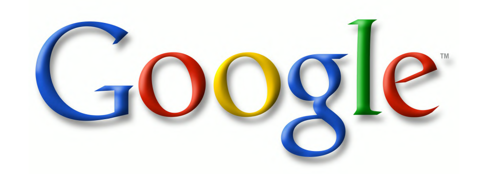
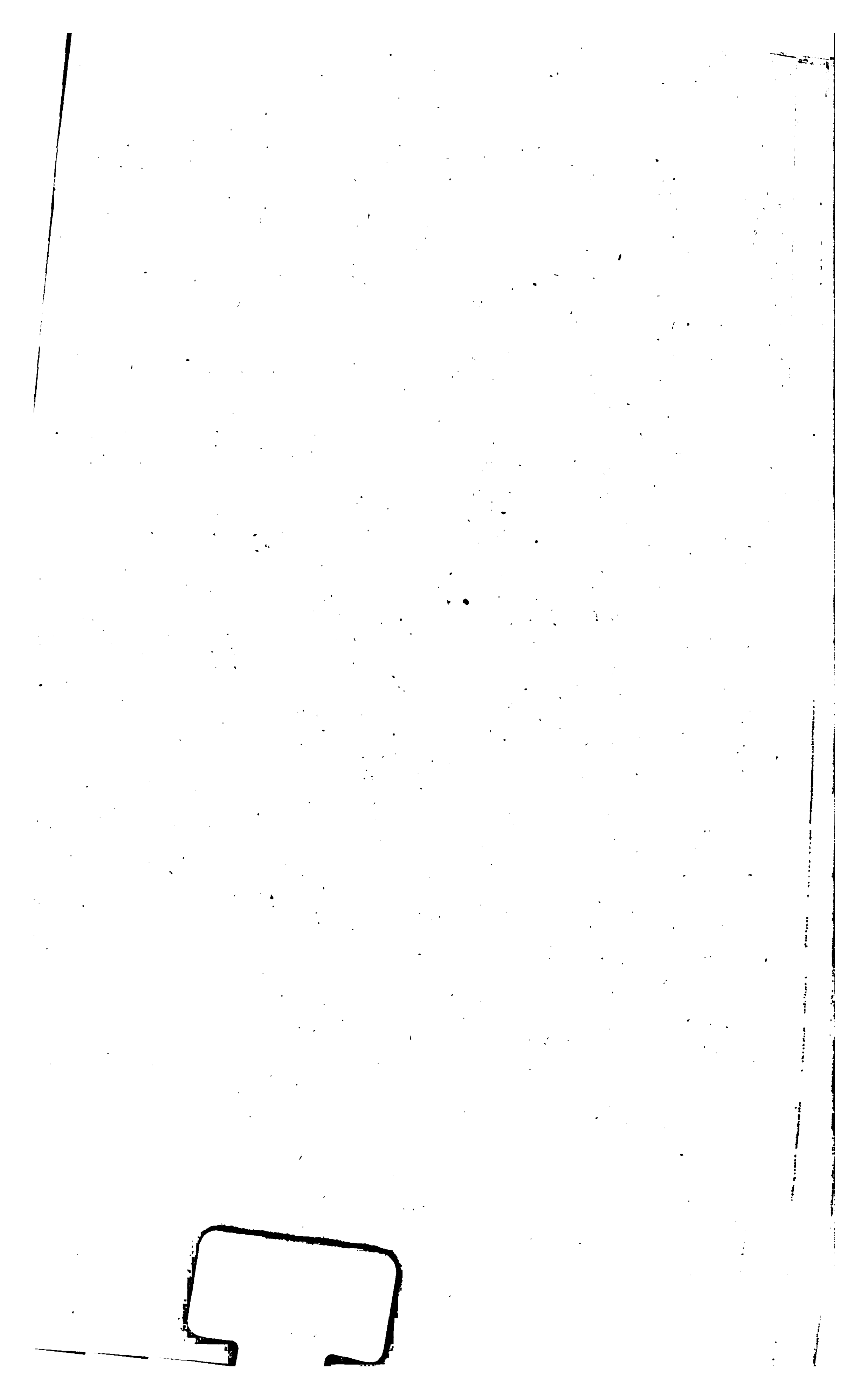
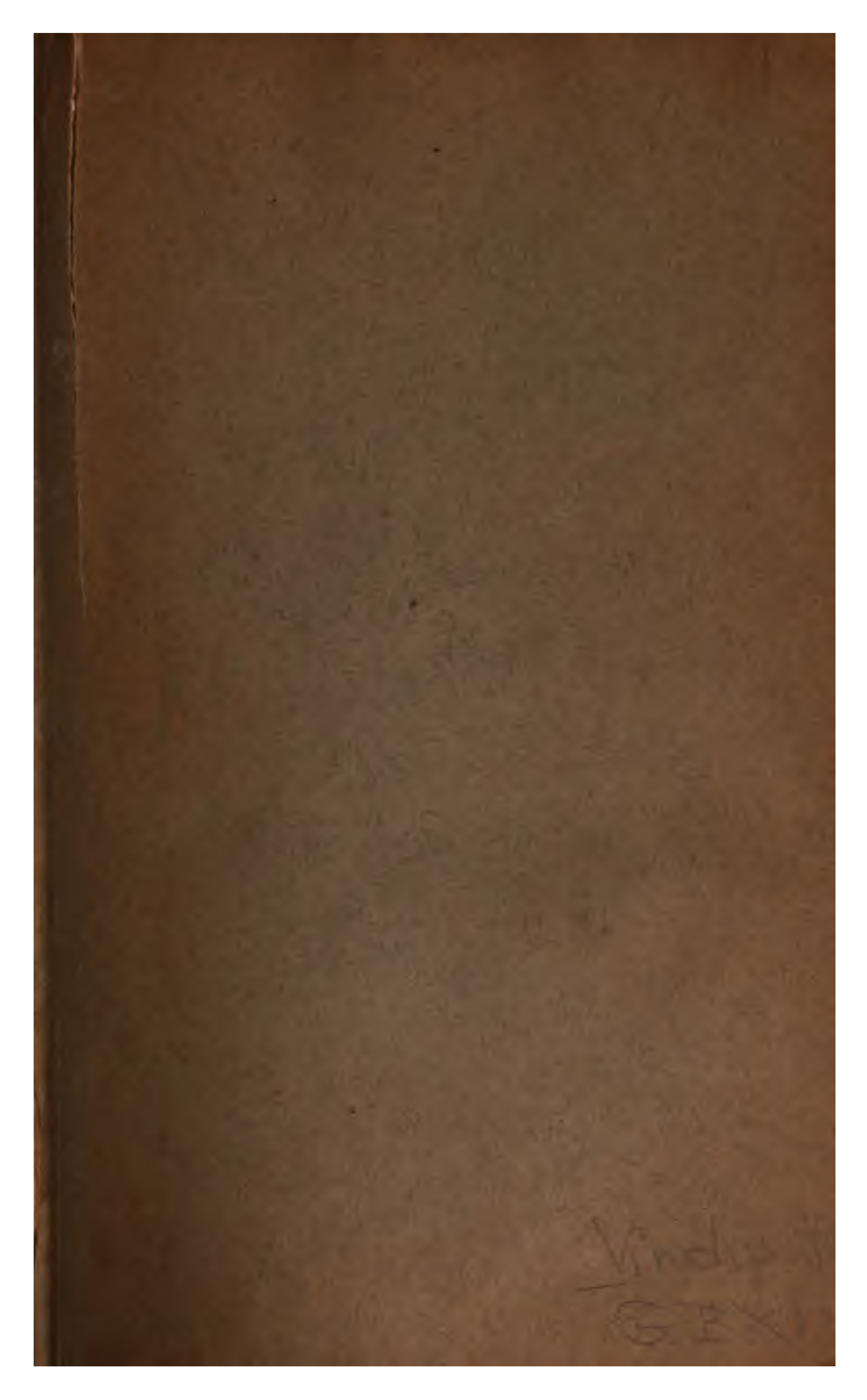




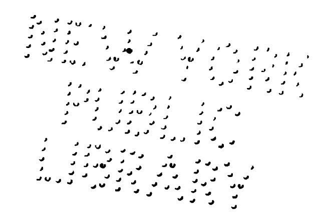


ANNALES

DE LA PROVINCE ET COMTÉ

DU HAINAUT.

TOME TROISIÈME.



ANNALES

DE LA PROVINCE ET COMTÉ

DU HAINAUT,

CONTENANT

LES CHOSES LES PLUS REMARQUABLES ADVENUES DANS CESTE PROVINCE,
DEPUIS L'ENTRÉE DE JULES CÉSAR JUSQU'A LA MORT DE L'INFANTE ISABELLE;

PAR FRANÇOIS VINCHANT.

TOME TROISIÈME.



BRUXELLES.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,
RUE DES CARRIÈRES, 30.

M. DCCC. XLIX.



LIVRE SIXIÈME.

Le Hainaut sous la maison d'Avesnes.

Depuis l'abdication de Marguerite de Constantinople (1278), jusqu'à l'avènement de la maison de Bavière (1356).

1280.

Le 9 du mois de febvrier de l'année susdite [1] (selon la computation romaine), Marguerite, comtesse de Flandre et Haynaut, mourut environ deux heures après minuit, en la ville de Gand, où elle s'estoit fait transporter durant sa maladie, agée de 76 ans, ayant gouverné l'espace de trente-cincq ans ou environ les comtés de Flandre et Haynaut, durant lequel espace de temps elle fonda plusieurs monastères, si comme : l'abbaye de Flines, de Markette, des religieuses lez Gand, de Hage, et des Dominicains à Gand, Bruges, Ypres, Berghe, Douay, Valencènes et Lisle; des religieux Escolliers à Mons, des Frères Mineurs dudit Mons, des religieuses aussy de Saint-Dominique lez Lisle, et de l'hospital auprès de Saint-Pierre audit Lisle. Son corps fut inhumé par

[1] Voyez Masseus, Meïer, en leurs Chroniques.

Enguerrand, évesque de Cambray, audit monastère de Flines, au milieu du chœur, comme principale fondatrice et bienfaitrice du lieu, dedans une tombe de marbre qui se voit encore de présent.

Elle eut de son premier mary, qui fut messire Bouchard d'Avesnes, les enfants qui s'ensuivent :

Jean d'Avesnes, qui mourut avant sa mère, et par ainsy n'atteignit la succession du comté de Haynaut, comme il espéroit, ayant pour femme, comme nous avons dit cy-dessus, Alise de Hollande, de laquelle il laissa les enfants que nous avons déclarés à l'an 1257, entre lesquels l'aisné, appellé Jean d'Avesnes, succéda au comté de Haynaut après la mort de ladite comtesse Marguerite, sa grande mère.

Bauduin d'Avesnes fut seigneur de Beaumont et d'autres seigneuries; sa femme fut Felicitas de Coucy, desquels issirent Jean et Béatrix. Jean espousa Agnès de Valence, fille de Guillaume de Lesignem, seigneur de Valence, frère utérin de Henry III, roy d'Angleterre, et en eut deux fils, l'un appellé Jean, l'autre Bauduin d'Avesnes, qui moururent jeunes sans génération. Quant à Béatrix, elle fut femme à Henry III, comte de Luxembourg, surnommé *Blondiel*, qui fut tué en la bataille de Vanronck, desquels sont issus trois fils et deux filles. Le premier fils fut Henry, quatriesme du nom, comte de Luxembourg, empereur des Romains, du nom septiesme; de luy sont descendus les roys de Behesme. Le second fils fut Valeran de Luxembourg, comte de Ligny, seigneur d'Oulers, Thierimont, Coursobre, etc. De luy sortit une très-noble et bien renommée race, sçavoir les comtès de Ligny, de Saint-Pol, de Briennes, les seigneurs de Tiennes, Richebourg, Villes, etc. Le troisiesme fils fut Bauduin, archevesque de Trèves. Quant aux deux filles, la première fut Marguerite de Luxembourg, qui fut première prieuse du monastère de Beaumont en Valencènes. La seconde fille fut Felicitas de Luxembourg, laquelle se rendit aussy religieuse audit monastère de Beaumont.

Retournant de rechef à Béatrix d'Avesnes, fille de Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, elle fut dame de Raima, Emeries, Dourlers, Thierimont, Coursobre, etc., non toutteffois de Beaumont comme son père, car sondit père Bauduin, voyant que ses fils Jean et Bauduin estoient morts en leur jeunesse sans laisser enfants, se deshérita de ladite terre de Beaumont et appartenances d'icelle, l'an 1299, en faveur de son nepveu Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, fils de son frère Jean et d'Alise de Hollande.

La comtesse Marguerite eut de son mary messire Guillaume de Dompierre, les enfants qui s'ensuivent; trois fils et trois filles, savoir :

Guillaume de Dompierre, qui espousa Béatrix de Brabant, fille de Henry 1.er, duc de Brabant, vefve de Henry, landgrave de Thuringe, esleu empereur des Romains. Retourné qu'il fut d'Egypte, où il avoit esté détenu prisonnier avec saint Louys, roy de France, alla au jeu de tournoi qui se tenoit à Trazegnies. A son arrivée l'on courut sur luy avec telle violence qu'il fut jetté de son cheval par terre et foullé des autres, dont il en mourut, ne laissant aucun enfant de sadite femme.

Guy de Dompierre fut comte de Flandre après le trespas de sa mère. Il eut deux femmes ; la première fut Mahault, fille héritière de Robert III, advoué d'Arras, seigneur de Béthune et Tenremonde. De ce mariage sortirent cinq fils et trois filles. Le premier fils fut Robert, troisiesme du nom, comte de Flandre, qui fut marié deux fois, premièrement à madame Blanche, fille aisnée de Charles, roy de Sicile, comte d'Anjou, frère au roy saint Louys, roy de France; d'elle ledit comte Robert eut un fils, Charles de Flandre, que l'on escrit avoir apporté du ventre de sa mère une figure de croix entre les espaules ; elle mourut en gésine de luy, qui ne vescut aussy que onze ans. La seconde femme de Robert de Dompierre fut Iolande, fille de Hue, comte de Nevers, laquelle estoit vefve de Jean Tristan, fils du roy saint Louys, et apporta audit comte Robert le comté de Nevers et les

terres de Donziois ; de ce mariage sortirent deux fils et trois filles. Le fils aisné fut Louys, comte de Flandre, qui espousa Jenne, comtesse de Rhétel ; le second fils fut Robert de Flandre, seigneur de Cassel, qui espousa Jenne de Bretagne. L'aisnée des filles fut Jenne, dame de Saint-Goulain, laquelle fut femme de Enguerrand IV, seigneur de Coucy, et après la mort d'iceluy se rendit religieuse et fut abbesse de Sauvoir, près la ville de Laon en France. La seconde fille fut Iolande, laquelle se maria premièrement à Wautier, seigneur d'Enghien, secondement à Jean, seigneur de Tiennes. La troisiesme fut Mahault, qui espousa Mathieu de Loraine, seigneur de Flenrines.

Le second fils de Guy, comte de Flandre, et de Mahault, héritière de Béthune, fut Guillaume de Flandre, qui ne voulut estre autrement appellé, encore qu'il posséda plusieurs terres et seigneuries ; il fut seigneur de Termonde et acquist grande renommée. Il espousa Alise, fille de messire Raoul de Nelle, connestable de France, et de la vicomtesse de Chasteaudun, sa première femme. Il eut d'elle trois fils et trois filles. Le fils aisné fut Jean de Flandre, appellé de Nelle pour ce qu'il en fut seigneur de par sa mère, et espousa Béatrix de Saint-Pol, desquels vint un fils et deux filles ; le fils fut Jean de Flandre, qui mourut sans hoirs. La fille aisnée fut Marie de Flandre, dame de Nelle et Termonde, qui fut femme de Engerriers, sire d'Amboise, lequel et elle vendirent au roy Philippe de Valois, pour son fils aisné Jean, depuis roy de France, les chastellenies de Crève-Cœur, Alleux, Saint-Sulpice, La Perrye, Rumilly, Maisnières et de Cambray, tenues de l'évesque de Cambray. La seconde fille fut mariée au grand Guillaume de Craon.

Le second fils desdits Guillaume de Flandre et d'Alise de Nelle fut Guillaume de Flandre, sire de Berghes, Nieuport et Donze ; le troisiesme fut Guy de Flandre : tous deux moururent sans enfants. Leur fille aisnée fut Marie de Flandre, qui fut femme du comte de Boulogne-sur-mer. La seconde fut Isabeau de Flandre, dame de Brios, laquelle mourut sans enfants après que son frère aisné, Jean de Flandre, fut trespassé ; par quoy leur sœur Marie, comtesse de Boulogne, eut la seigneurie de

Brios, représentation n'ayant lieu par la coustume du pays en ligne collatérale. La tierce fille fut Jenne de Flandre, laquelle décéda aussy sans enfant.

Le troisiesme fils desdits comte Guy et l'héritière de Béthune fut Jean de Flandre, qui fut premièrement prévost de Saint-Donat en Bruges et de Saint-Pierre à Lisle, puis évesque de Metz en Loraine, finablement évesque de Liège; il estoit docteur ès droit canon.

Le quatriesme fils fut Bauduin de Flandre, qui mourut jeune chevalier sans laisser enfants.

Le cincquiesme fut Philippe de Flandre, qui fut beau et de haute mise; à raison de quoy comme Charles 1.er, roy de Sicile, le voyant gentil, le tira hors des estudes de Paris, le mena en la Pouille et le fit chevalier. Ce Philippe se maria en premières nopces à Mahault de Cortenay, comtesse de Thièle et de Lorette en Italie, de laquelle il n'eut enfant. En secondes nopces il espousa Philippine, fille de messire Geofroy, seigneur de Milly en Gastinois, vefve de feu comte de Suilly, et d'elle eut des enfants.

L'aisnée des trois filles desdits comte Guy et l'héritière de Béthune fut Marguerite de Flandre, mariée deux fois; premièrement en l'age de neuf ans au comte de Hollande, qui mourut dedans l'an, laissant son héritier son nepveu Florent, fils de Guillaume, roy des Romains. Secondement fut mariée à Jean, duc de Brabant, fils du duc Henry et de la fille de Eudes, duc de Bourgogne; de ce mariage il y eut lignée.

La seconde fille desdits comtes Guy et l'héritière de Béthune fut Béatrix de Flandre, que ledit comte Florent de Hollande espousa et en eut plusieurs enfants, qui moururent tous avant luy.

La troisiesme fille fut Marie de Flandre, qui fut mariée deux fois; premièrement à Guillaume, fils aisné du comte de Julliers, qui fut tué avec son père en la bataille de Riz en Allemagne, et laissa de sadite femme deux fils, tous deux nommés Guillaume; l'aisné mourut jeune avant qu'estre chevalier, des playes qu'il receut ès guerres de Flandre. Le deuxiesme fils fut d'église, qui au commencement fut appellé monseigneur

Guillaume de Julliers; mais depuis les Flamants le firent leur capitaine quand ils se rebellèrent contre Jeaques de Saint-Pol, leur gouverneur. Secondement ladite Marie de Flandre se remaria à messire Simon, fils aisné du seigneur de Chasteau-Villain, duquel elle eut plusieurs enfants.

Ledit Guy, comte de Flandre, espousa en secondes nopces Isabeau, comtesse de Namur, fille aisnée de Henry, comte de Bar, sœur au comte Thiébaut de Bar; d'elle il eut quatre fils et sept filles. Le fils aisné fut Jean de Flandre, comte de Namur, de par sa mère, qui espousa la fille de Robert de France, fils de saint Louys, comte de Clermont en Beauvoisis. Le deuxiesme fils fut Guy de Flandre, qui fut mareschal de l'empereur Henry de Luxembourg, et mourut au siège de Bresse. Le troisiesme mourut enfant, et le quatriesme fut Henry de Flandre, comte de Loddes.

La fille aisnée mourut enfant. La seconde fut Marguerite, mariée premièrement à monseigneur Alexandre, roy d'Ecosse, puis au comte Régnaut de Gueldres, duquel elle eut fils et filles. La troisiesme fut Jenne, laquelle fut religieuse à Flinnes. La quatriesme fut Béatrix, femme de Huon, comte de Saint-Pol dernier, auquel le comté de Blois et la terre d'Avesnes en Haynaut escheurent par le décès de la comtesse d'Alençon, et en eut enfant. La cincquiesme fille mourut enfant. La sixiesme fut Philippine de Flandre, accordée à Edouard le jeune, fils du roy Edouard d'Angleterre, premier du nom; mais le roy Philippe-le-bel, ayant guerre contre ledit roy Edouard, voulut empescher ce mariage; à raison de quoy fit amener ladite Philippine à Paris, ou elle mourut sans estre mariée, agée de dix-neuf ans. La septiesme fille fut Isabeau de Flandre.

Jean de Dompierre, troisiesme fils de Guillaume de Dompierre et de la comtesse Marguerite, fut seigneur de Dompierre, l'Escluse et Bailleuil. Il espousa Lorette, sœur de Ferry de Loraine, de laquelle il eut un fils appellé Jean, seigneur de Dompierre et Saint-Disier, gendre de Jean, comte d'Eu et de la fille du comte Guy de Saint-Pol, d'où vinrent un fils et plusieurs filles.

Les filles de Guillaume de Dompierre et de la comtesse Marguerite furent :

Jenne, fille aisnée ; fut femme au comte Thiébaut de Bar, et mourut sans enfants.

Marie fut abbesse première du monastère de Flines.

La troisiesme fille mourut jeune.

Après que la comtesse Marguerite fust trépassée, Jean d'Avesnes succéda au comté de Haynaut et d'Ostrevant ; il estoit fils de Jean d'Avesnes, fils de ladite comtesse, et de Bouchard d'Avesnes, et estoit allié par mariage à Philippine de Luxembourg, fille de Henry dit *le blond*, comte de Luxembourg, et de Marguerite de Bar. Ce comte Jean venant à la succession fit un acte digne de mémoire : c'est après qu'il eut ordonné que, durant l'espace de trois mois, ont eu fait ardre à chacune tour des églises de Haynaut deux flambeaux, jour et nuict, au milieu desquels estoient les armoiries d'Avesnes d'un costé, et d'autre celles de Flandre et de Haynaut, et ce pour l'accomplissement du service de sa grande mère la comtesse Marguerite. Il retira le corps de son père, qui estoit encore lors gisant en l'église collégiale de Leuze, et il alla avec ledit corps de part et d'autre parmy Haynaut et Valencènes prendre possession de ses domaines, voulant que son père fust aussi bien recogneu comte de Haynaut que soy-mesme ; il alla ainsi faire sa joyeuse entrée en Mons, Valencènes et autres villes de Haynaut. Le magistrat et bourgeoisie de la ville de Mons allèrent au-devant dudit comte et le corps de son père, portant en l'une des mains un flambeau ardant, à costé une épée. Ils furent receus avec toute rejouissance en l'église Sainte-Waltrude par un quatorziesme de mars où fut fait de rechef un magnifique service pour l'ame dudit Jean d'Avesnes défunct ; de là son corps fut transporté à Valencènes, puis ès autres villes de Haynaut, et finablement de rechef en Valencènes où il fut ensépulturé avec grandes cérémonies en l'église des Dominicains, au milieu du chœur, avec un superbe tombeau sur lequel est gravée une épitaphe qui se voit encore de présent.

Les terres de l'empire, situées en Flandre, sçavoir: le pays d'Alost et de Waes, les quatre offices et les isles de Zélande furent adjugées appartenir au comte Jean par suite du décret de Rodolphe, roy des Romains, et des électeurs de l'empire, tout ainsy que le roy Guillaume avoit jà adjugé lesdites terres au comte Jean 1.er, à fauste de ce que la comtesse Marguerite, encore que semoncée, ne les avoit voulu relever dudit roy Guillaume, et affin que la susdite adjudication fust légitime et asseurée, ledit roy Rodolphe et les princes électeurs cassèrent, en faveur du comte Jean, tous actes, ordonnances et disposisition qu'avoit fait en l'empire Richard, roy des Romains, et autres siens prédécesseurs, depuis la déposition de l'empereur Fréderic jusque au temps auquel avoit esté esleu ledit roy Rodolphe, tellement que le relief que fit la comtesse Marguerite à Gand desdites terres au susdit roy Richard fut adjugé de nulle valeur.

(Voir l'Appendice, XXVIII.)

Le roy Rodolphe mande à tous généralement nobles et autres, et à toute les communautés des terres d'Alost, Waes, quatres offices en Flandre, qu'ils obéissent à Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, comme à leur seigneur.

(Voir l'Appendice, XXIX.)

De mesme teneur le roy Rodolphe escrivit et manda aux villes d'Alost et Gramont d'obéir au comte de Haynaut comme à leur seigneur, et spécialement il envoya lettres aux seigneurs desdites terres à mesme effet, spécifiant leurs noms et seigneuries, si comme: à l'empereur de Constantinople; à Robert, advoué de Béthune; Jean, seigneur d'Audenarde; R., seigneur de Liedekerke; G., seigneur de Rodes; Rasse, seigneur de Gavre; T., seigneur de Benen; Huge, chastellain de Gand; Jean, seigneur d'Escorney; G., seigneur de Viane; R., seigneur de Roulers; M. de Grimberghes; Arnould de Audenarde; E., dame

de Mannes, et ses héritiers; dame de Wint et ses héritiers; G., seneschal de Roteler; G., seigneur de Sotengen; R., seigneur d'Ostrezelles; Jean de Gavre; Jean dit Mulard de Liedekerke; Jean de Sceldelbeque; E. d'Estendelebeke; G. d'Erpe; E. de Halut; P., seigneur de Nelle; E. de Rodes; W. de Rodes; H, dit Vilain; W. de Wautrevliet; G. de Elbevandenghien; J., dit Brisetesle; R., dit Vos; G. de Rasenghien; W. de Herzelle, etc.

Or le roy Rodolphe, après ce mandement, donna exécuteurs pour mettre en possession ledit comte Jean des terres susdites, sçavoir : Henry, comte de Luxembourg, beau-père audit comte Jean, et Enguerrand, évesque de Cambray, qui avoit l'estendue de son diocèse sur Alost et Gramont. A raison de quoy ledit évesque au mandement du roy s'achemina premièrement avec le procureur dudit comte Jean vers ceux de Gramont, auxquels il fit entendre sa commission; mais il luy fut respondu que s'il venoit en qualité de leur évesque qu'ils lui ouvriroient les portes de leur ville, mais non pas en qualité d'exécuteur tel qu'ils sçavoient. A ceste response l'évesque se voyant fourclos de la ville met, nonobstant ce, le procureur du comte Jean, présents tesmoins, en possession de la ville et terre de Gramont, estant en un lieu avoisinant ladite ville. De mesme manière fit-il de la ville et terre d'Alost, à cause que ceulx d'Alost ne le volurent aussi recevoir en leur ville. Sur ce Guy, comte de Flandre, entendant tous ces devoirs que faisoit ledit évesque en préjudice de sa personne, le menaça par paroles injurieuses qu'il proféra devant aucuns seigneurs.

Ainsi que Jean d'Avesnes fut venu à la succession du comté de Haynaut, Jean, seigneur d'Audenarde et Rosoy, recogneu par lettre et en propre personne, afferma tenir en fief et francq alloet la ville et terre de Lessines et toutes les appendances qui avoient esté et estoient en dedans les domaine, seigneurie et district du comté de Haynaut, et pour son plus grand profit la reprit en fief, liege et hommage pour luy et ses hoirs du comte Jean, en présence des subséquents suffisamment conjurés;

Madame Alix, jadis femme de messire Jean d'Avesnes;
Florent de Haynaut, seigneur de Beau;
Rasse de Likerch, Arnoul de Hamayde, Frastre de Ligne, Hue de Ruerme, Mathieu de Le Val, chevaliers;
Jean Verdeau, et autres.

Le seigneur d'Audenarde fit le mesme des terres de Flobecq.

Au mois de septembre le comte Jean fit sa joyeuse entrée en la ville de Valencènes, prenant possession de la seigneurie de ladite ville et ses appendances; à raison de quoy donna audit Valencènois la lettre reconnoissant leur charte et coutumes.

(Voir l'Appendice, XXX.)

1281.

Du temps de quaresme arriva grand débordement d'eau de par et d'autre au pays de Haynaut, dont advint qu'en la ville de Valencènes le pont de la porte d'Ansin fut rompu, les moulins furent abattus. Le pont Jumeaux, le pont Gouchet, le pont le Comte et le pont Saint-Jeaques furent aussi rompus et emportés. L'église Saint-Jeaques fut si plaine d'eau que l'on y alloit librement avec barquettes. Ce débordement arriva à cause de l'abondance de neige qui couvrit la terre, qui fut cause que l'on fit en ladite ville de Valencènes une publication par ban que chacun auroit à emporter la neige qui se trouvoit en ladite ville hors d'icelle.

En ceste année mourut Guillaume d'Enghien, évesque de Liége. Après la mort de ce Guillaume, le chapitre, procédant à l'élection d'autre évesque, fut divisé en voix et suffrage, car les uns esleurent Bouchard d'Avesnes, frère à Jean, comte de Haynaut; les autres esleurent Guillaume d'Auvergne: tous deux

chanoines de Saint-Lambert, lesquels poursuivirent leurs droits en la cour de Rome. Pendant la poursuite de ces deux personnages, Guy, comte de Flandre, tascha par tous moyens de pourveoir audit évesché vacant son fils Guy, docteur ès droits canon et civil, qui estoit évesque de Metz en Loraine. Donc le pape Martin ayant cassé les eslections des poursuivants cydessus mentionnés, le chapitre de Liége procéda à autre eslection tellement que, par consentement commun, fut esleu et postulé ledit Guy, évesque de Metz, à cause que le pays de Namur, qui estoit à son père, estoit dû à diocèse de Liège. Cependant d'autant que Bouchard d'Avesnes estoit un personnage bien qualifié en noblesse et science, le pape Martin ne voulut du tout esconduire, ains luy conféra l'évesché de Metz, qu'abandonnoit Guy de Dampierre.

Rodolphe, roy des Romains, ayant entendu de Enguerrand, évesque de Cambray, que ceux d'Alost, Waes et d'aultres terres de l'empire situées en Flandre n'avoient voulu, à son commandement, recevoir pour leur seigneur Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, tint une assemblée de ses princes en la ville de Hagenaw en Allemagne, le second dimanche après la résurrection de Notre Seigneur. A ladite assemblée se trouva Guy, comte de Flandre; semblablement Jean, comte de Haynaut, qui fit ses doléances comme le comte Guy avoit, en son préjudice, mis empeschement que le mandement du roy ne sortist son effet et qu'il ne fut investi des terres susdites de l'empire. Sur ce le roy là présent ne décida rien sur ce différend à cause de l'absence de l'évesque de Cambray, qu'on vouloit oyr pour sçavoir s'il estoit ainsi; à raison de quoy l'assemblée fut remise jusques à huit semaines, durant lequel terme le roy délégua vers ledit évesque Ruttgerus, chanoine d'Aix-la-Chapelle et de Sainte-Waudru de Mons, avec le seigneur Warnier de Hapart, chevalier, pour ouyr par serment ledit évesque. Iceulx rapportèrent, sous les témoignages de Jean de Valencènes, Wlbandus de Bruxelles et Nicolas de Senslis ; de Jean de Creta, seneschal de Hourdain; de Guillaume de Durcas, chevalier, et aultres,

que l'évesque susdit déposcit sous son serment, comme le comte de Flandre luy avoit donné par ses gens empeschement à mettre en exécution le mandement du roy, pour investir le comte de Haynaut des terres de l'empire. Sur ce estant les huit semaines escoulées, le roy Rodolphe tint une assemblée de ses princes en la ville de Woorms, où il appella les comtes de Flandre et de Haynaut; mais le comte de Flandre n'y comparut ni en personne ou par procureur; à raison de quoy le roy procéda contre ledit comte de Flandre, lequel fut déclaré fouringé pour sa coutumace de ces terres et pour la violence qu'il avoit apporté contre le mandement du roy, fut proscrit et mis hors de la paix, comme il appert par la lettre donnée à ce sujet.

(Voir l'Appendice, XXXI.)

Par lettre datée du 15 de juin, le roy Rodolphe fait entendre à l'évesque de Cambray ce qu'en la susdite assemblée de Woorms fut arresté et jugé, partant luy mande qu'il eut à commander à ses curés des terres d'Alost et Gramont de déclarer, en leurs églises, que tous les fiefés et vassaulx desdites terres eussent à venir relever leurs fiefs et faire hommage au comte de Haynaut en dedans six semaines et trois jours, comme aussi les magistrats des villes et villages, par leurs commis, ayent en dedans mesme terme prester serment de fidélité audit comte de Haynaut, et que lesdits curés ayant à déclarer que ledit roy désoblege tous les susdits manants d'Alost et Gramont du serment qu'ils ont presté au comte de Flandre.

Le mesme fut mandé par lettre, aussi datée du 15 du mois de juin, à l'official archidiacre et chanoine d'Utrecht, sçavoir Guillaume de Monfort, pour faire la mesme déclaration aux terres des quatre offices en Flandre, etc.

Sur ce le roy Rodolphe mande à tous hommes nobles et vassaulx, recteurs et justiciers des terres d'Alost et Gramont et aultres dépendantes, qu'ils ayent à obéir au comte de Haynaut et reprendre de luy leurs terres en dedans six semaines et trois jours, les déclarant absoults du serment de fidélité qu'ils ont

presté au comte de Flandre ; que s'ils ne viennent à obéir qu'il y procédera contre eux et leurs biens.

(Voir l'Appendice, XXXII, XXXIII, XXXIV et XXXV.)

De mesme sentence furent fouringés et proscrits, à l'instance de Jean, comte de Haynaut, les seigneurs : Rasse de Gavre; Huge, chastellain de Gand ; Gérard, seigneur de Rodes ; Thierry, seigneur de Bevere ; Jean, seigneur d'Escornée ; Gérard, seigneur de Viane ; Oste, dit le Bruns, chevalier ; Gérard de Rassenghien ; Jean, seigneur d'Estendelebeke ; Philippe, seigneur d'Axelle ; Wautier, seigneur de Herzelle ; Gérard, séneschal de Rhoteler; Guillaume de Rodes, chevalier ; Gille de Estendelebeke ; chevalier ; Rasse, dit Vos, chevalier; Willame, seigneur de Wautrevliet ; Gossuin, seigneur d'Erpe ; Gille de Halut, chevalier; Gérard, seigneur de Sotenghien ; Vilain de Gand, chevalier ; Jean, dit Brisetestc, chevalier ; Gérard et Wautier, seigneurs de AA. Cecy arriva le 8 décembre.

Le comte Guy de Flandre voyant que l'on y procédoit de ceste façon envers sa personne et ses sujets, mesme que Veruherus, archevesque de Maïence ; Sifridus, archevesque de Couloigne ; Otton, marchis de Brandeburg, et Jean, duc de Saxe, approuvoient tous ces devoirs que fait le roy Rodolphe en faveur de Jean, comte de Haynaut, ledit Guy, comte de Flandre, fit un appel au siège de Rome pour estre relevé et estre ouy en son droit, et que plus est se prépara à faire la guerre au comte de Haynaut, comme nous voyerons cy-après.

Fut créé pape Martin, du nom quatriesme, natif de Tours en France, appellé paravant Simon ; personnage de sainte vie, tellement que Trithemius dit qu'aucuns aveugles, muets et boiteux ont receus guérison de leurs infirmités après qu'ils eurent invoqué l'assistance de ce saint personnage.

1282.

Fut érigé le béguignage de Valencènes, qui estoit cy-devant un hospital, et ce par Bauduin d'Avesnes, seigneur de Baumont et Felicitas de Coucy, sa femme, comme il appert par lettres authentiques où est contenu : « *Posteà verò anno m. clxxxi* (qui est l'an LXXXII selon ma computation), *mense januario, Balduinus de Avesnis D. de Bellomonte, et Felicitas, ejus uxor, erigentes Beguignagium ex prædicto hospitali supplicaverunt apud abbatem Floreffiensem quatenùs vellet eis condere jus patronatûs dictæ capellæ quod abbas Floreffiensis, de concensu episcopi Leodiensis, tandem annuit sub conditionibus sequentibus ; etc.* »

Le comte Guy de Flandre voyant que le comte de Haynaut lui querelloit les terres d'Alost, Gramont et aultres de l'empire, lui querella les terres de Lessines et Flobecq, soustenant qu'icelles n'estoient du ressort de Haynaut ; à raison de quoy leva gens contre ledit comte de Haynaut et messire Jean d'Audenarde, qui avoit relevé lesdites terres de ce comte. Mais le tout fut en partie appaisé à cause que les parties se soumirent au dire arbitral de Robert de Bethune, fils aisné du comte de Flandre, et messire Guillaume, seigneur de Mortaigne. Ledit Robert sententia que lesdites terres de Lessines et Flobecq avec leurs dépendances estoient du ressort de Flandre et non pas de Haynaut ; Mais le seigneur de Mortaigne avant de décider ceste matière voulut faire aultres enquestes et informations avant de donner son advis, qui fut cause qu'après plusieurs recherches d'apaisements et déclarations, il n'y eut nulle sentence qui fut mise en exécution. Ainsi ce débat s'est plusieurs fois renouvellé de manière que, encore pour le jourd'huy, lesdites terres s'appellent *Terres de desbats.* Nonobstant ce, le seigneur d'Audenarde et Rosoy reconnut tousjours que lesdites terres à luy appartenantes estoient du ressort de Haynaut par les devoirs qu'il fit ou fit faire, si comme en ceste année, le dimanche après la Nativité Notre Dame, en septembre, les échevins de Lessines et les hommes de fief de

la communauté de ladite ville et des appendances d'icelle, avec Jean de Rosoy, fils du seigneur d'Audenarde, promirent par lettres à tenir le comte de Haynaut pour leur souverain seigneur, obéyroient et retrayeroient à luy comme souverain seigneur et reconnoistroient qu e lesdites villes et terres meuvent de luy et des comtes de Haynaut, ses successeurs, souverainement, et l'en fera obéir; et en cas de défaut promit ledit sire d'Audenarde audit comte de Haynaut le faire héritier de sa ville et terre de Feignies et appartenances, avec descompte et rabats des frais et dommages que en ce avoir pourroit.

En suite de quoy, sur ce que le sire d'Audenarde et Méhault, sa femme, vidamesse d'Amiens, en l'an 1283, avoient fait quelque admortissement en la terre de Lessines, prestement iceluy vendage avoit esté confirmé et consenty par le comte de Haynaut, souverain de ladite terre de Lessines et des appendances.

L'an 1287, le dimanche devant la feste de Toussaints, Jean sire d'Audenarde avoit apporté et deshérité en la main de Jean d'Avesne, comte de Haynaut, les fiefs et seigneuries de Flobecq et Lessines, tellement que, par les mains dudit comte Jean, Jean, seigneur de Rosoy, aisné fils dudit Jean, seigneur d'Audenarde, en fut adhérité pour luy et ses hoirs.

En l'an 1295, le dimanche devant la Conversion Saint-Paul, Jean, seigneur d'Audenarde, pour seureté et garantie de ses biens, donna, par deshéritance, sémonce et conjure, la juste moitié de Flobecq et Lessines et appendances au comte de Haynaut pour luy et ses hoirs à tousjours.

Il appert encore par plusieurs lettres que ledit seigneur d'Audenarde avoit promis de garantir tout l'hommage de Lessines contre la moitié en l'héritage de Flobecq, renonçant à tous qui ayder le vouldroient ou contrevenir et restituer d'intérest ledit comte de Haynaut.

L'an 1298, ledit Jean, seigneur de Rosoy, de sa bonne volonté, sans constrainte, fait rapport et deshéritance en la main

de Piéron de Jomiel, adonc bailly de Haynaut, des terres et chastellenies de Flobecq et Lessines; il y avoit renoncé pour et au profit du comte de Haynaut et de ses hoirs pour estre remises, retournées et rapropriées au domaine du comté de Haynaut, par forme de vendage, se tenant content des deniers.

L'an 1301, le lundi après Pasques, le comte de Haynaut, pour certaine cause à ce le mouvant, fit adhériter Jean, seigneur de Rosoy, de la terre de Feignies et les appartenances en Haynaut.

L'an 1302, le dimanche après le Saint-André, les mayeur et eschevins et toute la communauté de la ville de Lessines avoient fait et firent féauté à très-excellent et noble prince Jean, comte de Haynaut, Hollande, Zélande et seigneur de Frise, comme à leur bon et droiturier seigneur; jurèrent et eurent à convent à tenir foy, loyauté et l'ayder contre tous, comme bonnes gens doivent faire à leur bon et droiturier seigneur.

Nous voyerons à l'an 1333 comme le desbat desdites terres entre le comte de Flandre et le comte de Haynaut fut assoupi.

Autre desbat s'esleva entre lesdits comtes de Flandre et Haynaut, car ledit comte de Flandre assembla bonnes troupes de gens pour envahir le chasteau du Quesnoy, qu'il disoit appartenir aux comtes de Flandre. C'estoit toujours pour rompre les desseins et prétentions qu'avoit le comte de Haynaut sur les terres d'Alost, Gramont, etc. Cependant par l'entreparler de Jean, duc de Brabant, ils s'entredonnèrent une trève, laquelle fut depuis souvent rallongée pour espérance qu'il avoit de les accorder par voye amiable, de manière que ce différend dura assez bonne espace de temps et duquel Philippe, roy de France, se mesla. Voir la date 1287.

Le lendemain du jour Saint-Jean-Baptiste fut assise la croix de la rue montoise que l'on dit *Saint-Martin*, en la ville de Valencènes, au mesme lieu où elle est de présent.

Mourut Jean, seigneur de Chimay, comte de Soissons. Son corps fut enterré en Chimay dedans l'église Sainte-Monegonde, au milieu du chœur, où se voit son tombeau.

Arriva le massacre des François au royaume de Sicile, autrement dit *les Vespres Siciliennes*, lorsque régnoit audit royaume Charles d'Anjou, frère du roy saint Louis. Le sujet et manière de ce massacre est tel: Les soldats dudit Charles, logés ès garnisons des villes, tous François de nation, se rendirent si odieux aux Siciliens qu'iceulx ne pensèrent de là en avant, sinon aux moyens de se venger et de secouer le joug des François. Le plus diligent et résolu pour l'exécution de ceste affaire fut un gentilhomme nommé Jean Prochyte, grand seigneur du temps du roy Manfred: ce dit Paul Emile. Ce gentilhomme, justement irrité et délibéré de se venger de l'outrage receu des François, qui avoient violé sa femme, se sentant oultre plus bien voulu et familier des seigneurs et gentilhommes siciliens par les conseils et support, commence à bastir un merveilleux dessein pour attrapper tous les François et abolir leur mémoire entièrement de Sicile. Pour cest effect il fit premièrement un voyage en Constantinople vers l'empereur Michel Paléologe, auquel il découvrit les efforts et embusches de Charles d'Anjou contre luy; de sorte que, soit qu'ainsi fust ou autrement, il persuada l'empereur que Charles ne visoit à aultre but que de destourner les Grecs de son obéissance, ou les faire soulever contre luy. Ce fondement posé, Prochyte fit voile en Espagne vers Pierre, roy d'Aragon, lequel avoit espousé Constance, sœur de Manfred, et luy descouvrit son entreprise contre les François, promettant au nom de tous les Siciliens, si l'affaire succédoit bien, que d'un commun consentement des principaux, Pierre seroit appellé et accepté roy, attendu mesme que sa femme estoit légitime héritière de la couronne, et qu'il n'avoit point de plus proche qu'elle. Non content de tout cela, il fit deux voyages à Rome vers le pape Nicolas III, auquel il conseilla et persuada par plusieurs raisons de promettre, si la Sicile estoit délivrée de la domination des François, ou s'ils estoient exterminés, qu'il investiroit Pierre d'Aragon, au nom

de sa femme, du royaulme de Sicile. Tout cela fut si secrètement et finement manié par l'espace de 18 mois, que depuis chacun s'est esmerveillé comme de chose prodigieuse, comment il s'est pu faire ces hauts, difficiles et périlleux desseins, ayant esté tenus cachés entre tant de gens de nations et d'humeurs si différentes, sans que jamais l'on en descouvrit rien. Le mot du guet ou signal fut que, le jour de Pacques, ou la dernière feste qui estoit après le lendemain, quand la cloche commenceroit à sonner vespres, tous les Siciliens prissent promptement les armes, et d'un commun accord joints ensemble courir sus aux François par toute la Sicile. Les conjurés ayant ce signal à l'heure assignée, tous les habitants de l'isle furent amassés avec leurs armes et se ruèrent sur les François, qu'ils esgorgèrent sans faire aucuns prisonniers et ni sans espargner les enfants et les femmes enceintes du fait des François, affin d'en esteindre la race. Il en fut tué lors huit mille, et nuls eschappèrent, que quelques-uns en fort petit nombre qui se sauvèrent dedans une forteresse nommée Sperlinge, en laquelle faute de vivres ils moururent tous de faim.

1283.

Mourut dame Alix de Hollande, femme de feu Jean d'Avesnes, fils de Bouchard d'Avesnes et de la comtesse Marguerite. Icelle fut ensépultrée près de son mari au mileu du chœur de l'église des Dominicains de Valencènes.

Grand nombre de pasteurs ou curés des villes et villages de Haynaut que de Brabant, par une résolution prise entre eux, entreprirent le voyage de Hiérusalem. Mais comme ils furent parvenus à Marseille pour s'embarquer et voyant la furie et tempestueuse agitation de la mer, qu'ils n'avoient jamais vue ou expérimentée, retournèrent tout court sans aller plus oultre. A raison de quoy, pour leur donner la huée, ceulx de France sonnèrent cloches et tintèrent sur eux et avec telle risée que de là

est venu le mot de *tintamar* ou *tint à mer*, pour ce que ce tint ou son de cloche se faisoit pour ces pasteurs qui avoient laissé à passer la mer. Je sçais bien que Pasquier, en ses Recherhes de France, dit que ce mot vient du *tint*, que les vignerons de France faisoient avec une pierre sur un instrument appellé *marre*, afin de donner avertence aux vignerons, leurs compagnons esloignés d'eux, de cesser leur besoigne à six heures aux jours d'esté, et cinq aux jours d'hyver, selon l'ordonnance de Jean, duc de Berry, tant y à je trouve que ce mot de *tintamer* ou *tintamar* a esté usité avant ce signal de vignerons.

La maison des religieux Guillemins, au mont Notre-Dame en la terre de Flobecq, fut fondée par messire Jean, seigneur d'Audenarde et Rosoy.

(Voir l'Appendice, XXXVI.)

1284.

Jean, comte de Haynaut, querella de recef les terres d'Alost et aultres de l'empire sur le comte de Flandre. A raison de quoy leva gens; le semblable en fit ledit comte de Flandre. Les deux armées se trouvèrent près de Douay pour se combattre; mais par l'intermise d'aucuns seigneurs fut moyenée une trève entre cesdits comtes.

Estante morte Emergarde, fille seule et heritière du duché de Limbourg, et incontinent après elle son père le duc Henry, sourdit grand desbat entre Régnaut, comte de Gueldre, mari de ladite Emergarde, n'ayant nul enfant d'elle, d'une part, et Jean, duc de Brabant, d'aultre part; et ce pour la succession dudit duché de Limbourg; car le duc Jean avoit acheté les droits qu'avoit audit duché de Limbourg Adolphe, comte de Monts. A raison de quoy, par l'intermise du roy de France, furent eslus juges arbitraires pour décider ce différend. Lesdits

juges furent : Jean, comte de Haynaut, et Guy, comte de Flandre, lesquels, après avoir examiné les droits des parties, adjugèrent par leurs sentences arbitrales ledit duché au comte de Gueldre pour le tenir sa vie durant tant seulement, et qu'après son décès le duc Jean de Brabant succéderoit pour luy et pour ses hoirs à toujours ; et moyennant ce, lesdits arbitres déclarèrent bonne paix entre icelles parties ; néantmoins ne se tinrent contents, car la guerre se renouvella l'année suivante jusques à l'an 1288, auquel le duc de Brabant gaigna le dessus, ainsi que nous voyerons.

1285.

Grand feu se prend en la ville de Valencènes, au Martroy, et consomma plusieurs maisons.

Le 28 du mois de mars mourut le pape Martin, et à luy succéda Honorius, quatriesme de ce nom, dit cy-devant Jacobus Sabellus Cardinus, personnage aimant les gens doctes. Il changea en ceste année l'habit des Carmes religieux, leur faisant porter le manteau blanc au lieu qu'ils le portoient bigaré et de diverses couleurs.

1286.

S'eslevèrent de part et d'autre les religieux Dominicains et Frères Mineurs contre les prélats et pasteurs des églises, à cause qu'ils se vouloient entremettre à ouyr les confessions et administrer les sacrements aux séculiers, aussi bien que lesdits prélats et curés.

Mourut en mars, au couvent Saint-Paul de Valencènes, Huge, religieux bien renommé à cause de sa noblesse.

1287.

Mourut le pape Honoré VI, en avril; le siège fut vacant dix mois.

Après plusieurs desbats survenus entre les comtes de Haynaut et de Flandre pour le chasteau du Quesnoy, que ledit comte de Flandre vouloit avoir à soy, les parties se trouvèrent ensemble au mois d'aoust à Compiègne, en présence du roy de France, où elles furent contentes de remonstrer chacune d'elles respectivement son droit devant ledit roy en son parlement de Paris, dont advient que depuis ledit roy rendit sentence en faveur de Jean, comte de Haynaut, et ses successeurs.

Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, donna à Florent, son frère, en partage les seigneuries de Braine, Hal et Estrœn, situées en Haynaut, y assistant comme tesmoins le seigneur Gillon dit Rigaut, seigneur du Rœulx; Watier d'Antoing, seigneur de Belonne; Arnoul, seigneur de Le Hamaide, et Willame de Roisin.

Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, fils de Bouchard d'Avesnes et de la comtesse Marguerite, vendit, le jour de tous les Saints, au comte Guy de Flandre, son frère utérin, la ville de Dinkerke et la Wostrine pour double rente viagère par an aux vies d'iceluy Bauduin et de madame Felicitas, sa femme. De ceste manière retourna la seigneurie de Dinkerke aux comtes de Flandre.

En Zélande furent submergées par inondation d'eaux et orage de l'air quinze isles avec quinze mille personnes de divers sexes.

1288.

A l'instance de Guillaume d'Avesnes, encore chanoine de Cambray, fut le couvent de Chartroux de Valencènes premièrement fondé et basty auprès la ville de Cambray par Jean d'Avesnes son frère, comte de Haynant, lesquels comte et Guillaume transportèrent, à cest effect, entre les mains de damp Guillaume, prieur du Val Saint-Pierre auprès de Vernin, de damp Jeaques prieur de la maison de Durbon et damp Ison, don prieur de la vallée Saint-Huges auprès de la grande Chartreuse, une place et héritage avec toutes les appendances gisant non fort loing de Cambray, assez près de la rivière, pour ériger et fonder un couvent de leur ordre, et la maison fut appellée Le Val Saint-Paul. Lors fut dénommé pour prieur damp Pierre Donchard, très vertueux religieux et de grande doctrine.

Arriva grand desbat en l'abbaye d'Aumont après la mort de l'abbé Gossuin, car un certain religieux nommé Guy, à l'assistance de la comtesse de Blois, s'empara de la dignité abbatiale, mais les religieux lui firent tant de moleste et luy portèrent si peu de respect qu'il fut contraint de sortir de l'abbaye et s'en alla faire ses doléances à la comtesse susdite de Blois pour se mettre au dessus de ses religieux. Donc lui firent livrés cent vingt hommes d'armes avec lesquels il entra par force de nuit dedans son monastère et surprit vingt-sept des religieux qui estoient en leur sommeil, les fit lier, les emmena en la ville de Guise et les enferma dedans la tour par l'espace de vingt-trois semaines, au bout desquelles lesdits religieux furent relaxés par excommunication jettée à l'endroit dudit abbé Guy, dont il fut contraint de quitter et la dignité et le monastère, se contentant d'une pension que procura ladite comtesse de Blois.

Nicolas IV, Italien de nation, frère mineur appellé Hiérome, personnage docte et vertueux, est nommé pape le jour de la feste de la chaière Saint-Pierre.

Jean, duc de Brabant, s'empara du duché de Limbourg,

ainsi qu'il eut vaincu et mis à mort Régnaut, comte de Gueldre, prétendant audit duché.

Les Valencènois, voyant que le comte Jean d'Avesnes leur vouloit changer, diminuer ou oster quelques privilèges, qu'il avoit cy-devant jurés de les maintenir à sa joyeuse entrée, et n'ayant seu rien gagner par leurs remonstrances qu'ils firent envers ledit comte, se mutinèrent et prirent les armes contre luy, tellement qu'ils excluèrent de leur ville tous ceux qui estoient natifs du comté de Haynaut, hormis ceulx qui estoient dedans le Casteau, à raison qu'ils ne peuvent, car le comte y tenoit assez bonne garnison. A ce bruit le comte y accourut avec aucunes troupes; mais les Valencènois luy serrèrent les portes : à raison de quoy ledit comte se mescontenta merveilleusement. Sur ce, Bauduin, seigneur de Beaumont, oncle dudit comte, avec le seigneur Fastre de Ligne, homme sage et attempéré, s'entremit pour faire condescendre les Valencènois à raison; mais ce fut en vain : donc le comte se prépara à la guerre. D'aultre costé les Valencènois munirent leur ville de vivres et forteresses et occupèrent le chasteau de Buvraige; mais ils n'estoient guères asseurés hors leur ville pour les courses que les gens du comte faisoient de jour à aultre jusques aux portes de leur ville, ramenant aucuns des leurs prisonniers.

Arriva grands troubles en l'abbaye d'Ancin, car les religieux postposant toute modestie et révérence, s'eslevèrent contre leur abbé Everard, soustenant le fait du greffier ou bailly contre lesdits religieux; mesme, comme ledit abbé volut punir ces rebelles, iceux se mirent au-dessus de l'autorité et forces de leur abbé, tellement qu'ils acheptèrent armes et instruments deffensifs, les cachant en derrière dedans l'abbaye, et puis prirent leurdit abbé prisonnier. Iceluy se voyant en tel destroit demanda, ès octaves de Saint-Pierre et Saint-Paul, secours à Jean, comte de Haynaut, comme advoué et défenseur du monastère, affin de réduire ses religieux à raison : ce qui fut fait; et iceulx furent punis à la volonté dudit abbé, lequel usa d'un castoy bien léger.

Au mois de juillet, la veille Saint-Christophe, fut conclu à Courtray le mariage entre Gaultier, seigneur d'Enghien, et Iolente, fille de Robert de Bethune, comte de Nevers, et depuis comte de Flandre. Par lequel mariage ledit Robert donna à sadite fille la somme de dix-neuf mille livres parisis à payer à trois termes et employer en héritages au profit de sadite fille, à laquelle ledit Gaultier promet faire assigner pour son douaire deux mille livres de terres par an, et luy donner pour demeure et sans prisée la maison de Folesye. De ce mariage vinrent Wautier, aussi seigneur d'Enghien; Guy, Marie, Marguerite, Iolante, laquelle espousa le seigneur de Canny.

Le mercredi après la feste Saint-Nicolas en hyver, Nicolas de Rumegny, dit le bègue, chevalier, seigneur de Kievereng, vendit la terre de Chièvre à Jean d'Avesnes, comte de Haynaut.

(Voir l'Appendice, XXXVII.)

Enguerrand, évesque de Cambray, devint évesque de Therrouane, et en sa place fut establit Guillaume d'Avesnes, frère de Jean, comte de Haynaut. A raison de quoy, le vendredi après la Nativité de Notre Seigneur, renonça à son partage qu'il avoit en Haynaut pour cinq cents livres, que luy promit son dit père le comte, à recevoir annuellement sur la rechepte du comte.

Environ ce temps ledit évesque Guillaume mit fin à quelque différend survenu entre les chanoinesses de Sainte-Waltrude de Mons d'une part, et les chanoines de Saint-Germain d'aultre, qui se vouloient affranchir de quelque servitude, dont ledit évesque par ses lettres dit : «*Sed omnia et singula et prælibata* « *tanquam vicarii matris ecclesiæ supradicta firmiter et in-* « *violabiliter observabunt.* » Notez icy que les chanoines de Saint-Germain sont vicaires de l'église Sainte-Waltrude.

1290.

L'on commença à besoigner à la seconde cloisture et frumeté de la ville de Mons. A raison de quoy le comte Jean d'Avesnes donna, au mois d'avril, par lettres expresses, à la communauté de la ville susdite, les rampars, fossés dépendants desdits lieux, parmy quatre deniers blancs, que ladite communauté devroit et doit payer annuellement au comte de Haynaut, quel qu'il soit, à la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, et que la haute justice de toutes forteresses seroit réservée audit comte.

Au mesme mois d'avril fut ordonnée par le comte Jean, en la ville de Mons, la foire de Pentecoste, huit jours devant et huit jours après.

Le comte Jean, voyant que ceulx de Valencènes persistoient en leur désobéissance, les alla assiéger par un lundy avant le Saint-Jean en aoust; il repartit son camp en deux, envoyant une partie du costé de Condet, par-delà la rivière de l'Escault, et l'autre du costé de Quesnoy. Ceulx de Valencènes allèrent le samedy suivant assaillir les Hennuyers, qui estoient à Buvraige; et affin que leur entreprise succédast heureusement et que la ville fust préservée, les dames et bourgeoises advisèrent de leur costé d'allumer, jour et nuit, devant l'image de la Vierge Marie, une soignie qu'elles avoient compassée selon l'estendue du circuit des murs de la ville, laquelle soignie contenoit en longueur six milles trois cents aulnes, en poid six cents livres de cire. Or les Valencènois, sortis qu'ils furent de leur ville et arrivés par la porte de Tournay, pensant à se prévaloir des Hennuyers, furent mal menés, car lesdits Hennuyers sçachant leur venue s'estoient mis en embusche et se ruèrent si vivement sur eux, tant en front qu'à dos, qu'ils en tuèrent grand nombre sur la place ; le reste se sauva en la ville à la fuite. Ce qui irrita si merveilleusement les Valencènois qu'ils allèrent à la haste escheler et prendre de force en leur ville le chasteau du comte, où estoient aucuns de ses gens, qu'ils tuèrent, et ruinèrent entièrement ledit chasteau.

Philippe, roy de France, voyant que les gens du comte Jean faisoient, à cause de la guerre de Valencènes, beaucoup de dégast et intérest à aucunes abbayes d'Ostrevant, sur lesquelles il prétendoit avoir l'advouerie et protection, voulut que ledit comte relevast de luy le comté d'Ostrevant, en manière due : ce que ledit comte fit pour contenter le roy.

(Voir l'Appendice, XXXVIII.)

Jean, duc de Brabant, ordonna que ceulx qui auroient violé fille ou femme auroient leurs testes avalées avec une soyoire de bois, et que les violateurs de paix seroient mis en quatre quartiers.

1291.

L'empereur Rodolphe, ayant entendu comme ceulx de Valencènes s'estoient rebellés contre le comte Jean d'Avesnes, absout ledit comte du serment qu'il leur avoit fait et annulla tous leurs privilèges.

(Voir l'Appendice, XXXIX.)

Le 15 juillet mourut Rodolphe, roy des Romains.

L'abbé Nicol et les religieux du monastère de Vicoigne reconnoissent le comte Jean d'Avesnes advoué et défenseur de leurs abbayes et biens, et ce par lettre du jour suivant la décolation Saint-Jean-Baptiste.

Le 15 de décembre, les Hennuyers et Valencènois s'entrechoquèrent l'un l'autre entre les villages d'Estrœn et le Roleur, tellement que de part et d'autre plusieurs y laissèrent la vie sur la place.

1292.

La nuit du grand Quaresme fut bataille donnée à l'abbaye Saint-Amand entre les gendarmes du comte de Haynaut et les Valencènois, assistés du comte de Flandre; les Hennuyers eurent lors du pire, tellement que le comte de Haynaut fut contraint demander secours de Liège et Luxembourg. L'évesque de Cambray Guillaume envoya aussi quelques troupes de gendarmes à l'assistance de son frère. Les Valencènois voyant ce eurent recours au roy de France et se mirent entièrement sous sa protection, se soumettant au ressort d'iceluy en qualité et comme membres de la terre d'Ostrevant, moyennant toutefois et sous réservation qu'ils firent de pouvoir en toutes occurences appeller à leur ayde Guy, comte de Flandre, et furent auxdites conditions receus en hommage d'iceluy roy, lequel leur permit et accorda d'implorer en leurs nécessistés l'assistance et faveur dudit comte de Flandre, lesquel suivant cest accord eurent recours à luy. Donc iceluy envoya pour la garde de leur ville bonne quantité de soldats, promettant de ne jamais faire paix avec ledit Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, son nepveu, ne fust que iceux de Valencènes y fussent compris et particulièrement nommés. Lesquels de Valencènes promirent et jurèrent le semblable de leur costé, comme il appert par lettres qu'ils s'entredonnèrent en ceste année. Le comte Jean, se mécontentant merveilleusement de telle alliance, mena son armée du costé de Lessines, tellement que ses gens firent plusieurs courses sur la Flandre, qu'ils pillèrent et gastèrent. Sur ce le comte de Flandre vint avec ses gens jusques à la ville de Gramont pour faire retirer les Hennuyers. D'autre costé, le roy de France, entendant les forces qu'avoit le comte de Haynaut et comme il couroit la Flandre, envoya contre luy son frère Charles, comte de Valois, lequel vint avec bon nombre de gens jusques à Saint-Quintin, à intention de se jetter en l'Ostrevant appartenant au comte de Haynaut. A raison de quoy ledit comte, craignant les forces du roy, se transporta sans armes à Saint-Quintin devers ledit Charles, et de là Charles l'ammena à Paris par devers le roy, qui le détint prisonnier pour avoir manqué

à restituer les dommages aux abbayes d'Ostrevant, desquelles le roy se disoit protecteur. Mais il retourna incontient libre ayant promis au roy de luy donner satisfaction, tellement que Jeaques de Castillon, seigneur de Leuze et Condet, s'establit pleige pour luy envers ledit roy avec Godefroy de Vierzon et Gauthier, seigneur de Castillon et de Crécy, ses parents, en cas qu'iceluy comte ne revint tenir prison dedans les octaves de la prochaine feste Saint-André, de payer audit roy quarante mille marcs d'argent, au marc de Troye en Champagne, lesquels il devoit avoir pour l'amende et pour ses missions.

Le comte Jean retourna en Haynaut, et ayant seulement donné ordre à son Estat revint incontinent vers le roy et luy donna tout contentement; davantage fit tant envers le roy qu'il luy promit de ne donner aucune assistance aux Valencènois.

A son second retour de France en Haynaut il receut secours de Hollande et de ses frères Guillaume, évesque de Cambray, et Bouchard, évesque de Metz, tellement qu'il marcha devant la ville de Valencènes et luy livra un rude assaut à la porte Cardon; mais la résistance courageuse des bourgeois surmonta ceste impétuosité.

Le roy entendant comme le comte Jean procédoit contre ceulx de Valencènes, s'entremit à vouloir connoistre du débat pour lequel lesdits Valencènois estoient si opiniastres à se réconcilier avec ledit comte, leur seigneur; donc procura une cessation d'armes l'espace de deux ans; mais nonobstant ce les courses et pilleries se firent à l'accoustumée, si bien que les païsans furent entièrement ruinés.

Estant mort Rodolphe, roy des Romains, fut en sa place esleu et couronné le jour de la feste Saint-Jean à Aix-la-Chapelle, Adolphe de Nassau, et ce par l'entremise de Gérard d'Epensteyn, archevesque de Mayence. Il acquist par achat la principauté de Misnie et de là vint à l'empire.

1293.

L'on commença à jetter les fondements des portes de la nouvelle ville de Mons, lesquelles sont en nombre de cinq principales, savoir :

La première est dite *porte de Nimy*, à cause du village de Nimy où sa chaussée se rend.

La seconde est dite *Havrecq*, à cause que sa chaussée principale tend vers le chasteau et bourgage de Havrecq, appartenant à la maison de Croy.

La troisiesme porte se nomme *du Parcq*, à cause que joignant icelle se voit encore hors la ville le parcq avec chapelle, où un ancien vieillard soustenant la querelle de la Vierge Marie, combattit par arrest de justice et assomma en duel un juif chrestien qui avoit outragé de plusieurs coups l'image de la Vierge Marie dedans le monastère de Cambron. Voyez l'histoire plus amplement à la date de 1326.

La quatriesme porte est appellée *Bertaymont*, à cause qu'elle est assise sur la rue qui conduisoit au chasteau de Mons, que l'on nommoit anciènement *Britonum Mons*, *Mont des Bretons*, à cause que les Bretons y ont autrefois résidé. C'est l'opinion d'aucuns ; aultres disent que ladite porte soit dite d'un appellé *Berthault*, auquel appartenoit ceste coline de terre eslevée en forme de mont, allant depuis le chemin de Quesme jusques au village de Hyon, tellement que de cest homme fut forgé Berthaumont. La première opinion est plus vraisemblable et conforme au dire de Jeaques De Guyse en ses escrits de Haynaut.

La cinquiesme porte est dite *du Rivage*, et ce pour le rivage mesme où l'on charge les bateaux pour aller à Condet sur la rivière nommée *Trouille*, laquelle venant du village de Hyon vient à entrer dans la ville à la porte que l'on dit *Guerite*, et se décharge à la porte susdite dite Rivage.

Il y a encore une autre porte, laquelle s'appelloit *la porte de Hyon* et aussi *la porte Saint-Pierre*, à cause premièrement qu'elle menoit droit au village de Hyon ; secondement pour ce qu'elle conduisoit à la chapelle dédiée en l'honneur de Saint-Pierre,

où résidoient cy-devant trois à quatre religieux de l'abbaye de Lobbes auquel appartenoit et encore appartient le fond de ladite chapelle et ses appendances. Elle fut depuis appellée *porte de la Guerre*, que l'on dit vulgairement *Guerite*, à cause qu'en temps de guerre l'on s'en peut plus facilement servir que des autres pour faire quelque secrète sortie sur l'ennemy; elle s'appelle encore *fausse porte* pour ce qu'on la tient toujours serrée sans l'ouvrir comme les autres.

Parlant de toutes ces portes l'on peut dire, non pas par assurance mais bien par opinion, qu'elles auroient esté toutes encommencées en ceste année et temps, attendu que l'on voit un ancien escriteau gravé sur pierre plate, posée à la première porte du Parcq, contenant ce qui s'ensuit :

CESTE PORTE FUT COMMENCÉE AU TANS LI COMTE
JEHANS D'AVESNES CONTE DE HAYNAUT AU TRESIESME
JOUR D'AVRIL QUI FUT EN L'AN DE GRACE
MIL CC QUATRE-VINGT ET XIII SI MI SON
SE PREMIÈRE PIERRE JEHAN DE BIERTAIMONT.

Quant aux forteresses aboutant desdites premières portes, elles ont esté faites en divers temps, si comme le boulleverc du pont-levis, à la porte du Parcq, fut basty du temps de Maximilien, roy des Romains, tesmoin l'escriteau qui est au-dessus dudit pont-levis en ceste façon :

1 4 8 5
MAXIMILIEN ROY
DES ROMAINS.

Le boulleverc du pont-levis à la porte de Havrecq fut fait sous messire Anthoine De Rolin, seigneur d'Aymeries, grand bailly de Haynaut, en l'an 1487, ainsi que tesmoigne l'escriteau qui est posé sur ledit pont-levis avec tels verses :

BOLLVERCQ SAINT ANTHOINE AY NOM QUI NE LE SCET
EN L'AN MIL IIIIC SOIXANTE-DIX-SEPT
LE SEIGNEUR D'AYMERIES PAR DISCRÈTE MANIÈRE
A MON FONDEMENT MEIT LA PREMIÈRE PIERRE.

Quant à la porte et boullevercq de la porte de Nimy, que l'on voit de présent, ils furent bastis sous Guillaume de Bavière, comte de Haynaut, environ l'an 1420. L'on voit sur la clef de la vousure de ladite porte les armes de Bavière jointes avec celles de Haynaut. L'ancienne porte de Nimy estoit cy-devant placée là où on va au rampart joignant la maison des Archébousiers de Saint-Laurent.

L'arrière porte de Bertaymont, à pont-levis avecq le boullevercq qui y est joignant, fut bastie en l'an 1446 sous le bon duc Philippe de Bourgogne, et fut appellée la porte Saint-André. En mémoire de quoy on y voit au-dessus l'image dudit saint à croix de Bourgogne, avec la date susdite 1446. Quant au susdit boullevercq, il fut depuis réparé en l'an 1595 sous Charles de Croy, prince de Chimay, grand bailly de Haynaut. A raison de quoy l'on y voit ses armoiries posées sur un pan de mur avec tel escriteau :

CHARLES DE CROY,
CINCQUIESME PRINCE DE CHIMAY,
LIEUTENANT GOUVERNEUR ET CAPITAINE GÉNÉRAL
DU PAYS DE HAYNAUT.

Toutes les portes susdites, notamment les antérieures, ont été basties selon le circuit des ramparts et fossés de la seconde ville, lequel circuit peut contenir une heure de chemin ou une petite lieue. De sorte que j'ai vu de mon temps, en l'an 1623, un certain bourgeois appellé Jean Goliart, qui fut depuis capitaine d'une compagnie de bourgeois et sergeant-major de ladite ville, avoir fait de pied vingt fois en un jour ledit circuit.

Oultre ce faut noter que ce circuit ou ramparts ont esté fortifiés de tours, entre lesquelles furent les principales : la tour Valencènoise, la tour Saint-André, la tour Saint-Nicolas, la tour Saint-Michiel. Touchant lesdites tours voyez cy-après la date 1340.

Au mois de juin de l'an susdit, le comte Jean d'Avesnes fit faire plusieurs ouvertures et rues parmy la seconde ville de Mons, et ce pour la plus grande commodité des bourgeois. A cest effet

fit lors sarter et dèreder le bois de sa garine qu'il avoit joignant son chasteau de Mons, du costé de Septentrion. Il fit aussy sarter autre bois contigu à la rivière de Trouille, d'où est venu que certaine rue située à l'extrémité de ce bois fut appellée, comme encore de présent, *la rue du coin du Sart;* la populace l'appelle abusivement: *le cul du Sao.*

Mais quant à la garine susdite, je trouve qu'après qu'elle fut sartée avoir esté appellée *Sart le comte.* Pour preuve de cecy l'on voit plusieurs maisons et héritages situés sur ladite garine estre dites tenue du *Sart le comte;* et puis l'on trouve que la chapelle, qu'on appelle aujourd'huy du nom de Sainte-Marguerite, située sur ladite garine, s'appelloit anciennement *la chapelle du Sart.* Quant à moy je veux croire que ce nom de *Sart le comte*, appliqué à ladite garine, fut hors d'usance lorsque divers noms ont esté donnés à diverses rues qu'on fit depuis parmy icelle garine, si comme :

La rue du Mont Croquet, qui est celle *d'Enghien*;

La rue du Gailliard Mont;

La rue du Mont Rutiel;

La rue du Mont du Parcq; et autres ainsy appellées du nom de *mont*, pour ce que ladite garine est plus éminente que toutes les contrées adjacentes au chasteau de Mons. Or jaçoit que ces mots *Sart le comte* soient allés maintenant à néant, si est que le temps n'a pu faire que son ancien nom soit hors d'usance; c'est pourquoy que l'un des quartiers de ladite seconde ville de Mons est distingué des autres par ce mot de *Garine.*

Quant à la chapelle de Sainte-Marguerite, jadis appellée *la chapelle du Sart*, est celle qui est située sur ladite garine au milieu de la cimetière de l'église Sainte-Waltrude, laquelle chapelle a esté possible érigée par la comtesse Marguerite en l'honneur de celle de laquelle elle portoit son nom.

Le comte Jean, pour satisfaire à ses promesses qu'il avoit faites au roy de France l'année passée, sçavoir de restaurer les dommages que ses gens avoient faits à cause des guerres de Valencènes et Flandre aux abbayes d'Ostrevant, sur lesquelles le roy

se vouloit dire protecteur, convenu avec lesdites abbayes. Je trouve que à celle de Hasnon il en fut quitte pour mille livres une fois payées; ce que le roy ayant entendu manda au gouverneur de Vermandois de ne faire aucun exploit ou justice en la terre d'Ostrevant; et oultre ce qu'il auroit à relaxer tous les prisonniers qu'il tenoit de ladite terre; et finablement qu'il n'auroit rien à attenter contre les coustumes et usances dudit pays.

En l'année précédente estant mort Jean, quatriesme de ce nom, évesque de Liège, fils de Guy, comte de Flandre, furent en sa place esleus deux personnages de grand renom, sçavoir: Guy, oncle de Jean, comte de Haynaut, et autre Guillaume, issu de race des seigneurs de Maline. Cependant, avant que la confirmation de l'un ou de l'autre vint de Rome, Guy s'ingéra à administrer l'évesché, en conférant prébendes, recevant les hommages et faisant autres devoirs l'espace de trois ans, durant lequel terme Jean, son frère, comte de Haynaut, eut moïen de mettre ses gens en garnison dedans le chasteau et ville de Thuin. Puis par l'entremise de sondit frère appliqua à son comté de Haynaut le chasteau et terre de Mirewault, avec ses appendances situées en Ardennes, de l'église de Liège, qu'il acheta de messire Jean de Cous et Isabelle, sa femme, du consentement dudit eslu son frère et le chapitre de Saint-Lambert, à telle condition que ledit chapitre pourroit reprendre ladite tour et chasteau pour somme certaine que ledit chapitre amassa. Mais Guy, voulant gratifier à son frère, fit tant qu'il divertit ce coup, car il demanda en prest audit chapitre la somme qu'il devoit et vouloit rendre audit comte Jean, et la consomma entièrement pour poursuivre en Rome la confirmation de son eslection. Ainsi la terre de Mirewault demeura au comte Jean parmy qu'il avoit payé et délivré cinq cents livres de boins noirs tournois petits et qu'il avoit fait seureté de deux cents livres de terres en boins noirs petits d'annuelle pension à la vie de la susdite dame Isabelle, et de trois mille et huit cents livres de la monoye que dessus. Je crois touteffois que peu de temps après ladite terre fut reprise ou ratraite dudit comte.

A la requeste de Guillaume d'Avesnes, évesque de Cambray, les Frères Mineurs de Cambray ont donné à perpétuité, du consentement de leur général et provincial, leurs maison et monastère avec tous les droits et fruits y appartenants, aux Chartroux qui demeuroient lez Cambray, à condition que si les pères Chartroux sortoient et quittoient ce lieu, ils retourneroient en leur entier: ce qui est arrivé, comme l'on verra à la date.

Le comte Jean estant avec sa cour en la ville de Maubeuge, ainsi qu'il voulut mettre quelque assise et lever quelque somme de deniers en icelle, pour les fraix qu'il avoit faits ès guerres de Valencènes que pour le nouveau enclos de la ville de Mons, la communauté de ladite ville s'esmeut si fort et si indignement à l'endroit de leur seigneur, qu'iceluy tout irrité sortit de ladite ville avec sa compagne et suite, tellement que il envoya soudainement bon nombre de soldats devant ladite ville, se préparant à l'assiéger, combien que ce fut sur les derniers jours de décembre. Ceulx de Maubeuge, prévoyant le mal qu'il leur pourroit arriver s'ils soutenoient un siège sans avoir moyen de résister, se soumirent à la volonté du comte Jean, qui les receut en grace, mais avec certaines conditions.

(Voir l'Appendice, XL.)

1294.

Au mois de mars, le comte Jean octroya privilège aux eschevins de la ville de Mons de pouvoir accensir ou arrenter les waressaix qui sont ou seront aux environs de ladite ville, affin des deniers en provenant refondre aux particuliers la valeur ou intérets des héritages que l'on auroit pris ou endommagés à cause des fortifications ou remparement de la nouvelle ville.

L'on commença à creuser la terre et tirer pierres blanches ès quartiers de l'abbaye de Bélian, Siply, Noirchin et autres

lieux circonvoisins de la ville de Mons, pour le remparement d'icelle ville, dont *le festeau dou char* (ce sont les termes) *amené en icelle ville portoit deux deniers de valeur.*

Le bastiment du chasteau de l'abbaye de Liessies fut encom=mencé par ordonnance de Damp Maurice, dix-septiesme abbé de ladite abbaye, et afin que les religieux refugiés en iceluy pour les courses des ennemys en temps de guerre, fit environner d'eau ledit chasteau de part et d'autre; mais en la façon qu'on le voit de présent, en l'an 1625, il fut érigé et de nouveau rédifié par Damp Gille Gippus, trente-troisiesme abbé du lieu.

Le 3 du mois de may mourut Jean, premier de ce nom, duc de Brabant, d'un coup qu'il receut courant la lice avec messire Pierre, seigneur de Beffromont, aux nopces de Henry, comte de Bar, et de Marie, fille de Edouard, roy d'Angleterre. A luy succéda son fils Jean, deuxiesme du nom.

Le 7 de juillet fut créé pape Célestin v, cy-devant appellé *Petrus Muronus*, Italien de nation; il n'estoit pas cardinal. Il aimoit grandement la vie solitaire; à raison de quoy se voyant peu capable pour supporter telle charge, abandonna sa dignité le 11 décembre, et le 24 dudit mois fut créé pape Boniface, huitiesme du nom, Italien, appellé cy-devant Benoist Cajetan, personnage docte et de grande expérience; il n'a pas touteffois esté exempt de calomnies des méchants, qui ont dit de luy: *Intravit ut vulpes, regnavit ut leo, moritur ut canis.*

1295.

Les trèves estant finies entre le comte Jean et ceulx de Valencènes, la guerre se renouvella tellement que le comte fit amas de gens au Quesnoy, où le vinrent trouver ses trois frères: Guillaume, évesque de Cambray; Bouchard de Metz, et Guy, évesque esleu de Liège, accompagnés de bon nombre de soldats

qu'ils avoient amassés en les terres de leurs éveschés. Le comte de Flandre envoya aux Valencènois secours conduit par messire Roger de Halluin et Jean Bellan, lesquels furent défaits en partie vers Erin et Escaudaing, car les Hennuyers s'estoient mis en embusche, et si tost qu'ils eurent passé Marchienne-l'abbaye, se ruèrent à dos et à flancq sur lesdits Flamands, tellement qu'ils en demeurèrent sur la place jusques à quatre cents. Il convint touteffois aux Hennuyers de se retirer, car le gros de l'armée suivoit les Flamands; donc s'avanchèrent vers Valencènes. Le comte Jean mit toutes forces ensemble, se préparant à une bataille. Durant ce, ceux de Valencènes, voyant leur désolation, demandèrent à parler à Guillaume, évesque de Cambray (qui les avoit interdits et censurés), affin que ledit évesque voulut rapporter tout le différend à l'arbitre du roy de France. Le comte ne voulut du commencement se soumettre à telle arbitrage avec ses sujets, mais enfin le roy avertit le comte que son autorité seroit gardée sans y vouloir préjudicier; en quoy le comte donna son consentement et les armées se retirèrent.

Ainsi que le comte Jean estoit d'un costé mal talent contre ceux de la ville de Mons, en aggrandissant, murant et fortifiant ladite ville; et afin qu'elle fut de plus en plus peuplée et habitée des estrangers, quitta à la communauté d'icelle droit de mortemain, meilleurs cattels, semage et aubanités, parmi six deniers de rente annuelle.

(Voir l'Appendice, XLI et XLII.)

Le comte Jean d'Avesnes, voyant que Guy, comte de Flandre, estoit détenu captif en France, à cause du mescontentement que le comte eut contre luy pour avoir traité sans son consentement le mariage de sa fille Philippe avec Edouard, prince de Galles en Angleterre, fils aisné du roy, encommença à bastir plusieures forteresses en la terre de Lessines et Flobecq. L'on en voit encore aucunes d'icelles, mais ruinées et de peu de défense.

Ainsi que les bourgeois de la ville de Mons travailloient à ragrandir ladite ville et à murer avec forteresses et fossés, aussi les bourgeois de Tournay firent en ceste année le mesme, à cause qu'il couroit un bruit que le roy des Allemagnes, Adolphe, proposoit de venir de par-deça pour faire la guerre vers Tournay contre le roy de France, et lors l'on fit faire les fossés par-delà l'Escault ès Follais. Davantage, ceulx de Tournay, sçavoir est : Henry Pouret, premier conseiller de cette ville, avec Jean Prevost, Jeaques Mouton, Nicol de Corbery, Guillaume Castaigne, Michel de Froienne et autres bourgeois, se trouvèrent en ceste année quelque matin au jardin de l'abbaye de Saint-Martin avec Hubert ou Albert de Hangest, chevalier, envoyé du roy de France en Tournay, et ils advisèrent par ensemble à renfermer la ville de tours, murailles et fossés. Ce chevalier déclara que le roy consentoit et trouvoit bon que cela se fist pour mieux assurer ladite ville. On assembla la bourgeoisie, et la conclusion prise fut publiée que tous massons et aultres gens qui viendroient porter terre ou autrement travailler à ceste œuvre, recevroient payement selon qu'ils méritoient. Il en vint un si grand nombre qu'on en fut esmerveillé, pour lesquels payer il falloit plus de mille livres la sepmaine. Les bourgeois et chanoines de Tournay et quelques chevaliers voisins de la ville prestèrent selon leurs moyens; il convint ce néantemoins envoyer à l'emprunt à Arras et à Rheims. Au moyen de quoy et de la grande affection qu'on portoit au bien commun de Tournay, on diligenta tellement qu'on édifia les tours et les murs entre l'Escault et Saint-Martin jusques auprès des Frères Mineurs, et le tout fut achevé depuis le jeudy d'après la Noël dedans un an. Si furent faites les chaisnes ès rues pour les tendre en nécessité.

Touteffois la ville de Mons ne fut si tost emmurée et munie de ses fossés, à cause qu'il y avoit plus à besoigner, jointe que le comte soustenoit grands fraix pour la solde de ses soldats et qu'il bastissoit beaucoup en la terre de Lessines. Cependant durant ce temps les pairs de Haynaut et aultres chevaliers de remarque se complaisoient à bastir et ériger chacun par soy de magnifiques

maisons où hostels en la ville de Mons, pour y tenir leur résidence durant le séjour du comte de Haynaut en ladite ville, se complaisant aussi merveilleusement à estre présents aux fortifications que l'on faisoit journalièrement en icelle. Arrivant que le comté de Haynaut est tombé en la maison de Bourgogne et n'a eu plus de seigneurs particuliers, lesdits hostels et maisons ont esté peu-à-peu et à la longue abondonnées, vendues, ou données de leurs maistres, retenant seulement le nom des seigneuries desdits maistres. Ainsi l'on voyoit:

L'hostel de la maison d'Enghien estoit situé en la rue du Mont Croquet, sur la garine du comte, et est à présent appartenant en partie au Mont-de-piété. De cest hostel a pris son nom la rue d'Enghien.

L'hostel de Bavière est de présent la maison pieuse des enfants orphelins; de ladite maison le receveur de Mons lève encore aujourd'huy au nom du comte de Haynaut la première rente.

L'hostel de la maison de Werchin est de présent l'église moderne de Sainte-Elisabeth.

L'hostel du seigneur du Houdain, que l'on disoit anciennement *Houdens*, est de présent l'hospital dit *Houdain* et le collège de la ville de Mons où on enseigne à la jeunesse les lettres latines.

L'hostel de Barbençon est de présent en partie maison de chanoinesse, partie la cimetière de Saint-Germain.

L'hostel de la maison de Havrecq est de présent appartenant certain conseiller à la cour à Mons, appellé M.r Gille Samart, et à procureur fiscal du comte de Haynaut.

L'hostel de Chièvre est de présent appartenant aux religieuses de Sainte-Claire.

L'hostel de la maison de Terlon est de présent la maison des PP. Capucins.

L'hostel des seigneurs de Naast est de présent appartenant par confiscation au comte de Haynaut; à raison de quoy les grands baillys dudit comté ont de coustume y tenir leur demeure estant en Mons.

L'hostel de la maison de Boussu est de présent appartenant à l'abbaye del Thure.

L'hostel de Fresin est de présent la maison pieuse des religieuses Carmelines.

L'hostel des seigneurs d'Aymeries est de présent le séminaire des PP. Jésuites.

L'hostel de Long pret, ou *de la maison des Bouzanden*, est de présent l'hostellerie du Cerf, en la rue de Havrecq.

L'hostel des seigneurs de Goignie est de présent appartenant à la famille de Saint-Genois, gisant au Rivage.

L'hostel de la maison de Moriamez, situé à la rue d'Enghien, est de présent appartenant à la famille de Wante, dits *Bourguignons*.

L'hostel des seigneurs de Simpy est de présent la maison appartenant à Jean Delterre.

L'hostel des seigneurs de Boussoit, gisant en la Grande Tripperie, est de présent appartenant à la maison de Ligne.

L'hostel des seigneurs de Wierval est de présent la maison pieuse des PP. Dominicains.

L'hostel des seigneurs de Saint-Symphorien est de présent la maison des filles dévotaires, vivant en commun sans vœux solemnels.

L'hostel de Landas est de présent la Halle au bled.

L'hostel de Ligne est de présent les maisons qui s'estendent depuis le coin de la rue du Fossé, près l'église de Sainte-Elisabeth, jusques à la rue du Noir Lévrier, en la rue de Nimy.

Les prélats et abbés de Haynaut ont aussi pris et choisi en la seconde ville et basti leurs hostels et maisons, tantost pour y faire leur résidence, tantost pour y prendre leur réfuge durant les guerres ; par ainsi l'on y voit beaux hostels appartenant auxdits abbés et abbayes, si comme :

L'hostel de l'abbaye de Saint-Gislain, gisant en la rue de Havrecq.

L'hostel de l'abbaye de Liessies, gisant aussi en la rue susdite.

L'hostel de l'abbaye de Bonne-Espérance, en la rue de la Halle.

L'hostel de l'abbaye de Cambron, en la rue de Nimy.

L'hostel de l'abbaye de Hasnon, en la mesme rue.

L'hostel de l'abbaye de Saint-Denis, en la rue Notre-Dame.

L'hostel de l'abbaye de Maroilles, en la rue dite Grande Tripperie.

L'hostel de Lobbes, en la mesme rue.

L'hostel d'Alne, en la rue de Havrecq.

L'hostel de l'abbaye de Crespin, en la rue du coin du Sart.

L'hostel de l'abbaye de Haultmont, en la rue de Bertaimont.

L'hostel de l'abbaye de Saint-Foillien, en la rue derrière la Halle.

L'hostel de l'abbaye de Vicoigne, en la rue.....

L'hostel de l'abbaye de Maubeuge, en la Grande Rue.

L'hostel de l'abbaye de Belian, en la Grande Tripperie.

L'hostel de l'abbaye del Thure, gisant au Rivage.

L'hostel de l'abbaye d'Espinlieu est de présent occupé par les PP. Jésuites en vertu de contrechange.

1296.

L'hospital qu'on nomme de présent *la maison des Grises Sœurs*, situé près la croix de Cantimpret, en la ville de Mons, fut fondé en ceste année par messire Jean Forge, prestre séculier, pour en iceluy estre alimentées et entretenues leur vie durant, cinq femmes anciennes et caduques avec deux autres de bonne mise et vie, qui auroient comme servantes soin desdites cinq, à charge que toutes icelles porteroient au-dessus de leurs habits, pour estre entreconnues, un petit manteau de couleur grise. (Voir l'Appendice, XLIII.) Ceste fondation fut changée en 1470, lorsqu'en la place de ces cinq femmes anciennes on mit coucher malades et pour le soin d'iceux religieuses de l'ordre Saint-François.

Le comte de Flandre Guy, pour estre relaxé des prisons de France, livra en ostage, selon la demande du roy, sa fille

Philippe à son retour, et au mandement dudit roy il traita paix avec Jean, comte de Haynaut, voulant qu'au traité ceux de Valencènes y fussent compris. Le comte de Haynaut n'y voulut entendre ; à raison de quoy ledit traité fut rompu. Ce que voyant les Valencènois se soumirent de tous points et avec hommage à l'obéissance dudit comte Guy, le déclarant leur seigneur, promettant luy demeurer et aux comtes de Flandre, ses successeurs, de là en avant bons et loyaux sujets, sauf toutefois au roy de France la souveraineté telle que luy appartenoit, dont lesdits de Valencènes donnèrent leurs lettres audit Guy de Flandre, le jeudy après Pasques de ceste année, déclarant par les mesmes lettres qu'ils estoient contents de recevoir pour leur gardien Robert de Bethune, fils aisné du comte de Flandre. Auquel suivant ce, ledit comte de Flandre donna ladite ville de Valencènes avec tout le droit qu'il avoit au pays de Haynaut, dont il donna audit Robert, son fils, ses lettres datées à ceste année. Sur ce, Jean, comte de Haynaut, ayant entendu comme le comte de Flandre et son fils avoient pris de rechef et entièrement en leur protection ceux de Valencènes, il se courrouça si fort qu'il se déclara à toujours ennemy de la Flandre. A raison de quoy il promit et donna en personne secours au roy de France contre ledit comte Guy, qui s'estoit allié au roy d'Angleterre, au roy des Romains, aux ducs de Bavière, de Brabant, au comte de Bar et autres princes, pour faire guerre au roy pour ce qu'il ne luy vouloit renvoyer sa fille détenue en la cour de France pour ostage.

En ceste mesme année, le comte Jean procura le mariage de son fils aisné Jean avec Blanche de France, fille du roy Philippe et de Marie de Brabant, sa deuxiesme femme.

Audit an le premier jour du mois d'avril, le chapitre de Sainte-Waltrude de Mons obtint sentence de la cour souveraine dudit Mons contre les manants du village de Gelin, peu distant dudit Mons, à l'effet que ne pourroient pasturer ès bois dudit chapitre gisant aux villages de Nimy et Maisières

Le comte Florent de Hollande est misérablement massacré au champ par messire Gérard de Velsen et ses alliés, qui avoient paravant conspiré en la ville de Cambray sa mort, avec les intelligences qu'ils avoient avec le roy d'Angleterre, le duc de Brabant et autres princes. Ce tout arriva pour ce que ledit de Velsen, qui estoit grandement apparenté et grand seigneur en Hollande, vouloit venger le tort que ledit comte Florent luy avoit fait en violant sa femme. A luy succéda son fils Jean, venant de Béatrix, fille de Guy, comte de Flandre. Il estoit lors en Angleterre ayant espousé Isabeau, fille du roy Edouard. En son absence, Didier, comte de Clèves, entreprit le gouvernement du pays de Noort-Hollande; d'autre costé messire Guy, frère de Jean, comte de Haynaut, esleu de Liège, entreprit le gouvernement de Zuit-Hollande et tint sa résidence à Geertruydenberghe. A raison de quoy advint des divisions et troubles grandes en Hollande, car Jean, comte de Haynaut, et Guy, son frère, estoient fils de feu Jean d'Avesnes et d'Alix, sœur de Guillaume, roy des Romains, comte de Hollande, et ses plus prochains parents que le comte de Clèves. Par quoy ledit messire Guy maintenoit que ledit gouvernement luy estoit plus tost deu que non pas audit de Clèves.

Pendant ces questions et que l'on attendoit d'Angleterre le nouveau comte de Hollande Jean, l'évesque d'Utrek, Guillaume Bertols, occupa le chasteau de Muyden; d'autre costé les Frisons, esmus par ledit évesque, prirent en la West-Frise les chasteaux de Wyndenesse et d'Enigenburg. Sur ce Jean, comte de Haynaut, entendant telles invasions sans aucune résistance, emprit durant l'absence de son cousin le gouvernement de Hollande, et avec une armée, tant de Hennuyers que de Hollandois et Zélandois, descendit en Frise, où il bastit les Frisons, leva leur siège arrière de Medenblyck et le munit de tout ce qui estoit nécessaire. Or comme les inimitiés et aigreurs croissoient de jour à autre au quartier de Hollande, les seigneurs messire Didier de Brederode, Floris Regal, abbé d'Egmont; messire Henry, vicomte de Leyden, et Messire Guillaume d'Egmont, s'embarquèrent pour

aller en Angleterre quérir leur comte Jean, menant quant eux un géant nommé Nicolas Kieten, sous les bras duquel passoient aisément les plus grands personnages qui se pouvoit trouver : son soulier comprenoit facilement quatre pieds d'autres hommes.

Durant ce le comte Jean de Haynaut arriva en Zélande et trouva incontinent que messire Wolphard de Borsele, seigneur de la Verse, s'estoit, du conseil du roy d'Angleterre et de Guy, comte de Flandre, emparé de la garde et gouvernement du jeune comte de Hollande à son arrivée ; donc ledit comte de Haynaut en eut un grand ressentiment sur ce fait, car il avoit toujours tasché et taschoit de contreminer aux desseins du comte de Flandre avec lequel il tramoit des inimitiés, qui cause, que comme il eut entendu que son cousin le comte estoit arrivé en Hollande, partit de Harlem et remit le gouvernement de Hollande entre ses mains, le faisant reconnoistre comte de Hollande et Zélande puis retourna en son pays de Haynaut.

Mourut au voyage de Hiérusalem Guillaume d'Avesnes, évesque de Cambray. Son corps fut rapporté de par-deça et ensépulturé en l'abbaye de Flines, près celuy de sa grande mère la comtesse Marguerite de Flandre et Haynaut.

Entre ses légations, je trouve qu'il légata une bible de la Sainte Escriture très-magnifique, divisée en douze volumes, aux religieux Chartroux qui vinrent incontinent de Cambray demeurer à Macourt, près de Valencènes, lesquels promirent, par lettres données l'an 1300, au comte Jean d'Avesnes et à sa femme Philippe de ne se jamais défaire de ladite bible, mesme que s'ils abandonnoient le pays de Haynaut promettoient de remettre ladite bible entre les mains dudit comte ou sa femme.

Audit Guillaume, évesque de Cambray, succéda Guy dit Colomedio ou Colemand, par provision du pape, lequel postposa l'élection d'un Gérard de Relenge, que le chapitre de Cambray avoit esleu ; mais le pourvut de l'éveschė de Metz en ceste mesme année; à raison de quoy il faut dire que Bouchard d'Avesnes,

évesque de Metz et frère de Jean, comte de Haynaut, mourut aussi en ceste année avec ledit Guillaume, évesque de Cambray, son frère. Retournant à Guy de Colemand, il eut (comme l'on peut aussi conjecturer sur le déduit que fait Meïer, annaliste de Flandre, à l'an 1229) pour oncle Pierre A. Colemedio, qui fut prévost de Saint-Omer; ledit Meïer le fait natif d'Italie, personnage de rare doctrine et piété, légat du Saint-Siège apostolique contre les Albigeois hérétiques, lequel parlant toujours dudit oncle devient archevesque de Rouen en l'an 1236. Aussy notre Guy, son neveu, a ensuivi les traces de son oncle, car il fut personnage fort docte et vertueux, et composa plusieurs livres et traités, et entre autres excellents dialogues touchant l'administration des sacrements et des douze fruits tirés d'iceulx.

Le pape Boniface cassa et irrita les eslcetions à l'évesché de Liège de Guillaume de Malines et de Guy d'Avesnes, frère au comte de Haynaut, et donna ledit évesché à Huges de Chalons, apparenté au duc de Bourgogne, et quant à Guillaume il le promut de l'évesché d'Utrek; mais Guy n'eut rien pour ce coup à cause que, avant sa confirmation, *et lite pendente*, il s'estoit advancé d'administrer l'évesché de Liège, faisant contre l'ordonnance du canon *Cæcitas*, si est liv. 5 des Décrétales, tit. *de Electione*. Cependant les collations des bénéfices qu'il avoit donnés et les hommages qu'il avoit receus et autres offices d'administration ne furent pas irrités, et ce affin d'éviter scandale, contention et desbast.

1297.

Philippe, roy de France, désirant attirer à soy entièrement Jean, comte de Haynaut, pour faire guerre au comte de Flandre, moyenna, à la requeste des Valencènois, leur réconciliation avec leurdit comte; mais ce fut à condition que lesdits Valencènois livreroient douze de leurs bourgeois tels que ledit comte demanderoit, pour en faire son bon plaisir. Ceste condition fut receue

et incontinent le roy envoya vers Valencènes ses commis, sçavoir: Aubert de Haugest, gouverneur de Tournay pour ledit roy, et le prévost de Paris, lesquels estant venus à la porte Cambrésienne nommèrent de la part du roy les douze bourgeois et six eschevins que le comte de Haynaut vouloit luy estre livrés; au moyen de quoy s'ensuivit une paix et les Valencènois accomplirent leurs promesses.

(Voir l'Appendice, XLIV et XLV.)

Ces douze bourgeois et autres six eschevins de Valencènes cy-dessus mentionnés furent envoyés et livrés au comte Jean, qui estoit entre Valencènes et Quesnoy, lesquels comme ils se fussent présentés au comte, sous un chesne, sans colier et chapeau avec la corde au col, le comte en eut pitié, leur donna la vie sauve; mais il les condamna à perpétuelle prison tenir aux Marcotiers dudit Quesnoy; mais ils moururent tous incontinent de douleur et tristesse. Nonobstant toutes ces mesnées et debats que les Valencènois eurent avec ledit comte, ils ne laissèrent de rendre depuis bon service audit comte; d'autre costé le comte les prit aussi en si grande affection qu'il se fioit du tout en eux et eux en luy.

Or le roy de France ayant moyenné ceste paix entre les Valencènois et le comte de Haynaut, arrivant le mois de may, fit une paix perpétuelle avec ledit comte.

(Voir l'Appendice, XLVI.)

Par autres paix faites en Arras et datées du mercredy après la feste de la Sainte-Trinité, le roy ordonne que toutes marchandises de France passent librement en Haynaut, en payant les droitures accoustumées à payer à raison desdites marchandises.

Par autres lettres, données en son camp près de Seclin, et datées le mercredy après les octaves de la feste de la Sainte-Trinité, ledit roy Philippe remet la saisine des advocatie et garde des abbayes d'Ostrevant entre les mains de Jean, comte de Haynaut et d'Ostrevant.

Par autres lettres, données en son camp devant la ville de Lille le 12 de juillet, ledit roy Philippe ordonne que le comte de Haynaut put faire amener de France chez soy grains et vins et autres vivres, sans qu'on put prendre quelque chose pour le passage, imposant peine sur ceux qui auroient arresté lesdits vivres, mesme veut que l'on eut à restituer quelques dons que soit qu'on auroit donné, affin que lesdits vivres peuvent plus facilement passer.

Par autres lettres, données en Arras le mercredy après la Sainte-Trinité, ledit roy Philippe annulle toutes les lettres qu'il a de ceux de Valencènes en préjudice du comte de Haynaut.

Par autres lettres, données encore en Arras le mercredy après la Sainte-Trinité, ledit roy quitte au comte de Haynaut toutes obligations à raison des desbats et contentions qui furent entre eux.

Par autres lettres, données au Mont-Saint-Eloy la vigile Saint-Luc, ledit roy donne au comte de Haynaut quatre hommages qui estoient tenus de Guy, comte de Flandre, sçavoir : de Huon de Maude, Gérard de Potthes, Mathieu de Laval et Robert de Maude, à recevoir et tenir dudit comte de Haynaut et ses hoirs perpétuellement.

Par autres lettres, données audit Mont-Saint-Eloy, aussi la vigile Saint-Luc, ledit roy promet et s'oblige de donner sur la conqueste de Flandre au comte Jean d'Avesnes, quatre mille livres de terre petits de rente perpétuellement, et deux autres mille livres de sa bourse à payer à termes accoustumés.

Le roy de France Philippe, ayant fait paix avec le comte de Haynaut au mois de may, ledit comte assembla bonnes troupes de gens de pied et cheval avec lesquels alla en propre personne trouver le roy, qui formoit un camp pour se jetter en la Flandre ; ledit roy estoit accompagné des ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Loraine et autres ; semblablement de trente-deux comtes, entre lesquels estoit de grande estime Jean d'Avesnes, comte de Haynaut. L'armée du roy estoit de soixante mille combattants.

Guy, comte de Flandre, estoit assisté du roy d'Angleterre, du duc de Brabant, et avoit attiré à son secours Adolphe, roy des Romains, et Albert, duc d'Austriche, et autres princes d'Allemagne. Cependant le roy de France entra dans la Flandre, mit le camp devant la ville de Lille et l'assiégea l'espace de onze semaines, durant lequel temps Robert II, comte d'Artois, ainsi qu'il eut défait les Anglois à Bayonne, accourut soudainement en Flandre avec son armée pour se joindre à celle du roy, et ainsi la ville de Lille fut, nonobstant le secours qu'apporta le roy d'Angleterre en propre personne au comte de Flandre, rendue par Robert de Bethune, fils aisné du comte de Flandre, qui la défendoit, lequel s'appointa avec Robert, comte de Savoye; Jean, comte de Haynaut, et Robert, comte d'Artois, qui avoient esté envoyés par le roy affin de traiter et faire son appointement. Depuis le roy prit les villes de Douay, Courtray, Bruge, Dam. Le comte de Flandre attendoit toujours le secours de Adolphe, roy des Romains, et d'Albert, duc d'Austriche et Bavière ; mais Jean, comte de Haynaut, donna advis au roy de France d'aller au-devant d'eux avec argent, affin de les gaigner. A cest effet fut envoyé soudainement Jeaques de Castillon', seigneur de Leuze, Condet, etc., vers ledit Adolphe, qui estoit à Coulogne, prest de descendre avec son armée vers la France, lequel fut incontinent gaigné. A raison de quoy ne se bougea, dont Albert de Bavière en fut grandement irrité à cause qu'il ne pouvoit seul, sans ledit roy des Allemagnes, effectuer ses promesses, qui fut cause qu'il l'eut toujours depuis en dédaigne. Le comte de Flandre et Edouard, roy d'Angleterre, voyant ce défaut demandèrent trèves aux François, lesquelles leur furent accordées depuis le my-mois d'octobre jusques au mois de décembre ; mais Charles, roy de Sicile, frère du roy de France, fut cause qu'elles furent prolongées de deux ans jusques au jour des Trois Roys de l'an 1299.

Par lettres datées du 25 d'aoust, appert que le comte Jean fit convenant avec des monnoyeurs pour la monnoye de Haynaut. Les dits monnoyeurs avec Jean Leduc, leur prévost des monnoyes en

Valencènes et leurs serviteurs en nombre de soixante-six, s'obligèrent à plusieurs conditions, entre lesquelles de faire et entretenir à leurs dépenses douze fournaises partout où il plairoit audit comte Jean, et que fidellement ils feroientsa monnoye selon l'usance du royaume de France et de l'empire; à faute de quoy ils se soumettoient à telle peine que le comte ou son conseil trouveroit expédient.

De son costé, le comte leur promit francise, telle que le roy de France donnoit à ses monnoyeurs, sçavoir: qu'ils ne seront tenus de respondre de nul cas devant nul juge, si ce n'est devant les maistres ou les prévost des monnoyes, fors de trois, sçavoir: de larcin, de meurtre et rapt. Qu'ils seroient affranchis de toutes tailles et péages. J'ay vu une pièce d'argent forgée en ce temps, laquelle à la circonférence supérieure de l'un des costés avoit un escriteau: ***Sit nomen Dei nostri benedictum;*** à la moindre circonférence il y avoit: ***Moneta valens;*** à l'entour d'une croix, de l'autre costé, à sa circonférence estoit escrit: ***Guilelmus comes Hannoniæ,*** et au milieu estoit la lettre *H* pour signifier que la pièce estoit monnoye de Haynaut. ou pour désigner le lieu où elle avoit esté forgée selon la coustume de France; car comme remarque Pasquier en ses Recherches de France, livre 7, chap. xxj, en toutes les villes esquelles il estoit permis de forger monnoyes, on marquoit lesdites monnoyes par l'ordre abécédaire ou lettres de l'*ABC*, affin que si elles eussent esté trouvées trop foibles d'alloy ou de poid on se pouvoit adresser contre les maistres des monnoyes des lieux.

Les religieux Chartroux de Cambray furent pour leur plus grande commodité transférés par le comte Jean, à l'instance de sa femme Philippe, au pays de Haynaut du consentement de leurs supérieurs et furent placés à Marlis, près de la ville de Valencènes, en un lieu appelé ***Macourt,*** sous le régime de Dom Pierre Douchart, leur prieur. Lesdits comte et comtesse fondèrent et dotèrent en l'année suivante leur maison et nouveau monastère, lequel fut appellé du titre de ***Notre Dame de Macourt.*** Les revenus de ce lieu ont esté depuis augmentés en l'an 1325 par Guillaume,

comte de Haynaut, et Marie, sa sœur, femme de Robert II, comte d'Artois; en l'an 1353, par Marguerite, comtesse, femme de l'empereur et duc Louis de Bavière; en l'an 1497, par messire Anthoine de Rolin, grand bailly de Haynaut, et Marie d'Ailly, sa femme; en l'an 1508, par Louis Rolin, frère audit Anthoine, et Gillette de Berlaimont, sa femme; mais notamment par messire Jeaques, de Maubeuge, chanoine de Cambray et Arras, en l'an 1339.

Le pape Boniface ordonna par toute l'église universelle l'office des saints douze Apostres-Evangélistes et quatre docteurs de l'Église; sçavoir : saints Grégoire, Augustin, Ambroise et Hiérome, voulant que ledit office fut double. Voir le chapitre *Gloriosus Deus*, au sixiesme livre des Décretales, titre 22. Considérant le nombre susdit des docteurs de l'Église, le pape Pie cinquiesme a adjouté audit nombre saint Thomas d'Aquin pour le cinquiesme docteur de l'Église, duquel l'Église fait aussi office double.

Le même pape Boniface ordonna encore en ceste année que les cardinaux auroient à se vestir d'habit de pourpre au-dessus de tous autres vestements.

Mourut Jean d'Avesnes, fils de Jean d'Avesnes et de dame Agnès de Valence; son corps fut enterré aux Dominicains de Valencènes.

1298.

Le comte Jean d'Avesnes remet au domaine de son comté de Haynaut les seigneuries de Lessines et de Flobec, qu'il accepta de messire Jean de Rosoy, seigneur d'Audenarde, qui s'en deshérita. Présents : les seigneurs Jehan de Henin, seigneur de Bousseut; Nicolas de Houdaing; Bauduin de Montigny; Jehan, de

Valencènes; Jakemes du Castel; Bauduin-le-borgne, de Bousset, chevaliers, et Jehàn de Maubeuge, chanoine de Soignies; Philippe de Roni, Jehan de Beausart et Colart de Castiel, hommes de fiefs. Ce devoir fut fait en la ville de Valencènes au mois d'aoust, la vigile Saint-Laurent, dont ledit comte paracheva les forteresses qu'il avoit encommencées ès dites terres de Lessines et Flobec.

Le pape Boniface fait une ordonnance commandant d'expulser de toute la chrétienneté les usuriers publics et manifestes. Puis fit composer le sixiesme livre des Décretales par Guillaume, archevesque d'Embrun; Berengaier, évesque de Beziers, et Richard de Sienne, chancellier de l'église romaine et docteur ès droits.

D'autant qu'en la ville de Mons il y avoit une escole en laquelle s'enseignoient les lettres latines près l'église Saint-Germain, en laquelle les étudiants avoient une confrérie intitulée : *Notre Dame du Chœur*. En cest an furent données grandes indulgences auxdits étudiants qui iroient parachever leurs études à Paris, et ce par Giles, patriarche de Grado; Martin, archevesque de Praga; frère Henri, évesque de Zadra; Roderic, évesque de Mondomedo; frère Jeaques, évesque de Calcédoine; Georges, évesque de Lardea; frère Maure, évesque d'Ameline; Jean, évesque d'Oviédo; Thomas, évesque de Coron; frère Manalde, évesque de Castellan-cité; Nicolas, évesque de Carpi; frère Nicolas, évesque de Turriblea.

1299.

Les eslecteurs et princes de l'empire, considérant le mauvais gouvernement d'Adolphe, roy des Romains, comme il avoit rompu sa foy au roy d'Angleterre en se laissant corrompre par argent du roy de France, pour ne donner secours au comte de Flandre, qu'il avoit promis, le déposèrent, et en sa place esleurent roy des Romains Albert, duc d'Austriche et Bavière, lequel fit rude guerre audit Adolphe, tant qu'il le vainquit en bataille

et le mit à mort en ceste année. Sur ce voicy verses chronographiques :

Anno milleno trecenteno minùs uno
In Julii mense rex Adolphus ruit ense.

Albert fut couronné roy des Romains à Aix-la-chapelle, au couronnement duquel l'annaliste de Flandre Meïer dit que Guy, comte de Flandre, se transporta en Allemagne, et que ledit roy le receut à hommage du comté d'Alost et autres terres de l'empire situées en Flandre, en irritant le décret à bénéfice que son père l'empereur Rodolphe avoit fait à Jean, comte de Haynaut, en luy donnant lesdites terres de l'empire. Mais il me semble que ledit Meïer, historien, s'est abusé en cecy, attendu que ledit roy Albert n'eut pas donné en faveur dudit comte Jean des lettres confirmant tout ce qui avoit été fait en sa faveur par l'empereur Rodolphe.

(Voir l'Appendice, XLVII.)

Mourut Bauduin d'Avesnes après son frère Jean, fils de Jean d'Avesnes et de dame Agnès de Valence. Ce que voyant son ave Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, fils de la comtesse Marguerite et de Bouchard d'Avesnes, et que son fils seul et ses deux arrière-fils estoient trespassés, lui restant seulement sa fille Béatrix, femme à Henry III, comte de Luxembourg, surnommé *le blond*, se deshérita en ceste mesme année de la terre de Beaumont et ses appendances en faveur de Jean d'Avesnes, surnommé *sans mercy*, fils aisné de Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, laissant ses autres seigneuries à sa fille Béatrix, telles que l'on pourra voir à la date de 1274, en un concordat fait entre luy et son neveu Jean, comte de Haynaut. Quant aux lettres de deshéritance de ladite terre de Beaumont, je les apporterai pour monstrer que ledit Bauduin, fils de la comtesse Marguerite, estoit encore vivant en ceste année et non pas mort à l'an 1289, ainsi que Simon Le Boucq a mis en escript en son Recueil des Antiquités de Valenthiennes.

(Voir l'Appendice, XLVIII.)

Les Frisons occidentaulx ayant remarqué la prospérité et les heureux succès de leur jeune et nouveau comte de Hollande Jean, et que jà deux fois ils avoient à cause de leurs rebellions esté défaits par luy, demandèrent qu'ils peussent estre receus en grace; ils promettoient de réparer leurs fautes et se soumettoient à la punition telle que Jean, comte de Haynaut, esleu arbitre, les condamneroit. Sur ce ils passèrent lettres en la ville d'Alkmar.

Le comte Jean de Hollande, estant en la ville de Harlem, tomba en maladie et en mourut sans laisser enfant de sa femme Elisabeth, le 29 d'octobre, après avoir gouverné ses pays de Hollande, Zélande et Frise près de quatre ans. Par son trespas escheurent ces pays à Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, venus par alliance du costé maternel des comtes de Hollande. A raison de quoy ledit Jean d'Avesnes escartella les armes de Hollande avec celles de Haynaut. Jean Petit dit, en ses Annales de Hollande, etc., que, à son advènement auxdits comtés de Hollande et Zélande, il donna à son frère Guy les seigneuries d'Amsterdaam et de Worden; à les tenir en fief du comté de Hollande, avec toutes leurs appendances, réserve la héronière et le droit d'hommage qu'il retint seulement pour soy, lesquelles seigneuries ledit Guy ne devoit posséder que sa vie durant, ou bien tant qu'il seroit pourveu de quelque évesché, et que lors elles retourneroient au domaine du comté de Hollande, dont il en passa lettre au comte son frère. Cependant au commencement que le comte Jean d'Avesnes vint à la succession desdits comtés, messire Jean de Renesse, qui estoit banny de Hollande et duquel le comte Jean d'Avesnes se mescontentoit pour avoir massacré son parent Florent, comte de Hollande, ainsi comme on a pu remarquer cy-dessus, s'opposèrent avec ses adhérents à luy; et à cest effect esmeurent contre luy le roy des Allemagnes Albert, auquel il disoit estre le comté de Hollande dévolu; mais le comte Jean d'Avesnes, à l'assistance des François, rompit leurs desseins, comme nous verrons cy-après.

Après que les trèves de deux ans faites entre Philippe, roy

de France, et Guy, comte de Flandre, furent expirées au jour des Roys ou Epiphanie, ledit roy prit la ville de Gand par composition, tellement que toute la Flandre fut réduite sous la puissance dudit roy; à raison de quoy le comte Guy et ses enfants Robert et Guy, se transportèrent en France sous la foi de Charles de Valois, frère du roy, qui leur avoit promis de moyenner une paix; et avenant que le roy n'i voulust entendre dedans l'espace d'un an, ledit Valois avec le comte de Savoye les devoient remettre libres en Flandre selon sa promesse. Mais le roy n'y voulut entendre et plus retint prisonniers lesdits comte Guy et ses enfants.

Le pape Boniface VIII institua le premier l'an et cérémonies du jubilé, compris de cent ans en cent ans. Clément VI le remit à cinquante ans, et depuis Sixte IV à vingt-cinq.

1301.

A l'induction de messire Jean de Renesse, qui estoit banny de la Hollande, Albert, roy des Romains, vint avec son armée jusques à Nimegen pour s'emparer des comtés de Hollande et Zélande sur le comte Jean d'Avesnes, disant et soustenant que, puis hoirs masles défailloit, ils devoient appartenir à l'empire, ainsi que luy avoient donné à entendre ledit Renesse. A raison de quoy le comte Jean fit une grosse armée de Hennuyers et Hollandois, et alla avec icelle à l'encontre dudit roy Albert, lequel, ayant entendu et reconnu les forces du comte, se retira laissant charge à l'évesque de Coulogne de traiter une paix entre luy et le comte, laquelle fut arrestée à condition que ledit comte Jean tiendroit et releveroit lesdits comtés de Hollande, Zélande et la seigneurie de West-Frise en fief de l'empire. Ce fait ils s'en retournèrent bons amis chacun chez soy; mais le comte Jean ne fut pourtant oiseux, car il alla brusler tous les navires des Zélandois qui estoient venus trop tard à l'aide dudit roy Albert, sous la conduite de Renesse, et estoient jà descendus en Brabant à Husden. Cela fait le comte retourna à Dordreek,

où ayant entendu que le seigneur de Renesse avoit été défait par le seigneur de Berg-op-Zome, pour les ravages qu'il faisoit sur terre à l'endroit de ladite ville, et qu'il s'estoit sauvé dedans le chasteau de Puydrogen, envoya son fils aisné, Jean-sans-mercy, comte d'Ostrevant, pour l'assiéger. Le seigneur de Renesse, sachant sa venue et connaissant bien sa cruauté, craignant qu'il ne luy advint le semblable qu'à ceux du chasteau de Berendorp, où il fit mourir tout ce qu'il trouva dedans sans aucune pitié ou miséricorde, dont depuis il retint le nom de *Jean-sans-mercy*, se retira avec ses gens en Flandre, abandonnant ce lieu.

Cependant le comte Jean d'Avesnes retourna en son pays de Haynaut, laissant son fils Jean-sans-mercy gouverneur de Zélande, à cause des guerres qu'il avoit contre les Flamands; il establit aussi son fils Guillaume gouverneur en Hollande et West-Frise, délibéré de se démettre de toutes sollicitudes et de vivre le reste de ses jours à repos en Haynaut, son pays naturel. Mais ainsi qu'il estoit de retour en chemin, voici autres nouvelles, car comme Guillaume de Grimberg, ou Bertold, évesque d'Utrek, pensoit à forces d'armes recouvrer son éveschẻ, duquel il en avoit esté forclos par les bourgemaistres d'Utrek, fut tué en la meslée par les gens de messire Assuere de Montfort; dont le comte Jean d'Avesnes, laissant son voyage de Haynaut, vint soudainement à Utrek, et requis le chapitre de vouloir eslire pour leur évesque son frère Guy, trésorier et chanoine de Liège, lequel fut esleu par une partie dudit chapitre, et par autre messire Rodolphe Waldeck, prévost de la grande église d'Utrek. L'eslection de Guy sortit son effect par l'intermise et assistance du comte Jean. Donc aussitost le susdit Rodolphe se retira vers les trans-insulaires, au pays d'Overissel; et affin que ledit Guy se put mieux maintenir en son évesché et pays d'Utrek, il bastit trois chasteaux, sçavoir: Cullenburck, Stousenburgh et Goren.

Philippe, roy de France, ainsi qu'il détenoit en France prisonniers Guy, comte de Flandre, et ses enfants, alla sur la fin de may en Flandre, accompagné de sa femme Jenne, royne de France

et Navarre, de la noblesse de France, pour prendre possession de la Flandre, et estre illec reconnu pour seigneur; entre ceux qui accompagnèrent le roy fut Jean-sans-mercy, comte d'Ostrevant. Le roy fut receu honorablement par toutes les villes de Flandre, mais notamment en Bruges, dont la royne, voyant à son entrée les magnifiques habits et parures des dames de Bruges, commença de dire avec quelque ressentiment : *Quoy! je pensoy estre icy seule Royne, et en voilà plus de six cents que je vois icy.*

Le roy abandonnant la Flandre y laissa pour gouverneur Jacques de Castillon, seigneur de Leuze et Condet. A son retour, comme il fut parvenu en la ville de Douay, son oncle Robert II, comte d'Artois, prit en mariage pour sa troisiesme femme Marguerite d'Avesnes, fille aisnée de Jean, comte de Haynaut. Les nopces furent célébrées avec grande magnificence en ladite ville de Douay, y assistant le roy de France avec sa cour, lesquelles nopces estant achevées, Jean-sans-mercy, frère de ladite Marguerite, retourna à Valencènes où, estant parvenu, annexa la terre d'Engelfontaine et ses appendances au comté de Haynaut, qu'il achepta de messire Jean de Bierges et de son frère Wautier, en présence de messire Willame, seigneur de Beaufort; Jean de Valencènes, Willame de Boulans, chevaliers; Jean de Beaufort, trésorier et chanoine de Sainte-Croix en Cambray; maistres Druez Vernintou, Philippe de Provin, Charles du Castelair, Jean Potaiges, Thierry de Chastelair, Colars Le Rues et Weris le boutelier. Ce fut fait à Valencènes, en la salle, le jour de la Sainte-Magdelaine.

Jean II, duc de Brabant, fit paix avec Jean, comte de Haynaut, pour autant que cy-devant il avoit esté en discorde avec Florent, comte de Hollande, et avoit esté l'un des auteurs de sa mort; à raison de quoy il promet au traité de paix de faire pour l'ame dudit Florent pèlerinages et ériger chapelles telles que le comte Jean ordonneroit, ainsi qu'il appert par lettres datées du mardy avant la feste de la division des Apostres.

1302.

Adolphe de Waldeck, estant nouvellement créé évesque de Liège eu la place de Huges de Chalons, que le pape avoit déposé, luy conférant l'archevesché de Besançon en la Franche-Comté de Bourgogne, semmonça les garnisons hennuyères, qui tenoient encore la ville et chasteau de Thuin depuis que Guy de Haynaut, frère au comte Jean, avoit eslu évesque de Liège; mais comme les Hennuyers se soucioient de ses semmonces vint avec bonnes troupes de Liègeois vers Thuin, pensant de l'emporter par les intelligences qu'il avoit avec aucuns bourgeois. Les Hennuyers, ayant descouvert ce qui se passoit, se mirent au-dessus de la bourgeoisie, leur faisant quitter les armes, dont fut contraint l'évesque de se retirer ; alors l'on fit sonner en signe de joye la cloche commune. A raison de quoy l'évesque, pensant qu'on se moquoit de luy, retourna vers la ville et brusla les faubourgs; de là comme il voyoit que les gens du comte Jean, qui estoient au chasteau de Mirewaut, pilloient et ruinoient les terres de Rivoine et Nosoir, alla vers ce chasteau, le prit et le fit entièrement démolir, mesme s'empara des terres et seigneuries dépendantes de ce chasteau appartenant à Jean, comte de Haynaut, auquel luy furent depuis restituées, quand ledit comte retira ses gens hors de Thuin avec accord et traité de paix.

Le souverain magistrat de Valencènes, ayant esté cy-devant donné à vie, fut, par le comte Jean pour obvier à l'insolence et empescher le cours de la malice des hommes et donner lieu à la vertu, changé : ce sont les termes de Guichardin. Ledit comte ordonna que tous les ans on renouvelast cest officier, ainsi qu'on en use à présent. Ce siège consiste en un prévost et douze eschevins choisis des principaux citoyens de la ville, avec leurs ministres et officiers ordinaires ; et à ce magistrat est adjouté un autre qu'on appelle le conseil particulier, qui est composé de vingt cinq autres citoyens, gens de marque et lesquels, par ordonnance et commission du souverain siège de la prévosté, traite des affaires de la ville. Et si ce cas y eschet et le requiert, on y met

plus grand nombre de citoyens pour le vuidange de telles affaires. Et outre cest ordinaire. la ville a coustume et liberté, en cas de plus grande conséquence qui concerne le public, d'assembler à son de cloches le grand conseil et corps de la ville, a façon de faire des Romains en cette assemblée qu'ils nommoient *Comitia centuriata*, et auquel conseil tous bourgeois, encore que ne soit en office (chose qui n'a lieu en pas un autre endroit de tous les Pays-Bas), a voix et puissance de délibérer et dire son opinion sur ce que le pensionaire ordinaire de la ville propose de la part du magistrat souverain et du conseil particulier ; et ceste assemblée générale ne peut estre convoquée qu'il n'y ait pour le moins cent bourgeois, sans qu'il y puisse entrer estranger quelconque. Sous le siège prévostal y a plusieurs officiers, lesquels ont charge de décider des moindres faits et des causes de peu d'importance. Jusques icy Guichardin.

Après plusieurs tumultes faits l'année passée tant à Gand qu'à Bruges contre les François, enfin les Flamands, considérant les exactions, charges et mauvais traitements de leur gouverneur Jeaques de Castillon, seigneur de Leuze et Condet, commencèrent à se rebeller contre les François; et premièrement ceux de Bruges se mutinèrent si horriblement qu'ils massacrèrent à l'aide de ceux de Dam tous les François qui estoient dedans leur ville, tellement que plusieurs autres villes se souslevèrent et déchassèrent les François. A la venue de Jean, comte de Namur, fils de Guy, comte de Flandre, et de Guillaume de Julliers, prévost de l'église cathédrale d'Utreck, qui tachoient d'aliéner les Flamands des François par l'entremise de Pierre Leroy, citoyen de Bruges, doyen de la drapperie. Par ainsi plusieurs villes de Flandre se soumirent sous leur protection. La ville de Gand demeura encore en l'obéissance du roy, lequel comme il eut entendu ceste révolte y envoya sous la conduite de Robert, comte d'Artois, 40 mille combattants. Entre les princes qui suivirent ledit Robert fut Jean de Haynaut, surnommé *sans mercy*, comte d'Ostrevant. Les Flamands se mirent en bataille près Courtray et firent si bien leur devoir qu'ils firent un horrible carnage sur les François.

Du costé desdits François les plus notables qui y laissèrent la vie furent: Robert, comte d'Artois; Jeaques de Castillon, seigneur de Leuze et Condet; le roy de Majorque; Godefroy de Brabant et son fils seigneur de Viezon; les comtes d'Eux, de La Marche, de Dampmartin, d'Aumale et d'Ange; Jean de Haynaut, comte d'Ostrevant; Roland, seigneur de Neelle, connestable de France; Guy, son frère, mareschal de Lost; le comte de Tancarville; Emery le grand chambellan, et plusieurs autres princes, barons et seigneurs avec bien 4 mille esperons dorés ou chevaliers, et autre peuple sans nombre. Quant à Jean, comte d'Ostrevant, son corps fut rapporté à Valencènes et ensépulturé en l'église Saint-Jean. Après ceste défaite des François les villes de Courtray, Douay et Cassel se rendirent aux Flamands. Le roy de France tasche de rechef à entrer dans la Flandre avec une armée de quatre-vingt mille combattants; mais voyant et connoissant le courage des Flamands et le bel ordre que leur capitaine y mettoit, se retira, craignant de perdre le reste de sa noblesse.

Cependant ceux de Lille pensèrent par leurs courses à surprendre la ville de Tournay avant l'hyver, sous la conduite de leur chef le chevalier courtrésan; mais messire Jeaques Bayone, lieutenant en Saint-Omer pour Othon, comte de Bourgogne, envoya le seigneur Foucaul de Merle, mareschal de France, lequel survenant avec messire Michiel ou Mathieu de Ligne, mareschal de Haynaut, défit lesdits Lillois par embusches qu'il leur dressa; et pour maintenir ladite ville de Tournay, ledit mareschal de Haynaut demeura capitaine en icelle durant l'hyver.

Mourut Guy de Colemedio ou Golemand, évesque de Cambray. A luy succéda Philippe de Margny ou Marigny, chanoine de Cambray; il eut un frère nommé Jean de Marigniaco (selon Démocharès), qui fut premièrement évesque de Cambray l'an 1345, et depuis eslevé par le pape Clément VI à l'archevesché de Rouen l'an 1347. Il eut un autre frère nommé Enguerand de Marigny, lequel fut en si grand crédit vers Philippe-le-bel, roy de France, qu'il le créa comte de Longueville, par où se voit qu'ils estoient issus de noble et illustre famille.

Durant que par la mort de Guy le siège de Cambray estoit vacant, plusieurs du peuple de Cambray s'esmeurent contre le chapitre de Notre Dame, tellement que, assistés des prévost et eschevins, se mirent en armes avec bannières desploiées courrant en ceste façon parmi la ville; si prirent prisonnier un grand vicaire de ladite église qu'ils rencontrèrent; le mesme firent-ils à l'endroit des serviteurs et chanoines qu'ils bastirent les uns aux autres, voulurent couper le poing, prirent et navrèrent les chevaux des chanoines, accoururent à l'huys de l'église où ils firent force pour y entrer et sonner les cloches pour assembler le commun; de fait ils sonnèrent la cloche de la Magdelaine et entrèrent de fait ès maisons d'aucuns francs sergeants du chapitre en prenant leurs biens et enfoncer le celier au vin, contraignirent plusieurs sujets du chapitre qui avoient rentes sur la ville à leur vie rendre icelles, et firent autres plusieurs grands excès. A raison de quoy le chapitre de rechef redoutant plus grand péril se partit de la cité. Finablement lesdits prévot, eschevins, et citoyens se soumirent aux abbés de Saint-Aubert et de Saint-Sépulchre, à messire Ansel, seigneur de l'Isle-Adam, et à maistre Pierre de Tillach, chanoine de Paris, par lesquels fut dit que tous biens ostés et emportés seroient restitués, et pour les biens qui trouver ne se pourroient en nature, dix bourgeois feroient caution de deux milles livres, et que le chapitre connoistroit et jugeroit de ses francs sergeants des injures faites aux chanoines, et que au retour du chapitre cent hommes de la ville leur iroient au-devant en brayes et chemises et deschauls, et ainsi accompagneroient ledit chapitre jusques à l'église. Et ainchois que ledit chapitre rentreroit en la cité, le prévost, les vieux et nouveaux eschevins et chacun eswart, six personnes feroient serment que doresenavant ne méferoient auxdits chapitre, ne méfaire souffriroient par assemblée ou autrement, ains de tout leur pouvoir y contresteroient, et que ledit serment tous nouveaux eschevins feroient audit chapitre dedans huit jours qui seroient faits eschevins, etc.

Mourut Marie de Dampierre, abbesse de Flines, fille de

Marguerite, comtesse de Flandre et Haynaut. Elle a son tombeau eslevé en marbre audit monastère de Flines dedans lequel gist son corps.

Le comte Jean d'Avesnes fit plusieurs belles ordonnances pour le régime du public de Valencènes, récité au long par ses lettres sur ce despeschées.

1303.

Sur le commencement de mars, à cause que l'année précédente les mayeurs, eschevins et communauté de la ville et jurisdiction de Lessines avoient de rechef fait serment de fidélité à Jean, comte de Haynaut, le reconnoissant pour leur seigneur, le comte Jean de Namur et Guy, son frère, seigneur de Richebourg, fils du second mariage de Guy, comte de Flandre, avec Isabelle de Luxembourg, comtesse de Namur, assemblèrent une grosse armée tant de Gantois que Brugeois avec lesquels vinrent assiéger la ville de Lessines, où le comte de Haynaut avoit bonne et forte garnison de Hennuyers; ils furent au-devant de ladite ville avec leur camp presque tout le mois de mars, durant lequel temps le pays de Haynaut receut grand dommage, car lesdits frères s'opiniastroient de n'abandonner le siège s'ils n'avoient emporté ladite ville de Lessines : ce qu'ils continuèrent pour avoir receu nouvelles forces de leur neveu Guillaume de Julliers, pour s'opposer aux François qui estoient du costé d'Arras. Durant ce siège le comte Jean, assisté des François, pensa souvent à se battre avec les Flamands ou rompre leurs tranchées pour ravitailler ladite ville; mais considérant qu'il n'y profiteroit rien pour les grandes forces de l'ennemy, temporisa quelque temps; car ses gens qui estoient dedans la ville avoient encore quelques vivres et résistoient très-bien à l'ennemy. A raison de quoy, sur la fin du mois de mars, les Flamands eslevèrent des machines de guerre pour donner un assault. Il y avoit dedans des Allemands soldoyés du

du comte, aussi des François et Hennuyers conduits par Jean d'Avesnes, fils troisiesme du comte de Haynaut, lesquels firent belle forte résistance. Enfin comme les assiégés virent qu'il n'y avoit point d'espoir d'estre secourus, se rendirent à condition de vie sauve et de sortir avec armes : ce qui leur fut accordé, et arriva en la semaine sainte. La ville fut donnée en pillage aux soldats et bruslée entièrement; les portes et les forteresses furent démolies; enfin la ville fut mise en ruine telle par les Flamands qui leur sembla qu'elle ne leur pouvoit doresenavant apporter dommage ou ruine. Touchant ce, l'historien Oudegherst rapporte au chapitre cent-quarantiesme, qu'il y a une ancienne chronique de Flandre qui dit que le seigneur d'Audenarde, qui premier fit bastir le chasteau de Lessines et fortifier la ville, avoit prédit que ce chasteau ne seroit jamais gagné par la force jusques à ce qu'on donneroit un oyson pour un denier parisis. Comme aussi advint, car ladite ville fut prise par les Flamands en la semaine sainte, que lors les soldats donnèrent un oyson pour un hareng, et un hareng ne valloit qu'un denier parisis.

Au mois d'avril le comte Jean de Namur et son frère Guy se préparoient à se jetter dedans les isles de Zélande, car ledit Guy disoit luy appartenir à cause que Guy, son père, comte de Flandre, avant sa captivité de France, luy avoit donné, prétendant ledit comte luy estre dévolues comme seigneur direct, à cause que Jean, comte de Hollande, fils de Florent, n'avoit laissé enfant; or, par donation de son père à luy faite, ledit Guy querella lesdites isles sur Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, poussé de ce faire par messire Jean de Renesse, joint que les Flamands maritimes, tant nautoniers que poissonniers et pescheurs, promirent toute assistance audit Guy pour envahir lesdites isles, pour les guerres qu'ils avoient continuellement avec les habitants d'icelles. Donc ledit Guy passa avec son frère le comte de Namur, le 22 d'avril, en l'isle de Catsant, attendant le vent propice pour descendre en l'isle de Walcheren. Sur ce Guillaume, comte d'Ostrevant, fils de Jean, comte de Haynaut, frère et héritier de Jean-sans-mercy, tué en la bataille de Courtray, ayant dressé

une belle armée de Hennuyers, Hollandois, Zélandois et Frisons, descendit à l'improviste en Catsant, et là défit les Flamands entièrement. Guy estant défait recueillit nouvelles forces et entra en l'isle de Walcheren le 25 d'avril. Le comte Guillaume d'Avesnes alla au-devant; mais par trahison et secrettes intelligences de messire Jean de Renesse, il fut par deux fois en un jour mis en déroute, tantost à la ville de La Vere, où les bourgeois tuèrent leur gouverneur, tantost et depuis à Arnemuyde, dont fut contraint de se sauver à Zirixée pour y cueillir nouvelles forces. Guy de Flandre le suivit pas à pas et l'assiégea en ladite ville par bonne espace de temps, durant lequel le comte Guillaume, à certain jour, fit de nuit une brave saillie sur les Flamands et en occit jusques au nombre de quinze cents, ainsi que dit Jean Beka. Nonobstant ce, Guy emporta depuis sur dix jours la ville de Midelbourg. Cela fait s'ensuivirent trèves pour un mois, lesquelles finies ceux de Zirixée, encore qu'ils estoient assiégés, sortirent et reprirent Midelbourg. Cependant le comte Guillaume, qui estoit allé en Hollande, retourna avec nouvelles forces vers ceux de Zirixée, et en son chemin défit les gens de messire Jean de Renesse et déchassa le reste de Zélande. Meïer dit que les trèves cy-dessus mentionnées furent accordées depuis le 15 de juin ou environ jusques au 15 ou environ du mois de mars de l'année ensuivante.

Cependant les trèves faites entre les François et les Flamands expirèrent à la feste de la Magdelaine, sçavoir le 22 du mois de juillet, et lors les Flamands firent si grande assemblée des gens à Cassel qu'on nombroit bien en leur armée, selon aucune chronique, deux cent mille hommes de pied et douze mille chevaux. Meïer ne dit que cinquante mille en tout portant armes. Ce qui occasionna au roy de France de dire qu'il pleuvoit Flamands en Flandre. Donc lesdits Flamands allèrent assiéger la ville de Saint-Aumer, et furent devant l'espace de huit jours; mais voyant qu'ils ne profitoient rien se retirèrent vers la ville de Thérouane, qu'ils prirent, bruslèrent et ruinèrent entièrement.

De là au commencement d'aoust assiégèrent Tournay l'espace de six semaines, durant lesquelles ils firent beaucoup de dégast.

tant par feu que pillage, sur les terres de Haynaut, car encore que les Flamands avoient fait trèves avec le comte Jean de Haynaut, si est qu'elles n'estoient que pour la Hollande, Zélande et Frise, non pas pour son pays de Haynaut, tellement qu'il convint audit comte d'avoir bon nombre de gens d'armes pour garder les frontières de sondit pays du costé de la rivière de l'Escault, lesquels firent si bon devoir que ceux qui estoient au chasteau d'Obye, s'estant mis en embusche avec ceux du chasteau de Leuze et Baillœl, défirent en un jour, près de Bury, quatre cents Flamands, contraignant le reste de se sauver à la fuite. Le roi de France estoit venu avec une grosse armée jusques à la ville de Peronne, pour faire lever aux Flamands le siège de Tournay, laquelle estoit en faute de vivres. D'autre costé le comte de Haynaut avoit sur pied une belle armée, affin de se joindre au roy. Mais le roy ne voulant hasarder ses gens, traita une trève avec les Flamands jusques au mois de may de l'année suivante. Entre les conditions du traité estoit dit que le comte de Flandre sortiroit des prisons de France, pour prendre advis avec ses sujets de traiter une paix, promettant par serment de retourner ès prisons si ladite paix ne se concluoit en dedans des trèves accordées : ce qu'il effectua.

Le 11 d'octobre mourut le pape Boniface, et le 22 fut créé en sa place Benoist XI.

Le comte Jean de Haynaut et Hollande, etc., fit démolir la ville de Veronne qui estoit capitale des West-Frisois, située près la ville d'Alkmar, pour les fréquentes et itératives rebellions des citoyens ; à cest effet il commanda que l'on eut à mettre bas à rase terre tous les édifices et manier la charrue au travers de ladite ville. Pour mémoire de quoy se trouve tel chronogramme :

eCCe CaDIt Mater FrIsIæ.

Autres verses ont été composés tels que s'ensuivent :

Quos Prisci Frisios olim discère minores
Aretoo à flevâ, pelagique venitis ab orâ,
Tum vobis Verona caput, nunc campus et arva.

Miræus, *Fast. Belg*, p. 595.

Blanche de France (fille de Philippe III, roy de France, et de Marie de Brabant, sa deuxiesme femme), veuve de Jean d'Avesnes, surnommé *sans mercy*, comte d'Ostrevant, fils du comte Jean de Haynaut, espousa en secondes nopces Albert, fils de l'empereur Rodolphe de Hapsbourg et premier duc d'Austriche.

1304.

Au mois de mars les trèves alloient finissantes, que quand Guillaume, comte d'Ostrevant, entendant les grands préparatifs que faisoit Guy de Dampierre pour assiéger de rechef Zirixée, et que jà les Flamands estoient passés Duyneland, descendit en Zélande avec deux armées, l'une estoit conduite par luy et l'autre par Guy, son oncle, évesque d'Utrek, qui luy avoit amené bon nombre d'Utrequins à son secours. Ainsi ils abordèrent le 20 de mars à Duyneland où, pensant à ravager et endommager l'ennemy, il leur convint à se défendre, car les Flamands avec les bannis de Zélande, conduits par messire Jean de Renesse, se jettèrent si courageusement avec leurs navires au milieu de ceux des Hollandois et Utrequins, que sous la faveur de la nuit ils tuèrent et submergèrent bien trois mille d'iceux. Guy, évesque d'Utrek, fut pris prisonnier et emmené en Flandre; Guillaume, comte d'Ostrevant, se sauva en un petit navire, et avec grande difficulté arriva à Zirixée ; de là s'en alla bien hastivement au pays de Haynaut vers son père, qui estoit détenu malade en son lit, auprès duquel exposa sa mauvaise fortune, et demanda secours au roy de France, lequel luy fut accordé et donné.

Cependant, le 21 de mars et la veille de Pasques flories, Guy de Flandre assiègea Zirixée l'espace de douze jours, et voyant la résistance de Vitus Hamsteda, bastard de Florent, comte de Hollande, leva le siège, passa la Meuse avec messire Jean de Renesse et conquit toute la Noort-Hollande jusques à la ville de Harlem ; d'autre costé Jean, duc de Brabant, donnant assistance aux Flamands, occupa Sainte-Gertrudenberg et toute la

Hollande méridionale jusques à Dordreck, qu'il pensa aussi de prendre; mais ne peut, car il fut contraint par la diligence de messire Nicolas de Putten de se retirer et prendre la fuite jusques à la ville de Bois-le-duc, où il fut assiégé quelque jour par ledit seigneur de Putten, lequel ayant levé le siège reprit à son retour Sainte-Gertrudenberg et autres places, et emporta à Dordreck grand butin qu'il prit sur ses ennemis; puis défit incontient à Iselmonde deux mille Flamands, dont arriva que Guy de Flandre à peine s'eschappa-t-il.

Pendant que Guy d'Avesnes, évesque d'Utrek, est détenu prisonnier en Flandre, Guy de Dampierre alla à Utrek où il fut honorablement receu; à raison de quoy tascha de persuader au chapitre de l'église cathédrale de débouter et déposséder Guy d'Avesnes, et de recevoir en son lieu Guillaume de Julliers; mais ses desseins furent rompus, car le seigneur de Hamsteda, bastard de Hollande, sort de Harlem avec le guidon aux armes de Hollande, tellement qu'estant suivy de tous les Hollandois de ce quartier, alla trouver au village Hillegoin les Allemands, qu'il défit entièrement; d'autre costé le seigneur d'Ockemberch prit aussi la ville de Delphe, et avec bannière aux armes de Hollande crioit de çà de là : *Hollande! Hollande!* tellement qu'estant accompagné des bourgeois de ladite ville de Delphe, en chassa les Flamands hors de la ville. Ceux de Leyden firent le semblable en leur ville, assistés des Delphois, et estant joints ensemble surprirent les Flamands près de Goude et recouvrèrent les prisonniers hollandois qu'ils tenoient chez eux. A ces devoirs survint le seigneur Hamsteda, qui déchassa des environs de Leyden les Flamands qui vouloient faire quelque résistance; iceux, pensant se sauver dedans Delphe, furent en icelle ville les uns misérablement taillés en pièces, les autres se noyèrent se dejettant des rampars.

Oultre ce ledit seigneur Hamsteda, à la requeste de ceux de Shoonhoven, qui avoient pris prisonnier leur gouverneur messire Nicolas de Cats, Flamand, assiégea le chasteau de ladite ville de Shoonhoven, le prit et déchassa de là les Flamands. Voilà la Hollande libre et délivrée des Flamands.

Guy de Dampierre, entendant la perte de ses gens et les bons succès du seigneur Hamsteda, alla de rechef assiéger la ville de Zirixée, à intention de ne bouger le siège s'il ne l'emportoit; à raison de quoy il livra deux furieux assauts, qui ne luy profitèrent rien pour la grande résistance des bourgeois.

Durant ledit assiègement, Guy, comte de Flandre, retourna en France à la fin du mois d'apvril, avant l'expiration des trèves faites entre luy et le roy de France, pour tenir prison à Compiègne, ainsi qu'il avoit promis au roy. Les susdites trèves furent prolongées jusques au jour de Saint-Jean-Baptiste, lesquelles finies le roy vint à Arras, et pour ce qu'il ne pouvoit passer droit en Flandre vers Lille sans combattre et encourir mauvaise fortune, à cause des destroits, des chemins et des marais qu'il y avoit entre deux, descendit vers le pays de Haynaut et passa par iceluy son armée; enfin il parvint à Tournay. En mesme temps ledit roy envoya de Calais, comme il avoit promis à Guillaume d'Avesnes, comte d'Ostrevant, qui estoit retourné en Hollande, trois cent et cinquante navires entièrement montés de gens et de tout autre équipage de guerre, lesquels conduits par l'admiral de France arrivèrent le jour Saint-Laurent, le 10 d'aoust, et se joignirent aux navires du comte Guillaume, délibéré de combattre les Flamands et les desnicher d'arrière la ville de Zirixée : ce qui fut fait le 10 mesme jour d'aoust, tant par mer que par terre, avec autant de résolution et courage que les Flamands, estant ainsi chargés l'espace d'un jour et une nuit, furent enfin misérablement et entièrement défaits. Guy de Flandre fut pris et emmené prisonnier en France chez son père et frères. Il mourut en ceste défaite du costé des Flamands jusques au nombre cent mille, qui tués, qui noyés, et autre grand nombre des restants furent faits prisonniers. Le comte d'Ostrevant Guillaume ramena en Hollande onze cents de leurs navires, et nonante tentes ou pavillons fort magnifiques; six mille Flamands, qui restoient encore entre et dedans les dunes, se rendirent prisonniers, avec lesquels on recouvrit par eschange tous les Hollandois qui durant ceste guerre avoient esté pris prisonniers par les Flamands.

Or, ainsi que le comte d'Ostrevant s'estoit rendu victorieux

des Flamands en Zélande, d'autre costé Philippe-le-bel, roy de France, qui estoit avec ses forces à Tournay, taschoit aussi de se prévaloir des Flamands rendus foibles par la susdite défaite. A cest effet, après avoir entré l'église cathédrale de Tournay et salué la Vierge, fit dresser hors la ville un pont sur l'Escault et fit passer par et sur iceluy son armée.

Durant quoy le comte de Haynaut Jean faisoit avec ses forces tenir en bride ceux de Grandmont et Alost, affin qu'ils n'entrassent en son pays ou endommageassent les gens du roy. Ledit roy, ayant ainsi fait passer son armée au travers de ladite rivière de l'Escault, prit Orchies par composition; puis le 17 d'aoust, comme il fut descendu du Mont en Pevele, il fut suivy des Flamands qui estoient à Bovines, dont luy convint de se battre avec iceux, non sans grand péril de sa personne. Toutteffois, il gagna le dessus ayant défait sur la place quatre mille Flamands, autres disent dix mille, et contraignant les autres à sauver leur vie à la fuite. Cecy arriva le 18 d'aoust. Paul-Emile, en la vie de Philippe-le-bel, roy de France, rapporte que ledit roy, pour rendre graces à Dieu du gain de ceste triomphante journée, vint faire sa prière à l'église Notre-Dame de Paris, laquelle il entra à cheval et fit depuis dresser ceste statue qu'on y voit d'un roy armé à cheval. Le roy non content de ce envoya incontinent assiéger la ville de Lille; mais les Flamands s'assemblèrent en si grand nombre et force, qu'ils prirent résolution de combattre le roy et de mettre fin à la guerre.

Or, pour appaiser le tout et assoupir les querelles qui estoient entre ledit roy, Jean, comte de Haynaut, Hollande et Zélande; Guy, évesque d'Utrek, d'une part; et d'autre, entre Guy, comte de Flandre, avec ses trois fils. Les ducs de Bourgogne et Brabant; le comte de Savoye; Marie, royne de France, et autres, tant princes que prélats, furent moyenneurs de part et d'autre, tellement qu'il fut fait un accord par lequel fut dit que Guy d'Avesnes, évesque d'Utrek, seroit mis en liberté et hors de prison, et rentreroit en la possession de son évesché, et que le comte de Flandre avec ses trois fils, princes et seigneurs avec quarante gentilshommes, seroient aussi eslargis des prisons du

roy. Ce qui fut effectué, chacun retournant joieusement en son pays.

Au mois de septembre, Jean, comte de Haynaut, Hollande et Zélande, mourut. Un peu avant mourir, comme il eut entendu les victoires que Dieu avoit données à son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, sur les Flamands, il s'en réjouit si fort qu'il dit en présence de ses barons et seigneurs de sa cour, qu'il avoit grande occasion de remercier Dieu avec un grand contentement, puis qu'il luy avoit donné un si vaillant fils successeur de ses domaines; le jour de sa mort fut le 11 du mois susdit. Son corps fut ensépulturé en l'église des Cordeliers ou Frères Mineurs de Valencènes, où au milieu du chœur se voit son tombeau relevé de terre, de matière de marbre, orné d'une épitaphe.

Ledit comte Jean n'eut qu'une femme, sçavoir : Philippine de Luxembourg, de laquelle il eut quatre fils et quatre filles.

Les fils sont :

Jean, appellé *sans mercy*, troisiesme de ce nom, comte d'Ostrevant, lequel eut à femme Blanche de France, fille de Philippe III, roy de France, et de Marie de Brabant, sa deuxiesme femme. (En passant faut noter que ceux là ont failly qui l'ont appellé fils de Guy de Dampierre, comte de Flandre, et luy ont donné le surnom de *Namur)*. De ce mariage ne sortit point d'enfant. Il fut tué à la bataille de Courtray en l'an 1302.

Guillaume fut comte de Haynaut, Hollande, Zélande et seigneur de Frise. De luy nous en parlerons cy-après.

Jean fut seigneur de Beaumont, de Goule, Tolen, Schoonhoven et autres seigneuries que son frère Guillaume luy donna, tant en Haynaut que Hollande. Zélande et Frise, pour son partage. A Schoonhoven, il sépara le chasteau pour sa demeure et y fonda un couvent de religieux de l'ordre du Mont-Carmel, qui fut bruslé l'an 1375. Sur quoy fut fait ce verse :

Schoonhoven insignis cum claustro devorat ignis.

Il espousa Marie, autres l'appellent Marguerite, fille seule et héritière de Hues, comte de Blois, de Soissons et Chimay, et de Jenne, dame d'Argiers en Picardie, toutes lesquelles seigneuries vinrent audit Jean, seigneur de Beaumont, à cause de sadite femme. De ce mariage sortit seulement une fille, héritière des biens tant paternels que maternels, appellée Jenne, laquelle espousa en premières nopces Louis de Castillon, premier du nom, comte de Blois, de Dunois, etc., auquel son père Guy donna, en faveur de ce mariage, la terre d'Avesnes. Desdits Louis et Jenne sortirent trois fils, sçavoir : Louis, Jean et Guy ; Louis de Castillon, de ce nom deuxiesme, fut comte de Blois et Dunois, seigneur d'Avesnes, de Landrecies, de Trelon, Chimay et autres terres. Ce Louis aliéna par donation le comté de Soissons à messire Enguerrand de Coucy, procurant ce Elisabeth d'Angleterre, et ce pour rédimer son frère, qu'il avoit donné à l'Anglois en otage pour la délivrance de Jean, roy de France, qui avoit esté pris prisonnier à la bataille de Poictiers et emmené en Angleterre. Le second fils fut Jean de Castillon, qui fut aussi, après le trespas de son frère Louis, comte de Blois et Dunois ; outre ce duc de Gueldre, seigneur d'Avesnes, de Trelon, de Goude, Schoonhoven et autres seigneuries. Le troisiesme fils fut Guy, seigneur d'Argiers, de Clary, de Catheu, de Beaumont, Beaufort, de Tongres et Maffles en Haynaut; enfin, après le décès de son frère Jean, fut aussi comte de Blois et Dunois, et succéda aux autres seigneuries de ses frères cy-dessus nommés.

Henry fut chanoine de Cambray.

Les quatre filles sont :

Marguerite fut la troisiesme femme de Robert II, comte d'Artois.

Isabeau fut mariée à messire Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, connestable de France, estant veuf d'Alix de Dreux, vicomtesse de Chasteaudun, sa première femme. De ce mariage sortit une fille, laquelle fut mariée à Guillaume de Flandre, seigneur de Termonde, fils deuxiesme de Guy, comte de Flandre.

Marie fut mariée à Louis, comte de Clermont et La Marche,

premier duc de Bourbon, pair et grand chambrier de France, petit-fils du roy saint Louis. De ce mariage sortirent trois fils et trois filles. L'aisné des fils fut Pierre, premier du nom, duc de Bourbon, qui mourut le 19 septembre 1356 à la journée de Poictiers. Le second fut Jeaques de Bourbon, comte de Charolois, La Marche et Ponthieu, connestable de France. Le tiers fut Philippe de Bourbon, qui mourut sans enfant. L'aisnée des filles fut Jenne de Bourbon, femme de Guy, fils aisné de Jean, comte de Forest. L'autre fut Marie de Bourbon, mariée deux fois : la première, à monsieur Guy, fils aisné de Huges, roy de Cypre, qui s'instituloit *Roy de Hiérusalem*, en eut un fils Huge de Luzignan, prince de Galilée; la seconde fois, à Robert, prince de Tarente, qui s'instituloit *Empereur des Grecs*, pour ce que Catherine de Valois, impératrice de Constantinople, seconde femme à monsieur Philippe de Sicile, prince de Tarente, père dudit Robert, avoit donné à sondit mary le droit par elle prétendu audit empire, duquel elle jouissoit. Et la royne Jenne, première de Sicile par les titres, se dit sœur dudit Robert, ayant espousé Louis de Tarente, son frère. La troisiesme fille dudit Louis de Bourbon et de Marie de Haynaut fut Béatrix de Bourbon, femme de Philippe, fils aisné dudit monsieur Philippe de Sicile, prince de Tarente, fils puisné dudit Charles II, roy de Sicile.

Mehault fut abbesse de Nivelle.

On tient que du susdit comte Jean d'Avesnes et de ses successeurs ont pris origine par naturalité plusieurs nobles maisons et familles, qui ont esté depuis fort renommées, tant ès pays de Hollande et Zélande, dont les principaux sont ceux de La Poel; Dupenbures, Croonenbourg, Backeweerd, Almen, Suermondt, Wlissinge et Briels; toutes lesquelles portent pour tesmoignage de leur noblesse : Haynaut escartellé de Hollande, l'un en chef, les autres en cantons et semblables.

Guillaume, premier de ce nom, surnommé *le Bon*.

Guillaume, paravant comte d'Ostrevant par le trespas de son père, fut premier de ce nom comte de Haynaut et troisiesme comte de Hollande, Zélande et seigneur de Frise. Pour sa douceur, débonaireté, équité et bonne vie fut appellé communément de ses sujets : *Le bon comte Guillaume*. Jean de Leyden, religieux carme, dit qu'il fut si aimé et honnoré de tous princes, tant long que près, qu'il fut appellé d'iceux *Maistre des Chevaliers et le seigneur des Princes*. A raison de quoy les princes d'Allemagne l'esleurent depuis *Vicaire de l'Empire*. A son advènement à ses seigneuries susdites fit et soustint grandes despenses pour recevoir les princes et dames à cour ouverte, qu'il tint en admirable magnificence en Mons, Valencènes; mais notamment en la ville de Harlem l'espace de huit jours continuels, où il receut et traita à ses propres fraix vingt comtes, cent barons, mille chevaliers, et nombre infiny de gentilshommes, dames et damoiselles, qui vinrent de toutes parts en ladite ville. Donc lesdits seigneurs à leur partement furent grandement contents et satisfaits; mesme ledit comte Guillaume donna ordre après que tous fussent retirés de semmoncer à son de trompette que ceux qui auroient receu en leur particulier quelque intérest, pour ladite cour tenue, qu'ils fussent satisfaits.

Mourut le 7 de juillet le pape Benoist. Le siège fut vaquant dix mois et vingt-huit jours.

1305.

Guy, comte de Flandre, ainsi qu'il eut fait paix avec le roy de France, mourut le 7 du mois de mars, auquel succéda son fils aisné Robert, deuxiesme du nom. En ladite paix furent compris de part et d'autre les alliés, hormis le comte de Haynaut pour les comtés de Hollande et Zélande.

Le 19 du mois de may, Guillaume, comte de Haynaut, prit à femme Jenne de Valois, fille aisnée de Charles, comte de Valois, et de Marguerite d'Anjou, frère de Philippe-le-bel, roy de France; elle avoit esté cy-devant accordée à Fréderic, fils deuxiesme d'Albert, roy des Romains; puis à monseigneur Edouard, fils aisné de Jean de Bailleul, roy d'Escosse; mais nuls de ces accords tournèrent en mariage, si bien que le comte Guillaume contracta mariage avec ladite dame. Le comte de Valois donna pour le mariage de sa fille dix-sept mille cinq cents livres tournois, et le comte Guillaume assigna sept mille livres tournois de rentes pour le douaire de sa femme ès mains de Jean, seigneur de Rayneval, procureur dudit comte de Valois.

A ce traité de mariage de la part du comte Guillaume se constituèrent pleiges et cautions: Philippe, comte de Haynaut; sa mère; Gauthier de Castillon, comte de Porcian, connestable de France; Gauthier, seigneur d'Enghien; Jeaques de Werchin, séneschal de Haynaut; Jean, seigneur de Barbençon; Gauthier, seigneur de Boucies; Ernoul d'Enghien Jean Sausset, et Jean de Montigny, chevaliers.

Du costé de Cnarles, comte de Valois, se rendirent aussi pleiges et cautions les suivants : Gauthier de Castillon, comte de Porcian, connestable de France; Gauthier, comte de Brienne; Jean de Beaumont; le viscomte seigneur de Guierche; Jean, sire de Rainval: Ansel de Boutellier, sire de Lusarches; Raoul Herpin, sire d'Erquery; Erart de Montmorency; Jean de Castelier; Gauthier d'Aunoye; Régnier de Grimaux; Jean de Grez; Jean Grapin, et Robert de Conardon, chevaliers; sire Jean de Montigny, maistre Raoul de Harcourt et Pierre de Latilly, chanoines de Paris.

Les solemnités de nopces se firent en la ville de Paris, après que le comte Guillaume et madame Jenne de Valois furent joints en mariage par l'archevesque de Rouen.

Fut créé pape en la place de Benoist, Clément, du nom cinquiesme, paravant appellé Bertrand Gotlhon, François de nation, archevesque de Bourdeaux, lequel permit au roy de

France de lever l'espace de cinq ans un dixiesme sur les biens de l'Eglise en son royaume. Ce fut luy qui, à la requeste des François, transféra le siège papal de Rome en la ville d'Avignon, où il persista l'espace de septante ans, jusques au pape Grégoire xi, au grand préjudice de l'Église et scandale des bons chrestiens, qui voyoient toute la discipline ecclésiastique et tout droit aller en désastre pour, contre l'honneur de Dieu, favoriser aux princes et à leur party. Ce pape administra les affaires d'Italie par trois cardinaux.

On raconte qu'au jour de son couronnement en Avignon, comme il alloit en procession accompagné des roys de France, Angleterre et Aragon, et plusieurs autres grands seigneurs, qu'un mur tomba en ruine et tua plus de mille personnes. Le duc de Bretagne entre autres y fut chétivement occis et le roy de France outrageusement blessé. Le pape Clément fut renversé de dessous sa mule, non sans grand péril de sa vie, et tomba lors de sa couronne une escarboucle estimée à six mille écus

Autre quasi semblable cas arriva l'an 1450 ; car comme Nicolas v, pape, célébroit en Rome l'an de jubilé, il arriva telle affluence de peuple estranger qu'un certain jour la mule d'un cardinal s'estant effrayée, il y eut bien deux cents personnes avec trois chevaux oppressés de la foule sur le pont Saint-Ange.

Arriva grand hyver et tel que l'on pouvoit facilement traverser avec chariots chargés les plus grandes rivières qui furent aux Pays-Bas.

1306.

Robert, comte de Flandre, déclara guerre au comte de Haynaut, à cause qu'il n'avoit fait envers luy relief des isles de Zélande et autres certains domaines contenus en Hollande. Outre ce ledit Robert maintenoit que lesdites isles et seigneuries luy estoient

eschues par la mort de Jean, frère de Florent, comte de Hollande. En ceste guerre Jean, duc de Brabant, donna assistance aux Flamands ; mais avant de venir aux mains ledit duc Jean et plusieurs seigneurs firent tant que les parties se soumirent à arbitres, sçavoir : Jean, comte de Namur, et Guy, son frère, du costé du comte Robert. Du costé du comte Guillaume : Guy, évesque d'Utrek, et Gauthier de Castillon, comte de Portian, connestable de France ; lesquelles parties et chacune d'elles respectivement promirent de tenir et avoir pour agreable tout ce que par eux quatre ou par les trois seroit dit et arbitré ; moyennant laquelle soumission le comte Robert congédia et cassa son armée, et retourna en Flandre. Par le contenu de laquelle soumission semble que leur différend gisoit en trois points. Par le premier, le susdit comte Robert prétendoit de sa part droit et action en aucuns fiefs en Zélande tenus de Flandre, comme nous avons dit cy-dessus, sous prétexte que le comte Jean de Hollande estoit terminé de vie à trespas sans laisser hoir masle de son corps, et que, par les coustumes feudales de ladite Zélande, les fiefs en défaut d'hoir masle retournent aux seigneurs. Le deuxiesme point ou article gisoit en ce que le comte de Flandre demandoit sa portion en plusieurs terres votières de main ferme gisant en Hollande et seigneurie de Frise, ensemble aux biens meubles et dettes actives délaissés par ledit comte Jean. Tiercement, il maintenoit que Lessines, Flobec, Renaix et Lens estoient du ressort de Flandre. Mais l'on ne trouve que rien en fust dit par les susdits arbitres ; au moyen de quoy aucuns ans après, la guerre recommença entre eux, selon que nous voyerons cy-après.

1307.

Fut tenue une synode diocésaine en Cambray par l'évesque du lieu Philippe de Marigny.

Tous les Templiers furent pris prisonniers en la France, par ordonnance du pape Clément, et ce à la sollicitation de Philippe-

le-bel, roy de France ; ils furent incontinent condamnés à estre bruslés vifs. Sur ce voicy un chronogramme :

Excidium Templi nimiâ pinguerdine rempli (pro replet)
Ad LILIVM duo C consocienda doce.

Si lesdits Templiers eussent peu faire profession de ce chronogramme suivant, tiré du Pseaulme 118.: *ConfIteor tIbI In DIrəCtIone CoDIs*, leur fortune eut esté meilleure. En Paris, à la porte Saint-Antoine, vers le moulin, furent bruslés jusques à cinquante, tous attachés chacun à un pieu et le bois à l'entour d'eux, depuis le pied jusques à la teste. Jeaques Molay, gentilhomme bourguignon, maistre général d'iceux, avec le frère du seigneur d'Aussin, furent exécutés en ceste façon en présence du roy et de tout le peuple. On leur imposoit plusieurs crimes, sçavoir : qu'ils estoient infectés d'hérésie ; qu'ils estoient sodomites ; qu'ils avoient intelligence avec le Turcq ; qu'ils estoient grandement dissolus en toute sorte d'excès, principalement en banquets et ivrogneries. A raison de quoy l'on fit depuis voler un commun proverbe pour ceux qui boivent par excès, sçavoir : *Il boit comme un Templier.*

Aucuns historiens et encore excellents ont dit que le roy de France avoit esté esmeu de solliciter le pape à exterminer ces Templiers, par des officiers siens qu'il désiroit récompenser, en leur distribuant une partie de leurs biens. Je ne veux cependant icy décider si le pape commit injustice ou non, s'accordant au désir du roy de France ; car je sçais bien qu'il procéda contre lesdits Templiers selon *alleyata et probata* par le roy et ses officiers, tant y a que les historiens remarquent que les accusations formées contre iceux furent du commencement inventées par vengeance de deux chevaliers templiers, que ledit grand maistre de l'ordre, Jeaques Molay, avoit constitués et tenoit prisonniers à Paris pour quelques crimes.

Secondement, l'on remarque que de tous les chevaliers qui furent menés au supplice du feu, il n'en n'y eut que deux qui confessèrent les crimes pour lesquels on les accusoit, et que ces

deux avec autres deux susdits premiers accusateurs moururent depuis malheureusement et misérablement.

Troisiesmement, l'on remarque que les prélats d'Allemagne remonstrèrent au pape Clément qu'ils trouvoient les Templiers de leurs provinces innoncents et non coupables en ce qu'on leur imposoit ; donc que ledit pape fut appaisé pour lors.

Quatriesmement, on remarque que, comme un jour on menoit un desdits Templiers au supplice, et qu'il vit en passant le pape Clément en une fenestre avec le roy, il s'escria à haute voix vers iceux disant : Puis qu'il n'avoit point de juge en ce monde auquel il pouvoit appeller de leur sentence, qu'il disoit injuste, qu'il appelloit présentement devant Jésus-Christ, adjournant lesdits pape et roy pour comparoistre dans un an devant son saint tribunal. On remarque icy que les susdits pape et roy moururent en dedans l'an.

Or les rentes, seigneuries et fonds de terres desdits Templiers furent donnés en propriété aux Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Hiérusalem, qui, l'an suivant 1308, estant augmentés de moyens, prirent sur les Sarazins l'isle fameuse de Rhodes, après un assiègement de quatre ans. Donc, à cause de ceste conqueste, ils furent depuis appellés *les Chevaliers de Rhodes*. Depuis, ayant esté contraints de rendre la susdite isle, en l'an 1522, au sultan Soliman, empereur des Turcqs, ils ont esté nommés *Chevaliers de Malthe*, en tant que l'empereur Charles v leur donna l'isle de Malthe, assise entre les pays d'Afrique et la Sicile. Lesdits chevaliers de Malthe possèdent encore de présent, tant en France Allemagne, Italie qu'au Pays-Bas, grands revenus et seigneuries des susdits Templiers appellées du titre du Temple. En Haynaut se voyent les censes et maitairies du temple ès villages de Piéton, de Saint-Symphorien, de Frameries, du Cochet, etc.

Quant au roy d'Espagne, ainsi qu'il eut entendu l'exécution faite sur lesdits Templiers, li donna leurs biens situés en Espagne et autres siens domaines aux Chevaliers de Saint-Jeaques de Calatrava, d'Alcantara et de Montèse, qui sont particulièrement destinés pour son royaume et de présent annexés à sa couronne.

Guillaume, comte de Haynaut, etc, reliefe son comté d'Ostrevant du roy de France avec protestation de ne luy faire hommage de ce qui n'estoit dépendant du royaume de France. A raison de quoy ledit roy députa Guillaume, évesque de Bayeux, et Robert, comte de Boulogne, pour connoistre de sa part avec les députés du comte Guillaume de ce qui ressortissoit au comte d'Ostrevant du royaume de France et de ce qui estoit sans relief.

1308.

Béatrix d'Avesnes, fille de Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, veuve de Henry Blondiel, comte de Luxembourg, se deshérita des terres de Dourlers, Thierimont, Coulsore, situées en Haynaut, pour en adhériter son fils Henry et Vallerand.

(Voir l'Appendice, XLIX.)

Le comte Guillaume accorda et promit par serment aux habitants de Mons, de ne contrevenir au privilège que son père le comte Jean avoit donné auxdits habitants, en l'an 1295, les affranchissant de morte-mains. A raison de quoy lesdits habitants firent requeste au pape Clément, qui estoit en France, affin qu'il dénomast exécuteurs pour contraindre le comte de Haynaut à garder son serment et convenance, nouvellement stipulés avec lesdits habitants. Le pape dénomma Guy de Boulogne, évesque de Tournay, et Philippe de Marigny, évesque de Cambray. Sur ce furent despeschées bulles à l'un et à l'autre.

(Voir l'Appendice, L et LI.)

Le premier jour de may fut tué Albert, roy des Romains, passant le Rhin à Schaffouse, par son neveu Jean, fils de son frère Rodolphe, duc de Suève. A luy succéda au mois de novembre suivant Henry IV, comte de Luxembourg, fils de Henry III, comte de Luxembourg, et Béatrix de Haynaut. Ce fut

un prince sage, prudent, juste, affable, vaillant aux armes et très-bon chrestien : ainsi parle Richard de Wassebourg. Donc à cause de telles qualités, les eslecteurs le préférèrent à Philippe-le-bel, roy de France, qui prétendoit à l'empire. Paul Emile dit que le pape Clément luy porta tel respect que oncques pape ne fit à roy ou empereur de Rome, car comme Jean, qui avoit tué son oncle Albert, roy des Romains, luy demandoit absolution de son pesché, présentant de faire telle pénitence que ledit pape luy enjoindroit, il le renvoya au roy Henry pour estre juge, disant qu'il estoit raisonnable qu'un empereur fut juge d'un meurtrier d'empereur.

1309.

Le 6 du mois de janvier, Henry, comte de Luxembourg, est couronné roy des Romains en la ville d'Aix-la-Chapelle. A son retour en la ville de Coulogne, la comtesse de Haynaut, Philippe, veuve du comte Jean, se transporta vers luy audit Coulogne, remonstrant que Thiébaut, évesque de Liège, qui estoit là présent, usurpoit et détenoit sur elle les terres et seigneuries de Mirwal, car Guy de Haynaut, jadis évesque de Liège, avoit acheté du chapitre de Saint-Lambert lesdites terres de son argent, au nom de Jean, son frère, comte de Haynaut. Thiébaut entendant ce s'opposa à ladite comtesse, et remonstra que ledit Guy, esleu de Liège, n'avoit acheté lesdites terres de son propre argent, ny au nom du comte Jean, son mary ; mais bien de l'argent appartenant à la trésorerie de Saint-Lambert, au profit de l'église de Liège. Ladite comtesse, voyant que le roy des Romains ne luy vouloit faire droit tel qu'elle prétendoit, retourna en Haynaut et anima son fils le comte Guillaume contre l'évesque de Liège, lequel mit sus une grosse armée de Hennuyers, François, Brabançons et Namurois, et alla assiéger, environ le mois d'aoust, le chasteau de Thuin. D'autre costé, l'évesque Thiébaut, ayant aussi cueilli force gens, se campa près de Perwet,

à intention toujours de faire retirer le comte dudit chasteau. Durant ce furent pris et acceptés de part et d'autre arbitres pour décider le différend; ainsi le comte Guillaume leva le siège et retourna en Haynaut; de mesme l'évesque de Liège. Les arbitres se trouvèrent en la ville de Nivelle, où ils adjugèrent que les terres de Mirewal appartenoient au comte de Haynaut; de plus, par sentence arbitrale, l'évesque et le chapitre de Liège furent contraints de réédifier à leurs propres fraix et despens le chasteau de Mirewal.

Grand nombre de paysans et de la populace des villes, tant d'Allemagne, France, Liège que du Pays-Bas, sous prétexte de vouloir, comme ils disoient, récupérer la Terre-Sainte, se ruèrent de part et d'autre sur les Juifs dispersés et se tenant ès villages, et en firent telle carnage pour avoir leurs despouilles qu'il fallut que les princes et seigneurs des lieux prissent en protection lesdits Juifs. Le duc Jean de Brabant les mit à Geneppe pour la plus grande asseurance de leur vie. Le comte Guillaume de Haynaut les ramassa tous en la seconde ville de Mons, en un certain endroit qui se nomme encore de présent *la rue des Juifs*, à telle charge qu'en leur congrégation ils seroient contraints d'appeller quatre chrestiens pour y estre présents et voyeroient ce qui se passeroit. Ces quatre furent appellés *les Croisés*, pour ce qu'ils portoient sur leurs habits une croix, et estoient sallariés par lesdits Juifs pour les jours qu'ils comparoient.

Cependant lesdits coureurs paysans avec la populace se joingnirent ensemble au nombre de trente mille, et prirent la croisade pour aller combattre les infidelles. Ils se présentèrent en France au pape Clément pour avoir son consentement. Le pape, voyant qu'ils n'avoient aucuns conducteurs notables et de remarque, ne leur voulut permettre le voyage d'outre-mer : ainsi ceste racaille fut divisée.

Autre sorte de gens apparut en nombre (moyennant que ce ne fussent les mesmes que dessus), contrefaisant les religieux et se nommoient : *Louezdieux*. Ils couroient parmy le Haynaut,

Brabant et Flandre, trompèrent par une piété simulée plusieurs honnestes femmes, tant veufves que vierges, se disant leurs maris, frères ou cousins. Ils faisoient courir un bruit qu'ils estoient nobles ; que, pour avoir eschappé le massacre et défaite de Courtray, ils s'estoient obligés à Dieu par vœu de faire la pénitence, allant de ça de là comme vagabonds l'espace de sept ans.

Entre iceux estoit un certain appellé Jeaques de Ghistelle, lequel, pour avoir hanté en son bas age aux escolles la dame de Mortaigne, fut si oultre cuidé que de se dire son mary Jean, comte de Verson, qui avoit esté cependant tué à la bataille de Courtray. Dont advint qu'aucuns gentilshommes de Louvain l'ayant reconnu pour tel, le montèrent de chevaux et harnois; il visita l'église Notre-Dame de Tournay avec messire Louis, comte d'Evreux, frère de Louis-le-bel, roy de France, et lors se présenta en qualité de chastellain du lieu à ladite dame de Mortaigne; il fut receu d'elle et de ses parents à grande joye et festin; il fit acte de seigneur, car il démit tous les eschevins et officiers du comté de Verson, s'en alla aux terres de Leuze et Condet, où aussy il créa nouveaux eschevins, tellement qu'il fut receu à grande joye par toute la chastellenie de Tournay, tant ès monastères, chapitres que villages; il fit aussi oster le timbre et armoieries dudit comte de Verson, posée au-dessus de sa tombe aux Cordeliers de Bruxelles, disant qu'il estoit en vie et de retour; il coucha long-temps auprès de ladite comtesse; enfin craignant qu'il fut descouvert n'estre qu'un imposteur, s'en alla secrètement en France où, à la sollicitation d'Enguerrand de Marigny, vendit au roy la terre de Mortaigne et tira autre pension du roy; il fut alors connu manifestement un imposteur et fut pour tel appréhendé; il ne fut toutefois, pour le respect de la comtesse, exécuté à mort par la justice, comme il le méritoit, mais fut condamné à perpétuelle prison à la requeste de ladite dame.

Philippe de Marigny, évesque de Cambray, est advancé à l'archevesché de Sens par le pape Clément, où il mourut l'an 1325; son corps gist en l'église des Chartroux de Paris. Après

que ledit de Marigny se fut transporté à Sens, l'église de Cambray fut fort affligée par Jean, comte de Namur, tellement que le chapitre se retira à Douay et commanda une cessation de l'office divin en la ville et pays de Cambrésis, par l'autorité de l'archevesque de Rheims.

Le jour Saint-Thomas, en décembre, le chapitre collégial de Leuze et Gilles de Trazegnies, seigneur de Silly, establirent ensemble aux manans du village de Molembaix, loix et coustumes comprises en 22 articles.

1310.

Fut establi évesque de Cambray en la place de Philippe de Marigny, Pierre de Mirepoix, auparavant évesque de Magalon, autrement dit Montpelier, en l'archevesché de Narbonne. De son temps les franchises furent restituées au chapitre de Cambray et furent tous les différends et troubles assoupis.

Fut fondé à Valencènes le couvent ou monastère des dames de Beaumont, de l'ordre de Saint-Dominique, par dame Béatrix, fille de Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, et espouse de Henry III, comte de Luxembourg, surnommé *Blondiel*, et le fit dédier à l'honneur de Dieu et de l'Assomption de la Vierge Marie, à cause qu'à un tel jour fut né en la mesme place Henry, son fils, roi et empereur des Romains, du nom septiesme et quatriesme comte de Luxembourg. Ce lieu estoit cy-devant l'hostel des seigneurs de Beaumont appartenant à ladite Béatrix d'Avesnes, et après sa mort à sa fille Félicitas de Luxembourg, femme de messire Jean de Louvain, seigneur de Gasbeke et Herstal, et après elle à sa petite-fille Béatrix de Louvain, fille de dessus nommés Jean et Félicitas. Lesquelles cédèrent le droit qu'elles avoient à ladite maison et hostel en faveur de ladite Béatrix d'Avesnes, leur mère et grand-mère, pour s'accommoder à la

pieuse intention et fondation de Béatrix d'Avesnes et qui plus est, sa fille Félicitas, estant faite veufve à l'age de vingt-deux ans dudit seigneur de Gasbeke, son mari, se rendit religieuse en ce monastère de Beaumont nouvellement fondé, quittant tout droit qu'elle pouvoit avoir à ce lieu et auprès, esleva sa fille, Béatrix de Louvain, en toutes actions et vie vertueuse, jusques à tant que la mort saisit sadite fille encore jeune, sçavoir l'an 1340.

Les religieuses qui furent introduites en ce monastère ont esté régentées et gouvernées par des dames prieuses, qui estoient en office jusques à leur mort. Ceste façon de gouverner a duré jusques à l'an 1607, que lors les supérieurs de l'ordre réduisirent ledit office à trois ans.

Prieuses de Beaumont en Valencènes.

Madame dame Marguerite de Luxembourg, morte l'an 1336; Marie Moisette, 1359; Marie Dufay, 1383; Catherine Rasoir, noble, 1407; Agnès de Frène ne fut que dix jours prieuse, 1407; Marguerite du Jardin, noble, 1413; Agnès de Louvegnies, noble, 1427; Marguerite Canis, 1456; Agnès de Louvegnies, noble, 1461; Jacqueline Bertoulle: icelle ayant vescu en la maison l'espace de 105 ans, mourut l'an 1547. Jhenne de Quarouble, noble, morte l'an 1544, avant la susdite Bertoulle (qui s'estoit démis de son office). Agnès de Harcy, noble, 1562; Catherine De Roisin, noble, 1574; elle estoit fille du seigneur de Rongy. Guillemette de Licques, noble, 1577; Marguerite de Bouzanton, noble, 1593; Marie Lauren,....; Claude de La Salle se déporta de sa charge deux ans devant sa mort, qui arriva l'an 1606. Louise Le Bilot, 1606; Marie Lignier, noble; à cause de son age grand, se déporta de sa charge à la seconde année et mourut l'an 1613.

Prieuses triennales ou de trois ans.

Dame Catherine de Pressy, noble. (Durant l'office d'icelle fut ordonné par les supérieurs que les prieuses se changeroient de trois ans en trois ans, comme aux monastères des Dominicains.) Louise de Gouy, noble; Louise de Longueval, noble; Catherine Wiko; Jhenne Monart; Isabeau de Monchany; Rictrude de Bassecourt, fille du seigneur de Hornain.

Au monastère susdit se descouvrent au lieu où sont assis les rampars des fondements d'une tour qui monstrent avoir esté d'une

terrible forteresse ; on l'appelloit anciennement *La tour Mahon*, que l'on tient avoir esté bastie par Pépin, roy de France, après qu'il eut fondé l'église de Saint-Géry-lès-Valencènes et illec constitué un prieur avec religieux. Quant donc à ladite tour, il l'érigea pour tenir en bride ceux de Valencènes, qui s'estoient rebellés contre luy. En ce lieu fut depuis basty l'hostel des seigneurs de Beaumont, après que la ville fut ragrandie selon l'estendue des rampars qu'on y voit de présent.

Guillaume, comte de Haynaut, fit ordonnance et charte touchant la draperie de la ville.

(Voir l'Appendice, LII.)

Estant au mois de juillet, les trèves finies entre le comte Guillaume et le comte de Flandre Robert, chacun se prépare à la guerre. Robert mena son armée entre Gérarmont en Haynaut, vers la ville de Lessines (qui avoit esté entièrement ruinée passé sept ans par les Flamands), dont fit serment à ses frères et autres chefs de son armée qu'il ne retourneroit en Flandre avant que de mettre fin à ceste guerre, qui avoit bien duré l'espace de septante ans, ou qu'il se laisseroit plutost massacrer. Au secours dudit comte Robert vinrent ses deux fils Louis et Robert, qui luy amenèrent grand nombre de François; Guillaume de Nigelle, fils de sa sœur; Jean de Tiennes, son beau-frère, le vinrent aussi avec belles troupes d'Artisiens. Le comte Robert estoit accompagné de la noblesse de Flandre et les Flamands. Quant à Guillaume, comte de Haynaut, il vint au-devant de son ennemy avec une belle chevalerie composée de nobles et gentilshommes de Haynaut, qui sont toujours en bon nombre et dextres à manier picques et chevaux. Il avoit aussi belle infanterie, non pas toutteffois telle qui respondoit à sa chevalerie, car les Hollandois et Zélandois ne se voulurent trouver, s'excusant qu'ils avoient assez d'affaires pour défendre, tant par terre que par mer, leurs limites, car les Flamands se tenoient en mer prests à se jetter sur la Zélande si le comte de Haynaut avoit du pire. Cependant l'on

ne vint aux mains, car aucuns seigneurs, si comme : Jean, comte de Namur, et messire Gérard de Zottenghem, s'entremirent pour induire les parties à entendre à une paix.

A cest effet le jour fut assigné auquel ladite paix fut conclue à telle condition :

Que le comte Guillaume retiendroit les isles de Zélande en fief perpétuel du comté de Flandre, sauf qu'il bailleroit à Guy de Flandre, frère maisné du comte Robert, autant de revenu bien hypothéqué que vailloient lesdites isles;

Que ledit comte Guillaume renonceroit à tout droit qu'il pourroit prétendre et avoit prétendu ès terres des quatre mestiers et de Waes en Flandre;

Que ledit comte Guillaume restitueroit au comté de Zélande tous ceux qui durant les divisions en avoient esté expulsés, leur rendant à tous en général les biens qu'il avoit confisqués;

Et qu'il garderoit inviolablement ceste paix sans aucunement l'enfreindre ne jamais contrevenir.

Le mesme promit Robert, comte Flandre.

Sur ce ledit Robert prit pour ostage le comte Jean de Namur, messire Gérard de Zottenghem avec autres trois seigneurs de remarque en Haynaut, à telle condition que si le comte Guillaume ne venoit à garder ce traité de paix qu'il mettroit la main sur les biens que ces cinq seigneurs possédoient en Flandre, qu'on estimoit cinquante mille florins, et les appliqueroit à soy. Ce traité estant fait le comte Guillaume alla trouver le comte Robert dans sa tente, et releva de luy les isles de Zélande, Walachries; et ainsi les deux parties retournèrent chacune en son pays.

Sur la fin de l'année, Henry, roy des Romains, après avoir donné à son fils aisné Jean en mariage Elisabeth, héritière du royaume de Bohême, passa en Italie avec une forte et puissante armée, selon la promesse qu'il avoit faite au pape Clément, pour assoupir les troubles qui estoient entre les Guelphes et Gibbelins.

Il fut couronné l'an suivant, au jour des Roys, en Milan, de la couronne de fer, et alla prendre la ville de Bresce.

Il eut une si admirable froidure le jour précédant immédiatement la Nativité de Notre Seigneur, que par commun proverbe il fut appellé la froide veille de Noël.

1311.

Marie d'Avesnes, autrement de Haynaut, fille de Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, etc., et de Philippe de Luxembourg, sœur au comte Guillaume, fut alliée par mariage à messire Louis de Clermont, fils de Robert, comte de Clermont, et de Béatrix, dame et héritière de Bourbon ; il estoit petit-fils de saint Louis, roy de France. De ce mariage descend directement Louis de Bourbon, de ce nom troisiesme roy de France, à présent régnant, comme nous voyerons incontinent. De Marie d'Avesnes et Louis de Clermont sortirent deux fils, sçavoir : Pierre et Jeaques, qui s'appellèrent du nom de Bourbon, laissant celuy de Clermont. La raison de cecy, voyez la date 1329. Pierre fut duc de Bourbon et Jeaques comte de Carolois et Marche. Pierre continua sa lignée des ducs de Bourbon de père en fils jusques à Susanne, duchesse de Bourbon, ainsi qu'il s'ensuit :

Pierre, duc de Bourbon, fut allié à Isabeau de Valois, fille de monseigneur Charles de France, comte de Valois ;

Louis, duc de Bourbon, fils du précédent, fut allié à dame Dauphine, fille de Bertrand, dauphin d'Auvergne, appellé le comte Camus et de Jenne de Forest.

Jean, duc de Bourbon, fils du précédent, fut allié à Marie de Perry, fille de monseigneur Jean de France, duc de Berry ;

Charles, duc de Bourbon, fils du précédent, fut allié à Agnès de Bourgogne, fille du duc Jean de Bourgogne, surnommé *sans peur*.

Jean, duc de Bourbon, fils du précédent, espousa en premières nopces madame Jenne de France, fille de Charles VII, roy de France ; en secondes, Catherine d'Armignac, fille de Jeaques, duc de Nemours ; en troisiesmes il espousa Jenne de Bourbon,

fille de Jean de Bourbon, comte de Vendosme; et mourut sans hoirs.

A raison de quoy son frère Pierre fut duc de Bourbon et fut allié à madame Anne de France, fille aisnée de Louis XI, roy de France; d'iceux sortit seulement une fille appellée Susanne de Bourbon, héritière des biens paternels et maternels, laquelle fut alliée à Charles de Bourbon, comte de Montpensier, connestable de France, occis à la prise de Rome estant chef de l'armée de l'empereur Charles V.

Voyons maintenant comme du mariage de Louis de Clermont, premier duc de Bourbon, et de Marie de Haynaut, est sorty Louis XIII roy de France, à présent régnant en l'an 1626.

Jeaques de Bourbon, comte de Carolois, La Marche et Ponthieu, connestable de France, fils des précédents, fut allié à Jenne de Saint-Paul ou Castillon, dame de Leuze et Condet. Il fut tué l'an 1363 à la journée de Brunay, près Lyon.

Jean de Bourbon, comte de La Marche, fils du précédent, fut allié à Catherine, héritière de Vendosme et Castre; il mourut l'an 1389.

Louis de Bourbon, comte de Vendosme, grand maistre de France, fils aux précédents, fut allié à Jenne de Laval.

Jean de Bourbon, comte de Vendosme, fils des précédents, fut allié à Jenne de Beauvau, fille du seigneur de Precigny; il mourut l'an 1495.

François de Bourbon, comte de Vendosme, fils des précédents, fut allié à Marie de Luxembourg, fille héritière de Pierre de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul, chastelaine de Lille, dame d'Enghien, Leuze, Condet; il mourut l'an 1503.

Charles de Bourbon, premier duc de Vendosme, fils du précédent; il fut marié à Francoise d'Alençon et mourut l'an 1537.

Antoine de Bourbon, roy de Navarre, duc de Vendosme, fils des précédents; il fut allié à Jenne, princesse de Navarre, fille unique de Henry, roy de Navarre, et de Marguerite, sœur unique de François I.er, roy de France; il mourut l'an 1562 au siège de Rouen d'un coup d'arquebuse qu'il receut.

Henry de Bourbon, surnommé *le grand,* quatriesme de ce nom roy de France et Navarre, fils des précédents: il devint roy de France l'an 1598 par le décès de Henry de Valois, troisiesme de ce nom roy de France, qui mourut sans enfants, pour ce qu'il estoit le proche héritier du royaume de France en ligne mascu- line de sa première femme Marguerite, fille de Henry II, roy de France; il n'eut nul enfant. Sa seconde fut Marie de Médicis, fille du grand duc de Florence, et d'elle laissa plusieurs enfants entre lesquels.

Louis de Bourbon, treiziesme de ce nom, roy de France et Navarre, vivant pour le présent avec sa femme Anne d'Autriche, fille de Philippe, troisiesme de ce nom roy d'Espagne, et de Marguerite d'Austriche.

Fut tenu à Vienne en Dauphiné le seiziesme concile général, au commencement d'octobre, par le pape Clément, où assistè- rent trois cents évesques. En ce concile les Fatricels Beguins, qui vouloient ériger un troisiesme ordre de Saint-François, avec leur chef appellé Dulcinus, furent condamnés hérétiques. Lors fut l'ordre des Templiers entièrement par sentence aboly, et fut ordonné que les langues hébraïques, chaldaïques, arabiques et grecques seroient enseignées aux principales universités. Le principal motif de l'assemblée de ce concile fut d'entendre à la récupération de la Terre-Sainte.

En ce concile y assista le pape Clément et le roy de France, aussi Guy de Haynaut, évesque d'Utrek, qui estoit lors en déli- bération de bastir un fort à Schellinchk-Wert pour tenir les Frisons en bride, et cherchoit à cest effet un fond qui fut ferme, laissa ceste entreprise et se trouva à ce concile, durant lequel le pape Clément luy présenta, à la requeste du roy de France, le chapeau de cardinal; mais ledit Guy remercia bien humble- ment Sa Sainteté, se voulant contenter seulement de son évesché, qu'il maintint jusques à sa mort. Après ce concile le roy de France le mena quant luy en France, où il luy assigna cinq cents livres parisis de pension annuelle pour l'entretenir en son amitié et bonne alliance. Estant avec le roy à Pontoise, il

moyenna que les comtes de Flandre et de Hollande fussent reconciliés du tout par ensemble. Tandis qu'il estoit en France, le bruit courut qu'il estoit mort; à raison de quoy les Frisons de Schellinchk-Wert, s'estant mis en armes pour ce que ledit évesque avoit prétendu de dresser une forteresse sur leurs limites, allèrent assiéger le chasteau de Vollenhoven. Guy, entendant ces nouvelles retourna incontinent à Utrek, et de là alla donner secours aux assiégés, qui, apercevant l'arrivée de leur seigneur, jettèrent le feu dedans le grand tourion qu'avoient dressé les Frisons joignant les murailles du chasteau; puis le chastellain sortit avec ses gens et se rua sur les Frisons, qu'ils occirent jusques à cinq cents, tellement que le commun peuple fut contraint de s'accorder avec leur évesque Guy, qui les receut en grace, leur pardonnant leurs fautes, selon ce chronographe :

BEATI QVORVM TECTA SVNT PECCATA. *(Psal. 31.)*

Trespassa Philippe de Luxembourg, veuve de Jean d'Avesnes, comte de Haynaut; son corps fut ensépulturé en l'église des Frères Mineurs de Valencènes auprès de sondit mary, sous une tombe relevée au milieu du chœur.

Arriva en Valencènes grand desbat entre les Frères Dominicains et Carmes, jusques à là que l'on vint aux mains; les uns donnant assistance auxdits Dominicains, les autres auxdits Carmes. Les Domnicains au mot d'*Hano* s'eslevoient, et à autre mot, les Carmes. La cause fut que chacun d'iceux prétendoient ensépulturer en leur église une certaine personne morte, issue de la maison de Berlaimont.

1312.

Adolphe à Marka, ainsi qu'il fut consacré évesque de Liège, trouva que son évesché estoit fort chargé de dettes et que le trésor de Saint-Lambert estoit tout espuisé, pour les guerres qu'avoit soutenu le chapitre contre aucuns de la noblesse de

Liége, qui s'estoient voulu emparer du gouvernement durant l'éveschó vaquant. A raison de quoy il engagea, du consentement du pape, la ville de Malines, ou plustost la moitié qui luy apparte- noit, au comte de Haynaut Guillaume, pour quinze mille florins qu'il tira de luy, à condition de les rachepter en cinq ans, affin de lever une armée contre les nobles de Liége qui luy estoient contraires. Avant ce il fit son entrée magnifique en Liége, le jour suivant la Nativité de Notre Seigneur, accompagné du sei- gneur de Hauchemont et autre grande noblesse d'Allemagne. Sur ce les seigneurs de Warfusée, de Herimalle et Waroux, qui sçavoient la guerre que leur vouloit susciter ledit évesque, s'es- toient jà alliés au comte de Los et à ceux de Huy. Et affin qu'ils pussent mieux rompre tous les desseins dudit évesque, qui avoit en plain banquet sollicité le comte de Haynaut et autres seigneurs, de l'assister en l'exécution de justice qu'il vouloit faire à l'endroit d'aucuns de ses barons, lesdits seigneurs susnommés envoyèrent vers le comte de Haynaut pour pacifier l'évesque; ledit comte fit taut, mais avec grande difficulté, que l'évesque leur accorda une trève jusques au jour de la Purification de l'année suivante; lesquelles estant finies on se prépara d'un costé et d'autre à la guerre; mais l'évesque, voyant la puissance de ses adversaires et le grand secours que leur donnoit le comte de Los, dissimula son mal talent et se laissa persuader à reprendre en grace sesdits seigneurs adversaires, à condition touteffois que lesdits seigneurs de Warfusée, Herimalle et Waroux seroient sujets l'espace de qua- rante jours de servir et suivre l'évesque en guerre à leurs propres despens. Ceste pacification fut procurée par Guillaume, comte de Haynaut, car il aimoit grandement lesdits seigneurs.

Henry de Luxembourg, roy des Romains, ayant pris et dompté plusieurs villes rebelles en Italie, est couronné empereur en la ville de Rome, par le légat du pape Clément, le premier jour d'aoust, dedans l'église de Saint-Jean-de-Lateran.

Mathilde ou Mahault, fille unique de Florent d'Avesnes, prince d'Achaïe, et d'Isabelle Villardhouin, espousa messire Louis de

Bourgogne, fils de Robert II, duc de Bourgogne. Ledit Louis prétendit à titre de ce mariage les royaumes de Thessalonie et principautés d'Achaïe et Morée. Il n'eut nul enfant de ladite Mathilde.

Jean, duc de Brabant, estant tombé malade au mois de septembre, establit le conseil de Brabant, compris en douze conseillers, leur donnant certain privilège appellé *Charta Cortenbergensis*, qui est un nom pris du lieu où il fut donné, et où se devoit faire l'assemblée des trois semaines. Le lieu est entre Bruxelles et Louvain, où il y avoit une abbaye, et estoit en ce lieu la résidence ordinaire des ducs de Brabant. Le conseil fut depuis appellé *la Chancellerie de Brabant*, en l'an 1372, du temps de Wenceslas, duc de Brabant, qui augmenta d'autres privilèges ladite charte de Cortenbergh.

Ledit duc Jean mourut le 27 d'octobre. A luy succéda son fils Jean, du nom troisiesme, duc de Brabant.

1313

Fut fondé en la ville de Mons l'hospital de Houdaing par messire Nicol de Houdaing, chevalier, seigneur d'Espinoy, lequel donna à cest effect son hostel, maison et autres biens. Et pour augmenter le revenu de ceste fondation, ledit seigneur et le prieur du Val des Escolliers de Mons, comme exécuteurs du testament de messire Jean de Fagnois, appliquèrent audit hospital estant en leur disposition, cent livres de terres blancs qu'ils acquirent de deux mille livres blancs provenant du testament dudit seigneur de Fagnois, et ce pour, en ledit hospital, recevoir, héberger, coucher, lever et alimenter les pauvres et dehaitis, ou malades ; à raison de quoy fut faite une chapelle. L'administration totale de cest hospital fut laissée par ledit seigneur de Houdaing au prieur des Escolliers et au conseil des eschevins de la ville de Mons. Les prieurs ont depuis remis leur droit en la puissance du magistrat de la ville.

(Voir l'Appendice, LIII et LIV.)

Notez icy que, par les lettres de l'amortisation de l'hostel de Houdaing au profit de l'érection du susdit hospital, laquelle fut faite par les prévost, doyen et chapitre de Sainte-Waltrude de Mons, le dimanche devant le jour Saint-Luc, au mois d'octobre, est faite mention que tous cens, rentes et héritages appartenant aux bonnes et pieuses maisons, hospitaux de la ville de Mons jusques au jour sus allégué, estant tenus du chapitre de Sainte-Waltrude, sont tenus amortis du consentement dudit chapitre.

La fondation susdite de Houdaing fut depuis augmentée par un certain chevalier appellé Tristan, seigneur de Grisuel, environ l'an 1400, auquel temps furent introduites à cest hospital de Houdaing anciennes femmes; et pour la commodité d'icelles, ledit seigneur de Grisuel fit bastir la chapelle qui se voit avec le bastiment y joignant, donnant plusieurs autres biens pour leur entretènement, tellement qu'on le peut appeller second fondateur. C'est pourquoy les anciennes femmes de ce lieu ont mis ceste épitaphe à certain tableau : « *Ce tableau ont dédiée et faict faire par bonne affection les vielles femmes de Houdaing, l'an 1599, à la pieuse mémoire de Tristan, seigneur de Grisuel, fondateur de ceste chapelle et de la bonne maison de Houdaing, qui trespassa l'an de grace 1400, le quatriesme jour de novembre.* »

En cette mesme année, le 13 du mois d'aoust, fut mis hors de l'ancien vase, ou repositoire, le corps de sainte Waltrude, et remis en un autre par Jean, abbé de Lobbes; Phillippe, abbé de Saint-Gislain, et Gilles, abbé de Saint-Denis, par comission donnée à iceux de Pierre de Mirepoix, évesque de Cambray. Ceste translation fut faite en l'église de ladite sainte à Mons, en présence de : Guy de Haynaut, évesque d'Utrek; Guillaume, comte de Haynaut, Hollande et seigneur de Frise, Jenne, comtesse de Haynaut, femme dudit comte; le seigneur de Beaumont; Jean, seigneur de Barbençon; Jeaques, seigneur de Werchin, seneschal de Haynaut; Jean, seigneur de Boussoit; Godefroy de Naste, seigneur de Rodes; Huge de Barbençon, Gilles de Roisin, chevaliers; Eustace de Werchin, prévost de Notre-Dame à Cambray, et d'autres plusieurs nobles, y assistant aussi

grand nombre de peuple. Ce qui appert par lettres autenthiques trouvées audit repositoire en l'an 1631.

(Voir l'Appendice, LV.)

En la mesme ville de Mons, la chimetierre de l'église Saint-Germain fut ragrandie par l'achat que les eschevins de ladite ville firent de la maison damoiselle Houppelines, chanoinesse de l'église Sainte-Waltrude.

Les prévost et eschevins et le peuple de Cambray se rebellèrent contre leur évesque, voulant recevoir autre seigneur temporel; dont à bannières levées et déploiées assaillirent et prirent de fait le chasteau de Selles, tuèrent l'official et aucuns autres serviteurs de l'évesque, envahirent le palais, où ils mirent cinq bourgeois pour le garder, fortifièrent et tinrent la ville contre l'évesque; finablement, après avoir fait plusieurs outrages et fourfaits, se soumirent audit et ordonnance arbitrale de monseigneur Ferry de Piquegny, et offrirent de luy livrer cent de leurs citoyens en ostage, pour tenir et accomplir ce qu'il ordonneroit, sauf leur vie et meubles. Dont par ledit seigneur de Piquegny ils furent griefement punis et contraints de fonder deux chapelles; de remettre le chasteau de Selles entre les mains dudit seigneur; que chacun desdits bourgeois seroit obligé de payer tous les ans six deniers pour la garde dudit chasteau de Selles. Ils furent encore obligés à plusieurs autres amendes honorables, et par spécial de jurer de cinq ans en cinq ans, chacun homme au-dessus de vingt ans, féaute seureté et sujection à monseigneur l'évesque, ses officiers et chapitre de Cambray.

L'empereur Henry, ainsi qu'il s'acheminoit vers Florence, ville d'Italie, pour la réduire à son obéissance ainsi que celle de Sienne, voulut recevoir la Sainte-Eucharistie en une petite ville appellée *Boncouvent*, au jour de l'Assomption de la Vierge. Celuy qui devoit communier ledit empereur s'appelloit Bernard, religieux dominicain. L'on dit qu'estant pratiqué par les Florentins,

il donna audit empereur une hostie empoisonnée, dont advint que l'empereur mourut le 24 du mois d'aoust. Sur ce les chroniques de Liège apportent tels verses:

Anno milleno C ter I junctis duodeno
Regi Romano fuit in potu malè sano
Henrico voto privata viro Jacobita
Mortem quod sidus sexto julii subit Idus.

La mort de cest empereur fut grandement déplorée. Lors l'on ouït l'archevesque de Mayence dire à haute voix, en pleine assemblée des princes, que mort d'aucuns empereurs n'estoit advenue depuis cinq cents ans et outre, plus préjudiciable au monde. Dont Albert de Strasbourg, historien, s'escrie disant: *Sic, heu! periit columna magnanimitatis et justitiæ, ac flos Germinis Germaniæ!* Il avoit espousé Marguerite de Brabant, fille du duc Jean II. Avant sa mort fit que son fils aisné Jean espousa la princesse Elisabeth, sœur du feu roy dernier de Boheme, Vencelas, fils d'Otochar, et par mesme moyen l'investit dudit royaume de Boheme.

Ceux de Pise, deux ans après sa mort, luy firent ses obsèques vrayment impériales, et luy dressèrent un tombeau d'argent dans lequel ils mirent le corps avec tel escriteau, qu'ils firent graver à l'entour: *Hoc in sarcophago Henrici olim Luzelburgensis comitis et post vij hugus nominis Rom. Imp. ossa continentur. Quæ secunde post ejus fatum anno videlicet CIC CCCXV. Die vero kalend. sextil. Pisis translata summo cum honore ac funere hoc in phano ad hunc usque diem collocata permansère.*

Arriva grande mortalité pour la chèreté du temps; il eut faute de pain, de vin et sel.

1314.

Fut érigée la Chartrouse de Herine, près la ville d'Enghien, où furent introduits des Chartroux venant du couvent des Chartroux de Valencènes. Pour plus grand esclercissement, il faut entendre que du passé ce lieu duquel nous parlons estoit cy-devant une chapelle dédiée en l'honneur de la Vierge Marie, laquelle opéroit plusieurs miracles, et là se tenoit un hermite appellé Diericx, homme vertueux et saint. A raison de quoy ce lieu s'appelloit Diericx-Hove, tellement que l'on dit encore de présent aux malfaiteurs que l'on va exécuter près de ce lieu, qu'ils viennent saluer et réclamer la bonne dame de Diericx-Hove. Ce saint homme ayant vu par plusieurs fois de nuit des luminaires ardants descendant du ciel sur la place où est située de présent la Chartrouse, souloit dire qu'en ce lieu les divines louanges seroient quelques jours dévotement chantées; tout ainsi que la Vierge le rendoit illustre par miracle, qui fut cause qu'il y bastit une église ample. Mais Wauthier, seigneur d'Enghien, avant sa mort qui arriva l'an 1307, comme il vit que les miracles cessoient, et par conséquence les offrandes des pèlerins se diminuoient, il craignoit que ceste belle église à long laps de temps allant en ruine, ordonna, par son testament, qu'en ce lieu fust fondé un monastère de religieux, sans précisément déterminer de quel ordre ils fussent. Pour mettre sa pieuse intention à effet, déclara exécuteurs madame Marie, sa mère; Wauthier, son fils, et avec eux le prélat de Camberon, messire Gérard de Sottenghen et Arnous d'Enghien, seigneur de Réaux, chevalier, lesquels par leurs intermises firent venir, en ceste année 1313, des pères Chartroux de Valencènes en ce lieu pour y habiter, et leur donnèrent pour leur sustentation, héritages et revenus. Au reste ceste Chartrouse est située en lieu propre avec édifices et bastiments qui ressentent l'humilité et simplicité de religion, tellement que Guillaume Bibaut, religieux de cest ordre et prieur de Gertruydenberg, et visitateur de ceste province, dit autrefois, parlant de la résidence de ce lieu : *Hanc mihi si antè ingressum ordinis vidissem in matrem elegissem.*

Depuis ce lieu a pris toujours accroissement par la libéralité des seigneurs. A raison de quoy l'on voit qu'un certain seigneur de Ravestin a fait renserrer de murailles ladite Chartrouse, ainsi que tesmoignent les armoiries des seigneurs de Ravestin posées de part et d'autre.

En ceste dite chartrouse se sont trouvés aucuns tant prieux que religieux profès estre de sainte vie et conversation, si comme:

Laurent Muschezeele, que le peuple appelloit *le saint et bon vicaire*, conseiller spirituel de madame Marguerite d'Yorck, duchesse de Bourgogne; il estoit doué du don de prophétie, dont il dissuada entièrement à Louis de Luxembourg, connestable de France, comte de Saint-Paul, seigneur d'Enghien, qui fut depuis décapité, de ne se trouver à Paris. Diverty par inspiration divine le seigneur Jeaques de Croy de se rendre religieux chartroux à Herine, disant que Dieu le réservoit à un estat plus minent et utile à l'Église; et de fait, il fut depuis évesque de Cambray; et pour monstrer la vérité de son dire, luy dit qu'à l'heure de sa mort il luy donneroit un certain signal. Ce qui arriva, car ce seigneur, estant un jour assis à table, fut frappé sur son col, et n'ayant su des assistants qui l'avoit frappé, monta à cheval, vint à Herine et trouva qu'à la mesme heure qu'il avoit esté frappé comme cy-dessus, ce bon père estoit trespassé. Ce qui arriva l'an 1477, le jour Sainte-Barbe. Il a composé un livre appellé : *De parvulo in præsepio et agno in cruce*. Autre encore : *De rosaceâ coronâ*, imprimé à Coulogne.

S'ensuivent autres religieux profès de ce lieu, qui sont admirés pour leur vie vertueuse et sainte.

Guillaume Apsteler, natif de Breda; Jean Thierry, ou Théodoric, natif de Delphe; Huge Boleco, natif de Delphe; Henry Looen. Ce fut le premier prieur de la Chartreuse de Bruxelles; ce fut luy qui érigea le collège du Porcq, en la ville de Louvain, et le gouverna quelques années. Il a escrit sur les Psalmes de David et sur l'*Ethica* d'Aristoteles. Arnoul Kerman, visitateur de la province et prieur de Herine; Arnoul, du mont Sainte-Gertrude; Jean, d'Audenarde; Jean, de Termonde; il a escrit : *De notitiâ Dei, De reparatione lapsi, De gaudio hominis, De fide*

christianâ, *De conceptione B. Mariæ, De amore Dei, De naturâ et lapsu hominis, De sacramento altaris, De honore Dei*. Il est mort en Bourgogne prieur de Sillignac.

En l'église de ceste dite Chartrouse sont enterrés plusieurs notables seigneurs sous plattes tombes.

Mourut le pape Clément v le 20 mars. Le siège fut vacant l'espace de deux ans et plus de trois mois.

Il s'esleva un schisme en l'empire, à cause que les uns des eslecteurs esleurent Fréderic, duc d'Austriche, les autres Louis, duc de Bavière. Le premier fut couronné à Bonn', le second à Aix-la-Chapelle; dont l'Allemagne fut partie en deux factions. La guerre civile qui survint dura l'espace de treize ans; on tascha de pacifier ce différend; mais rien ne s'effectua, jusques à tant que Fréderic fut pris prisonnier et relaxé par le roy Louis, à telle condition qu'il porteroit bien le titre d'empereur avec ledit Louis sa vie durant, mais qu'il ne jouiroit ni des droits ni de la puissance impériale.

Philippe-le-bel, roy de France, ainsi qu'il poursuivoit un porcq sauvage dedans le bois de Vencenze, son cheval fut si merveilleusement navré par la beste que, tombant des pieds de devant, jetta le roy par terre; et comme il avoit encore un pied dedans l'estrier, son cheval l'emporta si roidement de part et d'autre qui le fracassa quasi du tout. Il fut trouvé de ses gens près mort et mourut incontinent le 29 du mois de novembre. A luy succéda son fils Louis, dixiesme du nom, surnommé *Hutin* ou *Meutin*, à cause, comme dit Meïer, annaliste de Flandre, il ne fit que des hutins ou querelles et discordes contre la Flandre.

Ceste année est appellée l'année de pluies, à cause qui tomba de l'air telles quantités d'eau, par bonne espace de temps, que les rivières s'enflèrent de telle sorte qu'elles emportèrent de part et d'autre plusieurs ponts. En la ville de Mons, les ponts du Beguinage et Frères Mineurs, situés sur le rivière de Trouille, n'estant lors que massonés de bois, furent rompus et emportés,

comme aussy les ponts de bois qui estoient de ça de là sur les rivières de Sambre, Hayne et Escault.

En la ville de Mons fut réparé celuy des Frères Mineurs en matière de pierre; c'est pourquoi, à la différence des autres ponts, qui ne furent rebastis que de bois comme auparavant, il fut appelé le pont de pierre. Celuy de Saint-Brice en Tournay fut aussi lors rebasty de pierres, comme autres en divers endroits.

1315.

Après que Louis-le-hutin s'eust fait couronner roi de France à Rheims, le troisiesme jour d'aoust, et que les trèves d'un an accordées entre la France et Flandre fussent expirées, Robert, comte de Flandre, fut semmoncé par ledit roy, comme il avoit esté l'an 1313, de relever de luy son comté de Flandre; mais il n'en voulut rien faire, si premièrement on ne lui rendist les villes de Lille, Douay et Bethune, jadis engagées au roy de France, son père, disant qu'il restoit acquitté de la somme pour laquelle il les avoit engagées. Le roy de ce irrité luy déclare la guerre, auquel Guillaume, comte de Haynaut, donna secours, tant par terre que du costé de ses pays de Hollande et Zélande sur mer. Avant que le roy entrast en pays, Robert assiégea la ville de Lille; mais comme il vit que le roy s'approchoit de luy avec une puissante armée, abandonna le siège et se retira par-de là la rivière de Lys. Pendant que le roy estoit campé entre Lille et Courtray, Guillaume, comte de Haynaut, envahit au quartier de Zélande la terre de Waes, et brusla Rupelmonde, Kildrecht, Borcht et Zwindrecht; de sorte que le comte de Flandre eut en apparence enduré beaucoup de maux et dommages, si ce n'eust esté une pluie survenant, par laquelle il tomba de l'air si grande quantité d'eau avec continuation, et par long espace de temps, que le roy fut contraint de se retirer, car les chevaux alloient en la boue jusques à la selle, mesme

trente chevaux que puissants ne pouvoient tirer une boite de vin, comme dit Gaguin, historien.

A raison de cette pluie les historiens ont remarqué que les fruits de la terre furent entièrement gastés, et y eut si grande chèreté de vivres qu'en ce pays de Haynaut la rasière de froment valoit douze florins, qu'on eut estimé pour le présent vingt quatre sous; de sorte qu'il s'ensuivit une famine si horrible que les hommes ont tué les uns les autres pour en manger, ainsi que remarque François Des Rosiers. Jean de Lyeden, religieux carme, dit que, par permission de Dieu, le pain d'aucuns riches qui nyoient aux pauvres de faire la charité, fut converty en pierres, d'autant que, nyant ce, ils souhaitoient que leurs pains fussent convertis en pierres s'ils en avoient. Après ceste chèreté de vivres s'ensuivit une effroyable pestilence, qui dura l'espace de deux ans par tous les pays et contrées, tant d'Allemagne que France et Pays-Bas, dont on a remarqué qu'elle extermina bien la troisiesme partie des hommes. D'autre costé que plusieurs de la France furent préservés de contagion par les mérites de Saint-Roch, encore lors vivant, car il mourut l'an 1327. A raison de quoy on a de coustume encore pour le présent de l'invoquer en temps de pestilence.

Les habitants de la ville de Mons eurent lors recours à leur patronesse Sainte-Waltrude, en implorant son assistance. A cest effet on dressa sur la place publique, qu'on dit de présent le Marché, un pavillon avec un autel sur lequel on fit reposer, par bonne espace de temps, le chef de ladite sainte, que le chapitre canonial de Sainte-Waltrude mit en garde des eschevins de la ville et de Gillion de Ramoneres, prévost d'icelle ville. Ce fut fait afin que les pestiférés peussent plus facilement en passant ledit Marché invoquer l'assistance d'icelle sainte, sans se trouver aux environs de l'église Sainte-Waltrude : ce que les chanoinesses craignoient fort. On fit lors allumer une soignie, comprenant en estendue le nouveau clos de la ville; j'ai lu que lors ceux d'Ath, Soignies et Braine envoyèrent aucunes chandelles, qui sont nommées en langage de ce temps *chierlons*, pour être allumées devant ledit chef de Sainte-Waltrude, dont on trouva

depuis par expérience que la ville de Mons en avoit été beaucoup préservée de pestilence par les mérites de ladite sainte.

Le seigneur Enguerrand de Marigny, comte de Longueville grand général des finances du royaume de France, ayant esté accusé par Jean Hanier d'avoir desrobé le trésor du roy, est convaincu tellement qu'il fut pendu et estranglé au gibet de Montfaucon-lez-Paris, que luy-mesme avoit fait dresser. Cependant, craignant que ce gibet ne fust à l'advenir appellé de son nom, impétra du roy, ainsi qu'on dit, qu'un sien faucon y fust premièrement pendu, dont voilà la raison pourquoy ledit gibet s'appelle du nom de Montfaucon. On mit à l'effigie de sa personne les verses suivants :

Chacun soit content de son bien
Qui n'a suffisance n'a rien.

S'il eut ensuivi l'enseignement de ce chronogramme, la fortune luy eut esté autre, sçavoir :

LABORA sICVT BONVS MILES CHRISTI. *(Ad Timoth., cap. 2.)*

Guillaume, comte de Haynaut, donna par lettre authentique, datée du mardy prochain après le jour Saint-Remy, seelée de son propre seel, plein pouvoir aux eschevins et conseil de la ville de Mons de prendre héritages, soit dedans, soit dehors la ville, telles qu'il leur semblera nécessaires et convenables pour la frumeté de ladite ville, en rendant le prix desdites héritages à ceux qui en estoient possesseurs, et ce, par le dit et jugement des preudhommes.

Guillaume, comte de Haynaut, ordonne par lettres authentiques, datées du mardy prochain après le jour de Saint-Remy, seelée de son seel, que l'on ait tous les ans à créer nouveaux eschevins, qui sont en nombre de dix en la ville de Mons, en la veille Saint-Jean-Baptiste, en ostant les anciens, et ce par luy ou ses successeurs ou son grand bailly, ou par celuy que ledit grand bailly commettra en son lieu par ses lettres ouvertes.

Notez que, par ci-devant, les eschevins de la ville de Mons n'estoient qu'en nombre de sept, et que ledit comte ordonna le nombre de dix pour la plus grande nécessité du chef-lieu de la ville de Mons. Ces eschevins donc, renouvellés au Saint-Jean-Baptiste en nombre de dix, ont de coustume de prester à faire serment en l'église de Saint-Germain, tel que s'ensuit :

« N..., vous jurez sur les Sainctes Evangiles, cy en droit présentes, « que vous exercerez bien et léalement l'office de l'eschevinage de Mons « et garderez les droicts de monseigneur le comte et les droicts de la ville, « les orphelins et les vefves, et aussi ferez bons jugemens et loyaux, « et chargerez léales enquestes aux juges qui viendront à chef-lieu à « vous, et aussi celerez le conseil de vos compagnons. Et si tost que vous « sçaurez ou pourrez sçavoir sans maise ocquision qu'aucuns serfs ou « serves viendront demeurer novellement en ladite ville de Mons ou « en la pourchinte, vous les noncerez à notre très-redoubté seigneur, « à son prevost ou mayeur de Mons, et vous accorderez au ban faire que « nul ne nulle ne louera maison à personne foraine ne soit qu'il vienne « demeurer en ladite maison, qui sans maise ocquision noncera le nom « d'icelle personne à notre dict très-redoubté seigneur, à son prevest ou « mayeur de Mons ; et ainsi vous le jurez, si vous ayde Dieu et ses « Saints. »

Etant ce serment fait, les eschevins ont de coustume à leur retour de disner avec ceux qui sont descendus ; et faut icy noter qu'anciennement ce disner étoit par moitié aux fraix et despens tant des eschevins montants que descendants ; mais depuis il fut fait tout aux despens de la ville. A raison de quoy fust conclu, par le conseil de la ville, d'abolir le disner des quaremeaulx. Et d'autant qu'il convient aux eschevins durant leur temps de leur eschevinage soutenir plusieurs fraix pour maintenir l'honneur de la ville, a esté accordé que lesdits eschevins pourroient à ceste cause frayer cinq mille livres.

1516.

Otton, comte de Buren, n'ayant sceu obtenir du duc de Brabant ce qu'il prétendoit de luy, prit et pilla la ville de Tirle=mont en Brabant. Le duc, qui estoit encore jeune, délibéra de s'en venger à la haste; mais aussi tost fut dissuadé pour la crainte que l'on avoit de Guillaume, comte de Haynaut; car ledit comte Otton avoit espousé une des bastardes dudit comte Guillaume. Dont les Brabançons s'advisèrent d'envoyer seule=ment des députés vers ledit comte Guillaume, luy remonstrant les outrages qu'avoit faits son beau-fils au pays de Brabant. Par ainsi fut jour assigné pour se trouver au chasteau d'Ostrack, pour pacifier le tout. Là fut dit que le comte de Buren se rendroit prisonnier en Brabant, jusques à tant que les dommages seroient réparés; mais comme les Brabançons taschoient tousjours de n'offenser le comte Guillaume et captiver sa grace, renvoyèrent libre leur prisonnier le comte de Buren.

Fut érigée en la ville de Mons la confrairie des Arbalestriers au nombre de cinquante par les eschevins et conseil de la ville; elle fut depuis confirmée par le comte Guillaume, à condition:

Que les compagnons seront à la sommation du comte ou son commis prests à suivre ledit comte ès guerres qu'il feroit: le tout au conste et fraix du comte; semblablement sujets au mande=ment des eschevins;

Qu'à l'arrivée du comte en la ville de Mons, ils seront sujets d'aller au-devant avec leurs arcs et l'accompagner tout le temps qu'il se tieudra en ladite ville;

Qu'ils auront à porter sur leurs aubergeons un arc argenté;

Que personne ne pourra estre admis en la compagnie, sinon que par l'adveu des eschevins de la ville ou leurs commis;

Qu'ils seront exempts de tailles du prince et du pays, de l'assisse du moulin, d'allumer chandelles de nuit à leurs huys, de ramonner les rues;

Qu'ils auront de la ville chacun an en particulier sept sous et le maistre le double.

Mourut Jean d'Avesnes ou Haynaut, fils du bon comte Guillaume ; il est enterré aux Cordeliers de Valencènes.

Mourut Louis-Hutin, roy de France, au mois de juin, et à luy succéda son frère Philippe surnommé *le long* ; il fut sacré roy le jour des Roys de l'année suivante ; icelluy renouvella la guerre contre les Flamands ; mais peu de temps après il vint à un traité de paix par l'intermise du pape au moyen d'aucun mariage.

Le 7 d'aoust fut esleu pape Jean, vingt-deuxiesme du nom, et couronné le 5 de septembre, nommé paravant Jeaques de Chaors, chancelier de France, cardinal-évesque de Port, homme de grande science et expérience. Il excommunia l'empereur Louis IV : à raison de quoy ledit Louis luy suscita un anti-pape ; il institua que l'on sonneroit trois fois le jour la cloche aux églises pour réciter à chasque son *Ave Maria ;* il ne voulut jamais recevoir sa mère, qui le venoit saluer en habit magnifique, si elle n'eust démis tel habit et pris son ordinaire, car il estoit assez de petite maison.

1317.

Fut establi en plaine cour de la ville de Mons le premier grand bailly de Haynaut, messire Robert, seigneur de Manchicourt, chevalier, auquel luy furent livrés les seaux authentiques du bailliage dudit pays de Haynaut par le comte Guillaume, en présence des spécialement pour ce appellés, sçavoir :

Jean de Barbenchon, Wistace du Roetz, Huon de Barbenchon, Gillion de Berlaymont, l'abbé de Saint-Denis en Broqueroye, Hoston d'Arbre, Jean de Florence, Pierron de Septenay, Aoustin de Tige, Gilles le Patte, Gillion de Ramoneres, prévost de Mons ; Pierron de Hernissea, Sohier de Noyelle, Huo d'Arbre, Willart de Bliquy, Pierron Mamonet, Bauduin de Roisin, prévost de Maubeuge ; frère Jean de Morlanwelz, Mahieu de Villers,

receveur des morte-mains ; Guillon de Hardainpont, Pierron de Biemme, Jean de Florebecq, Jean de Frasne, Warmer de Sougnies, Jaquemart de Lane le jeune, Willain du Marchiet, Jean le Couste, Jaquemart Lasne, Jean d'Espiennes, Jean de Masnuy, Jean Auverque, et plusieurs autres.

Le mot de *Bailly* s'est usurpé autrefois en la Gaule pour le maire du palais et grand connestable, ou maistre de la chevalerie.

Ainsi est que Jeaques Valère, Espagnol, au livre qu'il a fait de la noblesse, appelle Ebrain-le-cruel et un certain Bertrand, jadis maires du palais de France.

Les autres croyent que ce mot est dit de *Baal*, dieu des batailles.

Autres encore du mot de *bailler* à cause que le bailly est donné et baillié chef de la noblesse, comme auprès des Romains on appelloit aucuns soldats *Dati*.

Rebuffus pense qu'il soit tiré de *Baali*, c'est-à-dire *Dominans mihi*, pour ce qu'en son bailliage le bailly est commis seigneur, et pour tel honoré et vénéré.

D'autres encore prennent ce mot de celuy *Boule*, qui est grec, signifiant *conseil*, d'où provient *le Boularchos*, c'est-à-dire le chef du sénat.

Pithou, historien françois, dérive ce mot de celuy de *Baiuli*, qui signifie *gardien, protecteur* du quartier et pays à luy commis.

Ainsy les grands baillys de Haynaut ont eu ceste prééminence d'avoir, comme un préteur romain, la jurisdiction en mains, pour déffendre par armes le pays de son seigneur absent; pour avoir les loix publiques en charge, comme en garde et dépost; pour faire que tous ceux du pays se gouvernent selon icelles. Tel a esté establi premier, comme j'ay dit cy-dessus, le seigneur Robert de Manchicourt, à cause que le comte de Haynaut estoit souventefois absent, ou faisant sa résidence en Hollande, ou maniant guerre de ça de là.

Avant ledit Manchicourt l'on trouve aussi plusieurs baillys de Haynaut, si comme:

Jean de Verdeau, à l'an 1230; Jean de Moulinelle, 1240; Thiery de Thian, 1245; Bauduin de Peronne, 1262; Jean Verdeau, 1275; Jean de Maucle, 1289; Jean de Manileurial, 1291; Pierre de Jumelle, 1299; messire Jean de Montigny, 1301; Thierry de Casteler, 1304; messire Nicol de Rains, 1305. D'iceluy sont venus ceux de la maison de Peissant. Messire Watier de Hennin, sire de Quinchy; messire Jean Vernier, 1315; messire Vilain de Saint-Hilaire, 1317.

Lesdits baillys susnommés et leurs antécesseurs n'ont pas eu telle prééminence que le seigneur de Manchicourt et ses successeurs qui ont esté depuis surnommés *gouverneurs*, *lieutenants* et *capitaines généraux* du pays de Haynaut, ayant puissance, au nom du comte, de lever gendarmerie et faire soulever en armes la communauté du pays contre les ennemis. A raison donc que leur charge estoit et est trop grande, ne pouvant bonnement estre toujours en personne à l'exécution de leur office, a esté constitué, de l'autorité du comte, un premier clerc qui auroit le maniement des séaulx du comte. L'establissement de ce premier clerc a esté faite l'an 1334, et iceluy est nommé *lieutenant* ou *tenant lieu* du grand bailly.

Voyons maintenant depuis ceste année en ça le catalogue des grands baillys du comté de Haynaut.

Robert de Manchicourt fut fait grand bailly de Haynaut l'an 1317.

Messires : Gérard Daisne, dit Sausses 1337; Bauduin Bastus, 1341; Baudry de Roisin, 1345; Charles de Harcies, 1347; Jean de Perfontaine, seigneur de Buvraige, l'an 1348; Jean de Barbençon, seigneur de Soldre, 1352; Nicoles, seigneur de Lalaing, 1352; Gérard, seigneur de Ville, 1354; N., seigneur de Ligne, 1355; Simon de Lalaing, 1358; Guillaume de Sars, 1360; N., seigneur de Ville, 1362; Jean de Launay ou Lanoy, 1364; Jean d'Esclaibes, 1365; Jean de la Pouille, 1366; Allemand, bastard de Haynaut, licentié ès droits, 1367; N., seigneur de Rumont, 1369; Simon de Lalaing, seigneur de Kieveraing, 1377; Guillaume de Ville, seigneur d'Audregnies, 1386; Thierry, seigneur de Senzelle, 1389; Jean de Barbençon, seigneur de Merlemont, 1392; Anceau, seigneur de Trazegnies, 1394; Thomas de Lisle, seigneur de

Fresne sur l'Escault, 1395; Oste de Lalaing, 1398; Gérard de Berlaimont, seigneur de Ville, 1403; Pierre, seigneur de Hennin, 1408; Willame de Sars, seigneur d'Audregnies et d'Angre, 1418; Everard de la Hay à Gouy, 1422; Pierre de Bousies, seigneur de Vertaing, 1424; Pierre de Broignars, seigneur de Hennin, 1424; Guillaume, seigneur de Lalaing, 1427; Jean de Croy, premier comte de Chimay, 1433; Philippe de Croy, seigneur de Thon, puis comte de Chimay, fils du précédent, 1456; Jean de Rubempré, seigneur de Bieure, 1463; Anthoine de Rollin, seigneur d'Aymeries, Antoing et Lens, 1495; Guillaume de Croy, surnommé *le sage*, seigneur de Chièvres, l'an 1504; Jeaques de Gavre, seigneur de Fresin, 1537; Philippe de Croy, premier duc d'Arscot, marquis de Renty et comte de Portian, 1537; Charles, comte de Lalaing, 1549; Jean de Lannoy, seigneur de Molembaix, 1556; Jean de Glime, marquis de Berghe sur le Zoon, 1560; Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, l'an 1566; Philippe comte de Lalaing, 1574; Emanuel de Lalaing, seigneur de Renty, 1582, Charles de Croy, prince de Chimay, depuis duc d'Arscoht, ...; Charles de Longueval, comte de Bucquoy, ... ; Florent de Noyelles, comte de Marles, baron de Rossignol, 1624, pendant la minorité du comte Charles de Bucquoy; Guillaume de Melun, prince d'Espinoy, 1625, pendant la minorité du même comte; Charles Albert de Longueval, comte de Bucquoy, prend possession le 3 avril 1632.

Aucuns tiennent que les grands baillys tels que présents ont esté créés l'an 1331, auquel au fut créé le clerc-lieutenant du bailliage de Haynaut, en confirmation de leur dire susdit, allégnant qu'audit an le comte Guillaume publia une charte à ce sujet. (Voyez cette date.) Il est vrai que l'ordonnance susdite fut faite en l'an 1331, avec l'établissement dudit clerc, non toutesfois que lors fut premièrement livré le seel au grand bailly, ains bien l'an 1317, attendu que le catalogue des grands baillys, envoyé à Philippe II, roy des Espagnes, avec leurs prérogatives, commence en la personne de Manchicourt à l'an 1317; joint que j'ay vu dans un manuscrit à moi communiqué par David Longhaye, avocat à la cour, qu'en ladite année fut faite la délivrance dudit seel par le comte Guillaume audit Manchicourt.

En passant je dirai ici que le don ou présent ordinaire que faisoit la ville de Mons aux grands baillys, à leur entrée joyeuse en icelle ville estoit de deux cents livres, et pour les esplingles de sa femme

cinquante livres; touteffois outre ce avenant que le grand bailly mourut en son office de baillage, fut accordé par les eschevins et conseil que sa veuve se tenant à Mons pourroit boire vin et bière sans payer maltote, comme du vivant de son mary.

Le serment que le grand bailly fait en l'église de Sainte-Waltrude est tel :

« Sire bailly, chy jurez sur les Saintes Evangiles, qui cy sont, et sur la bénoite afficque de madame sainte Waldrude, qui cy est, que la dicte église, les personnes d'icelle, leurs biens, les lettres, les chartes, les privilèges, les franchises, coustumes de cheans approuvées, vous garderez, et tienrez bien et léalement à votre pouvoir et ferez droit et loy au pays. Si vous ait Dieu, ses Saints et tous les autres. Ainsi vous le jurez. — Responce : Oui. »

Ce serment se faisoit ensuite à Soignies, Maubeuge et Valencènes.

Le 28 du mois de juin mourut au chasteau de Goy messire Guy d'Avesnes ou de Haynaut, évesque d'Utrek, frère de feu Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, Hollande et Zélande. Aucuns tiennent qu'il fut empoisonné à cause qu'il fut emporté d'une mort subite. Il régenta son évesché l'espace de seize ans. Il légata à l'église cathédrale de Saint-Martin en Utrek trois chasteaux avec leurs dépendances qu'il avoit fait bastir, sçavoir; Goer, Dullenburch et Stoutenburg; il acquitta de son vivant mille quatre cents livres à la cour de Rome, que son prédécesseur estoit redevable; il laissa l'évesché à son successeur sans aucunes dettes; il ordonna de donner à chasque pauvre, au jour de la translation de Saint-Martin, une certaine pièce d'argent. A raison de quoy dit un certain auteur :

Claudum de nido saltare facis, bone Guido.

Après le trespas dudit évesque Guy, Guillaume, comte de Haynaut, Hollande et Zélande, son neveu, retira les seigneuries d'Amsterdam et le merveilleux chasteau de Worden, jadis basty par messire Godefroy de Renesse, au domaine du comté de

Hollande, disant ce que ledit Guy en avoit jouy avoit esté par permision et récompense de son partage patrimonial, et que lesdites seigneuries estoient dévolues au comté de Hollande par les forfaits et contumace de messire Gisbert, d'Amsterdam, et de messire Herman, de Worden, pour n'avoir satisfait à l'amende et réparation accordée pour le meurtre de Floris, comte de Hollande, etc.

L'archevesque de Rheims, Albéric de Humbert, tint une synode provinciale à Senlis, ville de Picardie, où Guy, évesque de Tournay, et Enguerrand de Thérouane s'y trouvèrent. Bernard, évesque d'Arras, y envoya son procureur; le mesme fit Pierre de Mirepoix, évesque de Cambray. En la susdite synode furent excommuniés les seigneurs temporels qui usurpoient et tenoient les biens d'église, tellement que l'office divin fut interdit sur les terres desdits seigneurs usurpateurs.

Les lainiers et tisserans de la ville de Louvain s'augmentèrent en tel nombre qu'ils bastirent les édifices qu'on appelle aujourd'huy *les Halles*, et sont ordonnées pour enseigner la science théologie, droits canon et civil, la médecine et autres sciences. L'on dit que lesdits lainiers estoient lors en nombre de deux mille quatre cents, et estoit ordonné par commandement du duc de Brabant que chaque bourgeois auroit eu chacune année à faire un drap. A cause donc de ceste manufacture, le peuple s'augmenta et fallut ragrandir la ville; ce qui arriva l'an 1357, tellement que les murailles furent accomplies l'espace de deux ans, combien que l'estendue du clos soit de grandeur admirable, laquelle fut trouvée l'an 1427 surpasser celle de Gand de trois verges, celle de Liège de huit, celle de Paris de dix, celle de Coulogne de dix-huit. Ce mesurage arriva à l'occasion de quelque gageures que firent les seigneurs de Schoonhoven, Vesemale, Diest et de Berg-op-zoon sur la grandeur de ces cinq villes.

1318 — 1321.

Guillaume, comte de Haynaut, Hollande et Zélande, donne assistance à Fréderic Syryck, nouveau évesque d'Utrek, pour obvier aux volleries de ceux de Linden, qui avoient démoli et mis bas une bonne partie du chasteau de Dullenburch. A cest effet envoya contre iceux messire Jean d'Arkel avec bonnes troupes de gens de guerres, lesquels prirent le chasteau et bruslèrent la ville de Bomel, tellement que ceux de Linden, voyant que la fortune leur estoit contraire, furent contraints de se soumettre aux conditions que le susdit évesque leur donna, les rendant obligés à grosse somme de deniers pour réparer ledit chasteau de Dullenburch, et doresenavant les maintenir, selon ce chronographe, qui rencontre fort bien à propos :

sICVT enIM protegIt sapIentIa sIC protegIt peCVnIa.
(Eccles., cap. 7.)

En 1319, le bled fut à si bon marché et vil prix que, au pays de Haynaut, les mesures de rasière en la ville de Mons, de huyteil en Valencènes ne valoient que douze à quinze deniers. Telle est la providence de Dieu ; ce qui a esté très-bien reconnu par Cicéron au livre : *de Divinatione*, lorsqu'il dit : *Deorum Providentiâ mundus administratur iidemque consulunt rebus humanis, nec solùm universis verùm etiam singulis.*

L'an 1320, le premier jour du mois de mars mourut madame Béatrix d'Avesnes, fille de Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, veuve de Henry III, comte de Luxembourg, mère de l'empereur Henry VII, fondatresse du monastère des dames de Beaumont en Valencènes; son fils Bauduin de Luxembourg, archevesque de Trèves, vint de par-deçà et luy fit en Valencènes un solemnel service accompagné d'autres évesques.

Le jour de l'Assomption de la Vierge Marie, madame Félicitas de Luxembourg, fille de la susdite Béatrix, délaissée à l'âge de vingt-deux ans, veuve de messire Jean de Louvain, seigneur

de Harstel et Kabeke, se rendit religieuse à Valencènes au couvent de Beaumont, ayant donné entièrement aux dames dudit couvent en propriété sa maison de Beaumont, qui luy appartenoit par droit de succession, y consentant sa fille Béatrix de Louvain. Elle vescut audit couvent très-vertueusement avec un silence et une modestie admirables l'espace de seize ans. Sur ce je luy peux approprier ce chronogramme pris des proverbes de Salomon:

LInGVA pLaCabILIs, LIgnVM VItæ.

Guy, duc de Laval, seigneur de Chièvres, affranchit les bastards de la ville de Chièvres à leur mort. Je crois que ce privilège est aboly; je sçais bien toutefois qu'il a esté ratifié par Guillaume comte de Haynaut, en l'an 1340.

Pour autant que durant la discorde survenue, en l'an 1321, entre ceux de Dinan et Bovines. Jean, comte de Namur, avoit donné assistance à ceux de Bovines, ennemis de l'évesque de Liège, et qu'à cause de ce l'évesque avoit esté esmeu d'entrer avec son armée et ruiner le pays de Namur. Sur ce le comte Jean voulut avoir sa revenge sur l'évesque. Ainsi donc qu'il vit que la Hasbanie estoit défournie de gens, prit cinq cents hommes de cheval, tant Flamands que Hennuyers, et avec autres six mille hommes d'infanterie, qu'il avoit levé sur ses terres, entra ladite Hasbanie. Les Flamands et Hennuyers se monstrèrent vaillants soldats du commencement, mais aussitost qu'ils eurent en teste le seigneur Jeaques de Lent et Amelin de Bougnistier, bailly de Hasbanie, qui, seulement accompagnés de cent-quarante hommes de chevaux, avoient à son de cloches ramassé une infinité de paysans, ils eurent du pire. Toutefois le courage des Hennuyers fut si valeureux que soutenant la furie des Hasbaniens, fut cause que l'armée du comte de Namur ne fust tailliée en pièces.

L'on prit parmi la France et le Pays-Bas plusieurs ladres et furent ards, d'autant qu'ils furent convaincus d'avoir voulu empoisonner toutes les fontaines, rivières, puits, et ce à l'induction des juifs, qui avoient donné argent auxdits ladres pour ce faire. A

raison de quoy plusieurs juifs furent emprisonnés, bannis et leurs biens confisqués, et plusieurs autres passèrent par le feu. Mais advint une merveilleuse aventure à Vitry en Pertois, province de France, car comme il y avoit quarante desdits juifs emprisonnés pour la susdite cause, lesquels entendirent bien que brièvement devoient mourir, ils appoinctèrent entre eux par telle manière que l'un d'eux tueroit tous les autres, affin qu'ils ne fussent mis à mort par la main des chrestiens, et ordonnèrent que le plus ancien feroit l'exécution. Mais il ne s'y voulut accorder s'il n'avoit un des jeunes juifs avec luy. Ainsi les deux tuèrent tous les autres et après le viel fit tant au jeune qu'il le mit à mort et demeura le jeune seul, lequel après qu'il eut fait ladite exécution et qu'il se vit seul, il essaya à eschapper par une fenestre le long d'une corde ; mais ladite corde rompit, parce qu'il avoit pris sur luy tout l'or et l'argent de ses compagnons, et tomba ès fossés et se rompit la jambe. Quant il fut apperceu il fut pris et mené à justice, qui le condamna à mourir et estre bruslé, et tous les autres corps ès juifs furent pareillement bruslés.

1322.

Le 3 du mois de janvier mourut Philippe-le-long, roy de France, auquel succéda son frère Charles, du nom quatriesme surnommé *le-bel,* paravant comte de La Marche et d'Angoulesme. Ledit Charles prit à femme, au jour de Pentecoste, Jenne d'Evreux ; les nopces se firent à Paris, auxquelles s'y trouvèrent Guillaume, comte de Haynaut, et la comtesse sa femme Jenne, amenant quant eux une femme zélandoise admirée de tous pour sa hauteur, tellement que les plus grands hommes sembloient estre au regard d'elle des enfants ; elle estoit d'une force si admirable, qu'elle eslevoit et portoit deux tonneaux de bierre à chasque bras ; et ce que huit hommes les plus forts n'eussent sceu porter ou eslever, elle seule sans difficulté l'eslevoit et portoit avec estonnement de tous ceux qui la regardoient.

En ceste même année un certain juif de race et nation, baptisé et levé des saints fonds du comte de Haynaut, et appellé Guillaume; peu après, comme il fut estably sergeant de la cour à Mons par ledit seigneur comte, son parin, qui ne pouvoit sonder la perfidie et trahison couvée au secret de son méchant cœur, alloit souvent pour l'exploit de ses commissions à l'entour de Cambron ; à raison de quoy il y hantoit quelquefois et il y venoit coucher. Or en la gallerie ordinaire des hostes y avoit une image de la très-glorieuse Vierge Marie, tenant son petit enfant Jésus, adoré par les sages roys, emprainte de craye rouge sur un parois d'argille, laquelle venoit à tel desdaing, contrecœur et despit à ce belistre, qui n'avoit rien de chrestien que le nom, que de nuit mesme, par trop violente impression de hayne, il en resvoit : ce qui embrasoit encore plus sa rage contre la mère de Dieu, luy estant d'advis qu'elle venoit à tous propos interrompre son somme. Cause qu'un jour, non content des injures, outrages, villenies et exécrations dégorgées à plusieurs fois de sa bouche infecte, pour monter au comble de toutes meschancetés et blasphesmes, il darda cinq coups de sa javeline au saint et vénérable portrait, dont soudainement issit le sang. Guères loing de là un charpentier convers, frère Jean Mandidier, besoignant de son art, comme il entendit un bruit, hurlement et tintamare confus, que ce garçon endiablé démenoit effroyablement, y accourut, ou que voyant un si exécrable désordre se met en posture pour luy fendre la teste de sa coignée. Mais un autre convers de ladite abbaye, nommé frère Mathieu, de Lobbes, le retint et remonstre qu'il est meilleur d'en faire le rapport à monsieur le prélat Jean, natif de Mons ; ce qu'ils vont effectuer de compagnie. Dont le prélat estonné et dolent en advertit le comte de Haynaut, ou bien son grand bailly le seigneur Robert de Manchicourt, lequel sur ce fondement de tesmoins oculaires fit emprisonner le juif et geheuner à toute outrance. Mais la torture quelque poignante et dure qu'elle fut ne sceut rien arracher de la bouche de ce malheureux, cause que le fait demeura non vérifié et conséquement impuny, et luy restitué et remis en son devant dit estat et office jusques à l'an 1326, auquel ce misérable enragé fut divinement puni et tué, comme nous voyerons cy-après audit an 1326.

Mourut en la ville d'Ypres Robert de Bethune, comte de Flandre, agé d'environ 77 ans, le jour Saint-Michel en septembre; il eut deux femmes : la première fut Blanche, fille de Charles d'Anjou, roy de Sicile; la seconde, Iolende, fille d'Eudes, duc de Bourgogne, de laquelle vint Louis, comte de Nevers, qui luy succéda au comté de Flandre. L'on rapporte que ladite Blanche de Bethune eut un fils nommé Charles, mais que sa seconde femme, pour faire ses enfants comtes de Flandre, fit mourir ledit Charles par poison, et qu'ainsi Robert voyant telle meschanceté tua d'un coup de bride de cheval sadite femme Iolende.

La digue de la rivière du Rhin creva environ là et à l'endroit de la ville de Leyden; dont le comte Guillaume induit les ecclésiastiques, nobles et communautés du pays de Hollande à contribuer pour eslever hautes digues contre la violence de ladite rivière. L'on voit encore de présent lesdites digues en leur entier faites avec merveilleux travail.

1323.

Le mardy devant la feste de la Magdelaine le chef-lieu de la ville de Mons fut rendu siège souverain par le comte Guillaume, iceluy donnant pouvoir aux eschevins de ladite ville de juger par loy, sur les cas et différends ressortissants au jugement et district de ladite ville : ce qui appert par privilège exprès.

Fut érigé en la ville d'Enghien l'hospital Saint-Nicolas par dame Marie d'Enghien, où elle plaça des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin. Le bien et revenu dudit hospital a depuis accreu par la libéralité de messire Pierre de Luxembourg, seigneur d'Enghien.

La guerre se renouvelle entre la Flandre et le Haynaut, avec autant d'animosité que l'on craignoit une grande ruine et destruction au Pays-Bas. Oudeghertius, historien, dit n'avoir pu

trouver le motif de ceste guerre, si non la haine invétérée entre les maisons de Flandre et Haynaut. Cependant, par l'intermise de Charles-le-bel, roy de France, fut conceue une paix, et par les comtes de Flandres et Haynaut respectivement jurée avec les conditions qui s'ensuivent :

Premier, que le comte de Flandre renonceroit à tous hommages que le comte de Haynaut luy pouvoit devoir à cause des isles de Zélande, quittant tout le droit que luy et ses successeurs comtes de Flandre pourroient prétendre auxdites isles, par confiscation pour devoirs non faits ou autrement;

Que ledit comte de Flandre quittera toutes les dettes, obligations de deniers que le comte de Haynaut et de Hollande luy peut devoir, remettant au surplus toutes peines et amendes fourfaites pour faute de payement desdits deniers ;

Que, d'autre costé, le comte Guillaume de Haynaut quittera semblablement tout ce qui luy pouvoit devoir ; il renoncera aussi à ce que luy et ses successeurs comte de Haynaut prétendoient ès terres d'Alost, de Waes, des quatre métiers et de Grammont, rendant sur ce toutes lettres, jugement, sentences et confirmation des empereurs ou roys d'Allemagne et eslecteurs cassés et annichilés ;

Que ledit comte de Haynaut renoncera pareillement au gavene de Cambrésis, accordant que les seigneuries de Crève-Cœur et d'alloets, ensemble la chastellenie de Cambray, demeurent perpétuellement à messire Jean de Flandre et à ses successeurs ;

Comme aussi accorderont lesdites parties que circommesnages et inquisition sera faite sur fait des seigneuries de Lessines et de Flobec par six hommes ès mains desquels demeureront lesdites terres, jusques à ce que par eux sera décidé du ressort d'icelles terres, et que cependant ni l'un ni l'autre desdits seigneurs y pourront exploiter ;

Que quant aucuns desbats naistront de là en avant entre lesdits comtes de Flandre et Haynaut, ils ne pourront plus commencer par guerre, mais se soumettront audit et ordonnances de six preudhommes, lesquels en qualité d'arbitres décideront

de leurs différends, selon qu'en leur conscience ils trouveront de raison;

Que les biens des Hollandois et Zélandois bannis pour avoir soutenu le party du comté de Flandre demeureront confisqués au profit du comte de Hollande, et sy aucune restitution y chiet, le comte de Flandre sera tenu la faire moyennant la somme de trente mille livres, que le comte de Hollande sera tenu délivrer pour ledit effet audit comte;

Que lesdits comtes quitteront l'un à l'autre tous dommages, prises, pilleries et intérest que pendant la guerre ils se sont faits et pourchassés l'un à l'autre, moyennant lesquelles choses la susdite paix fut conclue et confirmée du costé de Flandre par les villes de Gand, Bruges et Ypres; et pour la part de Haynaut, Hollande et Zélande, par les villes de Mons, Valencènes, Maubeuge, Dordrech, Ziriczée, Middelbourg, Delft, Leyden et Harlem, dont furent données lettres et passées par les procureurs desdits deux comtes, à ce spécialement par lettres de procuration fondées au my-quaresme de l'an 1322 (selon notre supputation 1323), et depuis confirmées par monseigneur de Flandre en son conseil. Présents, messires : Guy de Flandre, Eustace de Conflans, advoué de Thérouane; de Moriasmez, de Gavre, Jean d'Oostback, Philippe de Poelle, Jean de Baisières et Guyot Granault.

Aux articles et conditions précédentes, l'annaliste de Flandre Meïerus adjoute les deux suivants, sçavoir :

Que ceux de Valencènes qui avoient tenu le party du comte de Flandre quitteront doresenavant son alliance;

Que les bannis de Flandre et Haynaut pour quelque conspiration faite contre leurs seigneurs, ne seront libres et garantis en l'un ou l'autre pays.

Prirent leur commencement les grands troubles de Flandre par ceux de Bruges. L'origine d'iceux provient de ce que le comte Louis permettoit, contre toute remonstration qu'on luy put faire, à son oncle Jean de Namur, seigneur de l'Escluse en Flandre, faire un port et havre de marchandises audite Escluse,

au grand préjudice de ceux de Bruges, que ledit comte Jean vouloit assujettir de venir illec chercher les marchandises. A raison de quoy les Brugeois s'armèrent contre luy, le défirent et prirent prisonnier. Cependant il eschappa par l'intermise d'un gentilhomme brugeois nommé Jean Despiennes, qui s'enfuit avec luy en France. Ces troubles durèrent l'espace de six ans, durant lesquels ceux de Bruges et autre populace de Flandre, conduits par un siglier, Lambert Broin, Nicolas Zanneca et Jeaques Petit, usèrent de telle rage et cruauté envers la noblesse, qu'ils bruslèrent et démolirent aux champs leurs maisons et chasteaux, prirent plusieurs villes en massacrant ceux qui faisoient résistance; prirent prisonnier en la ville de Courtray le comte, leur seigneur, et lors en sa présence tuèrent de froid sang six de la noblesse qui l'accompagnoient; mesprisèrent les ambassades du roy de France pour la délivrance de leur comte. Ceux de Grammont, qui tenoient leur party, tuèrent en leur ville le seigneur de Gavre, pensant qu'il fut Jean, comte de Namur, ainsi qu'il s'eut emparé de la ville pour y tenir garnison de la part du comte de Flandre. L'interdit ecclésiastique fut aussy mesprisé par iceux rebelles, et nonobstant qu'ils furent défaits par leur comte, si est qu'ils reprirent les armes par plusieurs fois jusques à tant que Philippe v, roy de France, les contraignit pas ses armes de se ranger à l'obéissance de leur comte : ce qui arriva l'an 1328, ainsi que nous voyerons cy-après.

1324 — 1326.

Pierre de Mirepoix, évesque de Cambray, quitte son éveschè pour estre évesque de Bayeux, en l'archeveschè de Rouen. Nous luy donnerons en sa louange ces verses suivants :

Mons pessulanus Cameracum. Baioca Petro
Sub Mirepoix mores incoluère pios
Hic sacræ tutor vir libertatis et acer
Hereticæ vindex impietatis erat.

A son évesché de Cambray succéda Guy de Boulogne-sur-mer, frère du comte de Boulogne et grand oncle de Robert de Genève, qui fut depuis le soixante-deuxiesme de Cambray ; il avoit esté auparavant évesque de Tournay, et admininistra cest évesché de Cambray du comencement par vicaires.

L'an 1325, la confrairie des Arbalestriers de la ville d'Ath est establie au nombre de vingt-et-un compagnons par le comte Guillaume, avec certains privilèges qu'il leur donna, en les affranchissant du devoir de morte-mains et d'aubanité. Le duc Aubert de Bavière les a aussi privilégiés, l'an 1364. Lesdits arbalestriers ont de coustume d'aller tous les ans, le premier d'avril, à la procession de Hal pour visiter et porter en ladite procession l'image de la Vierge Marie, au nom du magistrat de la ville d'Ath, qui emprend de ce faire pour et au nom du prince et comte de Haynaut, y présentant une robe, et ont lesdits arbalestriers prééminence de la prendre des mains du magistrat de ladite ville de Hal avant toutes les autres villes et confrairies du Pays-Bas qui se trouvent par mesme occasion et sujet. Ils sont honorablement receus et traités par le bailly et magistrat dudit Hal, qui les viennent recevoir à cheval jusques hors de la porte de leur ville.

En 1326, le comte Guillaume, par lettres expresses et seelées de son seel, donne pouvoir aux eschevins de la ville de Mons d'entamer et faire entamer fossés et fosser par tout et quelconque lieu qu'ils voyeront leur meilleur profit, pour avoir la course de la rivière de Hayne ès fossés de la ville, et restituant le dommage à ceux qui seroient en ce fait intéressés. Ainsy advisé par le conseil du prévost de Mons et Henry de Lidekerke, son varlet.

En vertu de ce privilège fut lors tiré un canal d'eau de la rivière de Trouille, près et au-dessus de la tenure du moulin de Hyon, lequel continuant son cours entre le bois dudit Hyon et certaines prairies, se rend près la porte de Havrecq, à l'hostellerie dite de Sainte-Barbe, d'où incontinent après traversant les deux chaussées se rend par course continuelle dedans le vivier dit des Apostres.

Il y a autre canal d'eau qui fut tiré de ladite rivière de Hayne en l'an 1393, lequel prenant son commencement au moulin dit de Hayne, près l'abbaye d'Espinlieu s'escoule tout le long entre la chaussée et les grands prets, et se va rendre à l'abruvoir des chevaux joignant la porte du Parc; puis de là en la rivière de Trouille; mais d'autant que ce canal fut ouvert pour le remplissement des fossés de la ville, ains pour autres sujets que nous dirons. Nous ne ferons ici autre mention.

La communauté de Soignies est affra nchie et rendue exempte à contribuer aux fraix qui se pourront engendrer en leur ville à la réception du comte de Haynaut, en cas qu'il fut prisonnier; en cas que son fils seroit créé chevalier; en cas que sa fille aisnée se marieroit: ce qui appert par lettres données par le comte Guillaume le jour du Saint-Sacrement, estant en la ville de Mons. On trouve encore que ledit comte Guillaume a donné autres privilèges à ladite ville par lettres datées de l'an 1318—1319. Mais spécialement au chapitre de l'église dudit lieu en l'an 1308, lors qu'il commanda à son prévost de Mons de faire restablissement d'aucuns exploits par luy attentés en préjudice du chapitre de ladite église.

En ceste même année f ut fait un certain combat au-dehors de la nouvelle ville de Mons, joignant le rempart et la porte de Tournay, entre un certain viellard, du village de Lestinnes, et le juif Guillaume, sergeant du comte de Hainaut, à l'occasion de l'outrage fait par cestuy-ci à l'image de la glorieuse Vierge Marie, en l'abbaye de Cambron, comme nous l'avons vu en 1322. Depuis lors l'espace de quatre ans s'estoit écoulé; mais ne voulant pas laisser cet outrage impuny, Dieu fit qu'un ange apparut par deux fois à certain viellard nommé Jean Le Febvre, dit Flamand, mareschal de son mestier, natif du village des Estinnes entre Mons et Binche, qui par l'espace de sept ans estoit paralytique, couchant au lit malade, qui luy dit qu'il falloit qu'il se transportast au monastère de Cambron pour voir l'outrage qu'un juif avoit commis contre l'image de Notre-Dame, et qu'il luy falloit combattre ce meschant en titre de revenge du fourfait. Ce viellard, estimant

que ce fut songe, ne se hasta de mettre le mandement; en effet, prenant conseil sur la première et seconde semonce de son pasteur, qui le voyant encore tout débile et foible, luy commanda d'attendre la recharge d'un autre mandement; tellement que, pour la troi= siesme fois, la glorieuse Vierge Marie mesme, navrée de cinq playes et les luy montrant non plus ni moins que si elles eussent esté faites à sa propre personne, luy commanda et dit : « Jean, mon amy, lève-toi; tu es guéry et sans délay va-t-en à l'abbaye de Cambron, et là voiras mon image cruellement navrée d'un fenéant juif, comme présentement tu vois en moy, et de là tost après iras en la ville de Mons, où commanderas que le juif soit recherché et le combat tenras, car il faut que par toy la justice divine soit accomplie. » Par quoy à ceste fois ayant certainement entendu la volonté de Dieu, tout à coup se leva tout miraculeu= sement guéry, se signant du signe de la croix; et puis bien hastivement vint à Cambron voir ladite image, laquelle luy estant monstrée fit l'entier discours au prélat et autres là présents du commandement à luy fait par apparition divine. Ce qu'oïant le frère convers, frère Jean Mandidier, inspiré de Dieu et désireux de la vengeance ainsi ordonnée divinement, affin que le combat fut légitimement permis du pape, fit incontinent requeste à son prélat de pouvoir aller à Rome pour en faire juste relation à Sa Sainteté : ce qui luy fut bien volontiers octroyé.

Dont le pape ayant le tout bien entendu luy despechea incon= tinent lettres pour s'en retourner, ordonnant et commandant par icelles que ce combat fut achevé selon l'ordonnance divine entre le viellard et le meschant juif, affin que ce fut connu de chacun et servit de miroir et exemple à tous de ne blasphémer doresenavant contre les saints, ni faire outrage à leurs images.

Par quoy estant ce convers de retour vint présenter ses lettres de dispense à son prélat, lequel soudain, après les avoir lues, s'achemina en ladite ville de Mons, accompagné du convers charpentier, frère Jean Mandidier, pour déposer sur la vérité du fait advenu, et ensemble le veillard pour combattre le malheu= reux; où arrivé qu'il fut s'en alla trouver le comte Guillaume, auquel tint tels propos : « Monseigneur, je crois que votre Sei=

gneurie doit avoir mémoire des plaintes que luy fismes y a jà bonne espace de temps sur un juif qui est icy à sçavoir, comme icelluy estant un jour logé au monastère de Cambron, après plusieurs injures dites à une image de la Vierge Marie, peinte en un paroy, la navra cruellement de cinq playes, tant que le sang en issit. Pour laquelle cause votre Seigneurie le fit mettre en prison et gehenner pour luy faire connoistre son mesfait; mais comme impudemment il nia toujours le fait, incontinent fut relaxé. Or maintenant, Monseigneur, avons de recef par apparition divine rafraischissement nouveau de ceste affaire; car voicy un bon viellard que j'ammene, auquel l'ange de Dieu s'est apparu par deux fois, et pour la troisiesme fois la glorieuse Vierge Marie luy commandant venir icy combattre ce juif. Sur quoy voicy les bulles de Sa Sainteté, ordonnant qu'ainsi soit fait, que c'est la volonté de Dieu. » Le comte, oïant ces propos avec grande admiration et estonnement, demanda si aucuns auroient vu commettre le cas. Alors le convers et le charpentier firent serment sur les saintes reliques et la croix avec chandelle béniste, de l'avoir vu; et puis le comte s'adressant au viellard, lui dit : Es-tu, mon amy, celuy qui veut combattre ce grand juif? — Ouy véritablement, dit le viellard; c'est moy qui après avoir esté sept ans pauvre malade paralytique, maintenant suis du tout guéry miraculeusement et suis présentement icy envoyé pour accomplir la justice divine en ce felon juif. — Sur ce le comte dit de recef : Comment? toi qui es si viel et caduque? — Ouy certainement, dit le viellard, nonobstant ma viellesse, je requiers que sans délay le faux juif me soit livré; car de mon corps le veut esprouver et à ce coup le combattre selon l'ordonnance divine. — Or venu qu'il fut au commandement du comte, le viellard luy dit: O traistre, viens ça, comment as-tu osé dépiter et navrer ainsi l'image de la mère de Dieu; je feray connoistre ton mesfait à chacun, comme un miroir le mettray en lumière. Or sus combattre je te veux sans tarder. Le juif grand et puissant à ce bien tost s'accorda pensant nullement pouvoir estre vaincu de luy. A raison de quoy, comme lors estoit la coustume pour confirmer le lot du combat, le viellard jetta son gant par terre, que le

juif recueillit à ce accordant et le frappa en la face du viellard en son despit : ce que le viellard endura patiemment. Or ledit comte cuidant amollir le viellard luy dit : Jean, escoute et ne sois point si précipité; prends de luy or et argent je le veux bien. — A ce, le viellard respondit : Jà n'advienne, Monseigneur, ains tiendray ma foy, fi d'or et d'argent, champ de bataille veux avoir sans arrester. — Enfin fut résolu après conseil que le combat devait estre permis. Donc fut constitué certain lieu proche d'une porte hors la ville de Mons, où fut fait un parc pour leur champ de bataille, d'estoques et cordes tout à l'environ, afin que personne ne leur donnast empeschement. A chacun d'eux fut ordonné un vestement propre pour combattre, à sçavoir, au viellard un blanc hayon avec une croix rouge au milieu du devant et derrière, et un escusson en sa main avec un baston de la longueur d'une aulne et demie ou environ, comme encore se monstre présentement audit lieu de Cambron, lequel sert pour le mal de dents, où est aussi son propre escusson. Au juif fut ordonné un vestement estrange, à la judaïque, et à son escusson pendoient aucunes clochettes en moquerie du viellard, comme le voulant par ce moyen l'estonner; puis un baston en la main comme avoit esté fait au viellard. Donc ce juif venu au lieu du combat, un chien tout noir s'apparut auprès de luy, et faut croire que ce fut le diable, car y arrivant le viellard, comme il se fut signé du signe de la croix, prenant eau bénite et priant dévotement, soudain le chien s'esvanouit et ne sceut ce qu'il devint : ce qui causa grande admiration à ceux qui estoient présents. Puis s'attaquèrent l'un contre l'autre, mais le juif bien superbement. Or Notre-Dame voulut ayder au viellard, son champion, car incontinent dressé en pieds frappa tellement le juif qu'il luy fit tomber son baston par terre, lequel pensant recueillir, le juif tellement navré en la terre par le viellard que de ses mains ne put eschapper, estant jà couché par terre comme à demy-mort; et comme le viellard le pensoit du tout occir, le comte ne luy permit, ains luy commandant de cesser pour avoir vu le combat se faire si miraculeusement, n'y ayant aucune proportion ni égalité du pauvre viellard à un si grand et puissant juif, en voulut

luy-mesme en faire plus grande justice. Par quoy poussé hors du parc par le viellard, incontinent fut pris, lié et garotté par les gens du comte, lequel ordonna que ce malheureux juif, afin de recevoir tant mieux son salaire, fut traisné au gibet; et là (pour servir exemple aux autres) fut pendu entre deux chiens affamés, la teste en bas sur la flamme et les pieds en haut.

Ainsi mourut ce chien enragé contre la royne du ciel. Le viellard fut reconduit aux Estinnes avec grand bruit, et de là à Cambron. De quoy en fut faite procession honorable par les religieux du monastère, en remerciant Dieu d'un miracle si singulier.

Pour entretenir la mémoire de ce miracle, les manans des Estinnes ont de coustume de faire à cheval un pèlerinage à Cambron, accompagnant un certain qui se dit et est tenu le plus proche parent dudit viellard victorieux, et l'appellent ordinairement *le champion de Cambron*. Ils le conduisent premièrement audit parc pour illec honorer la Vierge. De là, à la mesme fin, ils se rendent à l'abbaye de Cambron, où ils sont receus et traités aux fraix et dépens de ladite abbaye; car à la verité la Vierge Marie a depuis fait reluire sa gloire audit Cambron par autres miracles que le précédent.

L'abbaye de Cambron esmeue de dévotion envers la Vierge et pour mémoire de ce miracle, a fait bastir une chapelle sur ce lieu du combat, au frontispice d'icelle est posée une pierre contenant en gravure tel escriteau : « En l'an de grace MCCCXXVI « avint le combat en ce lieu de Jean Lefebvre sartier résident « lors aux Estinnes et Guillaume le Juif pour lequel miracle et « l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie at esté erigée ceste « chapelle l'an 1550. »

L'an 1584, au premier jour du mois de mai, fut ladite chapelle consacrée et dédiée en l'honneur de la Vierge Marie et saint Louis; par messire Louis de Berlaimont, archevesque de Cambray, lequel donna indulgences de quarante jours pour ceux qui visiteront ladite chapelle le troisiesme dimanche après Pasques.

L'an 1623 messire François Vanderburch donna aussi indulgences pour l'espace de neuf ans, aux fidèles visitant ladite chapelle à certains autres jours.

En icelle chapelle deux choses sont à remarquer :

Premièrement, aucunes reliques saintes qui se trouvent en icelle, une grande pièce de la fameuse vraie croix, que fit autrefois présent Jean Meurice, bailly de Liessies, environ l'an 1560.

Une épine de la couronne de Notre Seigneur Jésus-Christ semblable à celles qui se trouvent en l'église des Frères Mineurs Récollects de Mons, à la chapelle de Notre-Dame du Puy, au village de Trivière.

Outre ce se voit encore en ladite chapelle le mémorial du susdit miracle arrivé en ce lieu, tant en peinture qu'en verses. (Voir l'APPENDICE, LVI.)

Ossements de saint Léopard, évesque; saint Adrien, martyr; saints Thesbains, martyrs; saints Innocents, martyrs; onze mille vierges, martyres.

Voilà ce qui est de la chapelle bastie sur le lieu du champ et parc pour mémorial du susdit miracle si notable et véritable. Et outre ce faut noter qu'à cause dudit parc, la porte qui y est contigüe a esté dès lors appellée *la porte du Parc*, laquelle s'appelloit paravant *la porte de Tournay*, comme il appert par vieux escrits.

Finablement à cause que le méchant juif qui avoit esté en iceluy parc jetté en terre par le champion de la Vierge Marie et ne se pouvoit relever, dont sembloit qu'il fut en icelle terre collé et en icelle entassé, l'on a eu depuis de coustume, en la ville de Mons, que quand quelqu'un veut souhaiter du mal à autruy en sa présence, de dire : *Va te faire rentasser sur le parc.*

Miracles de la Vierge Marie, surnommée *de Cambron.*

En l'année 1336, l'enfant d'une femme de Cambron-Chasteau reçoit guérison d'une maladie très-dangereuse.

En la mesme année, un certain natif de Hedin, nommé Huon à la Palette, d'une maladie jugée incurable est rendu dispos.

En la mesme année, une femme de Cambron-Saint-Vincent est guérie d'une enflure qui luy ostoit les fonctions de ses membres.

La fille d'une femme de Tournay ne pouvant marcher sur ses jambes est guérie.

Une femme de Cambron-Saint-Vincent ayant perdu la vue d'un œil le recouvre.

La veille de tous les Saints, une femme d'Ypres détenue d'une longue paralysie reçoit une guérison.

L'enfant d'une certaine femme de Foulens, suffoqué de l'eau dedans laquelle il tomba, reçoit vie et guérison.

Le fils de quelque femme de Thoricourt, affligé d'une continuelle gravelle, reçoit guérison.

Quelque jeune fille de Foulens jette une grosse pierre comme un pouce.

Une femme de La Hamaide jette un enfant mort et iceluy reçoit guérison à l'invocation de la Vierge.

Deux enfants jettés morts d'une femme de Baudour reçoivent la vie.

L'enfant du sergeant de Melin reçoit la vue qu'il avoit perdue l'espace d'un mois.

L'enfant de la femme Jean Huet, de Cambron-Saint-Vincent, estant venu mort au monde reçoit la vie.

Le père et l'enfant natif de Bauffe sont retirés de l'eau où il y avoit apparence d'estres noyés.

L'an 1407, l'enfant du seigneur de Boussut près de Mons, estant venu au monde mort, ressuscite.

L'an 1410, une femme de Cambron-Chasteau est préservée d'estre noyée sous le moulin de la rivière.

En la mesme année, le fils d'un certain appellé Roger est reguéry d'une gravelle extresmement poinctuante.

L'an 1412, le fils de Jean Fenin, natif de Cambron-Saint-Vincent, rejette une piérette de pesche qu'il avoit avalée, laquelle demeuroit en sa gorge sans pouvoir avoir quelque soulagement humain.

L'an 1413, Mathieu, de la haulte porte de l'abbaye de Cambron, est reguéry d'un mal de jambe contenant vingt-quatre fistules qu'il avoit eu l'espace de quinze ans.

La mesme année, le fils Pierre Doriel, demeurant à Lens, reçoit guérison d'une langue extresmement enflée.

Au mesme temps, Catherine Tanen, demeurant à Haucin, reçoit guérison de cinq enfleures qu'elle eut de suite très-dangereuses.

L'an 1414, le fils de Jean Beese, mort qu'il eut par un détombement en un puits, reçoit la vie.

En la mesme année, l'enfant d'une certaine femme de Thoricourt, retiré qu'il fut du sein de sa mère et du tout froissé et déchiré, reçoit la vie.

L'an 1415, la fille de Sohier, de Chieves, agée de deux ans, demeurant à Harcies, se noya et morte qu'elle fut reçoit la vie.

La mesme année, l'enfant de maistre Jean le masson, de Lens, reçoit guérison de deux enflures.

La mesme année, la dame de Kiévraing reçoit guérison d'une enflure qui la mit au terme de la mort.

L'an 1418, Pierre d'Aigremont, marchand de Normandie, pris prisonnier des Anglois, à l'invocation de la Vierge de Cambron les fers luy tombent des pieds, les prisons s'ouvrent et sort par le milieu de ses gardes sans estre apperceu.

En la mesme année, la veille Saint-André, la femme de Gilles le Carlier, scieur des bois de l'abbaye de Cambron, est délivrée d'une espingle qu'elle avoit avalée et se tenoit en sa gorge.

En la mesme année, la fille de la dame de Kiévraing, travaillée d'un flux de ventre l'espace de quinze jours, reçoit guérison.

L'an 1428, Jean de Le Louve, couvrant l'église de Cambron d'ardoises, se relève dispos d'une cheute par terre, par laquelle il estoit estourdy, froissé et rompu en ses membres.

L'an 1429, Jeaques du Marchez, de Neufvilles, et Jean l'Ane, garottés et liés qu'ils sont par les voleurs dedans le bois de Mons, eschappent, se desliant pendant que lesdits voleurs dorment.

L'an 1437, Jeaques Pasquart, devenu aveugle l'espace de deux mois, reçoit la veue; semblablement son fils est guéry d'une dérompure.

L'an 1438, la femme Gilles Moreau, brasseur à Mons, estant en danger de mourir reçoit la santé.

En la mesme année, Nicaise, de Haucin, et sa femme, résidants à Masnuy-Saint-Pierre, estant aux abois de la mort, reçoivent santé.

En la mesme année, la femme du lieutenant bailly de Grandmont, hydropique et enflée estrangement jà l'espace d'an et demy, fut guérie.

L'an 1439, le 17 d'avril, l'enfant de la femme Pierre Lion, demeurant à Masnuy-Saint-Pierre, venant mort au monde après trois jours reçoit la vie et ressuscite.

En la mesme année, le 15 de may, l'enfant de Stiennart Scarfet venu au monde mort trois heures après reçoit la vie.

En la mesme année, le fils Nicolas de Gavre, d'Ath, agé de six ans,

ne senty nul mal d'un chariot chargé pesamment qui traversa parmi son corps.

L'an 1440, une femme de Brugelette, à la réclamation qu'elle fit vers la Vierge, est délivrée de sa maladie très-dangeureuse.

L'an 1446, Guillaume de Maezetette, bourgeois de Bruxelles, par longue maladie tirant à la mort reçoit guérison.

L'an 1452, la femme Jean Gossart laissa tomber de ses espaules son enfant, qui eut la jambe rompue; la Vierge de Cambron estant réclamée, reçoit guérison.

L'an 1458, l'enfant Jean Bourlart, de Montigny, s'estant noyé dedans une fontaine, reçoit la vie.

Au mesme temps, l'un des enfants de la femme Nicolas Dampont, de Cambron-Saint-Vincent, nouvellement accouchée, mort qu'il fut venu au monde, reçoit la vie.

L'an 1500, le mesme arriva à l'enfant d'Antoine de Somnay.

L'an 1503, le 15 du mois de juin, l'enfant du Guillaume Des Prets, tordeur, de Mievergnies, noyé qu'il fut et trouvé mort, reçoit la vie.

L'an 1514, le pénultième du mois de juin, jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, l'un des enfants de la femme Nicolas, de Maulde, demeurant à Gage, estant venu mort au monde reçoit la vie.

L'an 1519, Pierre Scocquart, serviteur du fournier de Cambron, eschappe d'estre noyé estant tombé dedans la gouffre du moulin de Cambron.

L'an 1520, une jeune fille de la ville d'Ath, agée de quatorze ans, ensorsellée qu'elle fut, jetta par la bouche vingt-cinq torquillons de cheveux noués, et puis estant forclose de fonctions de ses membres est reguérie.

L'an 1521, Denis Colard, résidant à Bauffe, estant enclos et accablé de vingt-quatre charées ou plus de terre en une fosse où il estoit tirant sablon, est retrouvé en réclamant la Vierge et sauvé.

L'an 1546, le 15 de may, l'enfant de la femme Nicolas Censeur, de Hut près de Binche, venu au monde mort après deux jours reçoit la vie.

En la mesme année, Martin Gilbau tomba en un puits bien profond de soixante pieds; réclamant la Vierge, il trouve qu'une femme vestue de blanc le soustient au-dessus de l'eau et fut ainsi tiré dehors.

En mesme temps, un confrère de Notre-Dame de Cambron ayant receu un coup au ventre d'un autre, dont les entrailles luy sortoient comme un balon, reçoit incontinent guérison.

L'an 1578, un confrère des Estinnes, surpris des François, estant très-bien enferré et garotté, eschappa sain et sauf.

L'an 1581, cinq cents soldats, pensant à surprendre l'abbaye de

Cambron, furent contraints de se retirer, encore qu'il n'eut quinze soldats dedans qui la défendoient; et ce pour ce qu'ils virent, comme un certain capitaine a dit depuis, courir de ça de là des blancs moynes à cheval s'opposer à l'envahissement qu'on faisoit : c'estoient anges que la Vierge intermettoit pour garder le lieu de sa vénération.

L'an 1586, une religieuse qui, par l'espace de cinq à six ans, avoit esté impotente de ses jambes, commence à marcher.

La mesme année, une autre religieuse, qui avoit esté toujours gisant au lit pour une paralysie continuelle de cinq ans, fut à l'instant guérie.

L'an 1587, une religieuse du couvent des Marquettes-lez-Lille, de l'ordre de Cisteaux, nommée dame Anthonette, fille de Léon de Maulde, escuyer, seigneur de Mauroy et d'Anserœul, ayant perdu tout l'usage de ses membres l'espace de six ans, est à l'instant guérie.

L'an 1589, le jour Saint-Laurent, un jeune homme tombant d'une haute galerie en terre en l'abbaye de Cambron, est préservé de mal par les prières que fit à la Vierge le prince d'Aremberg là présent en le voyant tomber. Ce jeune homme s'appelloit Philippe d'Ardenne.

L'an 1602, le 28 d'avril, Quintin Hace, paroissien de Lens, natif de Masnuy-Saint-Jean, reçoit guérison d'une paralysie qui l'avoit tenu l'espace de deux mois, ayant préalablement vomy une matière glueuse.

Comme l'an 1324, Isabelle de Valois, royne d'Angleterre, sœur de Charles IV, roy de France, ne pouvoit plus endurer la grande autorité que le roy son mary Eduard II avoit donnée et donnoit à un seigneur messire Huges-le-dispensier, et que jà par le conseil d'iceluy il avoit fait décapiter sans délay et connoissance de cause jusques vingt-deux des plus grands seigneurs d'Angleterre, mesme de ce que ledit Huges l'avoit aliénée du roy, son mary, la rendant suspecte d'adultère avec le seigneur Rogier de Mortemer, cause pourquoy elle estoit passée en France avec son fils Eduard en l'an 1324, sous couleur d'un pèlerinage qu'elle avoit à faire; par ainsi s'estoit retirée vers son frère le roy de France, remonstrant le comportement du roy, son mary, et félonies de messire Huges-le-dispensier à l'endroit d'elle et de la noblesse. Le roy son frère luy promit lors, qu'il apporteroit remèdes à tels inconvénients; mais depuis fut conseillé qu'il laissast madame sa sœur pourchasser amys au royaume de France, et qu'il fist semblance de ne se mesler aux

entreprises de sa sœur, vu que démouvoir guerre au roy d'Angleterre et de mettre son pays en haine, ce n'estoit pas chose qui appartenoit; mais bien que couvertement aidast sadite sœur d'or et d'argent. Le roy suivit donc ce conseil. Cependant ladite royne estoit allée de Paris jusques au comté de Ponthieu, qu'elle possédoit à titre de mariage, attendant avoir nouvelles de son mary et de l'estat du royaume. Là elle sceut que messire Huges-le-dispensier avoit fait aucuns mauvais rapports d'elle et de son fils, et qu'il faisoit garder les ports d'Angleterre pour la prendre prisonnière à son retour : ce que les seigneurs d'Angleterre luy avoient fait sçavoir. De plus, lesdits seigneurs et barons ne pouvant plus supporter les cruautés du roy et de Huges-le-dispensier, sollicitèrent, l'an 1325, ladite royne de passer avec son fils Eduard en Angleterre avec assistance de mille hommes de chevaux ou environ, se déclarant prests de recevoir sondit fils pour roy et luy obéir. Lors la royne communiqua au roy son frère les lettres secrètement envoyées des princes anglois. Le roy, ayant entendu le contenu d'icelles, permit à sa sœur lever en son royaume quand elle voudroit mille hommes de chevaux et qu'il les soldoieroit. A raison de quoy la royne avait attiré plusieurs seigneurs et jeunes chevaliers et escuyers pour la servir et ayder, et faisoit icelle toujours ses affaires le plus secrètement qu'elle pouvoit, point touteffois si bien que Huges-le-dispensier ne sceut ce qu'elle tramoit. Donc il fit tant par don d'or, argent et joïaulx riches, qu'il envoya au roy de France et son conseil privé, qu'il les rendist aussi froids d'ayder ladite dame, comme ils en avoient eu grand désir; dont ledit roy de France brisa tout ce voyage et défendit sur paine d'estre banny du royaume que nul fut si hardy que d'aller avec ladite royne pour la remettre en Angleterre.

De plus ledit Huges fit que le roy d'Angleterre escrivit lettre au pape, le requérant vouloir mander au roy de France de renvoyer sa femme en Angleterre, donnant à connoistre que ce n'estoit sa coulpe qu'elle s'estoit partie de luy, car il ne luy vouloit que toute amour et loyauté; semblables lettres escriva-t-il aux cardinaux et autres prélats les plus secrets et plus voisins du pape,

qu'il gagna par or et argent. Donc sur ce le pape avoit esté esmeu d'escrire à Charles, roy de France, luy commandant sur peine d'excommunication de ne retenir davantage sa sœur en son royaume, mais le renvoiast en Angleterre devers son mary. La royne entendant ces nouvelles, que luy rapporta secrètement son cousin messire Robert d'Artois, à qui elle se confioit totalement, fut bien esplorée devoir jour à autre comme son frère et les barons de France s'esloignoient d'elle ; si prit conseil et advis de sondit cousin Robert d'Artois, qui luy persuada de se retirer vers l'empire, où il y avoit plusieurs grands seigneurs qui le pourroient ayder, et spécialement Guillaume, comte de Haynaut, et Jean, son frère, seigneur de Beaumont, qui estoient tous deux grands seigneurs, preudhommes et loyaux, crains et redoubtés de leurs ennemys. La royne trouva ce conseil et advis très-bon, dont fit appareiller toutes ses besognes, et en cest an 1326, se départit de Paris avec son fils le comte de Kent, Rogier de Mortemer à leur route, qui s'acheminèrent devers Haynaut, et tant fit la royne par ses journées qu'elle vint en Cambresis. Quand elle se sentit en l'empire, elle fut fort asseurée pour la crainte qu'elle avoit que le roy son frère ne se saisist d'elle et son fils pour les envoyer en Angleterre ; elle passa le Cambresis et entra en Ostrevant en Haynaut, et vint loger en l'hostel et chasteau d'un petit chevalier (qui s'appelloit le sire d'Amebricourt ou Ambericourt), et là receut le chevalier, la dame moult joyeusement et la tint moult aise à son pouvoir, tant que la royne d'Angleterre et son fils enamena depuis le chevalier et sa femme et tous ses enfants à toujours et les avança en plusieurs manières.

La venue de la royne d'Angleterre, qui descendoit en Haynaut, fut bien sceue en la cour de Guillaume, comte de Haynaut, qui se tenoit lors à Valencènes, et sceut messire Jean de Beaumont, frère dudit comte, l'heure qu'elle vint en l'hostel du sire d'Ambricourt. Or, comme il étoit moult jeune, désirant honneur, monta cranment à cheval et se partit de Valencènes à petite compagnie de seigneurs, et vint ce soir à Ambricourt et fit à la royne d'Angleterre toute honneur et la révérence qu'il put. La royne, qui estoit fort triste et égarée, luy commença à dire en

se complaignant fort piteusement ses douleurs : dont ledit messire Jean eut grande pitié et encommença à larmoyer et dit à la dame : « Certes, dame ; veez cy votre chevalier qui ne faudra pour mourir se tout le monde vous failloit ; ains feray tout mon pouvoir de vous et votre fils conduire, et de vous et luy mettre en vostre estat d'Angleterre à l'ayde de Dieu et de vos amys qui par-delà sont, et moy et tous ceux que pourray prier y mettront les vies et aurons gendarmes assez, si Dieu plaist, sans le danger du roy de France. » Adonc la royne, qui se seoit, et messire Jean devant elle, se dressa en estant et se voulut agenouiller de grande joye qu'elle avoit et de la grande grace qu'il luy offroit ; mais le gentil messire Jean se leva appertément et prit la dame entre ses bras et luy dit : « Ne plaist-il à Dieu que la royne d'Angleterre face ce ; mais, dame, reconfortez-vous, et vous et vos gens aussi, car je vous tiendray ma promesse et vous viendrez veoir mon frère et la comtesse de Haynaut et leurs beaux enfants, qui vous recevront à grande joye, car jà leur en ay ouy parler. » Sire, je trouve en vous plus d'amour et de confort qu'en tout le monde, et de ce que vous me dictez et offrez vous en rend cinq cent mille mercis. Si vous me voulez faire ce que vous me permettez, par courtoisie je deviendray votre serve et mon fils votre serf à toujours, et mettrons tout le royaume d'Angleterre en votre abandon et à bon droit. »

Après ce parlement, quand ainsi furent accordés, messire Jean prit congé pour ce soir et s'en vint à l'abbaye de Denain, où il séjourna pour ceste nuite. Le lendemain, après la messe et le boire, il monta à cheval et s'en vint devers la royne, qui à grande joye le receut et jà avoit disné, et estoit toute appareillée de monter quand messire Jean de Haynaut vint. Lors se partit la royne d'Angleterre du chasteau d'Ambricourt, et prit congé du chevalier et de la dame, et leur dit en les remerciant de la bonne chère et joyeuse que céans on luy avoit faite, un temps viendroit que grandement il luy en souviendroit et à son fils aussi. Ainsy se partit la royne en la compagnie du gentil seigneur de Beaumont, qui joyeusement et révéremment la mena à Valencènes, et encontre elle vinrent moult bourgeois de la ville pour la

recevoir humblement. Ainsi fut-elle amenée devant le comte. Guillaume de Haynaut, qui la receut à grande joye, aussi fit la comtesse, et la festoièrent en ce qu'ils purent, car bien le sçavoient faire. Adoncq avoit le comte Guillaume quatre filles: Marguerite, Philippe, Jenne et Isabelle, desquelles le jeune roy Eduard s'adonnoit le plus d'amour et de regard sur Philippe que sur les autres; et aussi la jeune fille le conversoit plus et tenoit plus grande compagnie que nulle de ses autres sœurs. Ainsi la royne Isabelle demeura à Valencènes l'espace de huit jours delez le bon comte et madame la comtesse Jenne de Valois. De Valencènes elle vint en la ville de Mons, conduite par messire Jean de Beaumont; elle fut receue honorablement en ladite ville par la bourgeoisie, selon ses mérites et l'ordonnance du comte. Cependant elle fit appareiller son erre et ses besognes, et ledit messire Jean fit escrire lettres moult affectueusement aux chevaliers et compagnons en qui il sefioit plus en Haynaut, en Brabant et en Bohesme, et leur prioit le plus qu'il pouvoit qu'ils aissent à l'accompagner en ceste entreprise. Si en y eut moult grand nombre de l'un pays et d'autre qui y allèrent pour l'amour qu'ils luy portoient, et autres qui n'y allèrent combien qu'ils en fussent requéris. Dont ledit messire Jean de Haynaut en fut grandement repris de son propre frère et d'aucuns de son conseil, pourtant qu'il leur sembloit que l'entreprise estoit fort haute et périlleuse, à cause des discordes et les grandes haynes qui estoient pour lors entre les barons et les communes d'Angleterre, et à cause que les Anglois sont communément envieux sur toutes gens estrangers, et doutoient que ledit messire Jean de Haynaut et ses compagnons ne pust jamais retourner. Mais combien qu'on le blamast et desconseillast, le gentil chevalier ne s'en voulut oncques désister, ains dit qu'il n'avoit qu'une mort à passer, qui estoit à la volonté de Dieu, et que tous chevaliers doivent ayder à leur loyal pouvoir toutes dames et pucelles déchassées et desconseillées.

Ainsi estoit mu et encouragé messire Jean de Haynaut, lequel donna ordre que le rendez-vous des Hennuyers fut à la ville de Hal; des Brabançons, à la ville de Breda, des Bohesmiens à la ville de Getrudenberg et des Hollandois à la ville de Dor-

drek. Lors prit congé la royne d'Angleterre du comte de Haynaut et de la comtesse, et les remercia grandement et doucement de l'honneur de la feste, de la bonne chère et beau accueil qu'ils luy avoient faits et les baisa au départir. Ainsi la dame se partit et son fils, et toute leur route accompagnés de messire Jean de Haynaut, qui à grande dureté et moult envis avoit eu congé de son frère, dont ledit messire Jean luy dit ainsi : « Monseigneur, je suis jeune, je crois que Dieu m'ait pourvu de ceste entreprise pour mon avancement. Si cuide et crois de vérité que injustement on a déchassé d'Angleterre ceste dame et son fils, si est charité et honneur à Dieu d'ayder les désolés comme est ceste dame si haute et noble, qui est fille de roy et descendue de royale lignée, et sommes de son sang et elle du nostre ; j'aurois mieux à renoncer à tout ce que j'ay vaillant et aller servir Dieu outre mer sans jamais retourner en ce pays, que la bonne dame fust partie de nous sans confort et ayde. Si me laissez aller et me donnez congé de bonne volonté, si ferez bien et vous en sçauray bon gré, et si exploiteray mieux mes desseins. » Quand le bon comte de Haynaut eut ouï son frère et apperceu le grand désir qu'il avoit de faire ce voyage, lui dit alors : « Beau frère, y a à Dieu ne plaist que votre bon propos soit rompu par moi ; je vous donne congé au nom de Dieu. » Lors le baisa et luy estraignit la main en signe de très-grand amour.

Ainsi s'en partit messire Jean de Haynaut et aussy fit la royne d'Angleterre, lesquels firent tant par leurs journées qu'ils vindrent à Dordrek en Hollande, où l'espécial mandement estoit fait. Là endroit se pourvurent de vaisseaux grands et petits, ainsi qu'ils les purent trouver, et mirent dedans leurs chevaux, leurs harnois et leurs pourvéances ; de là se mirent en chemin par mer. Là estoient de chevaliers hennuyers : messire Jean de Haynaut, messire Henry d'Antoing, messire Michiel de Ligne, le sire de Gommegnies, messire Perceval de Semeries, messire Robert de Bailleul, messire Sausses de Boussoit, le sire de Vertaing, le sire de Potelles, le sire de Villers, le sire de Henin, le sire de Sars, le sire de Boisiers, le sire d'Ambricourt, le sire de Sermuels messire Oulphart de Goustelle, et plusieurs autres chevalier, et escuyers, tous en grand désir de servir leur maistre.

Quant ils se furent départis du havre de Dordrek, la flotte de leurs navires estoit belle à cause du nombre, de l'ordonnance, du temps beau et attempéré. Ils vinrent de première marée sur le département devant les digues de Hollande. Lendemain ils se désarmèrent et tirèrent leurs cingles à mont et se mirent à chemin en costoyant Zélande, et avoient intention de prendre terre à un port qu'ils avoient avisé; mais ils ne purent, car un grand tourment les prit en mer, qui les mit loin de leur chemin, qu'ils ne sceurent pas deux jours où ils estoient. De quoy Dieu leur fit grande grace, car s'ils se fussent embattus en iceluy port qu'ils avoient advisé, ils eussent esté perdus et cheus ès mains de leurs ennemis, qui bien sçavoient leur venue et les attendoient là endroit pour les mettre tous à mort. Or advint qu'au bout de deux jours ce tourment cessa et apperceurent les mariniers terre en Angleterre. Si se tirèrent celle part moult joyeux, et là (selon que dit le docteur Majoris) le 24 de septembre prirent terre sur le sablon et sur le droit rivage sans havre et sans droit port. Si demeurèrent sur le sablon par trois jours à petit de pourveances de vivres en deschargeant leurs chevaux et leurs harnois, et ne sçavoient en quel endroit d'Angleterre ils estoient arrivés ou en port d'amis ou en port d'ennemis. Au quatriesme jour ils se mirent en chemin à l'aventure de Dieu et Saint-George. Comme ceux qui avoient eu toutes mésaises de froid par nuit et de faim avec les grands paours qu'ils avoient eu et avoient encore, si chevauchèrent tant à mont et à val d'une part et d'autre qu'ils trouvèrent aucuns villages, et après trouvèrent une grande abbaye des moynes noirs qu'on nomme Saint-Hamon, située au village de Ornel; là ils se raffréchirent l'espace de trois jours.

Adonc les nouvelles de leur arrivée s'espendirent parmy le pays, et tant qu'elles parvinrent aux seigneurs qui avoient rappellé ladite royne en Angleterre; si s'appareillèrent au plutost de venir vers son fils qu'ils vouloient avoir pour seigneur. Le premier qui vint encontre de luy et qui plus grand confort donna à ceux qui estoient venus avec luy, ce fut le comte Henry de Lancastre, au tort col, qui fut frère au comte Thomas de Lancastre, jadis cy-devant décapité et fut père au duc de Lancastre. Ce

comte Henry vint à grande compagnie de gens d'armes, et après luy vinrent de costé et d'autres comtes, barons, chevaliers, et escuyers, et tant de gens d'armes qu'il leur sembloit bien estre hors de péril, et tous les jours leur croissoient gens d'armes ainsi qu'ils alloient avant en pays. Si eurent conseil entre eux qu'ils iroient droit à Bristol, où le roy se tenoit lors et avec lui le dispensier, qui etoit bonne ville et forte, grosse et bien fermée, séant sur un bon port de mer et y a un chasteau bien fort séant sur mer, si que la mer flotte tout autour. Là se tenoit le roi et messire Huges-le-dispensier, ayant près de nonante ans, qui gouvernoit le roy et tous les mauvais faits luy conseilloit. Le comte d'Arondel, qui avoit à femme la fille de celuy, Huges le fils, et aussi plusieurs autres chevaliers et escuyers qui repairoient entour la cour. Si se mirent madame la royne et toute sa compagnie, messire Jean de Haynaut, ses comtes et ses barons, en leur routte au plus droit chemin pour aller ceste part; et par toutes les villes où ils entroient on leur faisoit grande feste et honneur, et toujours leur vinrent gens à dextre et à senestre; en tant firent par leurs journées qu'ils parvinrent devant la ville de Bristol et l'assiégèrent à droit siège. Le viel messire Huges le père et le comte d'Arondel se tenoient en la ville de Bristol. Quand ceux de la ville virent le pouvoir de la dame si grand et presque toute l'Angleterre de leur accord, et virent le péril et le dommage si grand et si apparent, ils eurent conseil qu'ils se rendroient leurs vies sauves, leurs meubles et tout leur avoir. Si envoyèrent traiter et parlementer devers la royne et son conseil, qui ne se voulurent pas accorder si la royne ne pouvoit faire dudit messire Huges et du comte sa volonté, car pour les destruire estoit-elle la venue. Quand ceux de la ville virent qu'autrement ils ne pouvoient venir à paix ne sauver leur ville et leurs biens, au destroit ils s'accordèrent et ouvrirent leurs portes : si que madame la royne et messire Jean de Haynaut et tous les barons, chevaliers et escuyers entrèrent dedans et prirent leurs hostels et logis dedans ladite ville, et ceux qui ne s'y pouvoient loger se logèrent dehors. Lors le dessusdit messire Huges fut pris et le comte d'Arondel et amenés devant la royne pour en faire sa volonté.

Aussi luy furent amenés ses enfants, Jean, son fils, et ses deux filles, qui furent là trouvés en la garde de messire Huges. Dequoy la dame eut très-grande joye et aussi eurent tous ceux de son costé. Lors pouvoit avoir le roy grand deuil et messire le dispensier, le fils, qui estoient en ce fort chasteau enclos et veoient tout le pays tourné du costé de la royne et de son aisné fils Eduard.

Adonc la royne fit entendre aux susdits captifs, sçavoir : Huges-le-dispensier et le comte d'Arondel, qui furent menés devant elle, qu'elle leur feroit droit et loy selon leurs mérites. Ah ! madame, dirent-ils, Dieu nous veuille donner bon juge et bon jugement. Ils furent jugés à mort, premièrement à estre traisnés et après décapités et puis pendus au gibet. Ceste justice fut exécutée en ceste année 1326, le jour Saint-Denis en octobre, par devant le chasteau de Bristol, au vu du roy et messire Huges le fils et tous ceux de dedans.

Après que ceste justice fut faite, par certain jour le roy se mit par devers le chasteau en mer dedans une petite barque, et comme il pensoit à se sauver en la principauté de Galles, advint que messire Henry de Beaumont, fils au viscomte de Beaumont en Angleterre, entra en une barque avec aucuns compagnons, et à fortes rames atteint le roy, si bien qu'il l'amena avec sa suite prisonnier à Bristol et le livra à madame la royne. Et ainsi advint que l'entreprise de messire Jean de Haynaut et de sa compagnie trouva la fortune favorable pour le petit nombre de gens qu'il avoit, car ils n'estoient que trois cents hommes d'armes quant ils partirent de Dordrek. Cependant la royne reconquist par eux tout son estat et mit à destruction tous ses ennemis, dont le pays fut par tout en grande joye, hormy aucuns qui tenoient le party de Huges-le-dispensier. Le roy fut mené prisonnier et enserré dedans le fort chasteau de Berche avec bonne garde. Quant à Huges susdit il fut justitié comme son père et le comte d'Arondel.

Cecy achevé la royne s'achemina avec le prince Eduard son fils à Londres, où elle fut receue des citoyens avec grande joye et respect ; chacun à leur entrée jettoit l'œil sur messire Jean de Haynaut et sa suite pour le bon devoir qu'il avoit fait envers le

royaume et la royne d'Angleterre. Après le séjour de quinze jours en Londres, les compagnons qui estoient passés avec messire Jean de Haynaut eurent grande envie de retourner chacun en son pays, car ils leur sembloit qu'ils avoient bien fait leurs exploits et acquis grand honneur. La royne et les seigneurs les prièrent assez de demeurer encore un petit peu de temps pour voir qu'on devoit faire roy en la place de celuy qui estoit emprisonné. Mais ils avoient si grand désir de retourner chacun en sa maison que prières ne valurent rien. Quant la royne et son conseil virent ce, ils prièrent à messire Jean de Haynaut qu'il voulut encore demeurer jusques après Noël et qu'il detint de ses compagnons avec luy ce qu'il en pourrait retenir; mais ce gentil chevalier, ne voulant manquer à parachever son service et ses promesses, octroya courtoisement de demeurer jusques à la volonté de la royne. Si detint de ses compagnons ce qu'il en put détenir; mais petit fut, car les autres ne vouloient nullement demeurer : dont il fut moult courroucé. Touteffois quant la royne et son conseil virent que ses compagnons ne vouloient point demeurer pour mille prières, ils leur firent tout l'honneur et la révérence qu'ils peurent et leur fit donner la royne grand argent pour leurs fraix et pour leurs services, et grands joyaulx chacun selon son estat, tant que tous s'en tinrent bien contents; et avec ce, elle leur fit rendre l'estimation de leurs chevaux qu'ils voulurent laisser si haut, comme chacun voulut estimer les siens sans nul desbat ne sans dire ne trop ny peu; et tous furent payés en deniers contans et demeura ledit messire Jean de Haynaut à la prière de la royne à petite compagnie de ses gens entre les Anglois, qui toujours lui faisoient et à sa compagnie tout honneur qu'ils pouvoient; et aussi faisoient les dames du pays (dont il avoit grande foison), comtesses et autres grandes dames et gentes pucelles, qui venues estoient accompagner madame la royne et venoint de jour en jour, car il leur sembloit que le gentil chevalier l'eust bien déservy si comme il avoit.

Le Noël estant venu, la royne tint une grande cour ainsi qu'elle avoit sommoncé, et y vindrent tous les comtes, les chevaliers et nobles d'Angleterre, les prélats et députés de bonnes villes,

lesquels après plusieurs advis et remonstrances des cruautés et injustices commises par le roy Eduard, le jugèrent incapable de régner et s'accordèrent que son fils aisné, qui là estoit présent, fut couronné au lieu de son père. Ce couronnement arriva le jour du Noël, au palais de Wesmoustier : ce jeune roy pouvoit avoir seize à dix sept ans de son age. Là fut très-grandement honnoré et servy le gentil chevalier messire Jean de Haynaut de tous les princes, de tous les nobles et non nobles du pays, et là furent donnés grands et très-riches joyaulx à luy et à ses compagnons qui demeurés estoient. Si demeura depuis luy et ses compagnons en grandes festes et en grand soulas des seigneurs et des dames qui là estoient jusques au jour des roys de l'année suivante.

En ceste même année 1326, la Vierge Marie commence à manifester ses miracles en la ville de Chievres, et pour cela on y bastit la seconde chapelle de Notre-Dame de Chievres en la place où estoit le seheu dedans lequel reposoit anciennement l'image de la Vierge Marie, devant une fontaine, tellement que dedans ceste seconde chapelle fut enserrée ladite fontaine, et au-devant, en la place dudit seheu, fut érigé un autel sus lequel repose aujourd'huy ladite image. A raison de quoy la confrairie Notre-Dame fut augmentée avec belles ordonnances et statuts que l'on observe. Ceste confrairie est divisée en sept bandes, sçavoir : de gens d'église, de laboureurs, viniers, bouchers, tasneurs, drappiers et toilliers. Tous les ans l'une desdites bandes est tenue à son tour de présider à la grande et solemnelle procession Notre-Dame, qui se fait en la ville de Chievres au plus proche dimanche après la feste de la décollation Saint-Jean-Baptiste, tellement que ceste bande qui lors préside, eslit et choisit, par quatre confrères jurés députés, un roy, lequel avec couronne, sceptre et robe magnifique marche en ladite procession, ayant à ses deux costés six autres confrères revestus de mesmes habits que luy, et est suivy de toute sa bande. Ladite confrairie a esté, en l'an 1581, le 20 d'avril, bénéficiée de belles et salutaires indulgences par le pape Grégoire XIII. Ladite confrairie est aussi appellée la *Confrairie de la Chandelle.*

1327.

Environ la feste des Roys fut proclamé une feste et tournoy à se tenir en la ville de Condet, dont messire Jean de Haynaut, qui estoit en Angleterre, entendant qu'à ce tournoy se devoient trouver le roy de Bohesme, le comte de Haynaut, son frère, et grand nombre de seigneurs de France, s'appareilla de s'y trouver aussi et ne voulut ledit seigneur plus demeurer en Angleterre pour quelque prière qu'on luy sceust faire, pour le grand désir qu'il avoit d'aller à ce tournoy. Quand le jeune roy Eduard, madame sa mère et ses barons virent son désir, luy donnèrent congé moult envis. Si luy donna ledit jeune roy, par le conseil de madame sa mère, quatre cents marcs d'estrelins (un estrelin pour un denier) de rente, héréditablement à tenir de luy en fief et à payer chacun an en la ville de Bruges, et donna encore à Philippe de Chasteau (ou Chasteller), son meilleur escuyer et son souverain conseiller, cent marcs de rente à l'estrelin, ainsi à payer comme dit est; et luy fit avec ce délivrer grande quantité d'estrelins pour payer les fraix de luy et de sa compagnie pour revenir en leurs pays, et le fit conduire à grande compagnie de chevaliers jusques à Douvres, et lui fit appareiller et délivrer tout son passage; les dames mesmes, la comtesse de Garenne, qui estoit sœur au comte de Bar, et aucunes des autres dames luy donnèrent grande quantité de beaux joyaulx à son départir. Quant ledit messire Jean de Haynaut s'en fut party du jeune roy Eduard, luy et sa compagnie en furent venus à Douvres, ils montèrent tantost en nefs pour passer outre pour désir de venir audit tournoy, et envoya le roy avec luy quinze jeunes preux chevaliers d'Angleterre pour estre à ce tournoy avec luy, lesquels arrivés qui furent à Condet, s'accointèrent au comte de Haynaut et aux seigneurs chevaliers là présents, faisant leur devoir à bien tournoier pour acquérir honneur hors leur pays.

Environ les Pasques, après que le royaume d'Angleterre eut esté en paix, depuis le couronnement du jeune roy Eduard jusque à ce temps des Pasques, et que les affaires dudit royaume se

conduisoient par le conseil du comte de Kent, son oncle, de messire Roger de Mortemer et messire Thomas Wage, voicy que Robert, roy d'Escosse, considérant le bas age du roy et les divisions qui estoient au royaume d'Angleterre entre aucuns barons, fit défier le susdit jeune roy Eduard pour luy livrer la guerre; lors ledit Eduard manda que tous nobles et autres fussent appareillés chacun selon son estat, selon son pouvoir, au jour de l'Ascension, à Warvich; puis envoya grands messagers devers messire Jean de Haynaut, en luy priant moult affectueusement qu'il le vousist secourir et tenir compagnie à ceste besoigne, et qu'il vousist venir et estre devers luy à Warvich le jour susdit avec telle compagnie qu'il pourroit avoir de gendarmes. Quant le sire de Beaumont ouït ce mandement, il envoya ses lettres et ses messagers partout où il pensoit recouvrer des bons compagnons en Flandre, en Haynaut, en Brabant et ailleurs, et leur prioit instamment que chacun se vousist suivre au mieux monté et appareillé qu'il pourroit devers Wisant, pour passer outre en Angleterre. Si le suivit chacun volontiers selon son pouvoir ceux qui furent mandés et moult d'autres qui ne furent mandés, pourtant que chacun pensoit en rapporter autant d'argent comme les autres avoient fait qui avoient esté en l'autre chevauchée en Angleterre avec luy. Si quant le seigneur de Beaumont fut venu à Wisant, ils trouvèrent les vaisseaux tous prests qu'on leur avoit menés d'Angleterre; lors ils se mirent dedans au plus tost qu'ils purent avec leurs chevaux et leurs harnois, et passèrent outre et vinrent à Douvres; ils ne cessèrent de chevaucher et d'errer tant qu'ils vinrent à trois jours près de Pentecoste à la ville de Warvich, là où le roy, madame sa mère et les autres estoient, et grand nombre d'autres barons pour le jeune roy Eduard conseiller et accompagner, attendirent là endroit la venue de messire Jean de Haynaut; et aussi attendirent ils que tous les gens d'armes et archiers et les communes des bonnes villes et villages fussent outrepassés. Ainsi que venoient à grande route on les faisoit loger villages à deux lieues ou trois près de Warvich et là environ sur le plat-pays, en les faisant outrepasser par devers les frontières. Droit à ce point vint à Warvich messire

Jean de Haynaut et sa suite ; si furent bien venus, grandement festoiés du jeune roy Eduard, de madame sa mère et de tous les autres barons, et leur fit-on livrer les plus beaux faubourgs de la ville pour les loger ; il fut délivré à messire Jean de Haynaut une abbaye de blancs-moines pous son corps et pour son tinel tenir.

En ladite route dudit chevalier vinrent de Haynaut, les sires : de Feignoles ; de Havrecq, chastellain de Mons ; de Gomegnies ; de Beaurieu ; de Floyon ; messires : Gaultier, seigneur d'Enghien ; Henry, seigneur d'Antoing ; Fastre du Ruez ; Robert de Bailleul et son frère Guillaume ; Alard de Briseil ; Michiel de Ligne ; Jean de Montigny le jeune et son frère ; Sausses de Boussoit ; Perceval de Semeries.

Du pays de Flandre vinrent premièrement, messires : Hector de Villains ; Jean de Rodes ; Maufflart de Guistelle ; Jeaques de Guistelle, son frère ; et le seigneur de Tarces ; Gossuin de la Muelle.

Et plusieurs y vinrent du pays de Brabant, si comme : le sire de Dufle ; messire : Thierry de Walcourt ; Rasse de Gavre ; Jean de Gasbeke ; Jean de Pilestre ; Guillaume de Coterelles ; Gauthier de Hautenberg ; les trois frères de Harlebeque ; et plusieurs autres.

De Bohesme y vinrent, messires : Jean de Libeaux ; Henry son frère ; Henry de la Chapelle ; Hue de Hay ; Jean de Limies ; Lambert Despretz ; Gillebert de Hers.

Et si y vinrent aucuns chevaliers de Cambrésis et d'Artois de leur volonté pour se faire paroistre, tant que ledit messire Jean de Haynaut eut bien en sa compagnie cinq cents hommes d'armes bien apparéillés et richement montés. Après les festes de Pentecoste vint messire Guillaume de Juliers, qui depuis fut duc de Juliers après le décès de son père, et messire Henry de Hambac, qui puis fut comte de Los, à très-belle suite et tout pour faire compagnie audit messire Jean de Haynaut, seigneur de Beaumont.

Le roy d'Angleterre, pour mieux festoier ces seigneurs et toute leur compagnie, tint une grande cour le jour de la Trinité, en la maison des Frères Mineurs là où luy et madame sa

mère estoient logés et tenoient leur tinel chacun à par luy ; c'est à sçavoir, le roy, de ses chevaliers, et la royne, de ses dames, qui estoient en grand nombre. A ceste cour le roy eut bien cinq cents chevaliers et en fit quinze nouveaux, et madame la royne tint sa cour et sa feste au dourtoir et eut bien à sa table séant soixante damoiselles qu'elle avoit prises pour festoier ledit messire Jean de Haynaut et ses autres seigneurs. Incontinent après le disner s'esleva un grand hutin entre aucuns garsons des Hennuyers et des archiers d'Angleterre, qui entre eux estoient logés en iceluy faubourg, tellement que les archiers vinrent à tous leurs arcs appareillés, et commencèrent à tirer sur les garçons hennuyers, si qu'ils les contrainrent de se retirer en leurs hostels. La plupart des chevaliers et leurs maistres estoient à la cour, et tantost qu'ils eurent nouvelles de ce hutin, ils se tirèrent au plus tost qu'ils purent chacun devers son hostel, qui put dedans entrer, et qui ne put il luy convint de demeurer au debors avec grand péril de vie ; car les archiers, qui estoient bien trois mille, tiroient pour tuer mes seigneurs et varlets, et supposoit-on que ce fut un fait d'advis par aucuns amys des dispensiers et du comte d'Arondel, qui avoient estés exécutés à mort par l'ayde de messire Jean de Haynaut, qui s'en vouloient contrevenger. Et aussi les Anglois et Anglesches à qui estoient les hostels fermoient et barroient les huis et leurs fenestres devant les Hennuyers, et ne les laissoient entrer dedans. Touffefois il y en eut aucuns qui entrèrent en leurs hostels par derrière et s'armèrent bien vistement; mais ils n'osèrent issir par devant pour leurs dards, ains tost issirent par derrière par les courtils et rompirent les enclos et les palis, et attendirent l'un l'autre en une place qui là estoit, tant qu'ils furent bien cent au plus bien armés et aussi bien autant de désarmés qui ne pouvoient entrer en leurs hostels. Quant ces armés furent assemblés ils hastèrent de secourir les autres compagnons qui défendoient leurs hostels en la grande rue au mieux qu'ils purent, et passés ces armés parmy l'hostel du seigneur d'Enghien, où il y avoit grandes portes derrière et devant sur la grande rue et frappoient à tors et à travers sur lesdits archiers. Du trait y eut plusieurs des

Hennuyers blessés, et là furent bons chevaliers messire Fastre du Ruetz, messire Perceval de Semeries et messire Sausse de Boussoit, car ces trois chevaliers ne purent oncques entrer en leur maison pour eux armer, mais ils firent autant d'armes comme tels qui estoient armés, et tenoient grands leviers de chesne qu'ils avoient pris en la maison d'un chartier et donnoient les coups si grands que nul ne les osoit approcher; ils en abbatirent ce soir plus de soixante, car ils estoient grands et forts chevaliers. Finablement les archiers qui là estoient furent déconfits et mis en chasse, et en y eut de morts en la place et aux champs bien trois cents ou environ, qui tous estoient de l'éveschė de Lincol.

Cependant les Hennuyers ne furent pas tranquilles durant qu'ils séjournèrent en Angleterre jusque à tant qu'ils fussent répassés la mer et revenus à Wisant, car ils escheurent en si grande hayne de tout le demeurant des archiers qu'aucuns barons et souverains chevaliers d'Angleterre dirent aux seigneurs de Haynaut, pour les adviser, que ces archiers et autres hommes comme commune d'Angleterre estoient alliés plus de six mille ensemble et menaçoient les Hennuyers de les venir ardoir et occir en leurs hostels de nuit et de jour, et ne trouvèrent en leurs hostels personne ne devers le roy ne par les barons qui les osast aider ne secourir, et n'avoient les Hennuyers autre attendre fors que d'eux bien vendre et chacun aider l'un à l'autre. Si firent plusieurs belles ordonnances par grand advis, si leur convenoit aucune fois gésir tous armés et par jour se tenir en leurs hostels, avoir leurs harnois appareillés, les chevaux sellés, et ainsi leur convenoit continuellement guetter par connestableries les champs et chemins d'entour la ville, envoyer escoutes d'une lieue loing de la ville pour voir si ces gens viendroient, dont informés estoient. Par quoy si ces escoutes oyoient gens esmouvoir pour traire par devers la ville, ils se devoient retraire par devers ceux qui gardoient les champs pour eux adviser, et qu'ils fussent plus tost montés et venus ensemble chacun à sa bannière en une place qui, pour ce faire, estoit advisée. En telle tribulation demeurent-ils en ces faubourgs par quatre semaines et n'osèrent esloigner leurs

hostels ne leurs armures, exceptés aucuns seigneurs qui allèrent en la ville voir le roy et son conseil pour festoier et faire entendre des nouvelles.

Après que tout fut appareillé, l'armée commença à marcher; elle estoit bien de quarante mille hommes. Messire Jean de Haynaut et sa compagnie furent toujours logés au plus près du roy pour leur faire plus d'honneur et affin que ses archers n'eussent advantage sur eux. Le roy d'Escosse fit aussi avancer son armée jusques à tant que l'une et l'autre se virent en front; mais l'on ne vint au combat d'autant que les Escossois se retirèrent et ne voulurent prendre ni jour ni lieu de combat, dont le roy d'Angleterre retira aussi son armée. Puis donna congé à toutes manières de gens de leur en raller chacun en son lieu et remercia grandement les comtes, les barons et chevaliers de leurs bons conseils et ayde qu'ils luy avoient faits; et tint encore près de soy messire Jean de Haynaut et toute sa suite, qui furent grandement festoiés de madame la royne et de toutes les dames; et posèrent les bannières de leurs chevaux (qui tous estoient enfondus) et les relivrèrent au conseil du roy; et fit chacun somme pour luy et de ses chevaux morts et de ses fraix; et en fit sa propre dette messire Jean de Haynaut, et s'en obligea envers tous ses compagnons. Car le roy et tous ses conseils ne pouvoient si tost trouver argent tant les chevaux montoient; mais on leur délivra assez par raison pour payer leurs menus fraix et pour retourner au pays; puis après dedans l'année furent-ils tous payés de tout ce que leurs chevaux montoient. Quant les Hennuyers eurent relivré leurs chevaux, ils achetèrent des petites haquenées pour chevaucher plus à leur aise, et renvoyèrent leurs garsons et leurs harnois, ainsi que leurs sommiers, maliers et bahus par mer, mirent tout en deux vaisseaux, que le roy leur fit délivrer, lesquels arrivèrent avec ces besoignes à l'Escluse en Flandre. Aussi prirent les Hennuyers congé de madame la royne, du comte de Kent, du comte de Lancastre et des barons, qui grandement les honnoroient, et les fit le roy accompagner de douze chevaliers et de deux cents hommes

d'armes pour doute des archiers, desquels ils n'estoient asseurés, car il leur convenoit passer parmy leurs pays et l'évesché de Lincol. Si se partirent messire Jean de Haynaut et toute sa route au conduit dessus dit, et chevauchèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Douvres. Là montèrent-ils en mer sur vaisseaux qu'ils trouvèrent tous appareillés, et les Anglois qui les avoient convoyés se partirent d'eux et retournèrent chacun en son lieu, et les Hennuyers arrivèrent à Wisant; et là séjournèrent deux jours, mettant à point leurs chevaux et le demourant de leurs harnois. Cependant vinrent messire Jean de Haynaut et aucuns autres chevaliers en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne; depuis ils retournèrent en Haynaut et se départirent tous l'un de l'autre, chacun se retirant chez soy; mais messire Jean s'en vint devers le comte son frère, qui se tenoit à Valencènes, qui le receut joyeusement et volontiers, car il l'aimoit fort, adonc luy raconta le sire de Beaumont toutes les nouvelles si avant qu'il les sceut.

Incontinent après le retour de messire Jean de Haynaut, le roy d'Angleterre, madame sa mère, le comte de Kent, son oncle, le comte Henry de Lancastre, le comte de Mortemer et tous les barons d'Angleterre qui estoient demeurés du conseil du roy envoyèrent en ambassade un évesque, deux chevaliers bannerets et deux bons clercs vers messire Jean de Haynaut, pour le prier qu'il se voulust entremettre à ce que son frère le comte de Haynaut accordast en mariage l'une de ses filles au roy, leur seigneur. Le sire de Beaumont festoya honorablement ces députés, puis les mena à Valencènes devers son frère, qui aussi receut honorablement et magnifiquement lesdits commissaires. Ayant entendu d'eux le sujet de leur commission, leur respondit que volontiers il accorderoit une sienne fille au roy leur maistre, pourvu que le pape y apportast dispence, car les enfants du comte Guillaume et le roy Eduard le jeune estoient au tiers degré, à cause que la mère dudit roy et la femme dudit comte estoient cousines germaines issues de deux frères : ce qui occasionna auxdits députés d'envoyer deux de leurs chevaliers et clercs par devers Sa Sainteté

en Avignon, pour impétrer ladite dispense, laquelle fut facilement accordée. Donc ce mariage fut tantost octroyé et affermé d'une part et d'autre entre ledit roy Eduard et Philippe de Haynaut, qui estoit une dame de haute et belle corpulence, laquelle fut espousée par procureur suffisamment apparu. Ladite dame monta en mer à Wisaut et arriva avec toute sa compagnie à Douvres et là conduit jusque à Londres messire Jean de Haynaut, son oncle. Si y eut adonques à Londres grande feste et noblesse de seigneurs d'Angleterre et fut la royne couronnée; furent faits joustes et tournois d'ances et carolles, grands festins et banquets. Ceste feste dura l'espace de trois semaines. Puis messire Jean de Haynaut retourna de par-deça, fourni de beaux et précieux joyaulx qu'on luy avoit donnés.

Les Liégeois, qui s'estoient rebellés contre leur évesque Arnoul de La Marche, taschèrent d'attirer à leur party le comte Guillaume de Haynaut pour avoir de luy assistance; ledit comte ne se voulut engager, et ains qui plus est, voyant, que par ses remonstrances ils ne se vouloient ranger sous l'obéissance dudit évesque, se déclara fauteur de l'évesque et donna ordre d'attraper en chemin les commis et desputés que lesdits Liègeois envoyoient vers le pape en Avignon pour se plaindre dudit évesque. Ces desputés estoient le seigneur Jean de Larderie; messieurs André, advocat et pensionnaire de la ville de Liège, Colin Sampson et Villain Thomassin, bourgeois, et furent prisonniers près la ville de Saint-Quintin. Comme on les ramenoit parmy le Haynaut, le comte Guillaume retint captif l'un d'iceux et renvoya les autres, lesquels furent menés en Westphalie tenir prison.

Louis de Bavière, roy des Romains, se préparant de se transporter en Italie pour se faire couronner empereur en Rome et dompter les rebelles à l'empire, tint en la ville de Spire une assemblée des princes et barons de l'empire présents, lequel il créa lors, comme aucuns disent, Guillaume, comte de Haynaut, son beau-père, vicaire de l'empire. Et ainsi qu'il passoit avec son armée les Alpes, escrivit audit comte pour l'induire à venir en Italie à son secours. — (Voir l'Appendice, LVII.)

· Le comte Guillaume ayant receu ces lettres s'appareilla d'aller en Italie pour ayder le susdit roy Louis contre les Guelphes, qui luy vouloient empescher le chemin de Rome en son couronnement. Il associa à soy les comtes de Gueldre, de Juliers, de Clèves et de Monts avec huit cents chevaliers tous à l'eslite, se hastant de passer les Alpes. Ces seigneurs estant en chemin le comte Guillaume fut d'avis d'aller en personne vers le pape Jean, à Avignon, pour réconcilier s'il est possible le roy Louis réputé excommunié avec luy. Le pape entendant sa venue fit partout rompre les ponts sur la rivière de Rosne pour luy retrancher le passage, luy commandant sur peine d'excommunication de retourner en son pays et qu'il se gardast bien d'aller avec le roy Louis à Rome ou en Italie. Par ainsi le comte Guillaume, qui estoit débonaire et accord, fut détourné de la bonne volonté qu'il avoit de secourir le roy Louis auprès duquel il fit ses excuses, désirant à obéir au souverain pasteur. Si retourna par France, où il demeura quelque espace de temps à Paris chez le roy, qui le caressa et festoya tousjours magnifiquement comme il le méritoit. Ledit comte fit avec luy une estroite alliance à l'encontre des Flamands, lesquels suscitoient nouveaux troubles contre ledit roy. De Paris ledit comte retourna à Valencènes.

Mourut environ le Noël Charles-le-bel, roy de France; et d'autant qu'il ne laissa aucuns enfants après luy, succéda au royaume Philippe, comte de Valois, sixiesme de ce nom, cousin germain des trois frères rois à luy précédents; ils estoient fils de Charles de Valois, frère au roy Philippe-le-bel. Si la loy salïque de France n'excluoit les femmes de la couronne, Eduard troisiesme, roy d'Angleterre, eut succédé à titre de sa mère Isabelle de Valois, encore vivante, sœur desdits feus trois frères roys. Cependant arrivèrent grandes et longues querelles entre les rois de France et Angleterre, lesquelles finablement Guillaume, comte de Haynaut, accorda par tel, si que le roy de France rendroit au roy d'Angleterre l'Aquitaine, qui la tiendroit en fief et hommage de la couronne de France, et luy en presteroit le serment de fidélité ; mais cest accord ne fut de durée, car par l'enhortement de

Robert d'Artois, disgracié du roy de France et refugié en Angleterre, le roy Eduard poursuivit son droit qu'il prétendoit au royaume de France, l'an 1335, par une guerre qui fut bien sanglante et funeste.

1328.

Louis, roy des Romains, se fait couronner en la ville de Milan avec sa femme Marguerite de Haynaut de la couronne de fer, laquelle est appellée ainsi pour autant que sur le sommet d'icelle il y a une lame de fer, car à la vérité elle est d'or et n'est différente des autres couronnes impériales d'argent et d'or. Aucuns disent que ce couronnement arriva le 27 de janvier; autres disent que ce fut le jour de Pentecoste. De Milan ledit Louis alla à Rome, où sa femme s'accoucha d'un fils qui fut nommé Louis et surnommé *Romain* pour avoir esté né à Rome.

Philippe, roy de France, voyant que ceux de Bruges et autres de Flandre s'estoient de rechef rebellés pour la quatriesme fois contre leur comte Louis, et qu'ils ne faisoient compte des censures ecclésiastiques jettées et fulminées contre eux, descendit en Flandre vers Cassel, à la requeste dudit comte de Flandre, avec une merveilleuse et puissante armée. Cependant les Flamands se moquant de ceste parade et de luy comme d'un roy nouvellement trouvé, à raison de quoy mirent sur leurs bannières et estendars d'un costé un cop en figure, de l'autre cest escriteau:

Quand ce coq icy chantera
Le roy trouvé cy entrera.

Ledit roy avoit une armée qu'il divisa en dix batailles, portant en général cent septante enseignes.

La première estoit conduite par les mareschaux de France et le grand maistre des arcbalestriers avec six enseignes, et avec eux estoient les gens de pieds et tout le charroy et bagage. — La

seconde menoit Charles, duc d'Alençon, frère du roy, avec vingt-et-une banières. — La troisiesme menoit le grand maistre hospitalier d'Outremer, seigneur de Beavieu. — La quatriesme estoit conduite par Gaultier de Chastillon, connestable de France, avec huit enseignes. — La cinquiesme estoit le roy en personne et y avoit vingt-huit enseignes ; en sa compagnie estoit Philippe, roy de Navarre, le duc de Loraine, le comte de Bar, et y avoit un aisle de six bannières conduite par messire Nicol de Noyers portant l'auriflamme. — La sixiesme menoit Odon, duc de Bourgogne, avec dix-huit enseignes. — La septiesme estoit conduite par le dauphin de Vienne, avec douze enseignes. — La huitiesme menoit Guillaume, comte de Hainaut, avec dix-huit enseignes, et avec luy estoit quant quant la chevalerie qu'avoit son frère Jean, seigneur de Beaumont, avec les troupes que le roy de Bohesme avoit envoyées. — La neuviesme conduisoit Guillaume, duc de Bretagne, avec quinze enseignes. — La dixiesme menoit Robert d'Artois, avec vingt-deux enseignes, auxquels chef se joignit Louis de Bourbon, avec vingt-trois enseignes.

Or, les Flamands, se voyant environnés de ces bataillons, se ruèrent si subitement et inopinément sur les François, que du commencement ils les mirent en fuite et en occirent bon nombre, tellement que poursuivant leur pointe ils parvinrent facilement à la tente du roy, qui fut en grand danger de sa personne. Mais Robert de Flandre, voyant ce désastre, soutint lors valeureusement la fureur des Flamands jusques à tant que Guillaume, comte de Haynaut, survint avec ses Hennuyers, qui mit la personne du roy hors de tout danger. Cependant que les Hennuyers et les Flamands, qui estoient sous Robert de Flandre, commencèrent la bataille, le roy eut loisir de s'armer et incontinent courut sus les Flamands, lesquels furent défaits jusques au nombre dix-neuf à vingt mille hommes, comme dit Belforest. Nicolas Doglioni, en son Théastre des Princes, dit que le comte Guillaume de Haynaut se monstra si vaillant capitaine en ceste journée, qu'estant emporté dedans les troupes de ses ennemis par son cheval, qu'il ne sceut dompter, il fut de tous costés environné d'iceux ; mais qu'il se défendit si vaillamment qu'il se fit voye à

coup férir tant qu'il retourna sain et sauf envers les siens et autres gendarmes, les animant et encourageant à valeureusement combattre, tellement que par son moyen le roy de France gagna la journée et bataille sur les Flamands : ce que depuis a reconnu ledit roy en présence de ses princes.

Entre les seigneurs hennuyers qui suivirent en ceste bataille ledit comte Guillaume fut messire Michel de Ligne, lequel eut le pied fendu à la meslée par un coup d'estocq qu'on luy donna.

La susdite bataille arriva la veille de Saint-Bartholome en aoust. En ceste bataille Guillaume, comte d'Ostrevant, receut l'ordre de chevalerie dont il en fit depuis bonne et très-glorieuse espreuve. Son père, le comte de Haynaut, le connoissant vaillant et prudent chevalier, l'envoya avec honorable compagnie de chevaliers du pays de Haynaut, Hollande et Zélande au pays de Prusse, où s'estant joint aux chevaliers teutoniques, se fit apparoistre si valeureux soldat ès guerres contre les infidelles prusses qu'il en fut redoubté comme la foudre.

Jenne de Haynaut, troisiesme fille de Guillaume, comte de Haynaut, est donnée en mariage au comte de Juliers.

Se rendit religieuse au monastère de Beaumont en Valencènes madame Félicitas de Luxembourg, fille de Henry, comte de Luxembourg, et de Béatrix d'Avesnes, sœur de Henry VII, roi des Romains; elle vescut en ce monastère l'espace de huit ans avec toute humilité et obédiance admirable.

Mourut Enguerrand de Creqy, évesque de Thérouane, paravant évesque de Cambray. Ce fut luy qui enterra Marguerite, comtesse de Flandre et Haynaut.

Le jour Saint-Simon Saint-Jude, les vents furent si impétueux en plusieurs endroits de la Chrestienneté, qu'il sembloit que le monde alloit finir; plusieurs églises et abbayes, chasteaux et maisons furent rués bas par terre. Ceste tempeste de vents fut ensuivie de grande inondation d'eaux par lesquelles aucunes villes, comme Avignon, furent tenues pour noyées et submergées.

1329.

Louis de Bavière, roy des Romains, estant à Rome avec Marguerite de Haynaut, sa femme, est couronné empereur le 17 de janvier. Semblablement sadite femme reçoit la couronne impériale. — (Voir l'APPENDICE, LVIII.)

Guillaume, comte de Haynaut, Hollande et Zélande, à cause que la Frise Orientale s'estoit rebellée contre luy, mit quantité de navires en mer avec gensdarmes, lesquels firent grand ravage aux environs de la ville de Staveren de Frise, ramenant sur leurs vaisseaux grand butin, jettèrent en l'eau tous les Frisons qu'ils trouvèrent sur mer et les nièrent. Finablement, par l'intermise d'aucuns abbés qui comparurent à certain jour de parlement en Harlem, lesdits Frisons se réconcilièrent audit comte Guillaume, leur seigneur, et relevèrent de luy leurs fiefs, promettant audit comte d'establir en leurs terres nouveaux officiers à la volonté d'iceluy.

Charles-le-bel, roy de France, érigea la baronie de Bourbon en duché, dont en fut premier duc Louis, comte de Clermont, et duchesse, Marie de Haynaut, sa femme. Ledit roy mit de sa propre main les chapeaux ducals sur l'un et l'autre avec magnifiques cérémonies. Et fut esmeu de faire ceste érection de duché pour deux causes : premièrement pour les faits héroïques dudit Louis; secondement pour ce que ledit Louis rendit au roy le comté de Clermont en Beauvoisis, que saint Louis avoit donné à Robert, son fils, père dudit comte Louis, car le roy Charles aimoit grandement Clermont pour y avoir esté né. A raison de quoy il luy rendit en eschange les comtés de Marche, seigneuries d'Yssoudun, Saint-Pierre-le-Moustier et Montferand, et outre ce érigea la baronie de Bourbon, qui venoit audit Louis du costé maternel, en duché. Ledit eschange fait, ledit Louis, premier duc de Bourbon, et ses enfants prirent le surnom de *Bourbon*, laissant celuy de Clermont, son appanage, pour ce que le roy avoit repris ledit appanage. Et combien que le roy Philippe de

Valois venu à la couronne par le décès dudit roy Charles-le-bel, ne tint ledit eschange trop dommageable au domaine de la couronne de France, rendit ledit comté de Clermont et rendit les terres de contrechange. Si est le surnom de Bourbon jà pris, fut continué et a esté suivy tant du costé de Pierre que de Jeaques, fils du susdit Louis, premier duc de Bourbon, si bien que du costé de Jeaques fils a esté continué en droite ligne jusques à Louis de Bourbon, treiziesme de ce nom roy de France, aujourd'hui régnant en l'an 1326.

Guy de Boulogne, évesque de Cambray, fait sa première et magnifique entrée en ladite ville. Il fut depuis créé cardinal et archevesque de Lyon en France.

1330.

Le comte Guillaume tint une assemblée de ses Estats à la Haye en Hollande, où se trouvèrent les barons et prélats de Hollande, Zélande, Frise et Haynaut présents, lesquels il remonstra les fraix qu'il avoit soustenu aux guerres de France et Frise ; si manda qu'on lui accordast sur chaque bonnier de terre six deniers, et aussi à chaque teste six autres deniers. Sa demande ne luy fut pas seulement accordée, mais pour l'amour et affection que ses sujets luy portoient, on luy accorda le double de sa demande. Le comte considérant d'une part la bénévolence de ses Estats, les remercia et accepta leur offre; mais voulant aussi monstrer l'affection qu'il portoit à son peuple, défendit qu'on n'eust pas à faire la collecte de la somme accordée, disant qu'il ne luy falloit qu'une petite pièce d'argent pour l'entretènement de sa famille et suite, et que, à l'advenir, s'il estoit en quelque nécessité, il pourroit trouver auprès de son peuple les deniers à luy accordés. Donc tous ses sujets se réjouirent de sa libéralité, et en signe de joye l'on tint feste parmy les villes, où se firent récréations diverses sur les marchés par les habitants de chasque ruage qui compa-

rurent. Ceste feste se tint en la ville de Mons et Valencènes par l'espace de trois jours, employée seulement aux louanges du comte Guillaume.

Macthilde, comtesse d'Artois, veuve d'Othon, comte de Bourgogne, mourut. Sur ce est tel chronogramme :

ROBERTI POTVIT COHIBERE CRVENTA NEPOTIS
AST MORTIS VIRES QVIS COHIBERE POTEST.

Sa fille Jenne, première de ce nom, seule héritière, luy succéda, femme et veuve de Philippe-le-long, roy de France et de Navarre, laquelle peu de jours après mourut à Peronne, ville de Picardie, ainsi qu'elle s'acheminoit pour prendre possession du comté d'Artois. Et à icelle succéda sa fille Jenne, seconde du nom, femme de Eude, duc de Bourgogne.

1331.

Fut de part et autre au Pays-Bas ostée aux religieux convers l'administration des censes, fermeries et d'autres biens temporels des abbayes, qu'ils gouvernoient avec trop de dissolution et mespris des religieux prestres ; cause pourquoy ils furent rappellés desdites méteries et renserrés aux abbayes comme les prestres. Le principal motif de les déporter fut l'exécrable cruauté que les convers de l'abbaye de Lidlum en Frise commirent à l'endroit de leur abbé nommée Eecho Liaukama, homme paisible et vertueux, pour ce qu'il vouloit remédier et réformer le comportement de leur vie. Ainsi, comme il alloit parmy eux, faisant la visite comme un prélat doit faire, ils le contraignirent par force à boire tellement contre naturel, qu'il fut pressé de rendre et vomir en leur présence. Lesdits convers, prenant pied sur ceste infirmité, l'injurièrent outrageusement sur ce qu'il les venoit chastier et réformer, et cependant

que c'estoit luy qui le premier s'estoit débordé en ivrognerie et qu'il méritoit le castoy. Et non content de luy avoir tenu plusieurs propos outrageux, le prirent par bras et jambes et le jettèrent par les fenestres, luy rompant le col. Cette félonie fut incontinent divulguée par tout le pays circonvoisin, dont les prélats, esmeus de ce cas, déportèrent leurs convers du gouvernement de leurs méteries et les rappellèrent en leurs abbayes, prenant eux-mesmes l'administration des biens temporels ou la commettant à quelque prestre réligieux nommé *Procureur*.

Le comte Guillaume donne et publie une charte en juin, qui ordonne et accorde qu'un seel authentique soit fait pour le bailly de Haynaut. Ce seel fut fait l'an 1334; adonc fut commencé à faire papier pour arrester les faits de cour.
(Voir l'Appendice, LIX.)

La foire des chevaux, tenue tous les vendredis de l'an en la ville de Mons, est establie par lettres données la veille Saint-Laurent, du comte Guillaume. — (Voir l'Appendice, LX.)
Ladite foire des chevaux se tient présentement en un lieu de ladite ville de Mons, qu'on appelle la place Saint-Jean, qui estoit anciennement le jardin d'une hostellerie portant l'enseigne de *Saint-Jean*. Autres disent qu'en ladite place fust jadis située la chapelle dudit Saint-Jean.

En la ville de Valencènes on travaille à faire et massonner de pierres le pont de la porte d'Anzin, qui n'estoit cy-devant que de bois et avoit esté emporté par le débordement des eaux.

1332.

Madame Philippe de Haynaut, femme de Eduard III, roy d'Angleterre, enfanta son premier né, qui fut appellé Eduard: il fut depuis roy du nom quatriesme, mais roy très-magnifique.

Messire Robert d'Artois, voyant que, par sentence du parlement de Paris, le roy y présidant, il estoit débouté de la succession qu'il prétendoit au comté d'Artois après le décès de sa tante Macthilde, femme de Othe, comte de Bourgogne, à l'exclusion de ses cousines comtesses d'Artois, quitta la France, se retirant premièrement près le comte de Namur, puis chez le duc de Brabant. (Notez en passant que son père Louis, frère de Macthilde, estoit mort avant son grand-père Robert, second comte d'Artois.) Le roy de France demanda audit duc de Brabant de luy livrer ledit Robert; le duc n'en voulut rien faire : à raison de quoy ledit roy de France esmeut Jean, roy de Bohesme; se joignirent Henry, son frère, archevesque de Trèves; Henry, archevesque de Coulogne; Adolphe, évesque de Liége; Régnaut, comte et puis duc de Gueldre; Gérard, comte de Juliers; Jean, comte de Namur; Louis, comte de Los; Eduard, comte de Bar; les comtes de Marke et Catzenclegebogue; Régnault, seigneur de Falsembourg; Valeran, son frère; Jean d'Avesnes, seigneur de Beaumont, frère de Guillaume, comte de Haynaut; Thierry, seigneur d'Ensberg : tous lesquels se tirèrent vers Saint-Tron pour se jetter en Brabant. D'autre costé le duc de Brabant alla au-devant d'iceux avec aussi une puissante armée. Cependant Guillaume, comte de Haynaut, craignant qu'il n'y auroit beaucoup de sang espandu si les deux armées venoient aux mains, se fit porter bien hastivement en littière, combien qu'il fut assez affoibly pour sa viellesse, vers le duc de Brabant pour le faire condescendre à une paix, dont il trouva le duc assez enclin. Ce fait, il se fit transporter vers l'armée du roy de Bohesme et ses alliés, lesquels il ne put induire à un accord. Quoy voyant se retira de rechef vers le duc de Brabant, l'encourageant à soustenir valeureusement son ennemy, et ainsi il retourna du tout triste en son pays. Après son partement le roy de Bohesme et ses alliés entrèrent le Walon-Brabant, où ils bruslèrent la ville d'Hanut et plusieurs villages. Le duc de Brabant les suivoit à dos, leurs faisant entendre que ce faisant ne monstroient estre que conars; mais que s'ils se vouloient monstrer hommes et soldats, qu'ils le vinssent combattre et qu'il les

attendroit de pied droit. Ses ennemis dissimulèrent tels reproches.

Cependant Guillaume, comte de Haynaut, entreprit de rechef à accorder les parties et entre icelles impétra six semaines de trèves commenceantes au 12 de may, durant lesquelles ledit comte Guillaume entremit sa femme Jenne vers son frère Philippe, roy de France, pour l'appaiser du mal talent qu'il avoit contre le duc de Brabant; dont elle se comporta si prudemment qu'elle impétra jour auquel les parties devoient comparoistre. Enfin le tout termina en une paix par un traité de mariage qui se fit entre Marie, fille du roy Philippe, et Jean, fils aisné du duc de Brabant. En quoy touteffois le comte de Haynaut se monstra un peu irrité pour ce qu'il tenoit que sa fille Elisabeth dust espouser ledit fils du duc de Brabant.

Jean, duc de Brabant, veut exempter son pays des jurisdictions spirituelles des évesques de Liège et Cambray : à raison de quoy il envoya des députés vers Sa Sainteté, la suppliant vouloir créer un évesque particulier en son duché de Brabant. Ce qu'estant venu aux oreilles desdits évesques remonstrèrent aux pape et cardinaux l'intérest qu'ils en avoient en leurs particulier et les desbats qui en pourroient surgir. Qui insista fort auprès du pape en faveur du duc fut la royne de France, à cause du mariage entre sa fille et le fils du duc. Nonobstant ce le duc n'obtint rien sur ce sujet.

Le comte Guillaume de Haynaut et Hollande supplié qu'il fut par Jean de Diest, évesque d'Utrek, pour luy donner secours contre Henry, chastellain de Havensteyn, à cause qu'ayant outrepassé la rivière de Leck, ledit chastellain gastoit et pilloit par fois les terres de son évesché, luy envoya messire Kuser, bailly de Rhinlant en Hollande, lequel avec quelques troupes de Waterlandois et d'Amsterdamois qui s'estant jointes aux gens dudit évesque, se ruèrent sur les troupes dudit Havensteyn et en occirent plusieurs, bruslèrent aussi plusieurs maisons de ses sujets, à son retour se chargeant de butin et bonnes despouilles.

1333.

La judicature qui se fait au siège des eschevins de Mons appellé chef-lieu est autorisée en faveur des bourgeois de ladite ville de Mons par le comte Guillaume. — (Voir l'Appendice, LXI.)

Les comtes de Haynaut et de Flandre s'entre accordèrent touchant plusieurs articles que, par la paix de l'an 22, avoient esté tenus en suspens ou mis en les mains de leurs commis à décider, s'accordèrent donc eux-mesmes en ceste façon, sçavoir :

Que le comte de Flandre, pour luy et ses hoirs, accorda que les terres de Lessines et Flobec, leurs chastellenies et dépendances, demeureront entièrement au comte de Haynaut et ses hoirs comtes de Haynaut, en quittant par ledit comte de Flandre pour luy et ses hoirs icelles terres de toutes calenges et demandes, que luy et ses devanciers y avoient auparavant faits et querellés sans y rien retenir de la part dudit comte de Flandre, sauf que le comte de Haynaut et ses hoirs tiendroient et devroient tenir en foy et hommage du comte de Flandre ce qui seroit trouvé de Flandre et d'Alost ès dites terres, chastellenies et dépendances : à ceste fin furent dénommés commissaires d'un costé et d'autre.

Semblablement fut promis par le comte de Flandre qu'il feroit feaulté et hommage au comte de Haynaut de mille livres de terres assignées sur Blaton et Feignies par prisée.

Et fut promis par les deux comtes jamais contrevenir à ce traité ni abandonner les hommages de l'un de l'autre, faisant sermen sur les saints Évangiles. Fut aussi réservé que si messire Guillaume de Mortaigne entend prétendre aucun droit ès dites chastellenies de Lessines et Flobec, il le devra faire en la cour de Flandre; donc ledit comte de Haynaut fut content, lequel outre ce promit de jamais faire autres forteresses ès dits lieux de Lessines et Flobec que celles qui y estoient pour lors, ne fust à l'aveu et par exprès consentement du comte de Flandre et ses successeurs. Sur ce lesdits comtes s'entredonnèrent lettres datées à Cambray en la cour de l'évesque.

Jean, duc de Brabant, tasche à l'assistance de ceux de Malines d'abolir le contrat par lequel la ville de Malines avoit esté vendue 160 mille escus de France au comte de Flandre, party par l'évesque de Liège Adolphe, party par Régnault, comte et puis duc de Gueldre; dont le comte de Flandre de ce irrité, et voyant que les Malinois ne luy vouloient comme à leur seigneur prester serment, fit arrester tous les biens que lesdits Malinois avoient en Flandre et attira à son secours Guillaume, comte de Haynaut, lequel fit grand amasse à Valencènes de Hennuyers, anciens ennemis des Brabançons. A luy se vinrent joindre audit Valencènes Jean, roy de Bohesme, les archevesques de Coulogne, Trèves; les comtes de Gueldre et Juliers; l'évesque de Liège, le comte de Namur et autres trois comtes; tous lesquels furent magnifiquement traités par Guillaume, comte de Haynaut, en sadite ville de Valencènes; mesme à certain jour, comme dit Simon Le Boucq, en son Abrégé des Antiquitez de Valencènes, lesdits seigneurs et princes furent traités au souper par Jean Bernier, prévost le comte, en sa maison, laquelle estoit située où est de présent la bonne maison de l'hostel Dieu, d'où l'on peut conjecturer comme les prévost le comte de Valencènes estoient lors en grande estime et réputation.

Ces seigneurs avec les Hennuyers allèrent assièger par-delà la Meuse le chasteau de Rode et réduisirent les assiégés à une extresme famine. Le roy de Navarre donnoit assistance au duc de Brabant, et comme il pensoit passer du costé de Haynaut pour faire lever le siège, fut empesché par le comte Guillaume. Cependant le duc de Brabant, accompagné du comte de Bar et de quatre cents chevaux armés, vint jusques la ville de Nivelle pour secourir le roy de Navarre, s'il avoit du pire en passant les lisières de Haynaut. Cependant ledit roy eut moyen, à la faveur de la nuit, de faire passer ses gens, mais bien hastivement par la chaussée Brunhault, tenant la route de Nivelle; et ainsi le duc de Brabant fut renforcé par ce secours. Cependant les Hennuyers firent un merveilleux carnage sur l'arrière garde à l'endroit du village de Bellecourt. Nonobstant ce Rode fut rendue et fut munie par lesdits princes d'Allemagne: ce que voyant, le

duc de Brabant pensa à attirer ses ennemis en bataille ; mais ils n'y voulurent entendre, et tost après Philippe, roy de France, procura une trève entre les parties, afin que tout le différend se termina au dire des arbitres eslus.

Le comte Guillaume partit à la haste de Haynaut pour rompre la journée d'une bataille qui se devoit donner entre les armées de l'évesque d'Utrek et messire Guillaume Duynenwoode, dont ledit comte, ainsi qu'il fut arrivé à Dordrek, manda audit seigneur, sous peine d'encourir son indignation et d'estre privé de sa seigneurie, qu'il eut à désister et licentier ses gens, et qu'il se gardist bien de combattre le susdit évesque : ledit Duynenwoode obéit au comte, son seigneur. La cause de ceste guerre estoit pour ce que l'on avoit tué près d'Utrek l'escoutette de Nienaert, nommé Gusbrecht, commis de la part dudit seigneur Duynenwoode, lequel se voulut venger sur les sujets de l'évesque d'Utrek, et à ceste fin avoit jà brulé le village de Gheyn, et en contrechange ceux d'Utrek avoient aussi brulé le village de Nienart, etc.

1334.

Au mois de septembre, Philippe, roy de France, vint en la ville de Cambray et là conclut une paix touchant le différend qui estoit entre le duc de Brabant et le comte de Flandre pour la ville de Malines. Ce fut en sorte que Jean, fils du duc de Brabant, prendroit à femme la fille du comte de Haynaut ; que le second fils dudit duc appellé Henry prendroit la fille du comte de Gueldre, et le fils du comte de Juliers la fille du duc de Brabant ; que le duc de Brabant donneroit au comte de Haynaut et au roi de Bohesme certaine somme d'or et d'argent ; que ledit duc mettroit entre les mains du comte de Gueldre la ville de Tilmont ; semblablement que le comte de Gueldre bailleroit audit duc de Brabant certains villages aux environs de Heusden. Quant à Malines, que ledit roy le tiendroit jusques à tant qu'il

auroit eu connoissance du droit que prendroient le duc de Brabant et le comte de Flandre.

Estant mort Jean, seigneur de Heusden en Brabant, le comte de Sassenbourg, qui avoit en mariage Sophie, sœur unique dudit sieur de Heusden, vint à Bruxelles vers le duc Jean, requérant de luy octroy et la seigneurie de Heusden à tenir en fief du duché de Brabant. Or le duc, qui cy-devant avoit accepté ladite seigneurie dudit seigneur de Heusden, ne luy voulut accorder sa demande; à raison de quoy ledit comte du tout irrité sortit de Bruxelles, et ayant considéré que la seigneurie de Heusden estoit mouvante du comté de Hollande, vint par devers le comte Guillaume de Haynaut et Hollande, et se disant héritier de ladite seigneurie à titre de sa femme, la vendit audit comte Guillaume pour une somme de deniers annuels à les tenir en fief du comté de Hollande. Ce qui a depuis causé grands desbats entre le duc de Brabant et le comte Guillaume.

Mourut en Avignon le pape Jean XXI, le 4 de décembre, en un jour de dimanche. A luy succéda le 15 janvier de l'année suivante Benoist, du nom douziesme, auparavant nommé Jeaques de Furnerio, natif de Tolose, de pauvre maison, moine de l'ordre de Cisteaux, évesque de Pamiers, prestre, cardinal, docteur en théologie et fort exercité aux droits canon et civil; il ordonna que tous prélats fissent résidence en leurs bénéfices, institua des offices de Pénitentiers, réforma l'ordre de Saint-Benoist, composa plusieurs extravagantes et la *Benedictine*, et fit une décrétale commençant : *Benedictus Deus in donis suis.*

1335.

Guy de Boulogne, évesque de Cambray, est créé cardinal et archevesque de Lyon en France. En son évesché de Cambray fut estably Guillaume d'Huxone ou d'*Anconne;* Belforest escrit d'*Aussonne,* Meïer, *Granson.* Ce Guillaume estoit (selon Gérard

Gazet, en l'Histoire ecclésiastique du Pays-Bas) fils de Jean, premier comte d'Avesnes en Haynaut. Je ne sçais où Gazet a lu ce qu'il dit, d'autant que la terre d'Avesnes n'a jamais esté érigée en comté. Puis, qui est ce Jean, son père, si ce n'est Jean de Chastillon, seigneur d'Avesnes, Leuse, Condet, etc., qui fut régent du royaume de France en l'absence du roi Philippe, qui alla au voyage d'outre-mer; cependant ne peut avoir esté père dudit Guillaume, évesque, attendu que de sa femme Alix de Bretagne n'eut autre enfant que Jenne, sa fille unique et héritière tant de biens paternels que maternels. De plus ledit Gazet dit que cest évesque fut fort affligé et persécuté à tort par le comte de Haynaut, de façon que, par sentence définitive, ledit comte pour réparation fit fonder la chapelle de Saint-Vincent en l'église Notre-Dame en Cambray, et pareillement une chapelle à Maubeuge.

Eduard III, roy d'Angleterre, à la persuasion de Robert d'Artois, refugié en Angleterre et advis des princes de son royaume, se voit déclarer roy de France à titre de sa mère Isabelle, sœur aux rois de France cy-devant décédés, sçavoir : Louis X, Philippe V et Charles IV, et veut déposséder Philippe VI, roy de France, cousin germain seulement auxdits rois trespassés. Avant donc ce faire envoya l'évesque de Lincol et autres seigneurs avec luy pour prendre avis aux seigneurs de l'empire, notamment à Guillaume, comte de Haynaut, son beau-père, et son frère Jean, seigneur de Beaumont. Ledit évesque descendit à Dunkerke et de là vint à Valencènes où estoit ledit comte Guillaume, si merveilleusement travaillé de la goutte articulaire et gravelle qu'il ne se pouvoit mouvoir. Auprès de luy estoit son frère le seigneur de Beaumont, par lesquels les députés d'Angleterre furent les très-bien venus et recueillis. Après qu'ils eurent exposé la cause de leur arrivée et les raisons que leur maistre le roy mettoit en avant pour reconquerir le royaume de France, le comte leur fit response : Si le roy Eduard peut parvenir à ses desseins si m'ayde Dieu, j'en auray grande joye, et l'on peut bien penser que je luy auray plus cher pour luy, qui a ma fille, que je n'aurois

pour le roy Philippe, qui ne m'a rien fait, combien que j'ay sa sœur espousée; car il m'a destourné ouvertement le mariage du jeune duc de Brabant, qui devoit avoir esponsé ma fille, par quoy je ne faudray à suivre les desseins du roy Eduard s'il trouve bon et son conseil de les mettre en exécution; ains luy donneray avis et aide selon mon pouvoir, comme aussi fera Jean, mon frère, qui a esté en Angleterre et a servy le roy; mais sachez qu'il luy voudroit bien avoir autre ayde plus forte que la nostre, car Haynaut est un petit pays au regard du royaume de France, et Angleterre en gist trop loin pour nous secourir. Certes, sire, vous donnez très-bon conseil et nous monstrez grand signe d'amour et grande volonté : de quoy nous vous remercions de part notre sire le roy (ce respondit l'évesque de Lincol), et dit encore : Cher sire, conseillez-nous desquels seigneurs notre sire se pourroit mieux aider, afin que luy puissions rapporter votre conseil. Sur mon ame, répondit le comte, je ne sçaurois adviser seigneur si puissant pour luy aider comme le duc de Brabant, qui est son cousin-germain; l'évesque de Liège, le comte de Gueldre, qui a sa sœur à femme; l'archevesque de Coulogne, le marquis de Juliers, messire Arnoul de Baquehen et le sire de Fauquemont. Ce sont ceux qui peuvent en peu de temps faire plus de gendarmes que seigneurs que je sache, et sont très-bons guerroiers et finiroient bien s'ils vouloient à dix mille hommes armés; mais qu'on leur donne argent à l'avenant, ce sont gens qui gagnent volontiers. S'ils estoient ainsi que le roy mon fils et votre sire eust acquis ces seigneurs que je vous dis et il fut par-deça la mer, il pourroit bien aller requerir le roy Philippe oultre la rivière d'Oise et le combattre. Or ces seigneurs députés retournèrent à Londres et rapportèrent au roy Eduard ce qu'ils avoient trouvé, dont il en eut grande joye et fut fort reconforté. Si vinrent ces nouvelles en France et accrurent de petit à petit, et refroidit fort le roy Philippe au voyage d'outre-mer qui avoit entrepris. Si contremanda à tous ses officiers qui ses pourveances faisoient moult grosses de ne bouger jusque à tant qu'il eut vu de quel pied le roy d'Angleterre vouloit marcher avant.

1336.

Environ le mois d'avril, Eduard, roy d'Angleterre, ordonna dix chevaliers bannerets et quarante autres chevaliers jeunes bacceliers et les envoya de là la mer droit à Valencènes, et l'évesque de Lincol avec eux pour traiter avec ces seigneurs de l'empire que le comte de Haynaut leur avoit nommés l'année passée, et aussi pour en faire ce que luy et messire Jean son frère en conseilleroient.

Quant ils furent venus à Valencènes, chacun regardoit le grand estat qu'ils tenoient sans rien espargner, non plus comme si leur roy eut esté en propre personne; donc ils acquirent grande réputation. Et si avoit entre eux plusieurs jeunes seigneurs bacceliers qui avoit chacun un œil couvert de drap, afin qu'ils n'en peussent voir; et disoit-on que ceux là avoient voué près les dames de leur pays à leur département que jamais ne regarderoient que d'un œil jusques à tant qu'ils auroient fait aucuns faits d'armes et prouesses au royaume de France. Quant ils furent assez festoyés et honorés à Valencènes, l'évesque de Lincol et la plus grande partie d'eux allèrent par le conseil du comte Guillaume par devers le duc de Brabant. Si furent festoyés suffisamment et s'accordèrent tellement à luy qu'il leur promit lors de soutenir le roy d'Angleterre et toute manière de ses gens en son pays, que ledit roy pouvoit aller, venir et demeurer armé et désarmé toutes les fois qu'il luy plairoit; et avec ce leur promit par tout conseil et parmy une somme de florins, si le roy d'Angleterre, son cousin, vouloit suffisamment défier le roy de France et entrer en son pays, et s'il pouvoit avoir l'accord des seigneurs nommés par le comte de Haynaut, il le défieroit aussi et s'en iroit avec luy avec mille hommes armés. Adonc retournèrent ces seigneurs d'Angleterre à Valencènes et firent par messages, par or et par argent, que le comte de Gueldre, depuis duc en l'an 1339, se courge au roy d'Angleterre, le marquis de Juliers, pour luy et pour l'archevesque de Coulogne, et Waleran, son frère, et le seigneur de Fauquemont viurent à Valencènes parler à eux par devant le comte

Guillaume (qui ne pouvoit aller ny chevaucher à cause de sa maladie, comme a esté dit à l'an précédent), et par devant Jean, monseigneur son frère, et si bien exploitèrent par devers eux moyennant grande somme de florins que chacun devoit avoir pour luy et pour ses gens, qu'ils firent convenance de défier le roy de France et d'aller avec le roy d'Angleterre quant il luy plairoit, et chacun le serviroit à un certain nombre de gen= darmes, de heaulmes et timbres couronnés; si promirent aussi lesdits seigneurs d'attirer à eux autres seigneurs par-delà le Rhin, pourvu que l'argent ne manquast. Puis prirent tous congés les dessusdits seigneurs allemands et retournèrent en leur pays, et les seigneurs d'Angleterre demeurèrent encore devers le comte de Haynaut, et envoyèrent encore certains messagers par devers l'évesque de Liège, monseigneur Adolphe et l'eut moult volontiers attiré à leur party; mais ledit évesque n'y voulut entendre ny attenter contre le roy de France, auquel il estoit devenu homme vassal.

Les seigneurs d'Angleterre, ainsi qu'ils séjournoient encore à Valencènes chez le comte Guillaume, prirent avis dudit comte s'ils pourroient pratiquer les Flamands, qui estoient en dissention avec leur comte, à secourir leur roy. Le comte Guillaume leur dit que vrayment ce seroit le plus grand confort qu'ils pussent avoir, mais il ne pouvoit voir qu'ils y pussent profiter, s'ils n'avoient premièrement acquis la grace et la faveur de Jeaques d'Artevelle (autrefois brasseur de miel, mais qui avoit acquis grande réputation auprès des Flamands, le tout se passant en Flandre par son autorité et conseil). Tantost se partirent de Valencènes et exploitèrent si heureusement par devers ledit d'Artevelle qu'iceluy introduit tous les magistrats des villes à se ranger à la partie du roy d'Angleterre. Afin de mieux attirer à soy les Flamands avoient peu auparavant interdit le transport des laines d'Angleterre en Flandre, où les tisserans sont en grand nombre, vivant du trafique de laine; donc les Flamands, afin qu'ils eussent ledit trafique livré, furent tant plus enclins à se joindre au roy d'Angleterre et quitter l'alliance de France: le tout provenant par l'induction de Jeaques d'Artevelle cy-dessus

nommé ; dont les Ganteis commencèrent à se déclarer pour le roy d'Angleterre, durant quoy les seigneurs anglois alloient et venoient librement dans les villes de Flandre sous le crédit dudit Jeaques d'Artevelle. Mais peu de temps après les Gantois se re-conciliêrent au roy de France et leur comte par l'intermise d'André, évesque de Tournay, dont ledit comte leur pardonna tout le forfait qu'ils avoient fait pour s'avoir alliés à l'Anglois.

Le comte de Flandre, craignant que les Flamands ne s'inclinassent de rechef à l'alliance des Anglois pour leur donner passage libre en Flandre, fit garder à force de gens l'isle de Catsant avec aucuns chevaliers qu'il y mit, entre iceux Guy, seigneur de Richebourg, son frère bastard. De quoy les chevaliers et escuyers d'Angleterre qui estoient en Haynaut furent tous informés que s'ils s'en ralloient par là en leur pays ils seroient rencontrés ; par quoy ils n'estoient point bien assurés. Nonobstant ce ils chevauchoient et alloient à leur volonté parmy le pays de Flandre et par les bonnes villes ; mais c'estoit sur l'appuy et confort de Jeaques d'Artevelle, qui les supportoit et honoroit en tout ce qu'il pouvoit ; et après ces seigneurs, ayant pris congé du comte Guillaume et de la comtesse, se rendirent tous à Dordrek en Hollande où ils montèrent en mer ; et pour eschouer le passage de Catsant, où les chevaliers de Flandre estoient en garnison de par le roy de France et le comte de Flandre, passèrent le plus couvertement qu'ils purent et retournèrent en Angleterre.

Le roy d'Angleterre entendant qu'il y avoit grosse garnison en ladite isle pour molester ses gens, mit en mer plusieurs bateaux avec cinq à six cents hommes d'armes et deux mille archiers sous la conduite du comte d'Erby et d'un chevalier de Haynaut, appellé messire Guillaume de Mainuy ou Manuy. Le comte de Haynaut avoit donné ordre en Hollande de mettre aussi en mer aucuns vaisseaux appareillés de gens pour se joindre aux Anglois, lesquels ainsi renforcés se mirent au devant de ladite isle de Catsant, et firent tel effort par leurs archiers, le jour Saint-Martin en novembre, sur les garnisons de ladite isle, que combien qu'elle résista fort bien, si est qu'elle fut contrainte de se retirer du havre, et lors les Anglois et Hollandois se mirent à

terre, où ils assaillirent si durement les Flamands, qu'ils les mirent en fuite, et en y eut plus de trois mille tués, tant sur le havre que dedans les rues et maisons de la ville, laquelle fut entièrement pillée et arsée. Guy, frère bastard du comte de Flandre, et autres seigneurs flamands furent emmenés prisonniers en Angleterre. A raison de ce les Flamands quittèrent de rechef l'alliance des François pour suivre celles des Anglois, et ce toujours à l'induction de Jeaques d'Artevelle. Cest homme, comme j'ay dit cy-dessus, avoit esté brasseur de miel, avoit telle réputation entre les Flamands rebelles à leur comte que toutes les affaires passoient par luy, marchoit toujours accompagné de soixante ou quatre-vingts serviteurs et d'autres siens compagnons, qui le rechevoient à sa maison en troupes et le reconduisoient de mesme manière; enfin il avoit par toutes les villes et chastellenies de Flandre sergeants et soudoiers à gages pour faire tous ses commandements. Voyez ses façons de faire en l'histoire de Flandre plus amplement.

Ceste année fut si fertile en vin que l'on a remarqué qu'un certain bourgeois de Louvain enleva en la ville de Bruges cent pièces de vin appellé de Saint-Jean pour quatre cents florins, c'est-à-dire trois emmes de Coulogne pour deux florins.

Arriva admirable exécution de justice ordonnée par Guillaume, comte de Haynaut, en la ville de Valencènes en sa présence, ainsi qu'il gisoit malade en son lit, à l'endroit d'un bailly de Hollande. L'histoire est telle rapportée par Jean de Leyden, religieux carme. Il y avoit en Hollande Méridionale un paysan qui avoit une vache donnant bien abondamment du lait, car il en y a qui donnent en ces quartiers bien le jour vingt pots. Le bailly désira d'avoir ceste vache; mais comme il vit que le paysan ne vouloit toucher argent, il supposa en la place de ladite vache une autre et luy emmena la sienne. Ce paysan, par le conseil de ses amis, vint en Haynaut trouver le comte Guillaume, qui estoit lors fort malade au lit et quasi aux extresmes derniers de sa vie; lequel paysan comme il eut fait sa complainte, le comte prit ce fait à

chœur et escrivit à l'escoutette de Dordrek de le venir sitost trouver; ce qu'il fit, amenant quant soy son cousin bailly de Zuit-Hollande. L'escoutette en advertit par lettre son cousin le bailly, luy mandant s'il avoit fourfait en quelque chose; l'autre luy respondit que non, et qu'il ne sçavoit de rien, si ce n'estoit pour une vache qu'il avoit enlevée à un paysan, pour laquelle il luy en avoit baillié une autre. Et sur ce n'en faisant point d'estat allèrent par ensemble à Valencènes. L'escoutette se présenta le premier devant le comte pour sçavoir la cause de son mandement. Le comte l'ayant receu courtoisement luy manda où estoit le bailly de Zuit-Hollande; il dit qu'il estoit venu. Le comte le fit entrer; estant entré et devant le lit, le comte luy demanda s'il estoit bailly de Zuit-Hollande. — L'autre respondit bien humblement : Aussi longtemps qu'il plaira à Monseigneur. — Le comte l'interrogea comment tout se portoit en Hollande. — Fort bien, dit le bailly, tout est bien en repos. — Si, dit le comte, toutes choses vont bien et sont en paix, d'où vient que toi, bailly et juge, as fait force et violence à un paysan mien sujet, luy enlevant sa vache contre son gré hors de sa pasture; et faisant venir le bon homme en sa présence, luy demanda s'il connoissoit bien cest homme et ce qui en estoit du fait de ceste vache. — Le bailly respondit qu'il luy en avoit restitué une autre. — Et si, dit le comte, elle n'estoit pas si bonne ni vaillable que la sienne, penses-tu luy avoir donné contentement pourtant? non, non, pas ainsi; je prends ce fait à moy et en veux estre juge.

Le bailly et le paysan se refèrent volontiers à ce que le comte en ordonneroit. Alors le comte ordonna à l'escoutette de Dordrek, qu'aussi tost qu'il retourneroit à la maison, il payeroit au paysan sans délay la somme de cent escus d'or, de bon prix et alloy, pris sur les plus apparents biens dudit bailly, et qu'à cause de ce il n'en inquiétast jamais le paysan ni en faits ni en dits. Ceste sentence ainsi prononcée les parties y condescendirent et s'en tinrent contentes. Ce fait, le comte dit au bailly : Tu as maintenant satisfait et es accordé à ce bon homme; mais point encore avec moy. Lors il commanda à l'escoutette de se retirer et d'accomplir ce qu'il luy avoit commandé, mais que le bailly

demeureroit là auprès de luy pour en son regard amender ceste faute. Et ayant fait venir un père confesseur et le bourreau, condamna le bailly, pour servir d'exemple aux autres, d'avoir la teste tranchée; puis s'estant confessé, le comte le fit venir devant son lit, et lui-mesme desgaisnant l'espée la bailla au bourreau, qui trancha la teste au bailly en présence du comte, estant ainsi malade au lit; lequel ayant mandé l'escoutette luy dit: Prenez votre cousin avec vous et gardez-vous de tels actes que le semblable ne vous advienne. L'escoutette s'en retournant à Dordrek, remporta le bailly son cousin en deux pièces, et paya au paysan les cent escus selon que le comte luy avoit ordonné.

Guillaume, comte d'Ostrevant, est créé chevalier par le comte de Haynaut, son père, en l'église de Saint-Jean en Valencènes.

1337.

Le 7 de juin mourut en la ville de Valencènes Guillaume, surnommé *le bon*, comte de Haynaut, Hollande, Zélande et seigneur de Frise. Avant son décès, comme il voyoit que la mort le venoit saisir par une véhémente maladie, appella à Valencènes son fils aisné Guillaume, comte d'Ostrevant, auquel il fit belles remonstrances de père et prince, en luy persuadant premièrement d'avoir l'amour et crainte de Dieu;

D'administrer droit et faire justice à un chascun;

De tenir ses sujets en paix et repos;

De ne surcharger son peuple d'impositions et gabelles extraordinaires;

De révérer les gens d'église et ne les molester;

De se monstrer débonaire et facile à escouter les plaintes et requestes d'un chascun;

De ne prester l'oreille aux flatteurs et calomniateurs;

De se monstrer en paix magnifique, en guerre vaillant et généreux;

De ne se exalter trop en prospérité et de ne se trop abaisser et contrister en adversité;

De ne se laisser gourmander des Frisons en leurs rebellions.

Autres admonitions fit-il encore secrètement à sondit fils, comme de suivre les bons advis et conseils de ses barons, notamment de son oncle Jean, seigneur de Beaumont.

Il mourut donc au jour susdit après avoir pacifiquement régy ses provinces de Haynaut, Hollande, Zélande et Frise l'espace de trente-trois ans. Ce fut un prince fort vertueux, victorieux en guerre, adroit en joustes et tournois; homme bien parlant et de bon conseil, grand amateur de paix et concorde amiable, gracieux à chascun et bien venu en toutes les cours des princes. De luy sont escrits les vers suivants :

Justitiæ custos nullo discrimine leges
Juraque subjectis omnibus æqua dedi
Hoc Batavi præses regni, me vindice, sensit
Dùm luit ereptum morte, bonisque, bovem
Te quoque cum Flandris felicia bella gerentem
Auxiliis juvi, magne Philippe, meis
Nunc civis : hoc uno felix quod ut ante superstes
Post mortem, toto sic Bonus orbe ferar.

Son corps fut honorablement ensevely à Valencènes en l'église des Frères Mineurs, dedans le chœur près du grand autel.

De sa femme Jenne de Valois, il eut les enfants qui s'ensuivent :

Les fils :

Jean, décédé jeune.

Guillaume, comte d'Ostrevant, depuis comte de Haynaut, deuxiesme du nom, duquel nous parlerons cy-après.

Louis, mort en bas age.

Les filles :

Marguerite fut femme troisiesme à l'empereur Louis de Bavière, car paravant son mariage avec luy, ledit empereur avoit eu en premières nopces la fille d'un comte de peu renommée et d'elle n'eut nul enfant. En secondes nopces il eut la fille du duc de

Milan, en laquelle il engendra Othon, marquis de Brandenbourg; Estienne, seigneur d'Ingelstat; Louis, seigneur de Monache, et Elisabeth, royne d'Hongrie. En troisiesmes nopces la susdite Marguerite de Haynaut, de laquelle il eut aucuns enfants comme nous voyerons à l'an 1356.

Philippe fut femme de Eduard III, roy d'Angleterre; de ce mariage sortirent sept fils et trois filles.

Les fils furent Eduard, père de Richard, lequel après Eduard III, son grand-père, fut roy d'Angleterre; Guillaume de Hestervelt, lequel mourut jeune; Leonel, duc de Clarence; Jean de Gand; iceluy eut à femme en premières nopces Blanche, fille de Henry, duc de Lancastre, avec laquelle il eut le duché de Lancastre, et en eut Henry d'Erby, lequel après le roy Richard fut roy d'Angleterre, et sa fille Philippotte, comtesse de Pembroeck, royne de Portugal. Après le trespas de ladite Blanche, sa femme, ledit duc Jean de Lancastre se remaria à Constance, fille de Pierre, roy de Castille, de laquelle il eut Catherine, Edmond, duc d'Yorck, lequel eut deux fils, sçavoir : Edmond, duc d'Yorck, qui mourut sans enfant; le second fut Richard, comte de Cantorberie, lequel, après le trespas de son frère, succéda audit duché d'Yorck et eut un fils nommé Eduard, qui fut roy d'Angleterre du nom quatriesme. Il eut aussi une fille nommée Marguerite, laquelle fut mariée à Charles-le-hardy, duc de Bourgogne. — Guillaume, duc de Windcrose, lequel décéda sans laisser enfant; Thomas, duc de Glocester.

Les filles furent Aliénore, autres l'appellent Marie, laquelle fut mariée à Régnaut, premier duc de Gueldre, qui eurent ensemble Régnaut et Eduard, ducs de Gueldres; Isabeau et Marguerite moururent jeunes. — Jenne fut femme du comte de Juliers; Elisabeth ne fut pas mariée.

Incontinent après le trespas dudit comte Guillaume, la comtesse sa femme s'alla tenir et rendre religieuse en l'abbaye de Fontenelles près de Valencènes, où elle acheva le reste de ses jours à servir Dieu paisiblement l'espace de cinq ans, durant lesquels j'ay lu que ladite dame lavoit les pieds des religieuses dudit lieu

une fois en chasque semaine de l'année, dont toutes les religieuses, à cause de son humilité, luy portoient tel respect et obéissance qu'aucuns historiens ont dit, comme Meïer, annaliste de Flandre, qu'elle auroit esté abbesse du lieu.

GUILLAUME II.

Ce comte Guillaume eut à femme Jenne, fille du duc Jean III, duc de Brabant, et Marie d'Evreux, fille de Louis d'Evreux, comte d'Estampes. Ladite Jenne fut depuis duchesse de Brabant en l'an 1355. Ledit comte Guillaume ne fut si tost parvenu à la succession des comtés de Haynaut, Hollande, Zélande et seigneurin de Frise, que, comme il eut entendu que les Espagnols avoient et faisoient grandes guerres contre les Sarazins et Mores du royaume de Grenade, fit en ceste année équiper grand nombre de navires et passa en Espagne sur le fin de juillet, où ayant fait alliance avec le roy allèrent ensemble assaillir les Grenadiens, et ayant assiégé leur ville la battirent si courageusement qu'ils l'emportèrent d'assaut, tuant tous ceux qui ne se vouloient se faire baptiser et embrasser la foy de Jésus-Christ, et passant plus avant ensemble pillèrent et bruslèrent tout le plat pays. De là le comte Guillaume prenant congé du roy d'Espagne, duquel il receut riches présents et joyaux, prit la route de Hiérusalem, où ayant visité le Saint-Sépulchre, il retourna en son pays avant le Noël et séjourna en la ville de Valencènes.

1338.

Le premier jour de janvier fut sententiée la condamnation d'aucuns desloyaux à Valencènes par le comte Guillaume, sous son seel, et de la ville approuvant icelle condamnation, pour le mauvais, divers et desloyal (ainsi comme dit la lettre de

condamnation) gouvernement de long-temps et par plusieurs fois commis par les dessous nommés, en leurs offices du comté de Haynaut et de ladite ville qu'ils avoient desloyaument administrés, si que ladite ville en estoit tombée en grandes dettes, arriérages et dommages; outre les outrages par eux faits à plusieurs bourgeois et marchands en leur préférant miséricorde à rigueur de justice, et aussi pour l'honneur et paix d'icelle ville et d'aucuns leurs amys; à sçavoir :

Jean Berniers l'aisné, jadis prévost de ladite ville, ayant aussi fourclos et soustrait, mis et converty à ses profits et usages, et fait publier que nul de ladite ville eut son recours et ressort vers le comte de Haynaut, pour quelconque tort que luy fut fait; condamné en la confiscation de tous ses biens meubles et immeubles, où qu'ils fussent trouvés en le comté de Haynaut, acquis et appliqués au patrimoine dudit comté.

Item, Jean Berniers le moyen, son fils, en pareille confiscation à appliquer au commun de ladite ville pour estre vendus et en payer les dettes d'icelle, sauf et exceptés ses fiefs si aucuns en tenoit d'aucuns seigneurs. Iceulx père et fils bannits à toujours de ladite ville et comté, sans que leurs hoirs ny parents au tiers degré puissent jamais avoir office ny administration ès dits ville et comté.

Item, Jean Berniers le petit, fils dudit Jean Berniers le moyen, s'estant enrichy et multiplié des biens de ladite ville mal acquis, et frauduleusement aussi ayant recelé les fraudes qu'il auroit vu contre sa loyauté et serment, par quoy faisoit tant plus grièvement à punir; mais à la requeste de madame la mère dudit seigneur comte, à laquelle il estoit fillœul, fut seulement condamné que ses hoirs ny parents au troisiesme degré puissent jamais avoir office ni administration ès dits ville et comté.

Item, Jean de Quarouble, Jean de le Sauch et Jakemes Gruche, qui ont aussi frauduleusement et malicieusement administré long-temps leurs offices en fourcelant les droitures, attrayant et convertissant à leurs profits singuliers les biens de ladite ville et communs : à sçavoir, ledit Jean de Quarouble en dix mille livres, et Jean de le Sauch en sept mille livres, et Jakemes Gruche en trois mille livres, au profit de ladite ville, et que eux ne leurs enfants présents ne avenir ne puissent jamais estre en office ny administration; bannits à toujours de ladite ville.

Item, Alard du Jardin et Jakemes Cangiers, qui ont esté moyen de fourceler les droitures et négligemment gouverné leurs offices en ladite ville et consenty le malicieux gouvernement des autres contre leur

loyauté et serment : ledit Alard condamné de payer à ladite ville mille livres et luy prester autres mille livres pour luy estre rendus en cinq ans, à chacun an deux cents livres, si ne seront jamais en office ni en ladite ville ny au conseil d'icelle.

Et Jean, dit Partis, avec Jean Pollé, qui ayant esté en offices de ladite ville et ayant vu les mauvais gouvernements des autres, ne s'y sont opposés ny contredits, condamnés à prester chacun à ladite ville six cents livres à rendre dedans trois ans, à chacun d'eux l'an deux cents.

***Item*, que ledit Jean de Quarouble, Jean de le Sauch après d'estre bannis, si que ledit est, tiendront prison jusques à ce qu'ils ayent payé les sommes à eux ordonnées ou en donnent seureté.**

Pareillement, Alard du Jardin, Jakemes ly Cangiers, Jean Partis et Jean Pollé soient aussi détenus en prison jusques à ce qu'ils auront presté et payé les sommes que dessus à eux ordonnées ou en baillé seureté.

Item, que tous ceux qui ont esté en offices de ladite ville ayant acheté rentes sur les maisons et biens de la maladrerie de l'hostellerie du castel Saint-Jean d'icelle ville, soient à vie ou à hoirie, en tant qu'ils ont esté desdits offices, maistre ou gouverneur desdites maisons et biens, rendent arrière leurs lettres et forces qu'ils ont desdits achats, par quoy les dites maisons en soient quittes à toujours.

Item, pourtant que prévost, jurés et eschevins de ladite ville firent en temps passé un ban et commandement sur peine de mille livres, que nuls dudit Valencènes pour grief, tort fait, ne oppression que on leur list ne se osast plaindre, ne avoir pour ce recours à leur seigneur comte de Haynaut. Ledit prévost et chacun des jurés et eschevins qui adonc furent, leurs hoirs, ou biens ou remanants, payeront chacun mille livres, la moitié au comte, et l'autre moitié à la ville pour payer ses dettes.

Ordonnant pour à ce obvier que tous grevés par lesdits prévost, jurés et eschevins et autres officiers d'icelle ville ayent franc recours et ressort au comte de Haynaut comme à leur droit seigneur.

Si fut par lesdits prévost, jurés et eschevins prononcé et dit par loy et jugement que de là en avant nuls officiers ny administrateurs en ladite ville puissent faire accord ne composition

de méfait quel qu'il soit, qu'il ne convienne que l'on s'en fasse pour ledit méfait adresser; par quoy messire de Haynaut ni ladite ville de Valencènes ne doit de fraude de leur droiture si le méfait n'est moindre de quarante livres selon la taxation de la loy.

Item, que tous officiers et administrateurs esleus et establis en ladite ville par prévost, jurés et eschevins conjoinctement ou distinctement, soient tenus chacun an après l'année de leur administration finie, de rendre raison et bon compte de leurs offices et administration par devant lesdits prévost, jurés et eschevins et le grand conseil d'icelle ville, avec deux personnes que le comte de Haynaut y voudra commettre de par luy. Le tout sur peine de corps et d'avoir envers ledit seigneur comte et la ville aux contrevenants en aucunes des choses susdites, le tout en chacun point en particulier décreté par loy et jugement desdits prévost, jurés et eschevins.

Les Flamands s'estant de rechef alliés aux Anglois par l'intermise des évesques de Cantorberie et Durham, le comte de Gueldre et Jeaques d'Artevelle furent les auteurs de telle rebellion excommuniés par l'évesque de Senslis. Le comte de Flandre Louis va à Gand, et pensant persuader aux Flamands sous prétexte de leur vouloir leurs privilèges et donner autres nouveaux, afin de quitter l'alliance avec les Anglois pour suivre le party du roy de France, il ne peut rien gagner, ains qui plus est fut en grand danger d'estre pris prisonnier de nuit en la ville de Dixmude, par ceux de Bruges, qui avoient intelligence avec ceux de Dixmude, dont le comte ayant descouvert ceste trahison rompit la porte de nuit et s'enfuit à Saint-Omer, de là en France. Cependant le roy Eduard d'Angleterre fut sollicité des Flamands et de Robert d'Artois, ennemis du roy de France, à venir en Flandre; iceluy ayant fait ses appareilles partit d'Angleterre, accompagné de sa femme Philippe de Haynaut et son fils Eduard, emmenant sur mer quant soy trois cent cinquante à quatre cents navires, avec lesquels il arriva à l'Escluse et de là en Anvers envers le jour de la Pentecoste. Là le furent trouver le duc de Brabant, le comte de Gueldre, le marquis de Juliers, Jean de

Haynaut, seigneur de Beaumont, et autres auxquels le roy manda d'eux quant ils pourroient commencer ce qu'ils avoient promis, et leur pria qu'ils s'en volussent délivrer bien brievement. Ces seigneurs luy respondirent qu'en trois semaines, après conseil pris, ils viendroient luy donner response. Cependant le jour vint que le roy d'Angleterre attendoit d'eux la response; mais ils se firent excuser et mandèrent au roy qu'ils estoient tous appareillés eux et leurs gens, mais qu'il fit tant au duc de Brabant qu'il s'appareillast, qui estoit le plus prochain et qui plus froidement se portoit ce leur sembloit; et aussi tost qu'ils sçauroient de certain que le duc de Brabant seroit prest, ils s'esmouvroient et seroient au commencement de la besogne aussi tost que le duc. Sur ce le roi anglois fit tant qu'il parla au duc de Brabant et luy monstra la response de ces seigneurs, si pria ledit duc qu'il ne fust en défaut de s'appareiller et haster à la besogne, craignant de perdre l'ayde des seigneurs susdits. Le duc dit qu'il s'en conseilleroit et depuis fit entendre au roy qu'il vouloit avoir jour pour parler auxdits seigneurs. La journée fut prise au my-aoust et fut mis ce parlement par tous commun d'accord à Halle pour cause du jeune comte Guillaume de Haynaut, qui y devroit estre et y fut avec messire Jean, seigneur de Beaumont, son oncle. Durant ce parlement lesdits seigneurs firent entendre au roy d'Angleterre qu'ils ne vouloient guerroier le roy de France s'il n'impétroit et pourchassoit l'accord de l'empereur et qu'il leur commandast de défier ledit roy de France de par luy, sous prétexte que, par convenance faite et scelée, est dit que nul roy de France doit tenir ou acquérir chose quelconque sur l'empire, et cependant le roy Philippe a acquis le chasteau de Crèvecœur en Cambresis, et le chasteau d'Alves en Pailleul, et la cité de Cambray, à raison de quoy l'empereur auroit et a occasion de les esmouvoir contre ledit roy de France : à ceste remonstance le roy d'Angleterre dit qu'il suivroit volontiers leur conseil. A raison de quoy fit tant que, par l'intermise de ses ambassadeurs, mais principalement de l'impératrice Marguerite de Haynaut, sa belle-sœur, que l'empereur Louis de Bavière s'accorda à ce que ledit roy et seigneurs luy avoient mis

en avant. Et plus à cest effet créa ledit roy d'Angleterre vicaire de l'empire, commandant à tous princes de l'empire à luy obéir comme à soy-mesme. Sur ce Guillaume, comte de Haynaut, fit entendre au roy d'Angleterre qu'il recevroit de luy volontiers ses commandements et qu'il l'ensuivroit comme les autres seigneurs en les terres de l'empire, mais non pas aux terres de son oncle le roy de France.

Après le parlement de Halle, le roy d'Angleterre se vint tenir à Louvain, où sa femme Philippe de Haynaut le vint trouver venant d'Angleterre, comme aucuns disent; car ledit roy ne vouloit repasser en ceste année la mer, mais estoit intentionné de passer l'hiver audit Louvain. Durant ce fut tenu un parlement à Arcques, dans le comté de Los, par commun accord dudit roy et des seigneurs ses alliés; en ce parlement furent lues les lettres de l'empereur par lesquelles ledit roy d'Angleterre estoit constitué vicaire de l'empire. Puis fut arresté par chacun des seigneurs là présents que tous s'appareilleroient sans délay trois semaines après la Saint-Jean de l'année suivante pour aller devant la cité de Cambray, cité de l'empire, que tenoit lors le roy de France. Ainsi chacun des seigneurs se retira en son pays. Le roy d'Angleterre se tint tout l'hyver avec sa femme au chasteau de Louvain. Cest hyver fut si aspre que les plus grandes rivières furent englassées long-temps par trois fois. Durant ce, ceux de Gesnes en Italie, qui donnoient secours par mer au roy de France, prirent près Middelbourg sur le roy d'Angleterre cinq navires entre lesquels y en avoit un appellé *Chrestophle,* de telle grandeur que l'on avoit employé sept ans à le bastir et former.

Le comte de Haynaut Guillaume donne lettres de sauf conduit pour venir à la foire de Mons à la Toussaint. (Appendice, LXII.)

Ceste foire de la Toussaint a esté depuis et tout temps grandement privilégiée par les princes souverains du pays; car comme ceux de Bruxelles eurent obtenu, environ l'an 1545, du roy Philippe II des Espaignes d'avoir en leur ville une seconde foire, pour le 17 du mois d'octobre, ceux de Mons y contredisant

obtinrent dudit roy l'abolition d'icelle nouvelle foire de Bruxelles comme grandement préjudiciable à la ville de Mons.

S'esleva guerre entre le duc de Brabant et l'évesque de Liège, laquelle fut terminée arbitralement par l'archevesque de Coulogne et le comte de Haynaut. L'origine et déduit de ceste guerre est telle : Régnaut d'Argenteul, lieutenant et gouverneur du pays de Limbourg pour le duc de Brabant, usurpoit sur les droits de l'église Saint-Denis de Liège. L'évesque, n'ayant peu avoir raison de cecy, interdit le pays de Limbourg. Sur ce le duc de Brabant fit appréhender trois Liégois et à deux trancher la teste. L'évesque, n'ayant pu tirer du duc satisfaction sur ce fourfait, mit le pays de Brabant à interdit et cessation d'offices divins. Le duc fit arrester en Brabant et autre sien pays tous les biens des Liégois. Sur ce s'esleva guerre ouverte entre lesdits évesque et duc. Le duc fut suivi de Régnaut, duc de Gueldre, des seigneurs de Heinsburg et Faucquemont, de grand nombre de seigneurs anglois et allemands qu'il avoit en la main en Brabant. Auprès de luy se trouvèrent aussy l'archevesque de Coulogne et les comtes de Haynaut, Juliers et autres, mais seulement à intention de suivre ce party qui se soumettroit à leur arbitre pour entendre à une paix. Le roy Eduard d'Angleterre, qui estoit à Louvain, poussa le duc de Brabant à se soumettre; l'évesque de Liège n'ayant voulu ce faire, dont furent soudainement bruslés cinq villages appartenant à l'église de Liège, par Godefroy, fils du seigneur de Heinsburg, lequel fit aussi grand outrage dans le comté de Los, qui fut cause que l'évesque se soumit aussi au dire arbitral de l'archevesque de Coulogne, de Guillaume, comte de Haynaut, et du comte de Juliers, lesquels arrestèrent une paix à telles conditions : Que de tous les biens et droits des églises de Liège arrestés par le duc de Brabant et ses officiers seroit levé main mise; que ce qu'on avoit levé et pris seroit restitué, et que les dommages seroient récompensés. Sur quoy furent donnés pour pleiges lesdits arbitres avec Jean de Haynaut, seigneur de Beaumont, pour la somme de vingt mille florins. Et pour le reste des dissentions autres entre le duc de Brabant et

ledit évesque furent eslus, du costé du duc, lesdits archevesque de Coulogne et le comte de Haynaut; du costé de l'évesque, le roy de Bohesme, duc de Luxembourg, et le seigneur Arnoul de Haneff; ainsi l'évesque de Liège révoca l'interdit de Brabant et Limbourg, et bien tost après la solemnité de l'Ascension lesdits archevesque de Coulogne et le comte de Haynaut prononcèrent leur sentence arbitrale en langue walone. Par icelle fut aussi lors adjugé le comté de Los à monseigneur de Heinsburg.

1339.

Au mois d'avril, le comte Guillaume donna par lettres authentiques, aux manans de la ville de Maubeuge, les warchais des rampars et fossés d'icelle ville, leur donnant pouvoir de prendre tant par dedans que dehors sur les héritages d'autruy cent pieds, en restituant l'équivalent ou dommage, et ce pour bastir rampars et fermer la ville. Partie desdits rampars fut bastie dedans le vivier qui estoit situè à la porte de Binche et est maintenant prairie, partie bastie à Brugles; et d'autant qu'en ces deux lieux les dames chanoinesses estoient justitières, la ville de Maubeuge les reconnoist annuellement de quelque rente. La justice supresme de ceste ville appartient au comte de Haynaut, excepté sur aucunes demeures et le cloistre des chanoinesses. D'icelle justice est administrateur un prévost estably par le comte, lequel, au jour de son establissement, après messe célébrée, jure de maintenir les privilèges du comte, des chanoinesses et de la ville, mettant à cest effet l'un de ses pieds sur la jurisdiction desdites chanoinesses, l'autre sur celle de la ville.

Les eschevins de ladite ville se créent tous les ans en nombre de sept, alternativement par les dames chanoinesses et le grand bailly de Haynaut.

La foire d'icelle ville se tient l'espace de quatre jours, immédiatement après la feste de l'exaltation de la Sainte-Croix.

En ceste même année fut en ladite ville instituée et autorisée une confrairie de quarante arcbalestriers, laquelle fut depuis, en l'an 1402, douée de privilèges par Philippe, duc de Bourgogne.

En ceste mesme année, messire Jean de Maubeuge, chanoine de Cambray et Arras, personnage très-opulent et de vie irrépréhensible, fit à ses despens ériger une nouvelle et magnifique église en la Chartrouse de Macourt-lez-Valencènes, en lieu plus commode que où estoit l'ancienne, et fut ensépulturé devant le grand autel l'an 1347. Près de sa tombe furent aussi depuis inhumés. Antoine de Rolin, seigneur d'Emeries, grand bailly de Haynaut, avec sa femme dame Marie d'Ally; aussi Louis Rolin, frère au précédent, avec sa femme dame Gillette de Berlaymont.
Ceste église fut depuis gastée et destruite par les brise-images de Valencènes, le 25 d'aoust 1566, lors qu'ils attendoient d'estre assiégés par l'armée du roy catholique. (Voyez la date 1566.) Ceste église et couvent a esté depuis rebasty de nouveau en la ville de Valencènes, l'an 1575, au lieu où estoit le logis du duc d'Arscot, sur la paroisse Saint-Nicolas. (Voyez la date 1575.)

Les appareilles de guerre contre la France se faisoient avec grandes despenses par le roy d'Angleterre Eduard et les princes de l'empire, si bien que ledit roy fit descendre ses pourveances et gens d'armes d'Angleterre envers le Saint-Jean-Baptiste. Il soustenoit jour à autre à ses despens seize cents hommes d'armes tous venus d'Angleterre et dix mille archiers, sans les autres poursuivants. Ainsi qu'il fut venu à Malines et les seigneurs de l'empire avec lui, envoyèrent leurs défiances au roy de France Philippe par l'évesque de Lincol. Si estoient premièrement le roy d'Angleterre, le duc de Gueldre, le comte de Juliers, messire Robert d'Artois, messire Jean de Haynaut, le marquis de Nussc, le marquis de Flancquenbourg, le sire de Faucquemont, messire Arnoul de Boucqueghen, l'archevesque de Coulogne, messire Walerant, son frère, et tous les seigneurs de l'empire qui chefs se faisoient avec le roy d'Angleterre, excepté le duc de Brabant, qui dit qu'il feroit ses besognes à part.

En la semaine de ceste défiance faite au roy de France, messire Gautier de Manuy, sorti à la haste et secrètement de Brabant avec quarante lances, et estant venu en Haynaut s'alla jetter dedans le bois de Blaton à intention de surprendre le chasteau de Mortaigne près de Tournay, que tenoit lors le roy de France; si d'un matin y entra jusques à la forteresse du chasteau, mais se voyant descouvert mit le feu parmi le village et se retira en la ville de Condet; de là vint loger à l'abbaye de Denain, et le lendemain venu passa la ville de Bouchain et alla à Thun-l'Évesque, où y avoit un fort chasteau de l'appartenance de l'éveschê de Cambray, qu'il prit bien à la haste et subtilement avec le chastellain, sa femme et famille. En ce chasteau laissa en garnison son frère Guillaume de Manuy et retourna à Malines vers le roy d'Angleterre.

Le roy de France faisoit aussi de son costé grandes appareilles de guerre. Si envoya monseigneur le Galois de la Bausme, un bon chevalier de Savoye, en la cité de Cambray, et l'en fit capitaine avec messire Thibault de Marney et le seigneur de Roye, et deux cents lances. Ledit roy de France manda et pria à aucuns seigneurs de l'empire, tels comme : le comte de Haynaut, son neveu; le duc de Loraine et le comte de Bar; l'évesque de Metz et l'évesque de Liège, qu'ils ne fissent nuls mauvais devoirs contre luy et son royaume. Le plus de ces seigneurs luy respondirent qu'aussi ne feroient-ils; et le comte de Haynaut luy respondit moult courtoisement qu'il seroit tout appareillé à luy et à son royaume, aider et garder contre tous hommes. Mais le roy d'Angleterre vouloit guerroier pour l'empire comme vicaire et lieutenant de l'empereur; par quoy il ne luy pouvoit refuser son pays et son confort, car il tient en partie sa terre de l'empire.

Le roy d'Angleterre vint à Bruxelles, adonc s'avalèrent grand nombre d'Allemands jusques à vingt mille. Le duc de Brabant promit de le suivre sitost qu'il auroit assiégé Cambray. Le roy descendit à Nivelle, où il séjourna une nuit. Le lendemain vint à Mons en Haynaut, et là trouva le comte de Haynaut et son oncle qui

le receurent joyeusement. Quant le roy eut séjourné deux jours en Mons, il vint à Valencènes et y entra seulement luy douziesme de chevaliers, et là y estoit venu le comte de Haynaut, messire Jean, son oncle, le sire de Faignieules, le sire de Verchin, le sire de Havrecq, et plusieurs autres qui se tenoient près le comte, leur seigneur, et emmena le comte et le roy par la main jusques à la salle qui estoit tout appareillée à le recevoir; dont advint qu'en montant les degrés de la salle, l'évesque de Lincol, qui là estoit présent, leva sa voix et dit : « Guillaume d'Aussonne, évesque de Cambray, je vous admoneste comme procureur, de par le roy d'Angleterre, vicaire de l'empereur de Rome, que vous veuilliez ouvrir la cité de Cambray; et si autrement vous faites, vous vous fourfaites et y entrerons par force. » Nul ne respondit à ceste parole, car l'évesque n'estoit pas présent. Encore par l'évesque de Lincol, et dit : « Nous vous admonestons, de par l'empereur de Rome, que vous veniez servir le roy d'Angleterre, son vicaire, devant la cité de Cambray, à tout ce qu'avez de gens. » Le comte qui là estoit présent respondit et dit : « Volontiers. » Après entrèrent dans la salle et menèrent le roy en sa chambre. Tantost après fut le souper appareillé, qui fut grand et beau et bien ordonné. Lendemain se partit le roy et s'en vint à Aspre, et après qu'il eust là séjourné deux jours et que jà moult de ses gens furent passés, il s'en partit, vint devers Cambray et se logea à Wis, et assiégea la cité de Cambray, de tous points et toujours luy croissoient gens. Là luy vint le comte de Haynaut en très-grand arroy et messire Jean, son oncle, et se logèrent assez près du roy. Après le duc de Gueldre et ses gens, le marquis de Nusse, le comte de Mons, le comte de Saunes, le sire de Faucquemont, messire Arnoul de Boucqueghen et tous les autres seigneurs alliés à l'empire. Au sixiesme jour que le roy fut arrivé devant Cambray vint le duc de Brabant avec neuf cents lances, sans les autres gens armés qui estoient en bon nombre; il se logea devers l'Ostrevant sur l'Escault, et fit-on un pont sur la rivière pour aller d'un ost à l'autre. Tantost qu'il fut venu il envoya défier le roy de France. Durant le siège il y eut plusieurs escarmouches et meslées dont en un

certain jour messire Jean de Haynaut et le sire de Fauquemont issirent du camp ensemble avec cinq cents lances et mille autres combattants au chasteau d'Oysy en Cambrésis, et y livrèrent un grand assaut et l'eussent pris de force, mais les chevaliers et escuyers qui là estoient le défendirent si bien de par le sire de Coucy qu'ils n'y eurent dommage, et retournèrent lesdits seigneurs et leurs routes en leurs logis.

Le comte de Haynaut et ses gens vinrent un samedy à la porte devers Saint-Quintin et y livrent grand assaut; là fut Jean Candos, qui adonc estoit escuyer, qui se jetta entre les barrières à la porte au long d'une lance et se combattoit moult vaillamment à un escuyer vermandois, appellé Jean de Saint-Dager, et firent l'un contre l'autre de belles apprentisses d'armes et conquirent les Hennuyers à force les batailles, et là estoit en très-bon convenant le comte de Haynaut et ses mareschaux messire Girard de Verchin, messire Henry d'Antoing et les autres qui s'aventuroient hardiement pour acquérir honneur. A une porte qu'on dit la porte Robert estoient le sire de Beaumont et le sire de Faucquemont, le sire d'Enghien, messire Guillaume de Manuy et leurs gens, et y firent un très-fort et très-dure assaut, mais ceux de Cambray et les soudoiers que le roy de France y avoit envoyés se défendoient vaillamment et par grand advis, et firent tant que lesdits assaillants ni conquirent rien, mais s'en retournèrent bien lassés et bien battus à leurs logis. Le jeune comte de Namur vint là servir le comte de Haynaut par prière, et dit qu'il se tiendroit de leur party tant qu'ils seroient sur l'empire; mais sitost qu'ils seroient au royaume de France il s'en iroit devers le roy de France, qu'il l'avoit retenu et prié, et aussi c'estoit l'intention du comte de Haynaut, et commanda à ses gens que nul fut si hardy sur la hart ne fourfist rien au royaume de France.

Le roy d'Angleterre, qui estoit bien devant Cambray avec quarante mille hommes d'armes, voyant que la ville soustenoit vaillamment les furieux assauts qu'il luy livroit, se retira d'icelle

ville par le conseil anglois et mena son armée devers le Mont-Saint-Martin pour passer l'Escault et aller en France; lors faisoit Philippe, roy de France, à Peronne sa place d'armée. Adonc Guillaume, comte de Haynaut, ainsi qu'il vit que le roy se départoit des terres de l'empire pour entrer le royaume de France, prit congé de luy et dit que pour ceste fois il ne chevaucheroit plus avec luy et qu'il estoit prié et mandé du roy Philippe, son oncle, à qui il ne vouloit point de haine, mais l'iroit servir au royaume en telle manière qu'il l'avoit servi en l'empire. Le roy lui dit lors : Dieu y ait part. Lors le comte de Haynaut, le comte de Namur et leurs routes revinrent arrière au Quesnoy et donna le comte de Haynaut congé à la plus grande partie de ses gens; mais il leur dit et pria qu'ils fussent tous pourveus, car il devoit aller dedans brief temps devers le roy de France, son oncle. Quant à messire Jean, seigneur de Beaumont, son frère, il suivit toujours les erres du roy d'Angleterre.

Le roy de France, qui estoit à Compiègne, entendant que le roy Eduard estoit sur ses terres, renforça son mandement par tout son royaume, donnant ordre à ses seigneurs de garder les villes et forteresses frontières, comme Saint-Quintin, Guise, Ribemont, Bouchain, etc.

Tandis que le roy d'Angleterre se tenoit en l'abbaye du Mont-Saint-Martin, messire Henry de Flandre attira avec soy plusieurs seigneurs qui estoient de la suite de messire Jean de Haynaut, si comme: le seigneur de Fauquemont, le seigneur de Berges, le seigneur de Vandresen et le seigneur de Lens, pour surprendre l'abbaye de Humecourt, où tous les paysans avoient sauvé leurs biens en la forteresse de ladite abbaye. Il y avoit lors dedans un abbé bien vaillant, lequel avoit fortifié l'entrée de son abbaye de bailles; à raison de quoy ceux de dedans résistoient fort bien contre lesdits seigneurs mains à mains, ainsi qu'ils estoient entre la porte lesdites bailles. Là advint que messire Henry de Flandre se tenoit tout devant le glaive à la main et lançoit grands et périlleux coups; d'autre costé advint que le susdit abbé du lieu empoigna le glaive de messire Henry, et en le tirant vers luy il

fit tant que parmy les fentes des barrières il vint jusques au bras dudit messire Henry, qui ne vouloit point laisser sondit glaive pour son honneur. Cependant ledit abbé tira si fort le bras de messire Henry qu'il le fit entrer ès bailles jusques aux espaules et le tint à grand meschef, et l'eut tiré tout dedans si les bailles eussent esté assez larges. Les chevaliers le retirèrent le mieux qu'ils peuvent, le glaive toutefois demeura à l'abbé, et lors les Anglois, Allemands et Hennuyers, voyant qu'ils ne profitèrent rien, se retirèrent de Humecourt, où y demeura mort messire Herment, chevalier hollandois, qui estoit à la suite de messire Jean de Haynaut.

Le lendemain le roy se party du Mont-Saint-Martin et entra le Vermandois et se logea ce jour sur le Mont-Saint-Quintin; estant là il fut conseillé par le duc de Brabant de ne marcher plus avant dedans le royaume de ce costé, mais bien de se retirer en la Thiérace, costoyant toujours le Haynaut. Alors l'armée descendit en ladite Thiérace au-dessous de l'abbaye de Verman; mais messire Jean de Haynaut, accompagné du sire de Fauquemont, de messire Arnoul de Boucqueghen, tint autre chemin, se vint à Origny-Saint-Benoist, ville assez bonne, mais foiblement fermée; elle fut tantost prise par assaut, pillée et bruslée avec une abbaye de dames illec située. Puis se partirent et chevauchèrent vers Guise et Ripemont. Durant ce le roy d'Angleterre vint loger à l'abbaye de Behoury, où il demeura un jour. Les coureurs et aventuriers prirent le chemin de Flamengrie pour venir à l'Eschelle en Thiérace. Cependant les mareschaux anglois et l'évesque de Lincol avec plus de cinq cents lances entrèrent en Laonois vers les terres du seigneur de Coucy et ardirent Saint-Gounain, en la ville de Marle, puis vinrent loger à Vaux dessous Laon; le lendemain ils se retirèrent vers leur ost, entendant que le roy de France estoit arrivé à Saint-Quintin avec plus de cent mille hommes.

Quant à messire Jean de Haynaut alla avec cinq cents combattants vers la ville de Guise, laquelle il fit brusler, abattre les moulins. Dedans la forteresse d'icelle ville estoit lors madame

Jenne, sa fille, femme à messire Louis, comte de Blois, laquelle fit prier son père qu'il voulut espargner la terre et héritage du comte, son fils. En quoy pour telles prières ledit messire Jean ne se voulut déporter jusques à tant qu'il eut achevé ses entreprises. Puis retourna vers le roy d'Angleterre, qui estoit logé à l'abbaye de Sarvaques à Monstreul, de là à Flamengrie, faisant toujours loger ses gens, qui estoient bien quarante mille, à l'entour de luy et là il attendoit le roy de France pour le combattre. Le roy de France estoit lors party de Saint-Quintin, et estoit venu à Vironfosse, deux lieues près de l'ost du roy d'Angleterre. Aussitost que le comte du Haynaut, qui se tenoit au Quesnoy tout pourvu de gendarmes, sceut que le roy de France estoit à Vironfosse en espoir de combattre l'Anglois, l'alla trouver et se présenta avec cinq cents lances. Le roy ne luy fit bonne mine pour avoir esté devant Cambray avec le roy d'Angleterre; néantemoins le comte s'excusa si sagement que le roy et ses conseillers se contentèrent assez.

Cependant les deux armées du roy de France et d'Angleterre n'estoient distantes de l'une l'autre que de deux lieues; le jour du mercredy fut arresté par les deux roys le vendredy suivant pour le jour de ce combat. Le jeudy entre lesdits jours deux chevaliers du comte de Haynaut, sçavoir le seigneur de Faignieules et le seigneur Tupigny, montèrent sur leurs coursiers pour secrètement descouvrir la contenance des Anglois. Si advint que le cheval dudit seigneur de Faignieules fut si effrayé que, prenant mords aux dents, emporta son maistre, nonobstant tout effort qu'il fit à l'encontre et l'emmena en l'ost des Anglois au quartier des Allemands, par lesquels il fut aussi tost pris, et comme il se réclama Hennuyer fut incontinent amené vers messire Jean de Haynaut, qui respondit pour sa rançon; et ainsi ce seigneur retourna libre vers le comte de Haynaut, son seigneur.

Le matin du vendredy estant venu, les deux osts s'appareillèrent pour se combattre. En iceluy du roy d'Angleterre y estoit bien soixante mille combattants; le roy de France avoit aussi une puissante armée, contenant cent et cinq mille combattants

rangés sous vingt enseignes en laquelle armée estoient quatre roys, sçavoir : Philippe, roy de France ; Jean, roy de Bohesme ; David, roy d'Escosse, et Philippe, roy de Navarre; six ducs, vingt-six comtes, entre lesquels Guillaume, comte de Haynaut. Or nonobstant telle force le roy de France fut conseillé, par vieux capitaines et seigneurs plus advisés, de ne point hasarder son estat sous le vent d'une bataille, vu que Robert, roy de Sicile, grand mathématicien, luy avoit, par ses ambassadeurs, remonstré qu'il avoit prévu par les courses des astres qu'il devoit recevoir de l'Anglois une telle perte des siens que l'on auroit jamais entendu en France. Le roy suivit ce conseil, et ainsi comme il estoit presque les trois heures après-midy, voicy qu'un lièvre courant parmy les champs se jetta entre les François ; ceux qui le virent commencèrent à crier: *Au lièvre! au lièvre!* et faire grande huée; ceux qui estoient derrière pensoient que ceux de devant combattoient : si s'armèrent diligemment. Lors furent créés plusieurs nouveaux chevaliers par le roy de France, entre lesquels Guillaume, comte de Haynaut, et autres quatorze seigneurs qu'on nomma depuis toujours *les Chevaliers du Lièvre.* Quant le comte de Haynaut vit que la journée se passoit sans combattre, il se partit avec ses gens et vint ce soir séjourner à Quesnoy. Le roy d'Angleterre, le duc de Brabant et les autres seigneurs se mirent aussi au retour et vinrent gésir ce vendredy à Avesnes et aux environs, et de là se retirèrent à Bruxelles, où ils tinrent un parlement durant lequel le roy d'Angleterre sollicita les Flamands de se déclarer ouvertement ennemis des François, promettant de son costé de leur recouvrer les villes de Lisle, Douay et Orchies, que le roy de France ne leur vouloit rendre. Les Flamands furent contents, pourvu que ledit roy prit aussi le titre de roy de France avec les armes du royaume, afin que, par cest évent, ils ne semblassent estre criminels de desloyauté, à cause du serment de fidélité qu'ils avoient naguerre fait à la couronne de France. Le roy d'Angleterre entendant ces nouvelles se transporta à Gand, où il changea dès lors ses armes, en commençant à les porter escartellées des armes de France et d'Angleterre, et s'intitula roy de France et d'Angleterre.

Ainsi furent les Flamands alliés ouvertement aux Anglois, se déclarant ennemis des François. Le roy d'Angleterre prit lors résolution d'aller assiéger en l'année suivante la ville de Tournay, pour plus facilement recouvrer lesdites villes de Lille, Douay et Orchies; à toutes ces et telles résolutions et aussi au parlement tenu à Bruxelles, le pays de Haynaut, encore que sollicité par l'Anglois, ne voulut comparoistre; mesme le comte de Haynaut s'excusa si sagement et à point que le roy d'Angleterre et les seigneurs s'en tinrent contents. Ledit roy retourna de Flandre en Anvers où la royne sa femme s'accoucha d'un fils, qui fut appellé *Léonel* et surnommé *Anversois*, pour avoir esté en ladite ville né; il fut depuis duc de Clarence.

1340.

L'on travaille grandement aux fortifications de la ville de Mons, notamment aux bastiments de rampars, et ce par ordonnance du comte Guillaume. Lors furent jettés les fondements d'une belle tour située entre les portes de Havrecq et Nimy, et fut du commencement appellée *la tour valencènoise*, d'autant que le comte appliqua au bastiment d'icelle les amendes pécunières qui luy revenoient par condamnation faite l'an 1337 sur aucuns bourgeois de la ville de Valencènes, ainsi qu'il est dit cy-devant. Ladite tour est aussi appellée *la tour à ladres*, pour ce qu'elle est bastie au-devant de la maison et jardins de la chapelle Saint-Lazare, où demeurent les ladres; elle s'appelle encore *la tour au bled*, à cause qu'en icelle on y réserve les pourveances des bleds et grains de la ville. En ce temps fut aussi basty et eslevé le boulevard qui est à bas entre ladite tour et celle que l'on nomme *la tour Saint-Nicolas*. A raison desdites besognes le comte Guillaume donna licence au magistrat de la ville de Mons de pouvoir tirer callioux toutes quantfois il voudroit ès villages de Frameries et Quaregnon pour les fortifications de leur ville. — (Voir l'Appendice, LXIII.)

En ceste année commença la guerre entre Philippe, roy de France, et le comte de Haynaut. Pour connoistre de ceste guerre il faut entendre que l'an passé Jean d'Avesnes, seigneur de Beaumont, qui suivoit le party du roy d'Angleterre contre le roy de France, avoit pillé et bruslé les villes de Origny, Saint-Benoist, Guise et autres lieux de la Thiérace. En ceste année le roy de France s'advisa de se venger dudit seigneur de Beaumont. Après avoir fait munir les villes de Tournay, Lille, Douay et Orchies, et pourvu aux navires qu'il avoit sur mer, il commanda à monseigneur de Beaumont, au seigneur de Breme, au vidame de Chalons, à monseigneur Jean de Bone, à monseigneur Jean et Gérard de Loire, qu'ils levassent gens pour courir, piller et ardre les terres du susdit messire Jean de Haynaut. A quoy obéirent incontinent les susdits seigneurs, dont cueillirent secrètement cinq cents hommes d'armes et avec iceux vinrent en une matinée devant la ville de Chimay, où aux environs firent grande fouille et eslevèrent grand butin, car les habitants ne cuidassent jamais que les François eussent venir si avant, ne passer le bois de la Thiérace. Outre ce ils ardirent le faubourg de Chimay et grand nombre de villages aux environs, et presque toute la terre de Chimay, excepté les forteresses où ils ne purent parvenir. Puis se retirèrent dedans Aubenton en Thiérace, et là répartirent entre eux leurs pillages. D'autre costé, ceux de la garnison de Cambray vinrent à une petite mais forte maison située hors la ville de Cambray, appellée *Relenques*, appartenant audit messire Jean de Haynaut; elle estoit gardée par un sien fils bastard, accompagné de quinze compagnons, lesquels furent assaillis l'espace d'un jour par ladite garnison cambrésienne et se défendirent vaillamment; mais comme ils virent que, à cause des fossés engelés, on pouvoit bien venir jusques aux murailles et l'escheller, troussèrent ce qu'ils avoient dedans et se partirent secrètement avant minuit en boutant le feu dedans la place. Le lendemain au matin ceux de Cambray s'approchèrent de ladite place et parachevèrent à la brusler et ruiner entièrement. Le bastard susdit vint à se retirer avec ses gens à Valencènes.

Entre ces faits, le seigneur Gilles de Manuy, qui estoit l'un des capitaines de monseigneur Jean de Haynaut et qui se tenoit au chasteau de Thun-l'Evesque, surpris par luy l'année passée, faisoit plusieurs courses aux environs de la ville de Cambray. Si advint qu'un jour il se jetta si avant ses gens en pays qu'il vint jusques aux barrières de ladite ville; lors contre luy issit un jeune escuyer gascon, nommé Guillaume Marchant, accompagné d'aucuns soldats, lesquels se donnèrent l'un sur l'autre avec leurs espées; enfin ledit Manuy fut percé au travers du corps par ledit gascon, et ses gens perdirent la place. Ledit Manuy fut ramené en la ville de Cambray pour estre pensé, mais le lendemain il mourut et son corps fut renvoyé à ses deux frères, qui le firent enterrer aux Cordeliers de Valencènes.

Cependant le seigneur Godemar de Foy, qui estoit en garnison à Tournay, le seigneur de Beanieu, à Mortaigne sur l'Escault, le séneschal de Carcassonne, au bourg Saint-Amand, les seigneurs Amery de Poictiers en Douay, le Galois de la Bausme, de Villers, de Marneil et le séneschal de Mirepont en Cambray, ne désiroient autres que de pouvoir entrer et ravager le pays de Haynaut; mais le roy ne leur voulut permettre à cause qu'il n'avoit guerres contre le comte Guillaume. Mais comme l'évesque de Cambray, qui estoit à Paris, eut fait ses doléances au roi que les Hennuyers et les gens du comte luy avoient fait plus de dommages en ses terres et en faisoient encore journalièrement plus que les autres, le roy permit aux garnisons de Cambrésis ravager le pays de Haynaut; lesquelles avec six cents hommes, par un samedy, se partirent après jour faillant de Cambray, et s'estant joints aux garnisons de Malmaison se jettèrent dedans le village de Haspre sans aucun empressement, car les habitants ne craignoient rien de semblable, attendu que le pays de Haynaut n'avoit guerre avec personne. Cependant entrés qu'ils furent les François en Haspre trouvèrent tous hommes et femmes en leurs maisons, qui ne firent nulle résistance; donc emmenèrent aucuns prisonniers, pillèrent tout le village et à leur retraite mirent le feu partout, si bien que lors le monastère du lieu fut

entièrement bruslé et ruiné. Les François sortirent de là avec grand butin de bestiaux qu'ils amenèrent à Cambray.

Ces nouvelles furent sceues à Valencènes; et les sceut le comte Guillaume qui dormoit en son hostel de la salle. Si se leva et s'arma hastivement et fit reveiller aucuns chevaliers qui qui se tenoient devers luy; mais ils estoient couchés dedans leurs hostels. Si ne furent si tost appareillés, comme le comte lequel sans attendre personne s'en vint aux marchés de Valencènes et fit sonner les cloches au beffroy à branle. Lors resveillèrent tous gens et s'armèrent et suivirent leur seigneur à moult grand effroy qui jà s'estoit mis hors la ville et chevauchoit hatisvement devers Haspre. Quant il eut chevauché environ une lieue, nouvelles luy vinrent que les François s'estoient retirés. Lors retourna le comte à l'abbaye de Fontenelles, qui estoit assez près de là, où madame sa mère se tenoit, qui fut tout embesognée de le rapaiser, tant estoit eschauffé et courroucé, et disoit bien que le pillage de Haspre coustroit beaucoup au royaume de France. Sa dame sa mère luy accorda tout et eust volontiers excusé le roy d'avoir ainsi mépris. Quant le comte eust là esté une espace de temps, il prit congé d'elle et retourna à Valencènes, et fit tantost escrire lettres aux chevaliers et aux prélats de son pays pour avoir conseil sur ceste advenue. Quant messire Jean de Haynaut sceut ces nouvelles, il monta à cheval et vint devers le comte, son neveu. Si tost que le comte le vit il vint contre luy et luy dit : Bel oncle, votre absence plaist grandement aux François. — Sire, respondit-il, Dieu en soit loué; je seray bien mary de votre ennuye et dommage, tant y a je me resjouis de ceste adventure à cause que supportez les François. Or vous faut faire une chevauchée sur les François au royaume de France. — Regardez de quel costé, dit le comte, et que ce soit brièvement. — Et lors que la journée de parlement, qui devoit estre en la ville de Mons, fut venue, ils furent là et y fut tout le conseil du pays, tant de Haynaut que de Hollande et Zélande. Illec furent plusieurs paroles proposées et vouloient aucuns barons du pays qu'on envoyast suffisant hommes devers le roy

de France, à sçavoir s'il auroit accordé on consenty que ses gens brulassent et pillassent le pays de Haynaut. Les autres vouloient qu'on se contrevengeast en telle manière comme les François avoient encommencé. Entre ces paroles eut plusieurs estrifs et desbats; mais finalement on considéra que le comte de Haynaut et le pays ne pouvoient nullement sortir de ceste affaire sans faire guerre au royaume de France, tant pour le pillage fait sur la terre de Tournay que pour celle de Haspre. Donc fut ordonné qu'on déferoit le roy de France, puis entreroit-on à force dedans le royaume de France.

A cest effet fut enchargé Thiébaut, abbé de Crespin, pour porter les défiances escrites et seelées du comte et de tous les barons chevaliers du pays. Après le comte remercia grandement tous ses hommes pour la bonne volonté qu'il vit en eux, car ils luy promirent confort et service en tous estats. L'abbé de Crespin apporta en France au roy Philippe lesdites défiances, lequel n'en fit pas trop grand compte, et dit que son neveu estoit un fol outrageux et qu'il marchandoit bien de faire brusler son pays. L'abbé retourna devers le comte et son conseil, et leur compta comme il avoit exploité, et les responses que le roy luy avoit faites. Assez tost après se pourvut le comte de gens d'armes et manda tous chevaliers et escuyers parmi son pays et aussi en Brabant et Flandre, et fit tant qu'il eut bien grand nombre de gens d'armes bien étoffés tous à cheval. Si se partirent de Mons en Haynaut et de là environ et chevauchèrent devers la terre de Chimay; car l'intention du comte et de son oncle estoit qu'ils iroient brusler les terres des seigneurs de Breme et d'Aubenton en Thiérace.

Bien se doutoient ceux d'Aubenton et partant l'avoient signifié au bailly de Vermandois, qui à leur secours avoit envoyé le vidame de Chalons, les seigneurs de Beaumont, de la Bone, de Loire et autres seigneurs. Ces seigneurs s'estoient mis devant Aubenton avec trois cents hommes armés et avoient fortifié le mieux qu'ils avoient peu, car ladite ville n'estoit fortifiée aux environs que de paslis. Cependant ils étoient tous résolus d'attendre les Hennuyers et maintenir ladite ville bien renommée pour le trafique de

drap. Le comte de Haynaut mena son armée au-devant d'icelle par un vendredy, s'avisant par quelque costé il la pourroit prendre. Le lendemain il divisa son armée en trois bataillons; il conduisoit la première accompagnée d'un bon nombre de seigneurs et gentilshommes de son pays. Son oncle menoit la seconde en laquelle estoient gens d'armes à foison. La tierce estoit conduite par le seigneur de Faucquemont, avec lequel estoient les Allemands, et se tira chacun seigneur sous sa bannière et entre ses gens. Celle part où ils furent envoyés pour assaillir commença la bataille et l'assaut dur et fort, et s'emploient les arcbalestriers dedans et dehors à tirer. Là eut grand assaut et forte escarmouche. Le comte et les siens conquirent les bailles, et convient à ceux de dedans de se retirer en la porte et lors se redoubla l'assaut. A la porte devers Chimay estoit messire Jean de la Bone et messire Jean de Beaumont, qui soutinrent un furieux assaut, mais à la parfin il leur convint se retirer dedans la porte, car ils laissèrent leurs bannières et les conquirent les Hennuyers, et le pont aussi; là fut l'assaut aspre et furieux, car ceux qui estoient entrés et montés sur la porte jettoient bancs, pots pleins de chaux, pierres et cailloux à contreval dont ils blessoient merveilleusement les gens d'armes, s'ils n'estoient bien armés. Là receut Bauduin de Haynaut, un escuyer de Haynaut, un coup de grosse pierre sur sa targe qu'elle fendit en deux moitiés et eut le bras rompu, dont il le portoit, et luy convint soy retraire au logis, car il ne se pouvoit plus ayder de long-temps avant qu'il fut guerry.

Le samedy au matin fut l'assaut grand et aspre à la ville d'Aubenton et se mettoient les assaillants en grande peine et péril pour conquérir la ville. Aussi les chevaliers et escuyers qui estoient dedans mettoient et prenoient grand courage pour se défendre, et bien leur convenoit d'estre résolus, car il estoient vaillamment assiégés et assaillis de tous costés. Cependant la ville fut prise de plein assaut et par force, et furent les paslis, qui n'estoient que de bois, rompus, et entra dans la ville tout le premier messire Jean de Haynaut et sa bannière, à grandes foules et cris tant de gens que de chevaux. Adonc se recueillirent en la place devant l'église le vidame de Chalons et aucuns cheva-

liers et escuyers, si levèrent là leurs bannières et leurs pennons, monstrant beau semblant de vouloir combattre et tenir tant qu'ils pourroient. Mais le seigneur de Breme et sa bannière s'en partit sans ordonnance, car il sçavoit bien que messire Jean de Haynaut sceut que celuy qui tant de dommage avoit apporté à sa terre de Chimay, s'enfuyoit devers Breme; il le prit à poursuivre et ses gens aussi; mais le seigneur de Breme trouva la porte de sa ville ouverte, si se bouta dedans à grand haste et jusque là le poursuivit messire Jean de Haynaut toujours l'espée au poing; mais quant il vit qu'il luy estoit eschappé, il retourna vistement le grand chemin devers Aubenton, et ses gens rencontrèrent les gens du seigneur de Breme qui le suivoient à leur pouvoir; si en occirent et mirent à mort bon nombre d'iceux. Le comte, qui estoit demeuré à Aubenton et ses gens se combattirent asprement avec ceux qui s'estoient arrestés devant l'église. Le vidame de Chalons se monstra lors bon et valeureux soldat; à la parfin il fut tué et nul chevalier ou escuyer n'eschappa qu'il ne fut tué ou pris prisonnier et bien deux mille hommes de la ville; icelle ville fut du tout pillée et les grands avoirs qui dedans estoient furent chargés sur chariots et charettes et envoyés en la ville de Chimay; fut aussi ladite ville entièrement bruslée. A ce jour sur le soir se logèrent les Hennuyers sur la rivière.

Après la destruction d'Aubenton s'achemirèrent les Hennuyers et leurs routes vers Mauberfontaine. Si tost qu'ils y parvinrent ils la conquirent, car il n'y avoit point de défense, et la pillèrent et bruslèrent, et après le village d'Aubecueil, et Segny-le-grand, et Segny-le-petit, et tous les hameaux de là environ dont il y eut plus de quarante. Après se retira le comte de Haynaut devers sa ville de Mons, et donna congé à tout manière de gens et les remercia, et fit tant que tous se partirent de luy bien contents.

Assez tost après s'en alla le comte embattre de faire alliance au roy d'Angleterre, son beau-frère, pour estre plus fort contre la France; mais avant institua messire Jean de Haynaut à Mons et pourvut le pays et le garnit, et envoya pour ayder à garder

et conseiller les bourgeois et communautés de Valencènes le sire d'Antoing, le sire de Vergy, le sire de Gommegnies et messire Henry de Huphalise avec le séneschal de Haynaut et trois cents lances en la ville de Landrechies. En la ville de Bouchain y mit trois chevaliers allemands, qui tous trois se nommoient Conrad. Il envoya à Eschaudenne messire Girard de Fassegnies, et en la ville d'Avesnes le seigneur de Faucquemont. Et aussi par toutes les forteresses de Haynaut, voire sur les frontières de France.

Le roy de France ayant entendu comme le comte de Haynaut avoit destruit la ville d'Aubenton et autres lieux de la Thiérace, et mis à mort plusieurs chevaliers françois, commanda à son fils le duc de Normandie qu'il mit sus grandes troupes de cavalerie et qu'il entrast dans le Haynaut pour mettre le pays entièrement à ruine. Durant tel mandement il tascha de rompre l'alliance faite entre l'empereur Louis et le roy d'Angleterre. A cest effet il intermit sa sœur, mère du comte Guillaume, qui demeuroit et estoit religieuse à l'abbaye de Fontenelles près Valencènes, afin qu'elle induisit sa fille Marguerite, femme dudit empereur, vers son mary, et pour mieux besoigner en ses desseins il envoya à ladite impératrice plusieurs riches et magnifiques dons et joyaux, dont ladite impératrice persuada si bien à son mary qu'il renonça à l'alliance faite avec le roy d'Angleterre. Ledit roy de France pensa pratiquer le mesme près des Flamands contre le roy d'Angleterre; mais il ne put parvenir à ses desseins, car ils disoient qu'ils avoient presté serment de fidélité audit roy d'Angleterre, qui estoit roy de France. A raison de quoy le roy de France fit ses doléances au pape Clément VI, lequel fulmina un interdit rigoureux par toute la Flandre. Le roy d'Angleterre encouragea les Flamands de ne se fascher pour tel interdit, disant qu'il leur feroit venir grand nombre de prestres anglois pour faire l'office en Flandre.

Cependant Jean, duc de Normandie, fils du roy de France, au mandement de son père, faisoit à Saint-Quintin une grosse armée pour ruiner le Haynaut. En sa compagnie estoient le duc

d'Athènes, le comte de Flandre, le comte d'Auxerre, le comte Raoul, comte d'Eu et connestable de France, le comte de Porcian, le comte de Roussy, le comte de Brenne, le comte de Grand-pret, le sire de Coucy, le sire de Craon, et grand nombre de nobles de Normandie et de Basses-Marches. Quant tous furent assemblés et le duc fut veuu à Saint-Quintin, environ Pasques, le connestable et les deux mareschaux de France, monseigneur Robert Bertran et monseigneur Mathieu de Trie, trouvèrent qu'ils estoient six mille hommes armés et huit mille tant brigands que autres gens de l'ost poursuivants. Si se mirent aux champs et s'arrestèrent devers le Chasteau en Cambresis, et passèrent par dehors Bouchain et chevauchèrent tant qu'ils passèrent ledit Chasteau en Cambrésis et vinrent loger au village de Montais sur la rivière de Selles. Messire Richard de Verchin, séneschal de Haynaut, sceut par ses espions que le duc estoit arresté à Montais; si pria aucuns chevaliers et escuyers autant qui estoient chez luy qu'ils voulissent aller où il les meneroit; iceux luy accordèrent. Si se partit de son hostel de Verchin avec luy environ quarante lances, et chevauchèrent depuis le soleil couché tant qu'ils vinrent à Forests à l'issue de Haynaut, à une petite lieue de Montais, et pouvoit estre environ jour failly. Lors fit tous ses gens arrester parmi un champ et leur fit estrindre leurs armures, puis leur dit qu'iliroit volontiers resveiller le duc, et ils en furent tous joïeux, et luy dirent qu'ils s'adventureroient volontiers avec luy et ne luy faudroient jusques à mourir; donc les remercia. Adonc estoit avec luy messire Jeaques de Sars, messire Henry de Huphalise, messire Waufflart de Guistelles, messire Jean de Chastillon avec messire Bertrand et les escuyers Gillis et Thierry de Sommain, Bauduin de Beaufort, Olivier de Brule, Moreau de Lescuyer, Sandrard de Stamen, Jean de Robersart, Bridoulx de Thiaulx et plusieurs autres; puis chevauchèrent tous gaiement et vinrent à Montais et se jettèrent dedans le village. Si ne faisoient point les François de guet et se descendirent premièrement le séneschal et tous ses compagnons devant un grand hostel où ils cuydoient que le duc de Normandie fust; mais il estoit en un autre hostel et céans estoient logés deux

grands seigneurs de Normandie, le sire de Bailleul et le sire de Beaule. Si furent assaillis vistement et la porte bouttée hors. Quant ces deux chevaliers se virent ainsi surpris et ouyrent crier: *Haynaut au séneschal!* ils furent tous esbahis, mais touteffois ils se défendirent aux mieux qu'ils purent, tant que le sire de Bailleul fut là occis, et le sire de Beaule pris du séneschal et promit sur la foy dedans trois jours venir tenir prison à Valencènes. Lors les François commencèrent à s'esmouvoir et issirent de leurs logis, et firent grands feux et allumèrent torches et chandelles, et esveillèrent l'un l'autre; mesmement esveilla-t-on le duc et le fit-on armer à grand haste et développer sa bannière devant son logis, et là se tinrent toute manière de gens d'armes de leur costé. Adonc les Hennuyers se retirèrent sagement vers leurs chevaux, et quant ils furent remis ensemble, ils emmenèrent jusques à dix ou douze bons prisonniers et s'en retournèrent sans avoir encourru quelque dommage, à cause qu'ils ne furent poursuivis pour l'obscurité de la nuit et vinrent droit à l'aube du jour au Quesnoy. Là se reposèrent et rafréchirent, puis s'en vinrent à Valencènes.

Au matin commanda le duc de déloger et entrer en Haynaut pour tout brusler sans réserve. Adonc s'arroutèrent le charroy et chevauchèrent les seigneurs, les coureurs premiers, qui bien estoient deux cents lances et en estoient capitaines messires Thibaut de Marueil, le Galois de la Baume, le sire de Mirepoix, le sire de Reinval, messire de Sempis, monseigneur Jean de Landes, le sire Hangest et le sire de Tramenelles; et après chevauchoient les deux mareschaux où il y avoit bien cinq cents lances; et puis le duc de Normandie à grand nombre de comtes, barons et autres seigneurs. Si entrèrent lesdits coureurs en Haynaut et ardirent les villages de Forest-Bertrand, Vertigneux, Escarmain, Vendegies-au-bois, Vendegies-sur-Scalon sur la rivière de Cinel. Le lendemain passèrent outre et bruslèrent Omesval, Villes et la chaussée Gommegnies, Marchepoix, Potelles, Anfroy, Preux, Frasnoit, Obies, la ville de Bavay, et tout le pays jusques à la rivière de Hommel, et eut ce second jour grand assaut et escarmouches au chasteau de Verchin de la bataille des

mareschaux ; mais ils ne firent rien car la place fut bien défendue, et s'en vint loger le duc sur la rivière de Selles, entre les villages de Hauchin et Saussoit.

Messire Valérien, seigneur de Faucquemont, gardoit la ville de Maubeuge avec bien cent lances d'Allemands et bon nombre de Hennuyers ; quant il sceut que les François chevauchoient bruslant le pays et oyoit les pauvres gens pleurer et plaindre le leur, il s'arma et fit ses gens armer et recommanda la ville de Maubeuge au seigneur de Beaurevoir et au seigneur de Montigny, et dit à ses gens qu'il avoit grand désir de trouver les François; si chevaucha ce jour, toujours costoïant le bois et forest de Mourmal. Quant vint sur le soir il oyoit dire que le duc de Normandie et tout son ost estoit logé sur la rivière de Selles. Lors dit qu'il les iroit resveiller, si chevaucha ceste nuit, et environ minuit il passa celle rivière à guê et toute sa route. Quant tous furent outre ils ressanglèrent leurs chevaux et se remirent à point, puis chevauchèrent tout doucement tant qu'ils vinrent au logis du duc. Quant ils durent approcher ils férirent leurs chevaux tout d'un randon et se plantèrent en l'ost du duc en criant : *Fauoquemont!* et commencèrent à couper cordes et abattre tentes et pavillons par terre, et à occir et découper gens et mettre à grand meschef. Lors se commença l'ost à s'esmouvoir et se commença à armer et tirer celle part où le bruit estoit. Quant le sire de Faucquemont vit qu'il estoit temps, il fit une retraite de ses gens avec ordre et sans dommage. Et adonc furent tués des François le sire de Piquegny, Picard, et furent faits prisonniers le vicomte de Quesmes et le Borgne de Rouvroy, et durement navré messire Antoine de Caudun. Et quant le sire de Faucquemont vit que temps fut, il se partit avec tous ses gens en passant la rivière de Selles sans dommage, car ils ne furent pas poursuivis. Si chevauchèrent tous tellement et vinrent environ soleil levant au Quesnoy où le mareschal de logis se tenoit, messire Thierry de Sallecourt, qui leur ouvrit la porte.

Lendemain au point du jour, le duc de Normandie fit sonner ses trompettes en son ost ; si s'armèrent et ordonnèrent toute manière de gens et passèrent la rivière de Selles, et entrèrent

en Haynaut, et ceux qui chevauchoient devant le mareschal de Mirepoix, le sire le Roisiers, le Galois de la Baume et messire Thibaut de Marueil et quatre cents lances sans les armes de brigandines, vinrent devant le Quesnoy jusques aux barrières et firent semblance d'assaillir; mais il estoit si bien pourvu de bonnes gens d'armes et de grandes artilleries qu'ils eussent perdu leur peine. Nonobstant ils escharmouchèrent un petit peu devant les bailles, mais ils furent contraints de se retirer, car ceux du Quesnoy tirèrent à coup de canons et harquebuses incessamment sur eux. Si se doutèrent les François de leurs chevaux dont se retirèrent: à leur retraite ils ardirent les villages de Wargny-le-grand et Wargny-le-petit, Faumars, Artre, Semeries, Sautain, Curgies, Estrœn, Ausenoy et Villereau, si bien que les flamesches voloient jusques à Valencènes. On entendoit les François qui ordonnoient leur bataille sur le Mont de Castres près de Valencènes, et là se tenoient en grande estoffe et belle contenance. Dont il advint qu'environ deux cents lances des leurs que conduisoient le sire de Craon, le sire de Malevrier, le sire de Mathefelon et le sire d'Avoir, s'avallèrent devers le village de Main et vinrent assaillir une bonne et grosse tour quarrée qui, pour long-temps, estoit à Jean Bernier, de Valencènes, et depuis fut-elle à Jean de Neufvilles. Là eut grand assaut et cruel, et dura presque tout le jour, tellement que l'on ne pouvoit faire retirer les François, combien que de leurs y laissèrent la vie jusques à cinq ou six; et si bien se défendoient ceux qui la gardoient qu'ils n'en coururent aucuns dommages.

Si s'en vinrent le plus de François à Trie et cuidèrent de première venue passer en ce lieu l'Escault, mais ceux du village avoient défait le pont et défendoient le passage, et jamais en cest endroit les François l'eut pu trouver; mais à cause qu'aucuns connoissoient les passages de la rivière et le pays, advint qu'ils amenèrent bien deux cents hommes de pied passer les planches à Prouvy. Quant ceux furent passés outre, ils vinrent tantost sur ceux de Trie, qui n'estoient qu'un petit de gens au regard d'eux et ne purent durer, car incontinent ils se mirent en fuite et en eurent aucuns qui y laissèrent la vie et autres navrés.

Ce mesme jour estoit party de Valencènes le séneschal de Haynaut avec cent hommes armés, par la porte d'Anzin, pour secourir ceux de Trie, car il pensoit bien qu'ils auroient de la besogne. Si advint qu'au-dessus de Saint-Vaast, il rencontra environ vingt-cinq coureurs françois, que trois chevaliers de Poictou conduisoient, sçavoir monseigneur Boucquicault (qui depuis fut maréschal de France), le sire de Surgeres et messire Guillaume Blondeau; iceux avoient passé le pont assez près de Valencènes, lequel pont s'appelle *le Pont de la Tourelle* et est dessus l'Escault. Quant le séneschal les apperceut, il courut après et porta jus de son cheval d'un coup de lance monseigneur Boucquicault et l'emmena prisonnier à Valencènes. Le sire de Surgeres eschappa et se sauva; mais messire Guillaume Blondeau fut pris et se rendit prisonnier à messire Henry de Huphalise, et furent presque tous les autres morts ou pris. Ce fait, le séneschal vint vers Trie, mais il ne put venir à temps assez, ains l'avoient jà les François conquis quant il y vint, et mettoient grande peine à abattre les moulins et un petit chasteau qui là estoit; mais si tost que le séneschal vint là, ils n'eurent point le loisir de ce faire, car ils furent contraints de sauver leur vie à s'enfuir et se jetter dedans la rivière de l'Escault à Denain. Puis chevaucha avec sa route devers son chasteau de Verchin et se bouta dedans pour le défendre si besoing estoit. Encore se tenoit le duc de Normandie sur le Mont de Castres en bonne ordonnance la plus grande partie du jour, car il cuidoit que ceux de Valencènes le dussent combattre : aussi eussent-ils volontiers fait. messire Henry d'Antoing, qui avoit la ville en charge, ne leur voulut permettre de sortir et estoit à la porte Cambrésienne bien empesché et en peine avec le prévost le comte à destourner les bourgeois de sortir; ce qu'il gagna sur eux par telles raisons et remonstrances.

Quant le duc de Normandie se fut tenu avec ses gens quelque bonne espace de temps sur le Mont de Castres et qu'il vit que nul sortoit de Valencènes pour les combattre, adonc furent envoyés le duc d'Athènes et les mareschaux de France, le comte d'Auxerre, le sire de Chastillon et environ trois cents lances

bien montés pour courir jusques à Valencènes. Iceux chevauchèrent en très-belle ordonnance et vinrent à costé devers la tourelle à Gogueb jusques aux bailles de la ville; mais ils ne demeurent pas long-temps, car ils redoutoient les traits pour leurs chevaux. Touteffois le sire de Chastillon chevaucha si avant que son coursier cheut sous luy et luy convint de monter sur un autre. Ceste chevauchée prit son tour devers les marests. Si ardirent et abattirent tous les moulins qui là estoient sur la rivière de Vincel. Puis prirent leurs tours par derrière les Chartroux et revinrent à leur bataille. Or estoient aucuns François demeurés derrière à Marly pour mieux fourrager à leurs aise. Si advint que ceux qui gardoient une tour (appartenant aux hoirs de Haynaut et fut jadis à messire Robert de Namur de par madame Isabelle, sa femme) apperceurent les François qui là estoient demeurés, issirent hors et les assaillirent si bien qu'ils en occirent la moitié et leur ostèrent tout leur pillage, puis rentrèrent en leur tour.

Encore se tenoient les batailles sur le Mont de Castres et tinrent tout le jour jusques après trois heures que les coureurs revinrent de tous costés; donc ils eurent conseil entre eux bien grand. Et disoient les seigneurs que tout considéré ils n'estoient point assez gens pour assaillir une telle ville (qui estoit Valencènes), et eurent finalement conseil d'eux retraire à Cambray. Si vinrent ce soir loger à Main et à Fontenelles, et furent là toute la nuit et firent très-grand guet. Le lendemain s'en partirent, mais ils ardirent Main et Fontenelles et toute l'abbaye; de quoy le duc fut courroucé, à cause que sa tante, la mère du comte de Haynaut, y avoit sa retraite : donc fit pendre ceux qui avoient boutté le feu. A ce département ils parachevèrent à brusler les villages de Trie, avec les chasteau et moulins qui estoient abattus, Prouvy, Romery, Thiaulx, Monceaux, et tout le plain pays entre Cambray et Valencènes. Ce jour vint le duc devant Escaudeuvre, où il y avoit un chasteau bon et fort appartenant au comte de Haynaut, séant sur la rivière de l'Escault, lequel grévoit fort ceux de Cambray; en iceluy estoit capitaine messire Gérard de Fassegnies. Si advint que quant le duc de

Normandie eut esté devant ce chasteau l'espace de six jours ledit chasteau luy fut rendu sain et entier, dont le pays fut moult esbahy et en furent soupçonnés de trahison ledit messire Gérard de Fassegnies et un sien escuyer qui s'appelloit Robert Mariveaux. Si en moururent ces deux vilainement en la ville de Mons en Haynaut, et ceux de Cambray abattirent ledit chasteau d'Escaudeuvre et emportèrent toutes les pièces en leur ville pour faire réparations et fortifications.

Le duc de Normandie parvenu qu'il fut en Cambray donna congé à grande partie de ses gens, et les autres il les envoya aux garnisons de Douay et des autres forteresses voisines. Celle semaine les François, qui se tenoient à Douay, issirent hors, et ceux de Lille avec eux et pouvoient estre environ trois cents lances, et les conduisoient messire Louis de Savoye, le comte de Genève, le comte de Villars, le Galois de la Baume, le sire de Wavrin, le sire de Wasiers, et vinrent ardoir en Haynaut ce beau pays d'Ostrevant, et ne demeura rien dehors les forteresses; donc ceux de Bouchain furent grandement courroucés, car ils voyoient les feux et les fumées entour d'eux, et si ny pouvoient apporter quelque remède. Si envoyèrent-ils à Valencènes en disant que si de nuit ils vouloient sortir environ six cents lances, ils porteroient grand dommage aux François, qui estoient là tous cois logés au plain pays; mais ceux de Valencènes n'eurent pas conseil de sortir de la ville. Si eurent les François grande proie et ardirent les villages d'Amich en partie, Escoux, Eschaudain, Hère, Montigny, Gensing, Vailain, Wargny, Obersicourt, Lourche, Sauch, Ruet, Neufvilles, Lieu-Saint-Amand et tous les villages qui en ce pays estoient, et en ramenèrent grand butin. Quant ceux de Douay furent retirés, les soudoiers de Bouchain issirent dehors et ardirent l'autre moitié d'Eston qui se tenoit françoise, et tous les villages françois jusques aux portes de Douay et le village Guellessin.

Or d'autant que les courses de garnisons frontières estoient fréquentes, advint en ceste saison que comme soudoiers allemands se tenoient de par l'évesque de Cambray en la Malmaison, à deux lieues du Chasteau-Cambrésis, et marchant d'autre

part, plus près de Landrechies, dont le seigneur de Potelles en avoit la garde, car le comte de Blois, quoi qu'il en fut le seigneur, l'avoit rendu au comte de Haynaut pour le temps qu'il estoit François (avant le défi sçavoir), et le comte le tenoit en sa main et le faisoit garder contre les François, si y avoit souvent hustin de ceux de la Malmaison : et les Allemands bien armés et bien montés vinrent courir devant la ville de Landrechies. Dont un jour saillirent hors pour courir comme dit est, et accueillirent le butin et amenèrent devant eux. Lors quant les nouvelles vinrent en Landrechies, le sire de Potelles s'arma et fit armer ses compagnons, et montèrent à cheval pour recouvrer la proye. Ledit Potelles marchoit tout devant et abaissant son espée crioit aux François qu'ils retournassent sans s'enfuir ainsi honteusement. Là étoit un gentil escuyer appellé Albert de Coulogne, lequel se retourna franchement et abaissant son espée férit son cheval des esperons contre le seigneur de Potelles, qui luy porta un si dur coup sur sa targe que son espée vola en pièces, et l'Allemand l'atteignit aussi d'un coup si roide qu'il brisa son espée en perçant la targe, les plates et hocqueton, qui luy entra dedans le corps et alla droit au cœur, dont ledit Potelles fut blessé à la mort. Lors ses compagnons hennuyers, les seigneurs de Bausiers, de Mastaing et Jean de Mastaing avec autres qui le suivoient, receurent si vaillamment les Allemands qu'il les mirent presque tous à mort; ils ramenèrent les autres qui n'eschappèrent prisonniers à Landrechies avec la proye qu'ils emmenoient. Le corps dudit seigneur de Potelles fut aussi rapporté audit lieu. Après la mort d'iceluy la charge d'icelle ville fut commise au seigneur de Floyon, qui fit souventeffois belles et avantageuses courses sur les garnisons françoises de Bouchain, de la Malmaison et du Chasteau-Cambrésis.

Ainsi couroient les Hennuyers un jour et les François l'autre; si y en avoit souvent de rencontrés et de rués jus Si estoit le pays de Haynaut en grande désolation, car une partie du pays estoit bruslée et le duc de Normandie estoit encore sur les frontières, et ne sçavoit-on ses desseins et on n'avoit nulles nouvelles du comte de Haynaut. Bien est vray qu'il avoit esté en Angleterre, où le

roy et les barons l'avoient honnoré et festoié, et avoit fait grandes alliances au roy, et s'en estoit party et allé en Allemagne devers l'empereur Louis de Bavière, et c'estoit la cause pourquoy il séjournoit tant. D'autre part messire Jean de Haynaut estoit allé en Brabant et en Flandre, et avoit remonstré au duc de Brabant et à Jeaques d'Artevelle la désolation du pays de Haynaut; et comme les Hennuyers leur prioient qu'ils voulussent entendre à pourvoir de conseil, les dessusdits avoient respondu que le comte ne pouvoit longuement tarder, et luy estant revenu ils estoient appareillés d'aller à tout leur pouvoir là où il les voudroient mener.

Tandis que le duc de Normandie se tenoit dedans Cambray, l'évesque et les bourgeois du lieu luy remonstrèrent comme les Hennuyers avoient pris et emblé le fort chasteau de Thun-l'Évesque, et qu'il voulust entendre et reprendre ledit chasteau à cause que la garnison oppressoit fort le pays d'environ. Lors le duc fit semondre ses osts de rechef et mit ensemble grand nombre de seigneurs et gendarmes qui se tenoient en Artois et Vermandois. Si se partit de Cambray et vint avec son armée loger devant Thun sur la rivière de l'Escault, en beaux plains devers l'Ostrevant. Là fit le duc charrier grand nombre d'engins de Cambray et Douay, et en y avoit bien grands que le duc fit lever devant la forteresse, lesquels jettoient nuit et jour grosses pierres et abattoient les sommets des tours et chambres, tellement qu'ils contraignoient les assiégés de se retirer en lieux cachés, comme caves et celliers, dont iceux souffroient grande peine. En ce chasteau estoient capitaines : messire Richard de Limesin, Anglois, et deux escuyers de Haynaut, frères au comte de Namur, sçavoir Jean et Thierry. Ces trois, qui avoient la charge, disoient souventeffois qu'ils eussent à soustenir courageusement les efforts des François et que de brief le comte de Haynaut les viendroit secourir, leur sachant bon gré d'avoir maintenu la place. Cependant les François leur jettoient par leurs engins chevaux morts et autres bestes mortes et puantes pour les empuantir; ce qui causoit aux assiégés un grand desplaisir, attendu mesme que

l'air estoit fort et chaud ainsi comme en plein esté, dont comme ils ne pouvoient plus endurer ceste punaisie et infection, délibérèrent de traiter une trève, laquelle dura quinze jours, lesquels signifièrent à messire Jean de Haynaut, lieutenant-gouverneur du pays, que s'ils n'avoient secours durant ce terme, ils rendroient la place. A cest effet ils firent partir du chasteau un escuyer nommé Estrelart de Sommain, ainsi que portoit le traité, qui vint trouver en la ville de Mons messire Jean de Haynaut, qui avoit ouy nouvelles du retour de son neveu le comte en son pays et de l'alliance estroite faite avec l'empereur et les seigneurs de l'empire, alliés au roy d'Angleterre. Ledit Sommain ayant exposé audit messire Jean la détresse et les trèves de ceux de Thun-l'Évesque, dit qu'ils seroient de brief secourus à l'arrivée de son neveu le comte. Durant ladite trève, le comte de Haynaut retourna en son pays.

Si luy déclara ledit messire Jean, son oncle, comme les choses s'estoient passées depuis son partement et avec quelle puissance le duc de Normandie avoit séjourné et demeuré en son pays, exerçant toute sorte d'hostilités. Le comte respondit que il en seroit bien satisfait et amendé et que le royaume de France estoit assez grand pour avoir satisfaction de toutes ces fourfaitures; mais brièvement il vouloit aller devers Thun-l'Évesque pour donner secours aux assiégés, qui maintenoient courageusement la place. Si fait le comte ses mandements et ses prières en Allemagne et en Flandre, et vint à Valencènes avec grand nombre de gens d'armes, chevaliers et escuyers de son pays; et toujours luy croissoient gens, et s'en partit à grand arroy et charroy de tentes et trefs, de pavillons et autres ordonnances et pourveances, et se vint loger au village de Nave sur beaux plains et beaux prets, tout contreval la rivière de l'Escault. Là estoient les seigneurs de Haynaut : messires Jean de Haynaut, Guillaume de Bailleul, Thierry de Walcourt, mareschal de Haynaut; les sires de Havrecq, chastellain de Mons; de Montigny, de Marbais, de la Hamayde et Gommegnies, de Grisuel, de Roisin, de Trazegnies, de Lalaing, de Sars, de Wargny, de Beaurieu; les seigneurs d'Enghien, de Verchin, séneschal de Haynaut; d'Antoing,

de Barbençon, de Lens, et plusieurs autres qui tous se logèrent près le comte, leur seigneur.

Après ce vint le duc de Brabant avec bien six cents lances, et le duc de Gueldre, le comte de Mons, le sire de Faucquemont, messire Arnoul de Baqueghen et grand nombre d'autres seigneurs et gens d'armes d'Allemagne et Wesphale. Si se logèrent tous les uns auprès les autres sur la rivière de l'Escault, à l'encontre de l'ost des François, et abondamment leur venoient les vivres de Haynaut et d'entour le pays. Quant ces seigneurs se furent logés entre Nave et Ywuyr, le duc de Normandie, qui estoit de l'autre costé, signifia au roy de France, son père, comme l'ost du comte croissoit chacun jour. Lors fit le roy de France, qui se tenoit adonc à Peronne en Vermandois, une grande semonde et envoya jusques à douze cents lances de bons gendarmes en l'ost de son fils, et assez tost après il vint comme soudoyer, car il ne pouvoit vivre en nulle manière à main armée sur l'empire, s'il ne faussoit son serment, ainsi qu'il fit, et fit le duc, son fils, chef et souverain de ceste emprise, et toujours s'ordonnoit par le conseil de son père. Quant ceux du chasteau de Thun-l'Évesque virent le comte de Haynaut en si grande puissance furent grandement resjouis. Le quatriesme jour après qu'il fut là venu vinrent ceux de Valencènes en bel équipage, desquels Jean de Boissy, prévost de ladite ville, estoit capitaine. Si furent tantost envoyés escarmoucher les François sur le rivage de l'Escault pour esclaircir l'ost et pour faire voye à chacun de la garnison de Thun. Là eut grande escarmouche des uns aux autres et plusieurs quareaux, traits et lances, et maints hommes morts et navrés. Tandis que messire Richard de Limesin et les compagnons assiégés en Thun s'entrebattoient de paroles et combattoient de faits, se départirent du chasteau et se mirent dedans l'Escault, où on leur avoit appareillé des bateaux, en lesquels on les alloit chercher de l'autre part du rivage. Si furent amenés devant le comte de Haynaut, qui les receut et honnora.

Pendant que ces deux osts estoient ainsi assemblés pour le fait de Thun-l'Evesque et logés sur la rivière de l'Escault, les François

devers France et les Hennuyers devers leur pays, courroient les fourrageurs fourrager par tout où ils pouvoient de l'un costé et de l'autre, mais point ne se trouvoient ou rencontroient, car la rivière de l'Escault estoit entre deux; mais les François paradèrent et coururent tout le pays d'Ostrevant, ce que demeuré y estoit, et aussi les Hennuyers tout le pays de Cambrésis; et là vint à l'ayde du comte de Haynaut et à sa prière messire Jeaques d'Artevelle à plus de soixante mille Flamands tous bien armés et se logèrent puissamment à l'encontre des François. Quant ils furent venus, le comte de Haynaut manda par ses héraulx au duc de Normandie, son cousin, que la bataille se put faire entre eux et que seroit grand blasme pour toutes les parties si grands gens-d'armes se départoient sans bataille. Le duc respondit pour ceste première fois que sur ce il auroit advis. Celuy advis et conseil fut si loug que les hérauls s'en partirent sans responsc, dont il advint que le tiers jour après le comte y envoya de rechef pour mieux sçavoir l'intention du duc et des François. Le duc respondit qu'il n'estoit point encore bien conseillé de combattre ne de mettre journée, et dit outre que le comte estoit trop hastif. Quant le comte ouït ce il luy sembla un dylaiement. Si manda tous les plus grands maistres de l'ost et leur remonstra son intention et la response du duc, si en manda avoir conseil. Adonc regardèrent-ils chacun l'un l'autre et ne voulut nul respondre premier. Mais touteffois le duc de Brabant parla pour ce qu'il estoit le plus grand de l'ost, et dit que de faire un pont et de combattre aux François il n'estoit d'advis, car il sçavoit de certain que prochainement le roy d'Angleterre devoit passer la mer pour venir assiéger la ville de Tournay. Si luy avons, dit-il, juré et promis foy, amour et ayde de nous et des nostres, donc si nous combattons maintenant et la fortune nous soit contraire, il perdroit son voyage et n'auroit nul assistance de nous; et si la journée estoit pour nous il ne nous en sçauroit nul gré, car c'est mon intention que jà sans luy, qui est le chef de ceste guerre, nous ne nous combattrons point au pouvoir de France; mais quant nous serons devant Tournay, luy avec nous, et le roy de France d'autre part, nenni se départiront si francs gens sans bataille. Si vous conseille,

beau fils, que vous vous départiez de cy, car vous y séjournez à grands frais et que chacun se retire en son lieu, car dedans huit jours vous aurez nouvelles du roy d'Angleterre. A ce conseil se tinrent la plus grande partie des seigneurs qui là estoient; mais le comte de Haynaut pria aux seigneurs qui là estoient et aux barons tous en général qu'ils ne voulussent point encore partir, et ils luy accordèrent. A ces paroles issirent hors du parlement et s'en retournèrent chacun en son logis. Trop volontiers se fussent partis ceux de Bruxelles et de Louvain, car ils estoient si lassés qu'ils n'en pouvoient plus.

Le comte de Haynaut appella un jour messire Jean de Haynaut, son oncle, et luy dit : Bel oncle, vous chevaucherez selon ceste rivière et appellerez quelques hommes d'honneur de l'ost françois, et direz, de par moy, que je leur livrerai un pont pour passer, mais que nous ayons trois jours et de respit ensemble pour le faire, et que je les veux combattre comment que ce soit. Messire Jean de Haynaut chevaucha selon la rivière de l'Escault, luy troisiesme de chevalier seulement, son pennon devant luy, si apperceut de l'autre part un chevalier de Normandie, qu'il reconnut à ses armes; si l'appella et luy dit : Sire de Maubuisson, sire de Maubuisson, parlez à moi! Lors s'arresta le chevalier et respondit : Sire, que vous plaist. Je vous prie, dit le sire de Beaumont, que vous veuillez aller devers le roy de France en son conseil et luy dire que le comte de Haynaut m'envoye cy pour prendre une trève, seulement qu'un pont soit fait sur ceste rivière, par quoy vos gens ou les nostres le puissent passer, et puis m'en venez dire la response et je vous attendray icy. Adonc le seigneur de Maubuisson férit son cheval des esperons et vint à la tente du roy, où le duc de Normandie et grand nombre de chevaliers estoient; si rapporta son message, et eut brièvement response et luy dit le sire de Maubuisson : Vous direz à celuy qui vous a cy envoyé qu'en celuy estat que nous avons tenu, le comte jusques à présent nous le tiendrons en avant et luy ferons engager sa terre; ainsi sera-t-il guerroié de tous costés, et quand bon nous semblera nous entrerons en Haynaut si avant que nous arderons tout son

duc de Brabant. Après vint Jeaques d'Artevelle avec plus de 40 mille Flamands et se logea à la porte Sainte-Fontaine. Le duc de Gueldre, le comte de Juliers, le marquis de Brandenbourg, le marquis de Nusse, le comte de Mons, le comte de Saulme, le sire de Faucquemont et autres seigneurs allemands estoient logés d'autre part devers Haynaut, si bien donc que Tournay estoit assiégée de six vingts mille hommes ; ce siège tint long temps, durant lequel le comte de Haynaut partit de l'ost une matinée avec cinq cents lances et passa dessous Lille ; si brusla le bourg de Seclin et grand nombre de villages aux environs et coururent ses aventuriers jusques ès faubourgs de Lens en Artois. Après ceste chevauchée, le comte se mit sur un autre chemin et chevaucha devers la ville d'Orchies; si fut prise et bruslée (car elle n'estoit point fermée), avec Landas, Lincelle et plusieurs autres bons villages là entour, et coururent tout le pays où ils eurent très-grand butin, et puis retournèrent au siège de Tournay.

Durant encore ce siège issirent hors une matinée la garnison de Saint-Amand, qui estoit françoise, et vinrent à l'abbaye de Hasnon, qui se tenoit de Haynaut, et ardirent le village, violèrent l'abbaye, destruisirent l'église et emportèrent tout ce qu'ils purent à Saint-Amand. Assez tost après se départy ladite garnison et vint jusques à l'abbaye de Vicoigne, et firent un grand feu devant la porte pour l'ardoir. Quant l'abbé de céans, qui s'appelloit Godefroy de Bavay, apperceut le péril, il se partit hastivement à cheval et chevaucha par derrière tout le bois couvertement et vint bien hastivement à Valencènes, si requit au prévost qu'on luy voulust prester les arcbalestriers ; et quant on les luy eut accordés, il les mena avec luy et les fit passer par derrière Raimes, et les mit en ce bois qui regarde vers Pourcelet et sur la chaussée. Là commencèrent à traire sur ces Bidaulx et soldats de Saint-Amand qui estoient devant la porte de Vicoigne. Si tost qu'ils sentirent les sagettes qui leur venoient de dedans ce bois, ils furent tous effrayés et se mirent au retour à qui mieux mieux. Ainsi fut l'abbaye sauvée par la diligence du susdit abbé.

Or d'autant que durant l'assiègement de Thun-l'Evesque, l'on avoit remarqué que les engins que les François avoient dressés devant ledit Thun, avoient causé beaucoup de maux aux assiègés, aussi le comte de Haynaut travailloit fort à en dresser devant Tournay, si bien toutefois qu'il se laissa piper par un qui faisoit l'ingénieur; car le comte durant ce siège ramassa à Kain, village auprès de Tournay, tous les chariots qu'on sceut trouver, à cause que cest ingénieur, ou plus tost imposteur, luy avoit promis de mettre en feu et en flamme toute la ville de Tournay, en faisant jetter dedans ladite ville des chariots chargés d'estouppe, de souffre et de feu; mais tout aussi tost que ce maistre galant eut à ceste fin receu du comte cent escus d'or, il se retira si secrètement qu'on ne sceut oncques depuis ce qu'il devint.

Durant ce le roy de France travailla de secourir la ville, et à cest effet avoit attiré à son secours Charles, roy de Bohesme, le duc de Loraine, le comte de Bar, l'évesque de Metz, l'évesque de Verdun, le comte de Montbelliard, messire Jean de Chalons, le comte de Genève, le comte de Savoye; et d'autre part luy vinrent le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le comte d'Alenzon, le comte de Flandre, le comte de Forests, le comte d'Armignac, le comte de Blois, messire Charles de Blois, le comte de Harecourt, le comte de Dampmartin, le sire de Coucy, et grand nombre de seigneurs auxquels se vint joindre après le roy de Navarre. Avec les forces de tous ces seigneurs et les siennes, ledit roy de France ne put faire quitter au roy d'Angleterre le siège devant ladite ville. Cependant durant ledit siège deux chevaliers allemands, qui estoient de la garnison de Bouchain en Haynaut et estoient devant Tournay accompagnés de vingt-cinq lances, allèrent faire une course à intention de passer la rivière de l'Escault à Condet et trouver aventure sur les François. Si voyèrent entre Fresnes et Escaupont que plusieurs s'enfuyoient et les arrestèrent demandant ce qu'il y avoit; lesdits paysans se plaignirent du pillage et cruauté des François et les conduisirent où ils estoient. Lors les Allemands les ayant appercus se mirent

en chasses après lesdits François, qui estoient de la garnison de Mortaigne, au nombre de six vingts, emmenant devant eux deux cents grosses bestes et aucuns paysans prisonniers; ces François avoient pour capitaine, sous le seigneur de Beanieu, un chevalier de Bourgogne appellé Jehan de Falais. Or les susdits Allemands se ruèrent si asprement sur lesdits François, qui se défendoient assez bien, que peu en eschappèrent qu'ils ne fussent morts et attérés; les paysans se mirent par après en la compagnie desdits Allemands, lesquels furent bien venus au siège de Tournay.

Le roy de France estoit lors avec ses forces logé au Pont de Bovines pour secourir Tournay, lors que sur les champs se mit une compagnie de Hennuyers à intention de se donner sur une partie de l'ost du roy de France; ils estoient six vingts compagnons chevaliers et escuyers qui s'estoient rangés sous la conduite de monseigneur de Bailleul appellé Guillaume. En la mesme matinée chevauchoient aussi les Liègois, partisans du roy de France, ayant choisi pour leur chef Robert de Bailleul, frère-germain audit messire Guillaume de Bailleul. Si avoient lesdits Liègois passé ladite matinée le pont à Cheren pour fourrager et trouver aventure. Les Hennuyers chevauchèrent celle matinée sans trouver rencontre (car il y avoit ce jour si grande brune qu'on ne pouvoit voir une lance de terre loing), et passèrent le susdit pont à Cheren. Quant tous furent outre, ils ordonnèrent que messire Guillaume de Bailleul et sa bannière demeureroit au pont, et messire Waufflart, messire Rasse de Monceaux et messire Jean de Verchin courroient devant et chevauchèrent si avant qu'ils s'embattirent en l'ost du roy de Bohesme et de l'évesque de Liège, qui assez près du pont estoient logés, et avoit fait la nuit le guet en l'ost dudit roy de Bohesme le seigneur de Rodemach, et jà estoit sur son département quant les coureurs hennuyers vinrent. Si leur saillirent au-devant hardiement quant ils les virent venir et aussi les Liègois reboutèrent les Hennuyers vaillamment; et lors y eut grand conflit, car les Hennuyers se vouloient comporter en vaillants soldats. Toutesfois pour revenir à leurs bannières ils se mirent devers le pont et les Liègois et ceux de Luxembourg après eux. Là eut grande bataille; et fut conseillé

à messire Guillaume de Bailleul qu'il repassast le pont avec sa bannière, car ils avoient encore des compagnons à l'autre costé de la rivière. Et repassèrent les Hennuyers aux mieux qu'ils purent et au passer y eut beaux faits d'armes. Si advint que messire Waufflart de la Croix ne put passer le pont; lors se sauva au mieux qu'il put, car il issit de la presse et prit un chemin qu'il connoissoit assez, et se vint jetter ès marests entre ronces et crouliers et se tint là un grand temps, et les autres toujours se combattirent avec les Liègois et Luxembourgeois, qui avoient jà rué sus messire Guillaume de Bailleul. A ces coups vinrent ceux de la route de messire Robert de Bailleul, qui venoient de courir quant ils ouïrent le hutin ; ils se tirèrent celle part et fit messire Robert de Bailleul aller tout devant sa bannière (que portoit un escuyer appellé Jeaques de Forsme) en escriant : *Moriennes!* Les Hennuyers qui jà estoient eschauffés apperceurent la bannière de Moriennes, qui encore estoit toute droite ; sy cuidèrent que ce fust la leur où ils se devoient radresser, car Moriennes y avoit-il petite différence de l'un à l'autre, car les armes de Moriennes sont barrées contrebarrées à deux chevrons de geules, et le chevron de messire Robert avoit une petite croisette d'or. Si l'advisèrent point bien les Hennuyers ains se vinrent boutter de fait dessous la bannière de messire Robert; si furent bien asprement receus et rebouttés et tous desconfits. Si furent tués de leur costé : Jehan de Wargny, monseigneur Gaultier du Pont de l'Arche, messire Guillaume de Pipempoix et plusieurs escuyers et hommes d'armes, et puis messire Jean de Loire, messire Daniël de Bleze, messire Rasse de Monceaux, messire Louis Dompelu et plusieurs autres. Et retourna messire Guillaume de Bailleul au mieux qu'il put, lequel se sauva ; mais il perdit assez des siens. D'autre part, messire Waufflart de la Croix, qui s'estoit jetté entre les marests et roseaux, où il se tenoit et cuidoit se tenir jusques à la nuit, fut apperceu d'aucuns compagnons qui chevauchoient sur les marests. Si firent si grand bruit que messire Waufflart issit et se vint rendre à eux. Ceux le prirent et l'amenèrent en l'ost et le livrèrent à leur maistre, lequel le tint un jour tout entier en son logis et l'eut volontiers sauvé par pitié,

(car bien sçavoit qu'il estoit pris sur sa teste); mais les nouvelles en vinrent au roy de France, si en vouloit avoir la connaissance. Si luy fut rendu ledit Waufflart et le roy l'envoya à ceux de Lille, auxquels il avoit porté moult de dommages, et pour ce le firent-ils mourir depuis en leur ville sans vouloir recevoir de luy rançon.

Assez tost après le comte de Haynaut, messire Jean, son oncle, le séneschal de Haynaut et bien six cents lances, Hennuyers et Allemands, se départirent du siège de Tournay; et manda le comte à ceux de Valencènes qu'ils vinssent d'autre part et se mirent entre les rivières d'Escarpe et Escault pour assaillir la forteresse de Mortaigne, lesquels vinrent en grand arroy et firent charier et amener engins pour jetter en la ville. Or le sire de Beaujeu, qui estoit dedans et capitaine de Mortaigne, se doutoit bien que on le viendroit assaillir, à cause que Mortaigne sied près de l'Escault et Haynaut, avoit fait piloter ladite rivière de l'Escault (afin qu'on n'y pust naviger) plus de trois cents pilots. Nonobstant ce le comte de Haynaut ne tarda de venir d'un costé et les Valencènois de l'autre pour assaillir ladite place; si s'appareillèrent sans délay de la bloquer et firent ceux de Valencènes tous leurs arcbalestriers traire avant et approcher les barrières; mais il y avoit si grandes tranchées de fossés qu'ils n'y pouvoient arriver. Lors s'advisèrent aucuns qu'ils passeroient la rivière de l'Escarpe (comme ils firent) dessous le Chasteau-l'Abbaye, et vinrent à l'envers Saint-Amand et firent assaut à la porte qui ouvre devers Maulde. Si passèrent outre ladite rivière ainsi que proposé l'avoient, et furent bien quatre cents tous armés. Ainsi fut Mortaigne environnée à trois portes des Hennuyers. Le plus foible de ces costés estoit devers Maulde. Celle part vint le seigneur de Beaujeu, car il sçavoit bien que d'autre part il n'avoit que faire, et tenoit un glaive roide à un fer bien acéré, et dessous ce fer y avoit un havet aigu, si que, quant il avoit lancé son coup, il pouvoit ficher en lançant le havet et tirer en fichant en plates ou haubergeons dont on estoit armé, il convenoit qu'on s'en vensist ou que l'on cheut en l'eau. Par ceste manière il en attrappa ce jour et en noya bien douze.

Et fut à celle porte l'assaut plus grand que nulle part, et rien n'en sçavoit le comte de Haynaut, qui estoit à l'envers Brisuel tout rangé sur le rivage de l'Escault. Et advisèrent là les seigneurs entre eux voye et engin comment on pourroit oster hors l'Escault, soit par force ou subtilité, les pilots qu'on y avoit mis et plantés, afin que l'on put nager jusques aux murailles. Si fut ordonné de faire en un gros navire un engin par lequel on put lesdits pilots tirer. Lors furent carpentiers mandés et mis en œuvre et ledit engin fait en un navire. Ce jour mesme ceux de Valencènes levèrent un très-beau engin à leur costé, qui jettoit pierres dedans la ville et le chasteau, et travailloit fort ceux de Mortaigne. Ainsi passa ce premier jour et la nuit en suivant. Le lendemain se tirèrent à l'assaut de tous costés. Le troisiesme fut le navire tout ordonné et l'engin dedans pour tirer les pilots, et de fait ils besoignèrent à les tirer; mais les seigneurs voyant que ce labeur estoit d'une peine très-grande, à cause de la force qu'il y falloit apporter et du nombre desdits pilots qui estoient au nombre de douze cents, firent cesser la besoigne.

D'autre part il y avoit en Mortaigne un ingénieur très-bien expert qui considéra l'engin de ceux de Valencènes, et comme il grèvoit la forteresse en jettant incessamment de grosses pierres, si esleva au chasteau un engin qui n'estoit point grand, et l'attrempa bien et à point, et ne le fit jetter que trois fois; donc la première pierre cheut à douze pas près de l'engin des Valencènois; la seconde au plus près, et la tierce pierre fut si bien appointée qu'elle férit l'engin parmy la flesche et la rompit en deux moitiés : adonc fut grande la huée des soudoiers de Mortaigne. Ainsi furent les Hennuyers deux jours et deux nuits que rien ne firent devant Mortaigne. Si eurent le comte et son oncle volonté d'eux retirer au siège de Tournay (comme ils firent) et ceux de Valencènes retournèrent en leur ville.

Trois jours après que le comte de Haynaut fut revenu de devant Mortaigne, il requist aux compagnons pour les amener devant Saint-Amand, car les plaintes luy estoient venues que les soudoiers de Saint-Amand avoient bruslé l'abbaye de Hasnon, et s'estoient mis en peine de faire le mesme à l'abbaye

de Vicoigne, et avoient fait plusieurs outrages aux frontières de Haynaut. Si se partit le comte du siège de Tournay avec trois mille combattants et s'en vint devant Saint-Amand du costé de Mortaigne, et n'estoit ladite ville Saint-Amand fermée que de paslis, et en estoit capitaine un chevalier de Languedoc appellé le séneschal de Carcassonne, lequel avoit bien dit aux moines de l'abbaye et à ceux de la ville qu'elle n'estoit point tenable contre un ost, non pas qu'il s'en voulust partir, ains avoit délibéré de la garder selon son pouvoir; mais il le disoit par manière de conseil. Ces paroles n'avoient point esté crues bien à point; toutesfois il avoit fait dès long-temps porter les joyaulx de l'abbaye en Mortaigne et là aller l'abbé et tous les moines qui n'estoient point habiles à se défendre. Ceux de Valencènes, qui avoient esté mandés du comte, leur seigneur, qu'ils fussent à certain jour devant Saint-Amand, et il seroit à l'autre costé, vinrent bien douze mille combattants et se logèrent devant Saint-Amand, et firent armer tous les arcbalestriers et tenir vers le pont de la rivière d'Escarpe. Là se commença l'assaut estre fier et merveilleux et en y eurent plusieurs navrés de costé et d'autre, et dura cest assaut tout le jour, tellement que ceux de Valencènes ne sceurent rien effectuer, mais bien plusieurs de leur costé y laissèrent la vie; et leur disoient les Bidaulx : *Allez boire vostre godale, allez!* Quant vint au soir, ceux de Valencènes se retirèrent tous lassés et moult esmerveillés de ce qu'ils n'avoient ouy nulles nouvelles du comte, leur seigneur. Si eurent conseil et se deslogèrent et se retirèrent devers leur ville. Lendemain au matin que lesdits Valencènois se furent retirés, le comte de Haynaut se partit du siège de Tournay et vint devers Saint-Amand au l'endevers Mortaigne. Si ce retrait l'ost si tost qu'il fut venu et sa compagnie à l'assaut, qui fut grand et furieux, et conquirent de premier abord les bailles et vinrent jusques à la porte qui s'ouvre devers Mortaigne. Là estoit tout devant à l'assaut le comte et son oncle, qui assailloient de grand courage sans s'espargner; si furent tous deux rencontrés de deux pierres jettées d'amont, tant qu'ils eurent leurs bassinets enfondrés et les testes toutes estonnées. Adonc estoit là un qui dit : Sire, jamais

ne les aurons en cest endroit, car la porte est forte et la voye estroite, et vous coustroit beaucoup de gens pour conquérir la place en cest endroit. Mais faites apporter des gros merrains en guise de pilots et hurtez aux murs de l'abbaye ; nous vous certifions que de force on les pertuisera en plusieurs lieux, et si nous sommes en l'abbaye la ville est nostre, car il n'y a rien entre l'abbaye et la ville. Sur cest advis le comte commanda qu'on fist ainsi. Si on appareilla grands merrains (que l'on dit sommiers) de chesne, qui furent tantost embesoignés ; chacun d'iceux estoit manié et poussé par trente hommes à grandes forces contre les murailles de l'abbaye, si bien qu'il y eut ouverture suffisante en divers endroits, donc les gens du comte entrèrent et passèrent la rivière qui y estoit. Là se présenta ledit séneschal de Carcassonne, sa bannière devant luy, qui estoit de gueules à un chef d'argent à trois chevrons au chef, et estoit à une bordure d'argent endentée. Chez luy estoient recueillis plusieurs compagnons de son pays, qui assez hardiement receurent les Hennuyers et se combattirent vaillamment tant qu'ils purent ; mais leur défense ne leur valut rien ; car les Hennuyers y vinrent à trop grand nombre et pour dire davantage ; quant lesdits Hennuyers entrèrent dans l'abbaye il y avoit un moine appellé damp Froissart, qui y fit merveilles et en occit, et mehaigna au devant d'un pertuis (où il se tenoit) plus de dix-huit et n'osoit nul y entrer par ce lieu ; mais finablement il luy convint d'abandonner la place, car il vit que les Hennuyers entroient en l'abbaye et avoient pertuisé le mur en plusieurs endroits, et se sauva le moine le mieux qu'il put et fit tant qu'il vint à Mortaigne. Quant le comte de Haynaut et messire Jean, son oncle, et la chevalerie de Haynaut furent entrés en l'abbaye, si commanda le comte qu'on mist tout à l'espée, tant estoit courroucé pour les outrages qu'ils avoient faits en son pays. Si fut la ville fort tost remplie de gendarmes. Les Bidaulx et Genevois estoient enchassés de rue en rue, de maison en maison, tellement que peu eschappèrent que ne fut tué, et mesmement le séneschal y fut tué sous sa bannière et plus de deux cents hommes environ luy. Ce soir retourna ledit comte devant Tournay. Le lendemain les gendarmes de Valencènes et la communauté

vinrent à Suint-Amand et parardèrent la ville et l'abbaye et la grande église, et brisèrent toutes les cloches qui estoient grandes et bonnes.

Item le comte de Haynaut se partit encore du siège de Tournay et sa route environ six cents hommes armés et vint brusler Orchies et Landas et l'Eschelle. Puis passa et toute sa route en la rivière de l'Escarpe, au-dessus de Hasnon, et vinrent en France en une grosse abbaye et riche nommée Marchiennes, dont messire Aimé de Vernaux estoit capitaine, et si avoit avec luy une partie des arcbalestriers de Douay. Là eut grand assaut, car ledit capitaine avoit grandement fortifié la première porte, l'ayant environnée de grands fossés, dont il se défendit très-bien avec les François. Les Hennuyers firent tant qu'ils eurent bateaux; si les mirent en l'abbaye et entrèrent par telle manière en icelle; mais il eut un Allemand qui y fut noyé, compagnon au seigneur de Faucquemont, appellé messire Bacho de la Wiere. A l'assaut de la porte bons furent chevaliers le comte de Haynaut et son oncle, le séneschal de Haynaut et plusieurs autres, qui firent tant que la porte fut prise et messire Aymé pris et tué avec la plus grande partie des siens, et furent aussi pris plusieurs moines; qui çéans estoient; l'abbaye fut entièrement bruslée et pillée comme aussi la ville, puis s'en retourna le comte et sa route au siège de Tournay.

Cependant par la longueur du siège et la trop grande multitude de gens qui estoient en Tournay, les vivres commencèrent à défaillir, car le connestable de France tenoit garnison de ladite ville avec quatre mille chevaux et dix mille hommes de pied, sans les habitants en nombre de quinze mille portant armes; et partant les seigneurs de France, qui estoient dedans, firent vuider toutes manières de gens pauvres qui n'estoient pourvus pour attendre l'adventure et les mirent hors en plein jour. Le duc de Brabant, usant de compassion, permit qu'ils passèrent parmy son ost en leur faisant grace. Le roy de France estant adverty de la disette de ceux de Tournay se tira vers là avec son armée et se

vint loger à Bovines, à trois lieues de Tournay, assez près de ses ennemis. Voyant enfin qu'à force d'armes il ne la pouvoit secourir, sollicita instamment sa sœur madame Jenne de Valois, mère du comte de Haynaut, laquelle estoit demeurant religieuse à l'abbaye de Fontenelles, près de Valencènes, de vouloir moyenner une paix entre luy et l'Anglois, ou au moins une trève. A cest effet ladite dame envoya grands présents à sa fille Philippe, royne d'Angleterre, qui estoit à Gand, afin d'induire son mary; d'autre costé elle parla au comte de Juliers, qui avoit aussi sa fille Jenne en mariage; de mesme elle insista fort près de son fils Guillaume, comte de Haynaut, dont elle besogna si bien qu'un jour de parlement fut pris entre les deux roys et assigné à l'église parochiale d'Esplechin auprès de Tournay. De la part du roy de France y furent envoyés: Charles, roy de Bohesme; Charles, roy d'Alençon, frère du roy de France; l'évesque de Liège, le comte de Flandre, le comte d'Armignac. De la part du roy d'Angleterre : le duc de Brabant, l'évesque de Lincol, le duc de Gueldre, le comte de Juliers et monseigneur Jean de Haynaut, et parmy eux estoit ladite dame Jenne de Valois. Enfin le lundy 25 du mois de septembre, ils accordèrent trèves pour un an; depuis, par assemblée tenue en Arras, prolongée encore pour deux ans. Ce mesme jour le duc de Brabant avec ses gens deslogea, le comte de Haynaut fit le mesme le mardy, et le mercredy le roy d'Angleterre et Jeaques d'Artevelle avec tous ses Flamands.

Ainsi fut la ville de Tournay, après l'assiègement de dix à onze semaines, délivrée, n'ayant plus de vivres que pour trois ou quatre jours. Ceste délivrance est premièrement attribuée à la Vierge Marie, que les Gantois, qui assailloient ladite ville, ont vu debout sur la muraille pour défendre la ville. Secondement à madame Jenne de Valois, mère du comte de Haynaut.

Aussi tost que le comte de Haynaut fut retourné du siège de Tournay en son pays, il tint une très-magnifique et solemnelle feste de joustes en la ville de Mons, à laquelle jouste messire

Gérard de Verchin, séneschal de Haynaut, fust en joustant tellement blessé qu'il en mourut. Un fils demeura après luy, appellé Jean, qui depuis fut bon chevalier et hardy; mais il demeura peu en santé.

1341 — 1343.

L'on commença à bastir l'église et chapelle nouvelle de Notre-Dame de Hal avec une belle tour, que l'on voit encore de présent estre en son estre. A l'endroit de ce bastiment usa de grande libéralité le comte de Haynaut et messire Gilles de Trazegnies, lesquels donnèrent aucuns revenus pour l'entretènement de ladite chapelle. Le bastiment de ladite église et chapelle furent parachevés du temps de Philippe, duc de Bourgogne. On y voit ce chronographe tiré du Psaume 31 :

ANNVNTIAVERVNT CÆLI IVSTITIAM EIVS.

L'an 1342, le 2 janvier, advint grand tremblement de terre en Hollande; et incontinent après le comte Guillaume tint cour ouverte à La Haye en Hollande, où furent conviés tous seigneurs, princes, barons, chevaliers, dames, damoiselles qui se voulurent trouver; la feste se passa en plusieurs beaux exercices de chevalerie, en joustes, tournois et autres passe-temps, laquelle feste finie le comte s'achemina avec une belle et magnifique suite de sa noblesse, tant de Haynaut que de Hollande, Zélande et Frise, à un tournoy qui s'estoit proclamé et publié en la ville de Beauvais en Beauvoisis, où il acquit par dessus tous l'honneur de chevalerie. De là estant de retour il s'appresta pour aller de rechef à la guerre en Prusse aux secours des chevaliers theutoniques, où il se fit tellement valoir que long temps après on ne parloit que des prouesses et vertus de Guillaume, comte de Haynaut, car il avoit couru toute la Lithuanie et avoit fait bonne guerre aux Prusses et autres infidelles et

payens, tellement qu'il retourna en Hollande chargé de riche despouille desdits barbares. Passant par Coulogne avec quatre cents chevaux, il tint cour ouverte à tous princes d'Allemagne, desquels il fut grandement receu, honnoré et traité, mesme ils le voulurent eslire empereur pour déposséder de l'empire son beau-frère Louis de Bavière, qu'ils tenoient excommunié; mais ledit comte Guillaume refusa ceste offre soy-disant incapable de telle charge.

Le 25 d'avril mourut le pape Benoist XII. Ses calomniateurs lui firent une épitaphe injurieuse qu'on trouve dans plusieurs auteurs. A luy succéda Clément VI, qui fut esleu le 7 de may et couronné le jour de Pentecoste suivant. Ce fut luy qui remit le jubilé à cinquante ans, et acheta la ville d'Avignon en France de Jenne, fille de Robert, roy de Sicile, ainsi que récite Platina.

Au mois d'aoust furent envoyés de par-deça par le pape Clément VI deux cardinaux légats, sçavoir Hunibal, évesque Tusculan, et l'évesque de Prenestine, vice-chancelier de Rome, afin d'attirer les roys de France et Angleterre à une paix. Au jour de l'Assomption de la Vierge Marie, ledit évesque Tusculan célébra la messe solemnelle en la ville de Douay. De là ils vinrent à Valencènes trouver le comte Guillaume pour communiquer avec luy sur la paix qu'ils prétendoient faire; ils furent receus magnifiquement en ladite ville de Valencènes et du comte et des bourgeois. De là ils s'acheminèrent vers Tournay et y arrivèrent le jour Saint-Bartholomé. De là ils se trouvèrent à Antoing, où le duc de Brabant et le comte de Haynaut aussi se trouvèrent avec autres princes, tant du costé du roy de France que d'Angleterre, pour conclure ladite paix, laquelle ne se put accorder pour la diversité d'opinions contraires; dont lesdits cardinaux retournèrent par Haynaut en France.

Trespassa madame Marguerite de Haynaut, femme troisiesme à Robert, comte d'Artois, sœur de Guillaume, surnommé *le*

bon comte de Haynaut. Son corps fut ensépulturé en l'église des Frères Mineurs de Valencènes.

En la place de Guillaume d'Aussonne, évesque de Cambray, qui mourut environ c'est an, succéda à l'évesché messire Guy de Ventadours, Limosin de nation, par faveur du pape Clément. Il fut neveu de Guillaume, fils du comte de Ventadours, qui fut évesque de Tournay. Il eut beaucoup de difficultés avec le chapitre de son église, ce qui fut cause qu'il ne résida guères à Cambray, ains fit administrer son évesché par des vicaires-généraux jusques à l'an 1348.

La première gabelle sur le sel fut mise et ordonnée au royaume de France par le roy Philippe, dont chascun s'estonna, et s'esleva grand murmure et desplaisance.

Le jour Saint-Thomas avant le Noël, il y eut telle tempeste et orage en l'air qu'il tomba des glaçons sur terre d'une grandeur admirable.

L'an 1343, Guillaume de Haynaut, estant requis par la noblesse liègeoise, partit de son pays de Haynaut pour aller à Liège et y arriva le jour de Pentecoste, pour pacifier l'évesque avec ceux de Huy, qui s'estoient alliés au duc de Brabant à l'instance du seigneur de Heinsberg, sous prétexte que ledit évesque avoit induement rehaussé les monnoyes à leur grand intérest et de tout le pays, et que ses officiers punissoient tyranniquement les délinquants contrevenants. Sur ce donc le comte Guillaume avoit impétré trèves de trois mois auparavant, lesquelles finies se trouva audit Liège accompagné du comte de Mons et de Marka ; si proposa à l'évesque et au chapitre, afin que la justice fut mieux réglée et exécutée, de créer vingt-deux personnages vertueux, qui serviroient de conseillers à l'évesque (ainsi que comme les trois États de Liège l'avoient trouvé expédient), sçavoir : quatre du chapitre Saint-Lambert, quatre de la noblesse, quatre de la bourgeoisie de Liège, deux de la ville de Huy, deux de Dinant,

deux de Tongre, deux de Saint-Tron, un de Fosses et un de Bouillon. Ce conseil du comte de Haynaut fut receu et en fut fait ordonnance à telle condition que lesdits conseillers se renouvelleroient d'an en an le jour Sainte-Lucie. Combien que cest ordre fut très-bien inventé pour obvier aux injustices des baillys et autres officiers de Liège, si est toutefois qu'aucuns chanoines s'opposèrent, notamment Jean Hoscemius, docteur en théologie, chroniqueur de Liège.

Pendant que le comte de Haynaut séjournoit en Liège, il travailla aussi sur le différend du seigneur de Heinsberg, prétendant le comté de Los, que possédoit l'église de Liège, et s'en estoit adhérité selon droit et coustume après la mort du comte, qui n'avoit laissé enfant; donc nonobstant telle coustume ledit seigneur de Heinsberg se disoit héritier, et avoit fait beaucoup de mal sur les terres de l'église de Liège pour ravoir ledit comté de Los. D'autre costé ladite église de Liège, se voyant ainsi intéressée et molestée, avoit procédé contre ledit seigneur en la Cour Romaine. A cause donc de tels desbats le comte de Haynaut, qui estoit en ce temps à Liège principalement pour ledit différend, demanda, le 23 juillet, qu'on luy mist entre mains les procédures papales faites contre ledit seigneur de Heinsberg, et que on s'en rapportast à son dire, autrement que on ne pourroit venir à une paix. L'évesque de Liège se soumit à dire du comte de Haynaut et son oncle messire Jean, seigneur de Beaumont; dont arriva que, par sentence desdits arbitres, le comté de Los fut adjugé audit seigneur de Heinsberg. Nonobstant ce l'évesque ne tint rien de ladite sentence; de plus remonstra secrètement au pape, par lettre datée du 4 septembre, qu'il n'avoit donné puissance au comte de Haynaut de proférer sentence sur le différend du comté de Los, mais bien qu'il s'estoit soumis à son dire sur aucuns points concernant le desbat de ceux de Huy avec luy, auquel dire il ne contredisoit. Par ainsi il y eut toujours grande contestation sur la sentence et dire du comte de Haynaut touchant le comté de Los.

1344 — 1345.

Trois à quatre jours avant le Saint-Jean-Baptiste, le roy de Bohesme, comte de Luxembourg, Guillaume, comte de Haynaut, et son oncle Jean, seigneur de Beaumont, vinrent à Liège et demandèrent au chapitre de Saint-Lambert qu'il auroit à confirmer la sentence prononcée en l'an passé touchant le comté de Los. La plus grande partie dudit chapitre y contredit; dont ces seigneurs bien irrités se retirèrent avec grand mescontentement et menaces.

Le comte Guillaume ne laissa pourtant à solliciter par lettres, le 10 juillet, le chapitre de Liège, afin de députer aucuns chanoines de venir à Fexhe, où il se trouveroit le 16 dudit mois, afin de terminer le besogné qu'il avoit encommencé en faveur des immunités que ceux de Huy prétendoient, et aussi décider le différend du comté de Los; mais rien ne s'ensuivit, car ledit comte Guillaume fut surpris d'une grosse maladie, qui causa que ceux de Huy, qui s'appuyoient du tout sur ledit comte, voyant ceste maladie et que l'évesque de Liège s'opposoit entièrement au dire que ledit comte avoit l'année passée prononcé, s'embarquèrent en grand nombre et vinrent à Liège pour se plaindre au chapitre. A leur retour, qui estoit le 26 d'octobre, l'évesque, qui estoit gisant malade en son chasteau de Clermont, manda à son bailly de Hesbain, Louis Macreal, de se ruer sur ceux de Huy; mais comme ils furent advertis, firent venir quelque nombre de bourgeois de Huy, leurs compagnons, lesquels estant ensemble associés aggressèrent eux-mesmes ledit bailly et ses gens qu'ils rencontrèrent, tellement qu'ils les mirent en fuite en ayant tué trois des leurs.

Fut en la ville de Mons érigée et fondée la chapelle Notre-Dame surnommée *de Hon*, en la rue de Havrecq, par messire Bertrand Turcq, chevalier, seigneur de Morlanwez, natif du marquisat de Montferat en Lombardie, province d'Italie. Ceste chapelle se nomme aujourd'hui *de Hon*, à cause qu'en icelle

Jean de Hon, bourgeois de ladite ville, fonda avec sa femme dame Sara de Portis, en l'an 1395, un cantuaire de messes. Mais le principal revenu de ladite chapelle fut donné par ledit messire Bertrand, qui érigea ladite chapelle en bénéfice; et d'autant qu'il n'eut nuls enfants et que sa sœur Florence fut alliée à la maison des Zabondans, qui estoient chevaliers, Guillaume Zabondans, fils de ladite Florence, fut héritier dudit messire Bertrand. De ce Guillaume sortirent François et Nicolas, qui furent seigneurs d'Alterville au marquisat de Montferat en Lombardie, et furent iceux Zabondans bonne espace de temps collateurs de ladite chapelle.

L'an 1345, fut bastie et érigée à Mons la première église ou chapelle de Sainte-Élisabeth, royne de Hongrie, par madame Isabelle d'Antoing, femme à messire Gérard de Verchin, séneschal de Haynaut, seigneur de Longueville. A cest effet elle donna son hostel et maison, que ledit Gérard s'en estoit deshérité à son profit, pour accomplir le bastiment de ladite église, y fondant un cantuaire de messes solemnelles. La seconde église fut bastie l'an . . . .

Le mardy avant la feste Notre-Dame en mars s'esmeurent aucuns de la communauté de Valencènes, pour les maletottes qu'ils vouloient oster et mettre jus; donc prirent les susdits mutins une charette et la hurtèrent si fort à l'huys du beffroi qu'ils le rompirent pour entrer dedans, pour, à son de cloche, faire assembler tout le peuple de la ville; toutefois ils ne purent venir à leurs desseins, car aucuns seigneurs et bourgeois empeschèrent qu'ils ne montassent sur ledit beffroy. Cependant on prit quelques quarante des principaux mutins; seize d'iceux eurent la teste tranchée et le reste fut banny hors la ville.

Guillaume, comte de Haynaut, dressa une puissante armée, tant de Hennuyers que Hollandois et Zélandois, pour aller subjuguer les Frisons Orientaux. Durant que cest appareil de guerre se faisoit, il y eut quelques propros aigres entre ceux de

Hollande et ceux d'Utrek, pour lesquels propos le susdit comte défia les Utrekins. Eux se voyant ainsi défiés se mirent en campagne et osèrent attendre le comte en campagne, en bataille rangée; mais à leur malheur, car le comte les défit par deux fois. La dernière fut sur le Maren-dyk, entre Utrek et Monfort, où il mourut grand nombre d'Utrekins, se sauvant, ceux qui purent eschapper, bien confus en leur ville. Le comte, estant demeuré victorieux et maistre de la campagne, alla de ce pas avec cent cinquante mille hommes assiéger la ville d'Utrek en intention de la destruire. Il y avoit en son armée le duc de Luxembourg, treize comtes, cinquante deux barons, deux mille huit cents chevaliers et beaucoup de la noblesse du pays d'Utrek mesme, qui, malcontents de l'évesque, s'estoient eslevés contre luy. Le comte de Haynaut commença à investir la ville le jour Saint-Odolphe et la battoit continuellement à grande furie six semaines de long; mais voyant qu'une telle ville avec si fortes et hautes murailles n'estoit point légèrement à gagner par assaut, voulant une nuit sonder la profondeur du fossé de la ville, il fut tiré d'un trait de flesche au muscle du pouce et fut ramené en sa tente, dont néantemoins il fut bien tost guerry. Durant ce messire Robert d'Arckel, gouverneur de la ville et du pays d'Utrek, en l'absence de l'évesque, escrivit audit évesque en quel sort il estoit assiégé, luy demandant secours. A telle advertence l'évesque y accourut, et à l'assistance et persuasion de messire Jean de Beaumont, oncle du comte Guillaume, moyenna une paix par laquelle fut dit :

Que cinq cents des principaux bourgeois d'Utrek viendroient pieds et testes nues devant la tente du comte, luy prier mercy des injures et propos infames qu'ils avoient proférés contre luy et contre son honneur;

-Que quant il plairoit requérir à son service ceux d'Utrek par-delà la rivière de Meuse, ils seroient tenus de luy livrer cinq cents hommes de guerre à leurs despens;

Que la ville seroit vingt pieds de long desmantelée, et que le comte auroit une rue en la ville à son commandement, laquelle encore de présent s'appelle *la rue des Hollandois.*

Trèves furent premièrement accordées jusques à la Saint-Martin, durant lesquelles se moyennèrent les conditions de paix telles qu'avons dit; mais elles ne sortirent leur effet, d'autant que le comte Guillaume, durant lesdites trèves, s'en alla faire la guerre en la Frise Orientale, où, ayant entré sans ordre et sans connoistre les adresses du pays, Jean de Haynaut, fils de Jean, seigneur de Beaumont, aborda au cloistre de Saint-Odolphe, où il planta son camp en une belle platte campagne nommée *la Zuituene*, au bord de la mer. Une partie de ses Hollandois, sans attendre que le reste de l'armée fut desbarqué, alla escarmoucher les Frisons, qu'il chassa partie dedans la ville de Staveren et partie dedans le monastère Saint-Odolphe, où les voulant attaquer en leurs retranchements, les Frisons, si estant quelque temps maintenus, le repoussèrent si courageusement que plusieurs Hollandois y laissèrent la vie. Le comte Guillaume, qui ne sçavoit rien de ceste escarmouche, surgit de l'autre costé du cloistre vers le Noort, et, s'avançant avec cinq cents hommes, brusla le premier village qu'il rencontra, et à la première charge qu'il donna contre les Frisons tua de sa main propre un gentilhomme frison, capitaine de sa troupe, lequel s'estoit vaillamment défendu jusques à la mort. Les autres bandes frisonnes ayant vu ce capitaine ainsi abattu et le village brusler, comme gens forcenés se ruèrent de grande furie sur ceste petite troupe de Hollandois qu'ils défirent; et à ceste charge fut le comte Guillaume tué, sans avoir esté connu devant que le reste de son armée se put avancer à temps, laquelle fut pareillement chargée comme elle marchoit en désordre.

Les Frisons, de tant plus encouragés par la défaite première des cinq cents Hollandois et du comte, leur chef, combattoient de telle ardeur qu'ils la mirent en déroute et en tel désordre que plusieurs y furent tués devant que de pouvoir rentrer en leurs navires, et y en eut bien autant de noyés par la haste et grande preste qu'il y avoit à s'y sauver.

Ceste rencontre malheureuse advint le 24 septembre, en la mesme place où les comtes de Hollande avoient coustume de tenir leur lit de justice, quant ils venoient en la Frise Orientale,

et l'an huit du gouvernement dudit comte. Régnault, surnommé *le noir*, comte de Gueldre, avoit prédit sa mort ainsi qu'il le tenoit sur les fonds de baptesme, disant ces mots : *Cest enfant sera un jour tué par les Frisons.*

Il mourut par l'espée, en ceste desroute, environ dix-huit mille hommes et bien autant furent noyés, et environ cinq cents chevaliers y laissèrent la vie. Dix jours après ceste défaite, messire Martin, commandeur des chevaliers de Saint-Jean à Harlem, alla en Frise et chercha le corps du comte, lequel estant reconnu à quelques marques qu'il portoit le fit apporter avec huit autres corps de seigneurs notables, qui tous furent reconnus dedans le cloistre de Fleurchamp, près Bolswaert, et là enterrés. Guillaume IV fit depuis transporter le corps de ce prince dans l'église des Frères Mineurs de Valencènes.

De sa femme Jenne, fille du duc de Brabant, il eut un fils seulement qui fut appellé Guillaume, lequel mourut jeune. Ledit enfant est enterré au chœur de l'église des Carmes de Bruxelles, au lieu où depuis fut enterrée sa mère Jenne, duchesse de Brabant, morte l'an 1406.

Le susdit comte Guillaume laissa un fils bastard nommé Daniël Vanden Poel, qui fut chevalier, qu'il eut d'une demoiselle nommée Alisc Vander Merwe, de Sainte-Gertruydenberg. Icelui fut tué, en l'an 1408, à la bataille donnée entre les Liègeois et l'évesque Jean de Bavière.

La comtesse Jenne de Brabant, après la mort de son mary, retourna chez le duc son père en Brabant, et fut depuis remariée à Wenceslas, duc de Luxembourg, second fils de Jean, roy de Bohesme et duc de Luxembourg, et frère de l'empereur Charles. Quant aux comtés de Haynaut, Hollande, Zélande et les seigneuries de Frises et Valencènes, tombèrent sur le chef de Marguerite, sœur aisnée dudit comte Guillaume, femme de l'empereur Louis de Bavière, tellement que depuis lesdits comtés et seigneuries tombèrent en la maison de Bavière, en la personne de Guillaume, fils aisné dudit empereur, et Marguerite, comme nous voyerons cy-après.

MARGUERITE II.

Louis de Bavière, empereur des Romains, entendant la mort du comte Guillaume, son beau-frère, ainsi occis en guerre par les Frisons, n'ayant laissé nuls enfants légitimes, fit assembler les princes de l'empire, lesquels déclarèrent que les comtés de Hollande et Zélande avec la seigneurie de Frise, par faute d'hoir de successeur masculin légitime procréé du corps dudit comte Guillaume, estoient dévolus à l'empire. Quant au comté de Haynaut, qui se relève de Dieu et du soleil, on n'en fit mention, ni de la seigneurie de Valencènes, à cause qu'ils sont fiefs et domaines tant masculins et féminins. Sur l'avis des princes de l'empire, l'empereur interposa son autorité parce que l'impératrice, sa femme, querelloit lesdits précédents et susdits comtés et seigneuries comme seule héritière de son frère, disant que c'estoient fiefs féminins aussi bien que masculins, comme il estoit apparu par la succession qu'en eut Jean d'Avesnes après le trespas de Jean de Hollande, fils du comte Floris v, dont nonobstant le jugement des princes de l'empire l'empereur adjugea lesdits comtés de Hollande et Zélande avec la seigneurie de Frise à sa dite femme madame Marguerite.

Ce fait audit an, ladite dame et impératrice, bien accompagnée de grande suite de princes, comtes, barons et chevaliers, de dames et damoiselles, descendit par le Rhin en Hollande, où elle fut partout honnorablement et magnifiquement receue et reconnue dame et princesse desdits pays de Hollande, Zélande et Frise, et y ayant receu les hommages et feautés des habitants, amplifia leurs franchises et privilèges, et fit trève pour deux ans avec l'évesque d'Utrek. Elle confisqua tous les biens et possessions que les Frisons Orientaux pouvoient avoir en ses pays de Hollande, Zélande et Frise Occidentale (dont les comtes de Hollande avoient esté de long temps paisibles possesseurs), tant ecclésiastiques que séculiers, qu'elle vendit à diverses personnes, sans aucun espoir de restitution ni recouvrance en temps advenir, à cause de la mort du comte Guillaume, son frère. Ladite dame

impératrice, ayant séjourné quelque temps en Hollande, partit vers Flandre, où au-devant d'elle vint sa sœur Philippe de Haynaut, royne d'Angleterre, qui tenoit lors sa cour à Gand, lesquelles ensemble allèrent, le 14 d'octobre, en la ville d'Ypre; tellement qu'à leur arrivée plusieurs bannis de Flandre furent rappellés et mis en leurs biens et liberté.

Au 18 dudit mois d'octobre, lesdites sœurs princesses se donnèrent l'adieu, dont la royne d'Angleterre s'en alla pour repasser la mer. Quant à l'impératrice, elle descendit en Haynaut pour faire sa magnifique entrée et prendre possession du comté de Haynaut, où elle fut receue à grande joye et triomphe de tous ses sujets.

Durant son séjour à Mons elle fit faire le service de son frère, premièrement en l'église Sainte-Waltrude, y assistant tous les abbés, chevaliers et nobles du pays de Haynaut. De Mons elle alla à Soignies, où elle confirma les privilèges de l'église collégiale dudit lieu ; puis au mois de novembre se trouva en la ville de Valencènes, où elle fit le mesme qu'en la ville pour ce qui est du service de sondit frère, qui fut fait en l'église des Frères Mineurs, où est son père ensépulturé. Ladite impératrice estoit lors en ses voyages accompagnée de ses deux fils aisnés, sçavoir : Guillaume et Albert, qui furent tous, comme aussi le troisiesme, sçavoir Louis, appellés *ducs de Bavière*, non pas qu'ils en fussent possesseurs propriétaires, mais pour ce qu'ils estoient procédant du vray estoc d'un duc de Bavière; car l'empereur Louis, leur père, n'estoit que second fils de Louis, vray duc de Bavière, palatin du Rhin. Les duchés de Bavière avoient lors cela de particulier que tous ceux qui estoient descendus du sang des ducs de Bavière se pouvoient intituler aussi ducs, encore qu'ils n'y eussent point un pas de terre. Ce qui est quant à présent en toutes les familles des princes d'Allemagne, voire jusques aux comtes et barons. Ce Guillaume de Bavière cy-dessus mentionné estoit du commencement appellé comte d'Ostrevant, et Albert, seigneur de Nubingen. Ladite dame, leur mère, ayant pris possession de tous les pays de son frère, avant de retourner en

Allemagne vers son mary l'empereur, ordonna, par mure délibération de son conseil, ledit comte d'Ostrevant, son fils aisné, successeur ès dits siens pays, régent et gouverneur de Hollande, Zélande et Frise, à charge de luy payer annuellement la somme de dix mille escus couronnés de France, et, en faute de payement, qu'elle pourroit répéter et retirer à soy lesdites seigneuries comme auparavant; et de ceste résignation en furent passées lettres d'estat et promesses faites en présence de plusieurs princes et seigneurs. Touteffois, quelque temps après, ledit Guillaume, son fils, n'en voulut rien tenir quant à ladite pension, comme nous voyerons cy-après. Quant au pays de Haynaut, elle laissa pour gouverneur Jean d'Avesnes, son oncle, seigneur de Beaumont.

1346.

La franchise d'aubanité de laquelle jouit la ville du Quesnoy fut donnée par la comtesse Marguerite, impératrice, contenant expressément que les aubains puissent franchement jouir des privilèges tels qu'ont les bourgeois nés en ladite ville.

En la nuit de Pentecoste, la comtesse Marguerite accorda que le bailly de Haynaut, quiconque le soit, peut et doit demeurer au conseil des hommes en la cour à Mons, s'il est homme de ladite cour, si ce n'est en cause touchant le seigneur souverain ou celle du bailly mesme.

Elle accorda encore, par charte expresse, que le seigneur ayant justice puisse jouir des meubles et des profits des terres des homicides un an de l'heure couchante et levante, qui en défaut de fournir et déniment ou auroient fait pied fugitif en la manière qu'il appartient quant che qu'ils sont ottels comme homicides.

Le 26 d'aoust fut la bataille donnée près d'Abeville entre les François et Anglois, en laquelle furent lesdits François défaits et occis au nombre de trente mille. Onze princes furent tués avec

quatre-vingts barons. Les plus notables d'iceux furent Charles de Luxembourg, surnommé *l'aveugle*, roy de Bohesme ; Rodolphe, duc de Loraine ; Charles, comte d'Alençon, frère-germain de Philippe, roy de France ; les comtes de Blois, Harcourt, de Flandre, duquel parlant Meïer, annaliste de Flandre, dit :

Nobilis heu princeps nimiùm confidere Gallis
Jam miseram mortem te Ludovice rapit.

Audit comte de Flandre nommé Louis succéda son fils Louis, surnommé *de Male*, agé de 15 ans, qui se maria à la fille du duc de Brabant.

Nous lisons qu'en ceste bataille cy-dessus mentionnée, monseigneur Jean de Haynaut, qui estoit à la suite du roy de France, fit beaux exploits et que le roy susdit luy avoit donné un coursier noir qu'il donna à un chevalier qui portoit sa bannière, sçavoir messire Jean de Fustelle ; puis, que le roy de France ayant eu à la meslée son coursier abattu sous luy de coups de traits, il fut remonté par ledit messire Jean de Haynaut, qui luy persuada estre temps qu'il se retirast de la meslée et n'engageast ainsi sa vie. Le roy estoit de courage haut et se vouloit montrer bon chevalier ; mais ledit messire Jean le prit de force par le frain de son cheval et l'emmena de ceste façon hors la meslée, l'ayant prié par plusieurs fois de se retirer. Ainsi sauva-t-il ledit roy et à sa retraite l'accompagna avec messire Charles de Montmorency, le seigneur de Beaujeu, le seigneur d'Aubergny, le seigneur de Montfort, allant et cheminant de nuit jusques au chasteau de Broye.

Le 29 d'aoust mourut Jean, roy de Bohesme, fils de l'empereur Henry, fondateur des dames de Beaumont en Valencènes. Son fils Charles fut en ce temps, par le commandement et sollicitation du pape, esleu roy des Romains en mespris de l'empereur Louis de Bavière, par les évesques de Mayence, Trèves et Coulogne, par le roy de Bohesme, son frère, et le duc de Saxe, car l'on tenoit l'empereur Louis scismatique et excommunié ; mais si justement l'on en doute.

Au commencement de septembre le roy d'Angleterre, qui avoit obtenu la victoire susdite sur les François le 26 d'aoust, assiégea la ville de Calais. Le roy de France tascha par tous moyens de faire lever le siège, soit par offre de bataille, soit luy suscitant guerre en Angleterre par David, roy d'Escosse; mais n'ayant pu rien faire furent envoyés par le pape vers les armées deux cardinaux pour moyenner une trève. De la part du roy de France furent députés : les duc de Bourgogne et de Bourbon; messires Louis de Savoye et Jean de Haynaut. De la part du roy d'Angleterre : le comte d'Erby, le comte de Northempon, messire Régnaut de Gobeghen, et messire Régnier de Manuy, Hennuyer, qui toujours ont servi le roy d'Angleterre depuis qu'il fut en Angleterre, avec messire Jean de Haynaut, pour restablir au royaume la royne et le roy Eduard, son fils, ainsi que dessus est dit.

Cependant il faut entendre que durant que la ville de Calais estoit assiégée par l'Anglois, le roy d'Escosse David mit sus une armée de quarante mille hommes avec laquelle il entra l'Angleterre. La royne Philippe de Haynaut, qui naguère estoit retournée de Flandre en Angleterre, vint en personne luy faire teste avec bon nombre de gens d'armes près de Neufcastel, ayant délibéré de le combattre; et de fait elle eut le dessus sur luy, car elle le défit par un samedy qui suit le jour Saint-Michiel et le prit prisonnier, le renserrant à Londres, où il fut l'espace de dix ans.

L'on tient que ceste victoire fut acquise par les mérites de la susdite royne, car durant le combat ceste vertueuse dame s'estoit retirée en un oratoire, où elle fut en continuelles prières et oraisons : c'estoit la nourriture qu'elle avoit pris en la maison de son père au pays de Haynaut. Incontinemt après ceste victoire elle arriva devant Calais, trois jours avant la feste de tous les Saints, laquelle fut incontinent visitée des seigneurs allemands et hennuyers.

Furent pris tous les Lombards, banquiers et usuriers, qui estoient au royaume de France, et en furent bannis pour la grande évacuation qu'ils faisoient des finances de France, dont le royaume

estoit appauvry. Quant ils y viennent, jamais n'y apportent un ducat, mais seulement une feuille de papier en une main et une plume en l'autre, et ainsi tondent la laine sur le dos de ceux du pays et leur font gabelle de leur propre argent.

1347.

Ayant ceux de Calais souffert un siége devant leur ville presque l'espace d'un an avec grande souffrance et nécessité (car ils furent assiégés du commencement de septembre de l'année passée), ils se rendirent au mois d'aoust de ceste année au roy d'Angleterre, qui prit tous ceux de dedans à mercy, à condition qu'on luy livreroit six des plus notables bourgeois qu'il voulut venir vers luy en chemise la corde au col, apportant les clefs de la ville et chasteau. A leur arrivée, le roy, qui estoit du tout irrité contre ceux de Calais, donna ordre de les faire décapiter tout à la haste. Les princes firent grande instance auprès du roy de leur pardonner, mais ne profitèrent en rien jusques à tant que la royne Philippe de Haynaut, sa femme, qui estoit bien enceinte, se mit à genoux devant son mary avec larmes aux yeux, priant, au nom de Jésus-Christ, de vouloir user de pardon envers lesdits six bourgeois de Calais. Le roy, voyant la soumission et requeste de la royne, se tut; puis dit : *Haute Dame, j'aimasse mieux que vous fussiez autre part que cy; vous me priez si instamment que je ne vous puis esconduire; allez et prenez lesdits six bourgeois pour en faire votre plaisir.* Lors la royne emmena ces six bourgeois en sa chambre; si leur fist oster les chenestes d'entour le col et les fit revestir et disner tout à leur aise, puis donna à chacun six nobles et les fit conduire hors de l'ost à seureté. Voilà un acte d'une charité bien reluisant en ceste généreuse royne pour se rendre admirable de tous. Cependant les rois d'Angleterre ont tenu depuis la ville de Calais en leur puissance l'espace d'environ cent et dix ans jusques à l'an 1558.

Mourut le 11 d'octobre l'empereur Louis de Bavière, mary de l'impératrice de Haynaut, comtesse de Haynaut, Hollande, Zélande et dame de Frise. Ainsi qu'il courroit à la chasse il tomba de son cheval surpris d'une apoplexie, comme aucuns disent; autres escrivent qu'il fut empoisonné de la veuve Albert d'Austriche, et que pensant, par agitation de cheval, vomir le poison ne put rien faire, dont mourut, usant de ces paroles : *Deus propitius esto mihi peccatori.* Les historiens remarquent que ce fut un homme magnanime, prudent, sage et digne de la majesté impériale.

Lors arriva grande dissention en l'empire, car presque tous les électeurs rejettèrent Charles, qui avoit esté cy-devant eslu roy des Romains, et eslurent Eduard, roy d'Angleterre, qui ne voulut accepter la dignité; à raison de quoy ils eslurent Fréderic, marquis de Misne, qui semblablement refusa ladite dignité impériale. Puis eslurent Gontier, de la maison des comtes de Suarsenbourg en Thuringe. Ceste dernière élection fut faite l'an 1349: mais comme il décéda peu de temps après par bon poison que son médecin luy donna, ledit Charles demeura seul roy des Romains l'an 1350.

Le duc Guillaume de Bavière, advoué des comtés de Haynaut, Hollande, etc., amassa, après les trèves expirées entre la Hollande et le pays d'Utrek, quelques troupes de gendarmes et se logea avec son ost près de la nouvelle Escluse, où il demeura campé huit jours entiers de pied coy, pendant lesquels il brusla le village de Jurphaes, pensant toujours attirer au combat ceux d'Utrek; mais l'évesque d'Utrek mieux advisé ne se voulut choquer, dont ledit duc se tira avec quatre mille hommes ès territoires de Woerden et Amsterlande, où il brusla aucuns plus prochains villages, et s'en retourna chargé de butin. D'autre costé messire Ghisbert de Bronckchorst, pour les dommages qu'il avoit receus en ses domaines de l'évesque d'Utrek, défia ledit évesque, et de fait luy brusla une partie du chasteau de Ghoor. Tandis que ces petites guerres se passoient ainsi, Jean, duc de Brabant, Jean, comte de Clèves, et Jean de Haynaut, seigneur de

Beaumout, moyennèrent une trève entre l'évesque d'Utrek et les Hollandois.

Mourut Jenne, comtesse d'Artois. Son corps fut ensépulturé dedans l'abbaye Saint-Denis en France. Locrius, historien, luy apporte ce chronographe :

CVR MIGRAS PRINCEPS IOANNA? EN CERNE BRITANNVS.
PRENDENTI NIXV PER TVA RVRA RVIT.

A elle succéda Philippe de Bourgogne, neveu à la susdite comtesse Jenne.

1348.

Après la mort de l'empereur Louis de Bavière, sa veuve Marguerite, comtesse de Haynaut, etc., descendit audit pays de Haynaut, et de là s'en alla à Dordrek, où elle appella le duc Guillaume de Bavière, son fils, lequel y estant arrivé remit ladite dame sa mère en la possession des comtés de Hollande et Zélande et Frise, qu'auparavant elle luy avoit commis, moyennant le payement annuel de la somme de dix mille escus d'or, dont ledit duc Guillaume n'en avoit jusques alors encore rien payé. Ceste réintégration faite, ledit Guillaume se retira en Haynaut, et demeura l'impératrice seule dame et régente des comtés de Hollande et Zélande, qu'elle gouverna assez laschement.

Guy de Ventadours quitta l'évesché de Cambray et fut fait évesque de Vabre en Guyenne, sous l'archevesque de Bourges en France, et luy succéda Jean d'Aussonne, que Gazet dit avoir esté frère du comte de Haynaut et frère de Guy, quarante-deuxième évesque d'Utrek et neveu de Guy de Dompierre, comte de Flandre; mais me semble qu'il a erré, car ce fut Guillaume de Haynaut qu'il eut ce rencontre de frère et neveu tel que dessus, si ce n'est qu'il veut dire que ce Jean d'Aussonne fut fils naturel

de Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, et qu'il auroit esté pourvu de l'évesché de Cambray après l'age de 81 ans, en supposant qu'il auroit esté né l'an 1256, un an avant que Jean d'Avesnes, frère de Guy de Dompierre, comte de Flaudre, mourut. Tant y a que cest évesque fut d'une belle taille et représentation de corps; il eut l'ame douée de nobles et excellentes vertus, mais il n'administra cest évesché qu'environ un an et demy.

Mourut Henry, duc de Limbourg.

Charles d'Austriche, qui avoit esté eslu roy des Romains l'an 1346, fut couronné à Aix-la-Chapelle avec sa femme. L'on remarque icy que l'empire a demeuré en la maison d'Austriche depuis ledit Charles, à cause de la révérence que ceux de ceste maison ont porté au Saint-Siège de Rome; car ses enfants, sçavoir Wenceslas et puis Sigismond, ont par suite esté long temps empereurs jusques à tant que Sigismond, voyant qu'il décédoit sans laisser enfant masle, laissa l'empire à Albert, duc d'Austriche, son beau-fils, qui transporta depuis l'empire en sa postérité sur les personnes de Fréderic troisiesme; de Maximilien, frère de Fréderic; de Charles cinquiesme, neveu de Maximilien; de Ferdinand, frère de Charles cinquiesme; de Maximilien second; puis de Rodolphe, de Mathias.

Avant le jour de l'Assomption de la Vierge Marie, au mois d'aoust, les vents menèrent telle tempeste en l'air environ minuit qu'ils déracinèrent de terre plusieurs arbres, et ruèrent bas à terre grand nombre de flesches, tours, clochers et maisons.

Toute l'Italie, Espagne, France, Allemagne et Angleterre furent grandement affligées de pestilence. Bocatius dit qu'en la ville de Florence moururent mille personnes. Funccius dit qu'en Lubec, nonante mille; Mariana dit qu'en la ville de Saragosse en Espagne de jour à autre moururent au mois d'octobre trois cents personnes. Le pays de Haynaut ne fut exempt de ceste misérable contagion, car mesme la ville de Mons fut extremement affligée l'espace de deux ans, durant lesquels moururent

plus de dix mille personnes, autant et plus en celle de Valencènes et mille en celle d'Ath. On se servit lors pour faire ouïr la messe aux pestiférés de la ville de Mons d'une chapelle entre la ville et le village de Hyon, sur un pret appartenant à l'abbaye de Lobbes. Ceste pestilence donna occasion en l'an suivant de changer la procession générale de la ville de Mons, ainsi comme nous voyerons cy-après.

1349.

Ainsi que la mortalité pestiférée consommoit avec une fureur non pareille les hommes parmi tout le monde et continuoit sa course, aussi l'on commença pour appaiser l'ire de Dieu à faire la pénitence chascun, à s'addonner aux œuvres pieuses, jeusnes, prières et oraisons; car à la vérité, ainsi qu'a escrit Genebrard, ceste peste consomma la moitié du monde, et, comme dit Nauclerus, l'on tient qu'en toutes les histoires ne s'est jamais trouvée si cruelle peste. A raison de quoy les troupeaux de gros bestial de bœufs et chevaux et ceux de moutons estoient ès champs à l'abandon, et ne se trouvoit qui pust dire : Cecy est à moy. Sur ce arriva que les habitants de la ville de Mons transportèrent processionnellement par un mercredy, septiesme jour du mois d'octobre, le corps de sainte Waltrude hors leur ville jusques aux bruyères du village de Chasteau, et le placèrent devant un vivier tenant au bois. Ceux de Soignies firent le mesme en apportant avec toute dévotion le corps de saint Vincent en mesme lieu. On couvrit ces saints corps d'une tente ou pavillon; au devant d'iceux fut dressé un autel avec bon nombre de luminaires. Et afin d'appaiser notre Dieu et le mouvoir d'user de sa miséricorde sur le genre humain, par l'invoquation et intermise de cesdits saints, fut chantée messe solemnelle en l'honneur de la Sainte-Trinité, par M.r Estienne Malion, doyen du chapitre chanonial de Soignies. A ceste solemnité fut présent un peuple sans nombre; aucuns ont dit y avoir esté présents plus de cent mille personnes,

qui y accoururent, tant de villages que villes et chasteaux, lesquels continuoient en ce lieu, tant de jour que de nuit, leurs prières et oraisons, car ces saints corps furent en ce lieu susdit reposant ensemble l'espace de huit jours, durant lequel temps plusieurs pestiférés venant de jour à autre de la ville de Mons en ce lieu faire leurs dévotions, exhortoient et encourageoient les autres de persévérer à invoquer l'assistance desdits saints, et que l'on expérimentoit que de jour en jour la peste n'estoit si véhémente, ains qu'elle dimiuuoit notablement en ladite ville de Mons. Le clergé et magistrat de ladite ville, considérant d'avoir receu la délivrance de maladie pestilentieuse par les messes qu'ils avoient fait adresser à la Sainte-Trinité, sous l'invoquation des susdits saints Vincent et Waltrude, arrestèrent ensemble que tous les ans ils feroient en la ville de Mons une procession générale et solemnelle en l'honneur de la Sainte-Trinité, au mois d'octobre, ce qu'ils continuèrent jusques à deux ans seulement. Mais comme ils considéroient que le mois d'octobre estoit, selon l'expérience, sujet à pluies, ils avisèrent et conclurent de transférer ladite procession dudit mois d'octobre à la feste mesme de la Sainte-Trinité, qui arrive en juin. Tellement que l'ancienne procession générale de la ville de Mons, qui se tenoit au jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, pour délivrance de feu obtenue de Dieu, est transférée huit jours après en ladite feste de la Sainte-Trinité. Touteffois celle procession de l'Ascension s'observe encore, non pas touteffois avec telle solemnité et cérémonie qu'on garde à la suivante, laquelle est maintenant observée pour procession de Mons.

Cependant faut icy remarquer que de la susdite peste corporelle s'engendra aussi en ceste année une peste spirituelle en Allemagne, Brabant, Flandre, Haynaut et aux environs par une secte d'aucuns qui s'appelloient *les Flagellants,* lesquels, sous ombre de piété et de vraiment appaiser le courroux de Dieu, durant que la peste corporelle régnoit, pervertissoient les infirmes et faciles à croire et les suivre. Ils portoient croix rouges en leurs chaperons et en leurs espaules; ils se battoient de lanières deux

fois le jour durant l'espace de trente trois jours et demy ; et à chascune lanière il y avoit un nœud à deux pointes comme esguilles en formes de croix et de la longueur d'un grain de froment. Au-dessus du nombril estoient descouverts et nuds quant ils se battoient : ce qu'ils faisoient ès places publiques et ès églises de bonnes villes, combien qu'ils ne demeurassent qu'un jour et une nuit en une ville. Ils disoient qu'ils avoient eu en révélation de l'ange que, la pénitence ainsi par trente trois jours et demy, ils demeuroient absous de tous leurs péchés et seroient remis en tel estat comme à l'heure de leur baptesme. Et jaçoit qu'ils fussent champestres et rustauds, ils usurpoient l'office de prédication et ne tenoient compte de la sentence du pape ni des évesques jettée sur eux. Touteffois ils ne durèrent guères ; car Philippe de Valois, roy de France, les fit prendre, et par la justice corriger de leurs fautes.

Ceste doctrine estoit une grande hérésie qui infectoit les chrétiens par où ils passoient ; car les sacrements de baptesme et de pénitence sont institués pour la rémission des péchés, au lieu desquels ces manières de gens introduisoient je ne sçais quel fouettement de l'invention et ruse de quelque diable.

Mourut sur la fin de l'année Jean d'Aussonne, évesque de Cambray. Son corps fut ensépulturé dedans l'église Notre-Dame dudit Cambray, à un pillier dans la nef, devant l'image de Saint-Michiel.

A luy succéda l'an suivant Pierre André, quatriesme du nom. Il avoit esté auparavant évesque de Noyon, puis de Clermont, d'où il estoit natif.

Se fit la première fondation du cimctière Sainte-Gertrude en la ville de Valencènes, hors la porte Cardon.

1350.

Beatrix Dupont, gouvernante de la cour du béguinage de la ville de Mons, donna sa maison, située en ladite cour, au profit de neuf pauvres sœurs, icelles vivant d'aumosnes, sans qu'elles fassent aucuns vœux. Elles sont affublées, au-dessus de leurs testes, d'un blanc lin pendant sur le derriere de leurs espaules, et sont régies par une sœur intitulée *la gouvernante*. Les dames chanoinesses confirmèrent ceste fondation, comme hautes-justicières, en 1378. — (Voir l'Appendice, LXIV.)

Le jubilé que le pape Boniface VIII avoit ordonné d'estre célébré de cent ans en cent ans, est réduit à cinquante ans par le pape Clément VI, et ce pour la brièveté de la vie des hommes, qui souventeffois ne pouvoient estre bénéficiés. Au jubilé que ledit pape Clément célébra ceste année en Rome, accourut en grand nombre le peuple d'Occident; mais, comme dit Meïer, annaliste de Flandre, la dixiesme partie ne retourna, à cause que les uns moururent de pestilence, les autres de fatigue de chemins.

Pierre André est créé évesque de Cambray. Ce fut luy qui fit bastir la chambre et maison de la ville de Cambray telle qui se voit encore de présent sur la Grand Place ou Marché, où les prévosts et eschevins tiennent leur conseil et playdoient pour administrer justice ès causes temporelles, Aucuns disent aussi qu'il fit ériger l'horloge du palais.

En l'absence du susdit évesque de Cambray, les prévost, eschevins et citoyens s'esmeurent contre le chapitre Notre-Dame. Ils abattirent tous les prayeaux que les chanoines avoient audevant leurs maisons, démolirent murs, desracinèrent arbres et vignes, firent courir maletotte sur le vin sans consentement dudit chapitre, et abolirent autres franchises appartenantes audit chapitre. Enfin après plusieurs outrages et injures faites, se soumirent au dire et ordonnance de monseigneur l'évesque Pierre et monseigneur Walerand de Luxembourg, par lesquels ils furent

condamnés à refaire et réparer les prayeaux, ainsi comme ils estoient eu estre auparavant; fut déclaré qu'ils ne pouvoient faire courir l'assise sans le consentement du chapitre, et que le cellier du chapitre demeureroit du tout en sa franchise et pourroit vendre vin à toutes personnes sans payer assise, etc.

Mourut à Nogent, le 22 d'aoust, Philippe, roy de France; et le 26 de septembre ensuivant, son fils aisné nommé Jean fut couronné roy à Rheims avec la royne Jenne de Bourgogne, sa femme.

Au pays de Hollande s'esleva deux dangereuses factions et partialités qui apportèrent grandes calamités et presque la ruine totale du pays. Ceux d'un party s'appelloient *Cabillaus*; ceux de l'autre se nommoient *Houekes*. Le chef du party des cabillautins estoient messire Jean, seigneur d'Arkel, père de l'évesque d'Utrek, lors gouvernant; Jean, seigneur d'Egmont; Gérard, seigneur d'Heemskerke, et autres plusieurs chevaliers. Du party des Houekins estoient chefs : Didier, seigneur de Brederode; Philippe, vis-comte de Leyden, seigneur de Wassenaire; Jean, seigneur de Lecke et de Polaven; Jeaques, seigneur de Binckhorst; tellement qu'à raison de telles factions arrivèrent grandes discordes entre l'impératrice, qui résidoit en Hollande, et Guillaume, son fils, qui se tenoit en Haynaut. Les premiers, sçavoir cabillautins, favorisoient et tenoient le party de la mère, et les seconds du fils, ainsi que voyerons plus amplement en l'année suivante.

L'impératrice Marguerite, comtesse de Haynaut, pour maintenir l'autorité des eschevins de la ville de Mons, mit grandes amendes sur ceux qui diront paroles injurieuses touchant lesdits eschevins. Ce qui appert par lettres expresses.

1351.

Louis de Male, comte de Flandre, envoya messire Guillaume Reinghersuliète, son grand bailly d'Alost, mettre en sa main les terres de Flobec et Lessines, ordonnant que les officiers commis par le comte de Haynaut fussent déposés de leurs estats, et qu'au lieu d'iceux en fussent subrogés autres de par luy, dont néantemoins je ne trouve l'occasion, ni me sme si le comte de Haynaut s'opposa audit exploit, trop bien qu'à raison de ce sourdirent des nouvelles dissentions entre les maisons de Flandre et de Haynaut, lesquelles néantemoins furent du tout assoupies et appaisées par l'appointement qu'entre les gens de monsieur de Flandre et ceux de madame Marguerite, comtesse de Haynaut, Hollande et Zélande, etc., se traita de la manière subséquente savoir :

Que ladite comtesse de Haynaut viendra en hommage du comte de Flandre pour lesdites villes de Flobec et Lessines;

Que par six preud'hommes sera faite inquisition de ce qu'ès dites terres sera mouvant de Flandre et de Haynaut, et que tiendra lieu de ce que touchant, ce sera, par lesdits preud'hommes, dit et ordonné en dedans les Pasques closes immédiatement suivantes;

Que pendant temps ladite comtesse de Haynaut jouira paisiblement desdites terres et appartenances, réserve la connoissance de trois cas particuliers que ledit comte retient à luy, si comme : les offenses faites à messire Jean de Auviel, aux viviers de Ogy, et à un prisonnier tiré par force des prisons dudit Lessines;

Que monsieur de Flandre feroit hommage, à la comtesse de Haynaut, de Blaton et de Feignies, et les appartenances qui estoient estimées à mille livres de terre, et sy moins en y a la comtesse promet le parfaire, mais ce que sera trouvé d'abondant sera constitué à ladite comtesse.

Ce fut fait le 23 d'avril en l'an 1353, où furent présents : l'évesque de Tournay, les seigneurs de Praet, de Poukes, de Maldeghen, de Reinghersuliète; messires Louis de Walla, chevalier, Mailin de la Niepce, Testaert de la Wœstine, et

plusieurs autres chevaliers, escuyers et gens du conseil, ensemble des députés des villes de Flandre.

Du costé de la comtesse Marguerite estoient : messire Jean de Haynaut; les seigneurs de Bailleul, de Moriamez, de la Hamayde, de Boussu, et plusieurs autres.

Les partialités des Cabillautins et Houekins, croissant de plus en plus en Hollande, causèrent de grands meurtres, destruction de pays, pillage et volerie de part et d'autre. Les Cabillautins envoyèrent leurs députés par devers Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, qui estoit lors demeurant en Haynaut, le priant de venir en Hollande pour emprendre le gouvernement du pays, ayant arresté entre eux de ne plus long temps tolérer et supporter le gouvernement de sa mère. De prime face il refusa; mais ils l'importunèrent tant que finalement il vint secrètement en la ville de Gorcum. Ceux de Delft, qui estoient Cabillautins, ayant entendu sa venue, allèrent aussi tost par devers luy, et à main armée l'amenèrent dedans leur ville, l'ordonnant leur chef et capitaine général avec lequel ou par sa charge ils sortoient souvent et ravageoient les villages et maisons champestres appartenant aux Houekins. Enfin les villes de Hollande, les Kennemars et les Frisons Occidentaux le receurent pour leur seigneur et prince, et luy firent le serment et hommage deu au comte de Hollande, contre le gré de l'impératrice sa mère. Les Houekins, se voyant ainsi mal traités, eurent leurs recours à ladite impératrice, de laquelle ils tenoient le party et commencèrent à munir leurs chasteaux et forteresses de gendarmes et vivres. D'autre costé les Cabillautins se mirent à faire forte guerre à leurs adversaires et assiéger leur place de défense, à abattre et desmolir leurs chasteaux, dont ils en ruinèrent jusques à dix-sept en moins d'un an. L'impératrice et comtesse escrivit à son fils qu'elle s'émerveilloit comme il se présumoit ainsi à impiéter sur son autorité, dont elle fut grandement irritée contre les villes de Hollande qui tenoient le party de son fils. Le comte d'Ostrevant, son fils, respondit à sa mère que le pays luy appartenoit par droit de donation et cession, et qu'il ne se vouloit déporter en rien de poursuivre son train.

A raison de quoy l'impératrice, avec le secours que la royne d'Angleterre, sa sœur, luy envoya, dressa une belle armée avec laquelle elle s'embarqua et vint surgir à La Vère en Zélande. Le comte Guillaume descendit en la mesme isle avec ses troupes, où s'estant les deux armées de la mère et du fils attachées au combat l'une contre l'autre, ce combat fut furieux, cruel et sanglant, et y eut de part et d'autre grand nombre tués sur la place comme aussi de noyés. Enfin la victoire tourna du costé de la mère, tant qu'à grand peine le comte Guillaume, son fils, eschappa, lequel s'enfuit en Hollande, où estant se hasta de lever nouvelles gens et de dresser une plus puissante armée que la précédente en laquelle se trouvèrent Hollandois, Kennemars, Frisons, avec le secours de plusieurs seigneurs et chevaliers, si comme de messire Jean, seigneur d'Arkel; de madame Macthilde de Voorne, veuve du seigneur de Valkenbourg; de messires Jean, seigneur de Culemburg; Jean, seigneur d'Egmont; Gérard de Heemskerke, Gérard de Hauler, et de plusieurs autres chevaliers et bons soldats qui luy vinrent des pays de Clèves, de Gueldre et d'Allemagne. A raison de quoy assigna jour et place à l'impératrice sa mère pour avoir sa revenge en champ de bataille, sçavoir, entre Bryelle et Gravesande. L'impératrice avoit son armée formée de gens de guerre Anglois, Hennuyers, Zélandois et Walachrins, et estoit accompagnée de grand nombre de barons, chevaliers et gentilshommes. Elle, comme princesse courageuse et magnanime, ne doutant d'obtenir une seconde victoire, alla au devant de son fils et fit commencer la charge. Les deux armées à la première rencontre se choquèrent si rudement l'une contre l'autre qu'on n'y voyoit que glaives et lances voler en esclats; une grosse gresle de flesches font bruire harnois, desrompre targes et bonciers, deschiqueter testes, bras et jambes aller bas. On n'y oyoit que cris et hurlements horribles et effroyables des mourants et des blessés, le sang y ruisselloit comme un torrent par la campagne : brief tel meurtre et sac de part et d'autre avec telle opiniastreté et furie continuelle que mal eut-on pu juger de l'issue de la bataille, tant que les gens de l'impératrice, par trop harassés du nombre excessif de l'armée hollandoise, pour

se sauver se jettoient ès fossés et rivières, où ils se noyoient quant et quant, et furent les gens de l'impératrice mis en déroute totale. Quant à elle se mit en une barque et s'enfuit en Angleterre. Son capitaine général des troupes angloises y fut tué, comme aussi messire Costin de Renesse, messire Floris de Hamstède, et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes avec un nombre infiny de braves soldats. Cecy arriva, selon le récit de Meïer, annaliste de Flandre, le 4 de juillet. Il y eut à ceste bataille tant de sang espandu que trois jours après la vielle Meuse à pleine marée estoit en cest endroit encore toute rouge. Finalement, après que tant de vaillants hommes y eurent perdu la vie et que le seigneur Didier de Brederode et autres notables chevaliers furent faits prisonniers, fut fait un accord entre l'impératrice et le comte Guillaume, son fils, en ceste sorte que l'impératrice retiendroit sa vie durant le comté de Haynaut, et que le comte Guillaume demeureroit paisible possesseur des comtés de Hollande, Zélande et seigneurie de Frise; et qu'après le trespas de l'impératrice, sa mère, le comté de Haynaut lui escheroit. A raison de quoy ladite dame vint faire sa résidence en Haynaut et demeura en la ville de Valencènes, et le comte Guillaume demeura en Hollande. Ce comte eut à femme Macthilde, fille de Henry, duc de Lancastre en Angleterre, de laquelle il n'eut nul enfant.

Arriva grande sécheresse de temps en l'esté à cause de la chaleur, tellement que les bleds sur terre se séchèrent et flanirent, dont s'ensuivit une famine.

Louis, comte de Flandre, estant à Paris avec les députés de Bruges pour prester au roy serment de fidélité, lesdits députés voyant que on ne leur donnoit au disner sur leur siège des coussins, mirent au lieu d'iceux leurs manteaux. Au partir de là, comme ils laissèrent sur les sièges leurs dits manteaux, furent demandés pourquoy ils ne les élevoient; ils respondirent qu'ils n'avoient accoustumé de rapporter leurs coussins, signifiant par là le mal talent qu'ils avoient de n'avoir esté servis de coussins.

1352 — 1354.

Mourut le pape Clément VI, le 28 du mois de juin; auquel succéda Innocent VI, le 16 de novembre, natif de Limoges, en France, cy-devant appellé Etienne Aubert. Il estoit docteur ès loix et décrets, devint évesque de Clermont et cardinal d'Ostie. Il ordonna incontinent que tous prélats et bénéficiers allassent tenir résidence en leurs églises, disant fort bien que les brebis devoient estre gardées par leurs propres pasteurs, et non pas par des mercenaires. Il retrancha aussi les dépenses de sa maison pour ayder aux pauvres, faisant faire le semblable aux cardinaux; et afin que les pauvres de Rome ne seroient mal traités, il ordonna un seul magistrat en ladite ville, qui se changeroit et renouvelleroit d'an en an.

L'avant jour de la Nativité de Notre-Seigneur, la comtesse Marguerite establit deux doyens et quatre jurés à la drapperie de la ville de Mons, au lieu d'un doyen et six jurés qu'avoit ainsi ordonné son père le comte Guillaume, et ce à la requeste du magistrat de Mons.

L'an 1353 fut fait accord tel que dessus escrit à l'an 1351, entre l'impératrice et comtesse de Haynaut, d'une part, et Louis de Male, comte de Flandre, d'autre, touchant les terres de Flobec et Lessines.

Louis de Male, comte de Flandre, ainsi qu'il se donnoit en France à toute sorte de plaisirs, il avoit engrossé une fille; ce que sachant sa femme Marguerite de Brabant, appella ladite fille sous prétexte de luy vouloir faire du bien; icelle estant venue luy fit couper le nez, dont ladite fille au troisiesme jour suivant s'accoucha, devant son terme, de deux fils et mourut soudainement avec sesdits enfants. Il est impossible de croire combien ledit comte pour la cruauté de sa femme fut irrité contre elle.

En l'an 1354, l'impératrice Marguerite et comtesse de Haynaut permit à messire Jean d'Arkel, évesque d'Utrek, de redismer

le chasteau de Vredelant, que messire Jean de Diest, jadis évesque d'Utrek, avoit cy-devant en gage pour sept ans, mille livres de gros au bon comte Guillaume de Haynaut, son père, laquelle somme fut receue par messire Floris de Bochhorst, chevalier, trésorier général de ladite impératrice.

Fut conclu le mariage de Philippe, duc et comte de Bourgogne, comte d'Artois, et le seigneur de Sallines dit *le petit duc*, et de madame Marguerite de Flandre, fille du comte Louis de Male, lors agée d'environ quatre ans, par lequel mariage furent données à ladite Marguerite pour son douaire quatorze mille livres tournois, à lever : quatre mille au duché de Bourgogne, quatre mille au comté d'Artois, quatre mille au comté de Bourgogne, et deux mille aux comtés de Boulogne et d'Auvergne. Ce mariage se consomma l'an 1369. De là vient que peu à peu la Flandre, le Brabant, le Haynaut, la Hollande et la Zélande rentrèrent en la maison de Bourgogne, ainsi que nous voyerons cy-après.

L'office ordinaire, duquel on use de présent aux brevières, fut commencé à s'observer et avoit esté de l'invention de Bauduin, archevesque de Trèves, qui mourut en ceste année.

L'on commença à ériger croix de pierre dedans et dehors la ville de Mons pour enseignement du tour de la procession nouvelle et générale de ladite ville; elles sont au nombre de cinq. L'une est posée sur la place appelée Saint-Jean, autrement le Marché des Bestes. J'ai lu touteffois que ladite croix auroit esté érigée par Gillion, seigneur de Gelin, au lieu où jadis avoit esté bastie une chapelle en l'honneur Saint-Jean, la mémoire duquel fut depuis transportée en la chapelle et ancienne église de Sainte-Élisabeth, bastie par la douairière de Verchin. La seconde croix est située hors la ville, au-dessus du vivier dit des Apostres, entre la porte de Nimy et d'Havrecq. La troisiesme est placée joignant la porte de Havrecq. La quatriesme sur le lieu dit Grosse Place, qui est le Marché de lins. La cinquiesme joignant le monastère des Grises Sœurs. Devant lesdites croix l'ont a eu de coustume

(la procession susdite marchant) de réciter les miracles de sainte Waltrude par un officier à ce député; dont je crois aussi que, à cest effet, lesdites croix furent principalement érigées, afin d'imprimer toujours aux fidelles les bénéfices receus de ladite sainte.

Avant le récit de chascun des miracles qui se lisent à certains lieux dessus mentionnés, on a accoustumé de préposer ce qui s'ensuit :

Sainete Waltrude extraicte de noblesse,
Dame et comtesse en ce noble pays,
Fut tant constante et fervente en noblesse,
Qu'estant en age et en fleur de jeunesse,
Son cœur à Dieu totallement fut mis.
Tant bien régna en Haynaut le pourpris
Quelle en obtint aux cieulx lieu glorieux
D'où son ame est avec les bienheureux.
Et sur la terre son sainct corps précieux
Par le vouloir de Dieu le souverain,
Miracles beaux, clers et très-lumineux,
Journellement le monstre pour certain
Sur ceulx qui sont d'estincelles attains,
Semblablement guaris de Pestilence
De réclamer la Dame d'excellence.

L'ordre qu'on observe à lire les miracles à certains lieux est tel qui s'ensuit :

A la porte du Parcq, sçavoir quant la procession se fait hors la ville, ou à la croix Saint-Jean, quant dedans, on lit celuy-cy en ces termes :

« L'an mil quattre cent quattre vingt et onze, le xv jour du mois de juin, qui fut le vendredy devant la procession de Mons, fut jettée une jeune fille de l'eage de huict ans en une retraicte par une autre jeune fille servante, et fut en ladicte retraicte depuis ledit vendredy à douze heures jusques au mardy ensuivant à cincq heures du vespres, sans boire et sans manger, et rendoit paine, ladicte servante dudict enfant noyer et occir en jettant pierres et eau au dessus elle, tellement qu'elle souffrit plusieures blessures; et s'efforçoit souvent ladicte servante d'avec un long feust ou perche de bois enfonser ledict enfant en icelle retraicte. Cependant le père de l'enfant, ne sachant où il fust, réclamoit dévotement Dieu et madame sainte Waltrude en laquelle il avoit grande

confidence, luy priant que en quel lieu que son enfant fust qu'elle le voulisse garder et préserver, et lui en renvoyer bonnes nouvelles; ce qu'elle feit, comme on a peu clèrement veoir et appercevoir, car le dessusdict enfant estoit encore vivant au mois de may en l'an mil cincq cens et quinze. Louenge à Dieu et à madame sainte Waltrude, et fut noire sœure au couvent du Bégignaige en ceste ville de Mons. »

Par autres escrits que j'ay lus est dit que ledit enfant raconta, après avoir esté retirée du privé, qu'une certaine dame lumineuse le soustint et préserva d'estre noyée contre les efforts de ladite servante.

Sur les bruyères se lisent les miracles qui s'ensuivent :

A l'Arbre certain :

« L'an mil trois cent quarante nœf, le mercredy septiemme du mois d'octobre, pour impétrer grace de Dieu par les prières et oraisons des fidels Chrestiens, à ce qu'il luy pleust mitiger son ire et faire cesser la pestilence de son peuple, qui estoit grande, fut faite procession généralle sur ces bruyères à ceste croix, près des bois des églises Sainct-Vincent et Saincte-Waltrude, avec leurs saincts corps et autres reliquaires des saincts, où que fut copieuse multitude de peuple d'homes et de femmes suivant le clergé en vestemens blancs avec grande dévotion, et selon qu'on at peu estimer y avoit bien cent milles personnes. Icy fut aussi chantée ès tentes messe solemnelle par vénérable personne M.r Estienne Malion, doyen de Soignies, sur un autel à ce ordonné entre les deux prédicts cors saincts. »

A la croix de pierre :

« L'an mil cincq cens et douze ou environ, la femme d'un marissal de Sebourg, près la ville de Valencene, estante fort travaillée et langoreuse d'une jambe plaine d'ulcères et enflambée de pauvreté, icelle femme pour la garison de sa jambe avoit exposé et despendu beaucoup de ses moyens aux chirurgiens et médecins; mais rien ne luy profita. Donc estant désolée, tant que rien plus, luy vint de nuict en vision que par les prières de madame saincte Waltrude seroit garie. Par quoy le lendemain se feit amener et porter en la ville de Mons avec une sincère affection. Si qu'estante arrivée en l'église de ladite saincte et ayant faicte ses affectueuses oraisons, sa jambe fut lavée d'eau beniste et touchée de l'afficq de ladicte saincte et receut incontinent avec estonnement de tous garison de sa jambe. »

A la croix de la porte de Havrecq se lit de rechef le miracle advenu l'an 1349, comme il est couché cy-dessus.

A la croix de pierre placée sur la Grosse Place se lisoit anciennement le miracle qui s'ensuit; maintenant il se lit devant la maison de la Teste du Bœuf, au lieu d'un autre qui arriva sur la délivrance de feu.

« De mémoire assez récente est advenu que quattre brasseurs de bière retenus estroittement prisoniers au chasteau de Mons pour crime de mort, iceulx estant en grande perplexité et tristesse réclamoient continuellement l'asistence de madame saincte Waltrude, de sorte que cherceans par toute voye d'évader la prison trouvèrent moyen de rompre les murs d'icelle et s'enfuirent avec leurs grosses et pesantes chaisnes d'un grand matin (lesdites chaisnes sont encore pendantes ès pilliers de l'église Saincte-Waltrude joignans le repositoire du corps de ladicte Saincte), et s'en vindrent à l'église de ladicte benoiste saincte Dame, laquelle ne trouvans ouverte ils prindrent le huchet de la porte tant que le portier clercq vint, lequel leurs ouvrant le portail s'acheminèrent devant le grand autel s'inclinant dévotement devers le sainct corps de la benoiste dame saincte Waltrude, la prians pour leurs délivrance dont incontinent furent leurs chaisnes et lyens de fer rompus d'eux mesmes. »

A la croix posée à l'opposite du monastère des Sœurs Grises de Saint-François, l'on souloit réciter encore autre miracle que on a laissé, et encore autre lors qu'on reposoit le corps de ladite sainte en l'église, à la rentrée de la procession.

Quant à l'érection de la croix posée en la rue des Clercs, on en voit plus bas la raison.

1355.

Mourut, le dernier jour de septembre, l'impératrice Marguerite, comtesse de Haynaut, Hollande, Zélande et dame de Frise. Son corps fut ensépulturé en Valencènes dedans l'église

des Frères Mineurs, où l'on voit encore de présent sa tombe relevée sous une arçure dedans le chœur de ladite église.

Elle eut de l'empereur Louis de Bavière les enfants qui s'ensuivent, si comme :

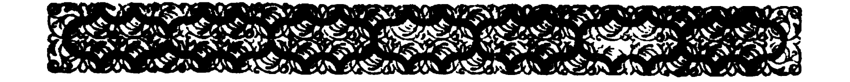
Guillaume, qui luy succéda ès comtés de Haynaut, Hollande, Zélande et seigneurie de Frise. De cestuy nous en parlerons cy-après.

Aubert fut seigneur de Nubingen, et depuis aussi comte de Haynaut, Hollande, Zélande, seigneur de Frise, duquel aussi nous parlerons.

Louis, surnommé *le Romain,* devint (à titre du mariage qu'il fit) roy de Cracovie.

Anne fut religieuse au monastère de Fontenelles près de Valencènes.





LIVRE SEPTIÈME.

Le Hainaut sous la Maison de Bavière.

Depuis la mort de la comtesse Marguerite (1356), jusqu'à la mort de Jacqueline de Bavière (1436).

GUILLAUME III.

J'AY dit cy-dessus que ce Guillaume avoit à femme Macthilde de Lancastre, fille du duc Henry de Lancastre en Angleterre. Et ainsi qu'il fut parvenu entièrement à la succession des comtés de Haynaut, Hollande, Zélande et seigneurie de Frise, il fut poussé, à la persuasion d'aucuns de ses seigneurs passionnés, d'envoyer et de fait envoya, vers le Saint-Martin 1355, défier messire Jean d'Arkel, évesque d'Utrek, dont ayant mis une belle armée de Hollandois, Zélandois et Hennuyers entra la seigneurie d'Utrek, et se campa l'espace de huit jours près le village de Motten pour attirer l'évesque de sortir de la ville. L'évesque, par conseil des siens, ne se bougea, combien qu'il fut bien délibéré d'attaquer ledit comte Guillaume. Ce que le comte voyant ruina et pilla quelque contrée du pays d'Utrek, et retourna en Hollande, emmenant quant soy grandes despouilles et butin.

Jean, duc de Brabant et Limbourg, agé de 55 ans, mourut le 27 de novembre. A luy succéda dans les domaines de Brabant, Limbourg et marquisat d'Anvers, Jenne, sa fille aisnée, jadis femme de Guillaume II, comte de Haynaut, à raison que le duc Henry et ses autres frères estoient morts jeunes; duquel trespas adverty, Louis, comte de Flandre, prit et se saisit de la ville de Malines, que ledit duc Jean lui avoit long temps retenue sous prétexte d'un traité fait entre eux, et sans rembourser les quatre-vingt-six mille cinq cents réaulx d'or qu'en cas de rachat il estoit tenu luy délivrer. Si manda au duc Wenceslas, qui avoit espousé ladite Jenne, duchesse de Brabant, d'estre assigné de dix mille florins, qui lui estoient promis en mariage avec madame Marguerite de Brabant, sa femme, sœur à ladite duchesse Jenne; ce que refusant ledit Wenceslas, la guerre s'esleva entre la Flandre et le Brabant. Le comte de Flandre défit l'armée dudit duc, et poursuivant sa victoire prit les villes de Bruxelles, Louvain, Leeuve et Tirlemont, tellement qu'il se qualifia duc de Brabant à titre de sa femme Marguerite. Après son département de Brabant en Flandre, Bruxelles se remit sous l'obéissance du duc de Wenceslas par l'intermise de Everard de T'serclaes, frère de l'évesque de Cambray; puis le duc contracta alliance avec l'empereur Charles, son frère, avec certaines conditions qui furent arrestées l'année suivante à Maestrek.

La tour dite *Vaucelle* en Valencènes, située près le chasteau le comte, fut bastie et érigée.

1356.

Le dernier jour du mois de février, Guillaume, comte de Haynaut, fit plusieurs ordonnances concernant le bien public de son pays de Haynaut, entre lesquelles, sçavoir : celle des héritages rendues à cens, et des chirographes valoir supposé que les ayeux soient morts, et des deux sols d'issue et entrée que

l'on paye pour héritages tenus des sars le comte, et du mayeur pouvoir exploiter sans jugement en dessous vingt sols.

(Voir l'Appendice, LXV.)

Le 11 du mois de mars mourut noble et vaillant chevalier messire Jean de Haynaut, seigneur de Beaumont. Son corps fut ensépulturé dedans le chœur de l'église des Frères Mineurs de Valencènes. L'on voit son tombeau relevé sous une arçure au costé gauche dudit chœur.

L'évesque d'Utrek, Jean d'Arkel, se voulant venger du comte Guillaume pour les outrages et dommages qu'il avoit receus de luy en son pays l'année précédente, alla avec quelque petite armée sur les Hollandois, et assiégeant la ville de Wesep, la prit d'assaut au quatriesme jour, contraignant les bourgeois de se sauver en se précipitant des murailles dedans les fossés; puis il prit aussi le chasteau de Muyden joignant laditc ville. Cela estant fait, s'en retourna en son pays à demy vengé, emmenant quant soy grand butin et plusieurs bons prisonniers. Mais peu de temps après, ainsi que messire Assuere, vis-comte de Montfort, mareschal de l'évesque susdit, quitta sa partie pour suivre le comte Guillaume. Ledit comte donna ordre à messire Gisbert de Myenroode, chevalier, de lever quelques troupes pour avoir sa revenge sur ledit évesque, dont ledit Myenroode vint vers le bourg de Zoest, qu'il pilla et brusla. Sur ce messire Otton de Lare, mareschal de l'évesque, le vint charger à l'improviste, dont il fut des siens emmené blessé; ce que voyant les Hollandois se jettèrent si furieusement sur ledit Otton qu'ils le ruèrent mort par terre avec trente-six Amersfroidiens qu'il conduisoit, et mirent le reste en fuite.

Le 19 septembre fut donnée la mémorable bataille de Poictou entre les François et Anglois. Les Anglois estoient en nombre tant seulement de huit mille hommes; les François de quarante mille. En ledit jour susdit furent occis trente-sept mille François; pris prisonniers dix-sept cents, entre lesquels Jean, roy de France, avec son fils Philippe et dix sept comtes.

1357.

Le 22 du mois de may, le comte Guillaume (afin d'avoir sa revenge sur l'évesque d'Utrek) entra son pays en propre personne, et avec son armée se campa à Hogenwoert, destruisant toute la contrée de ce lieu ; puis envoya messire Jean d'Egmont assiéger le chasteau de messire Estienne Nyevelt, tenant le party de l'évesque, qui le battit l'espace de six semaines avec grands et puissants engins, par et avec lesquels il rompoit et mettoit bas les murailles, dont convint ledit seigneur de se rendre à mercy. Après toutes ces petites guerres fut enfin accordée une paix par l'intermise d'aucuns seigneurs entre ledit comte Guillaume et l'évesque cy-dessus mentionné, dont iceluy comte retourna en son pays de Haynaut. Durant son séjour, Louis de Male, comte de Flandre, assembla merveilleuses forces pour guerroier Wenceslas, duc de Brabant, pour le droit qu'il prétendoit sur ledit duc à la ville de Malines et à autres causes, de sorte que ledit duc et la duchesse, sa femme, furent contraints d'eux soumettre leurs différends audit et arbitrage de Guillaume, comte de Haynaut, lequel après plusieurs journées et communications sur ce tenues, vida finalement ledit comte Guillaume son arbitrage, luy estant en la ville d'Ath, de ceste manière, sçavoir :

Que les villes de Bruxelles, Louvain, Nivelle, Tirlemont serviront le comte Louis de Flandre chacune ville six semaines par an à leurs despens, et ce à bannières desployées, armoiriées de leurs armes, et sous chacune bannière vingt-cinq hommes d'armes, dont les deux pour le moins seront bannerets et deux autres chevaliers, et feront leur service contre tous, réservés le duc et la duchesse de Brabant ;

Que moyennant ce, ledit comte Louis quittera auxdites villes, ensemble à tout le pays, le serment qu'ils luy ont fait ;

Que le comte Louis pourra, tant qu'il vivra, porter le titre de duc de Brabant ;

Qu'il aura la ville de Malines pour luy et ses successeurs perpétuellement, tant en vertu de l'achat que son père en fit à

l'évesque de Liège, que pour les despens et intérest qu'il a soustenus par faute que la paix de Assche n'avoit esté entretenue;

Que ledit comte Louis aura pour la dot de la comtesse sa femme dix mille florins de Florence par an sur la ville et marquisat d'Anvers, dont néantemoins il ne pourra escrire ou intituler marquis d'Anvers, ains demeurera ledit titre auxdits duc et duchesse;

Que le duc ny la duchesse ne pourront changer ny aliéner le duché de Brabant pour quelques affaires que leur puissent arriver.

Fait en Ath, ville de Haynaut, le troisiesme jour de juillet l'an M. CCC. LVII.

Le 19 de juillet, le duc de Bavière Guillaume, comte de Haynaut, se trouvant en la ville de Hal pour honorer la Vierge Marie de libéralité envers la nouvelle église et chapelle qu'on bastissoit, affranchit les manants de ladite ville du droit d'aubanité, leur quittant à toujours le meilleur cattel que les comtes de Haynaut enlevoient de droit à la mort de chaque manant du lieu.

Ordonna lors que les bourgeois, abandonnant la ville pour demeurer autre part, auroient à payer au jour de leur retrait vingt sols tournois, que l'on emploieroit aux despens des fortifications de ladite ville de Hal;

Que les bourgeois ne doivent estre traités devant autres juges que les eschevins de leur ville en matière de supériorité appartenant au comte;

Que nuls bourgeois, à cause de bourgeoisie, soient ajournés en autres villes, seulement devant le grand bailly de Haynaut ou les eschevins de Hal;

Que si un bourgeois tue un autre bourgeois, sa maison et famille demeurant au district et jurisdiction de ladite ville, ne patira rien; toutefois le comte ou ses successeurs jouiront un an seulement du revenu du délinquant.

Par la mesme ordonnance ledit comte Guillaume quitte à ceux de Hal le droit de chariage en changeant ce droit en petite

reconnoissance, et veut que lesdits bourgeois ne soient doresnavant gresvés outre leur consentement pour munir et fortifier le chasteau de leur ville.

Un jour, comme Jean, roy de France, et Philippe, son fils, qui estoient prisonniers en Angleterre, disnoient avec Eduard, roy d'Angleterre, un certain gentilhomme présenta premièrement le vin au roy Eduard, avant qu'au roy Jean; de quoy indigné Philippe de France donna un soufflet audit gentilhomme, lequel, comme il estoit prest de venger ce tort, fut commandé du roy de se retirer, et lors le roy Eduard dit à ce Philippe : *Vous estes Philippe le hardy*. De là vint qu'il fut toute sa vie ainsi appellé.

1358 — 1359.

La porte Tournaisienne, qui se voit de présent à Valencènes en son estre avec deux grosses tours, fut commencée à estre bastie et érigée. Ladite porte s'appelloit cy-devant *la porte de Bihem*.

Fut tenu un champ de bataille en la ville de Valencènes, le second vendredy après la feste de la Purification de la Vierge Marie, entre Jean le Prieur, défiant, et Jacquemart le Roy, défendant, que ledit Jean disoit avoir meurdry un sien frère, dont ledit Jacquemart fut vaincu et boutté hors du parc par son adversaire, tellement qu'il fut depuis exécuté comme un meurtrier.

Après qu'en l'an passé l'empereur Charles s'eut fait couronner à Rome, il tint une grande journée impériale en la cité de Metz avec les princes de l'empire. Lors il dressa le fameux édit que l'on nomme *la Bulle d'or*, en laquelle sont comprises les loix et cérémonies que l'on doit observer aux élections des empereurs.

Item, les moyens d'entretenir et maintenir la puissance, autorité et dignité de tous les Estats chacun en son endroit, selon les circonstances requises. Cet édit fut depuis ratifié à Noyemberg et receu de tous les princes de l'empire. En ladite journée impériale, Wenceslas, duc de Brabant, fut créé premier duc de Luxembourg par son frère l'empereur Charles.

Au mois d'avril de l'an 1359, le jour de Saint-George, Eduard III, roy d'Angleterre, tint une feste solemnelle et cour ouverte à tous venants, princes, barons, chevaliers, dames et damoiselles, tant de son royaume que de pays lointains. A icelle feste Guillaume, comte de Haynaut, en avoit esté convié et appellé par ledit roy et la royne sa tante, desquels il fut honnorablement receu et traité. Estant de retour, ce pauvre prince fut troublé de ses sens et entendement, tellement, comme il estoit puissant et robuste de membre, tua d'un seul coup de poing messire Gérard de Wateringen, chevalier. A raison de quoy il le fallut mettre en estroite garde, où il fut détenu (ce fut en la ville du Quesnoy en Haynaut) l'espace de dix-neuf ans jusques à sa mort, ayant auparavant son troublement d'esprit gouverné son pays de Haynaut environ cinq ans. Sur ce les factions des Houekins et Cabillautins s'esveillèrent en Hollande. Les Cabillautins vouloient avoir pour le gouvernement de Hollande, Zélande et Frise, madame Macthilde, femme dudit comte Guillaume. Mais pour ce que ladite dame n'avoit nul enfant, les Houekins voulurent et choisirent le duc Albert de Bavière, frère dudit Guillaume. A quoy s'inclinèrent aussi les Estats du pays de Haynaut; et de fait lesdits Estats envoyèrent une notable ambassade en Bavière par devers ledit Albert, le suppliant de vouloir emprendre au lieu de son frère débilité d'esprit, la tutelle et gouvernement dudit pays et comté de Haynaut. Albert, entendant la requeste desdits Estats, s'achemina accompagné de plusieurs barons, chevaliers et gentilshommes, et du long du Rhin vint en Hollande, où il fut honnorablement receu des deux partis, tant des Cabillautins que Houekins, et par tout reconnu tuteur du comte, son frère, de ses pays et seigneuries,

puis accordé qu'il payeroit annuellement à la comtesse Machtilde la somme de douze mille escus françois et non plus. Moyennant lequel accord les Cabillautins et Houekins furent contents et demeurèrent amis; mais ce fut sans terme, car peu de temps après s'eslevèrent de rechef l'un contre l'autre.

Le 28 de juin fut né Philippe de Bourgogne, surnommé *le bon duc*, depuis comte de Haynaut.

L'empereur Charles ayant pacifié l'Italie, tant par armes, que loix que Bartol, ce grand jurisconsulte, luy mit en mains, retourna en Allemagne. L'impératrice, ainsi qu'elle passoit par la ville de Pise, la commune, qui hayssoit l'empereur, prit l'impératrice et ses damoiselles et l'emmenèrent loger au Bourdeaux et lieux publics des filles mal vivantes; mais à l'assistance des gens d'honneur, les desseins de la commune furent empeschés, et ladite impératrice sortit hastivement la ville, non sans grand danger de sa vie.

1360.

La ville de Soignies n'ayant esté jusques à présent environnée de rempars de terre et fossés, contre les invasions et pilleries, par Bauduin dit *l'édifieur*, comte de Haynaut, fut emmuraillée de portes et tourelles plus fortes, comme appert par diverses lettres d'octrois, instance et ordonnance faites du duc Albert. Quant à la principale forteresse de ladite ville, elle avoit esté bastie par Brunon, archevesque de Coulogne, frère de l'empereur Otton 1.er, à l'entour de l'église; car au-dessus des aschintes, à deux costés de ladite église, haussa de grosses murailles aucunes chambres voutées, qui, de mémoire, ont esté encore vues au siècle 1500 fournies de balles de pierres, de virtons et gros arcques de façon très-ancienne; il environna aussi le dehors avec la demeure du cloistre de hautes murailles, cresneaux et tourelles, telles que l'on voit encore en leur estre de présent, pour

la défense de ladite église, laquelle est l'une des pièces antiques qui se trouve parmy le pays de Haynaut, estant encore pour le présent en son entier, sans que l'on n'y eut rien ajouté pour l'affermir. L'on y a cependant basty une chapelle que l'on peut appeller parochiale, bien ornée et entretenue.

Il manque ici un cahier du manuscrit qui devait contenir les principaux événements depuis 1560 jusqu'en 1586. L'éditeur en a refait le texte en consultant les meilleurs ouvrages publiés sur l'histoire des provinces belgiques, et, autant que possible, en conservant la manière de narrer de l'auteur.

A.-P.-V. D.

Le 24 du mois d'octobre de ceste année 1360, le duc Albert se rend à Fontaine-l'Evesque, pour y relever de l'évesque de Liége la curatelle de son frère Guillaume, pour le comté du Haynaut; furent tesmoins : N. de Hornes, N. de la Marche, Rasse de Manhouet et Rasse d'Haecourt.

Ce fut aussy au mesme an que Jeaques de Trith fonda à la porte de Tournay, en Valencènes, l'hospital de Saint-Jeaques pour les pèlerins et autres passants. On y dit tous les jours une messe pour la facilité desdits pèlerins.

Gérard d'Enghien, seigneur d'Havrecq et chastellain héréditaire de Mons, meurt en cette ville à son chasteau et est enterré en l'église des Escoliers, contre le maistre-autel, sous une pierre, avec ses deux femmes Marie de Faignieules et Jenne de Ligne. Il fonda le prieuré de Saint-Antoine en Barbe-Fosse, qui est sur ses terres.

Le duc Albert, ayant esté reconnu régent par les Estats de Hollande et de Haynaut, auroit pu vivre en paix s'il l'avoit voulu ; mais comme il estoit d'une humeur hautaine, il escoutoit légèrement les faux rapports qu'on venoit luy faire contre les seigneurs du pays, contre les privilèges et coustumes, et les traitoit sans ménagement. C'est ainsi qu'il destitua le gouverneur de Kennemar, appellé Bloemsten, qui estoit un des principaux chefs de Cabillautins, et donna son gouvernement à Reinold, fils

du seigneur de Brederode. Les amis du gouverneur déposé en furent grandement offensés; ils résolurent d'empescher Brederode de se rendre dans ceste ville. Ils luy tendirent à cest effet une embuscade dans laquelle furent tués trois des hommes qui l'accompagnoient. Albert en fut irrité et vouloit punir les coupables, qui, estant en très-grand nombre, se retirèrent dans la ville de Delft et le chasteau d'Heemskerke, résolus de se défendre contre luy. Ce prince alla les assiéger, et ce ne fut qu'après un siége de six semaines, aucuns disent vingt-deux qu'ils consentirent à se rendre. Albert usa de clémence envers les coupables et fit de nouveau ses efforts pour mettre fin aux divisions qui agitoient les pays, en faisant disparoistre l'antipathie qui existoit entre les deux partis des Cabillautins et des Houekins.

1362 — 1365.

Peu de temps après, le duc Albert reprit encore les armes. Voici quelle en fut l'occasion : Eduard, duc de Gueldre, ayant fait prisonnier Régnault, son frère, les seigneurs de son party se trouvèrent obligés de fuir et se retirèrent vers le duc Albert, gouverneur du Haynaut, qui les receut honnorablement. Le duc de Gueldre en fut si mescontent qu'il luy déclara la guerre, désignant le lieu et le jour du combat : ce que le duc Albert accepta généreusement. S'y estant trouvé avec ses troupes, le Gueldrois n'y parut point; mais il en paya la folle enchère. Le duc Albert pilla son pays et rentra en Hollande avec ses gens chargés de butin. La paix fut faite l'année suivante, d'après laquelle le duc de Gueldre promit d'espouser Catherine, fille d'Albert, lorsqu'elle seroit en age.

Macthilde, comtesse de Haynaut et femme du comte Guillaume, meurt et est enterrée dans l'église de l'abbaye de Rinsburg, voisine de la ville de Leyde.

Le 13 d'aoust s'esleva un vent si puissant qu'il mit en ruine une quantité d'églises, tours, clochers et maisons; abattit et aracha de terre bon nombre de grands arbres : ce qui causa un grand dommage dans le Haynaut.

En l'année 1363, le cardinal Ambroise Piculula vint en Mons et Valencènes, pour y publier les indulgences en faveur de ceux qui voudroient prendre les armes avec les chevaliers teutoniques contre les infidelles. S'enroslèrent pour ceste expédition : Jean de Chastillon, comte de Soissons, seigneur d'Avesnes et de Beaumont; Othon de Lalaing, Gérard de Henin, Othon de Trazegnies, et plusieurs autres seigneurs, qui allèrent rejoindre les chevaliers en Prusse.

Robert de Namur, seigneur de Chievres, establit une foire en ceste ville, laquelle se fait encore le Lundy Saint. Le duc Albert la confirma par lettres patentes en 1365, c'est une des plus célèbres du pays pour les chevaux. On y voyoit autrefois grande quantité d'estrangers.

Florissoit, en 1364, Jean Froissart, né en Valencènes, chanoine et trésorier de Chimay. Il s'est fait renommer par l'histoire de son temps, depuis l'an 1350 jusques en 1400, qu'il a mise en lumière en quatre volumes, et la dédiée à Eduard et Richard, rois d'Angleterre, auprès desquels il avoit esté nourry dans sa jeunesse.

Pierre de Lusignan, roy de Cypre, et Wenceslas, duc de Brabant, vicaire du duc de Normandie, vinrent en Mons au commencement de may, pour aller à Paris au couronnement de Charles v. Ledit roy de Cypre estoit venu solliciter le secours des princes chrestiens contre les Sarrazins. Le duc Albert, gouverneur du Haynaut, alla aussy à Paris quelque temps après, en compagnie de plusieurs seigneurs de sa cour, pour complimenter le roy sur son sacre. Il fut receu avec grandes caresses, et après avoir esté grandement festoyé il retourna chez soy.

L'an 1365, mourut en la ville de Mons Jean Ramoneres, seigneur de Vertaing, au grand regret des pauvres, qui en receurent de grandes aumosnes, tant à sa mort que durant sa vie, dont il emporta le nom de *père des pauvres*. Il fut enterré dans l'église des Escoliers, où se voit encore son sépulchre, près de la porte de ladite église.

La rivière qui passe à Mons s'enfla de telle sorte qu'elle inonda tout le bas de la ville, emporta plusieurs maisons et mit beaucoup de personnes en danger. La Hayne en fit de mesme, dont l'abbaye d'Espinlieu fut pleine de cinq pieds.

1366 — 1368.

Ceste année 1366 fut funeste au Haynaut par un malheureux événement, auquel le caractère hautain et soupçonneux d'Albert donna encore lieu. Wauthier, seigneur d'Enghien, vivoit dans ses terres d'une manière splendide, honnoré de tous les seigneurs, et allié à plusieurs maisons souveraines. Le duc régent, s'estant laissé surprendre par certains rapports désavantageux qu'on luy avoit faits sur ce seigneur, avoit conçu contre luy de fascheuses préventions. Par suite de ces soupçons, il vint sur la fin du Caresme à Enghien, où, estant arrivé de grand matin, il s'empara par surprise de sa personne et le mena le mesme jour prisonnier au chasteau du Quesnoy. Le sujet de cest enlèvement n'est assez connu; car les uns disent que ce fut par jalousie, parce que tenant cour ouverte avec plusieurs seigneurs de sa suite, si comme les seigneurs de Trazegnies, de Gommegnies, de Bousu et un autre quatriesme; de plus, six chevaliers et quatre escuyers. Il sembloit par là trancher du souverain. Les autres veulent qu'il avoit tué un sergent de la cour de Mons, qui estoit allé faire quelque exploit sur les terres d'Enghien. Aucuns mesme prétendent qu'il fut accusé de quelque mauvais dessein, pour avoir

fait amas, dans son chasteau, d'eschelles, de cordes et attirails de guerre.

Ce seigneur désolé, se voyant entre les mains de celuy qu'il croyoit son ennemy, fit en sorte que sa cause fut renvoyée à la cour de Mons, où le seigneur de Ligne avec plusieurs autres furent d'avis de le relascher, pour n'encourir la disgrace et la vengeance du comte de Flandre et autres seigneurs, ses parents et alliés; mais le duc régent, ne se souciant des avis de la cour de Mons, le fit décapiter au Quesnoy le jour de Jeudi Saint, ayant auparavant tenté d'enlever aussy son neveu, le jeune Wauthier, fils de son frère Sohier, qu'il avoit adopté comme son propre fils, montrant aveir dessein de vivre magnifiquement en célibat. Madame de Risoir, se trouvant alors au chasteau d'Enghien, parviat à le sauver et le mena au comte de Flandre.

La nouvelle de ceste mort déplorable ayant esté portée à ses cinq frères : Sohier, duc d'Athènes; Englebert, seigneur de Ramcru; Jean, comte de Liché; Louis, comte de Conversant, et Jeaques d'Enghien, esleu évesque et prince de Liège, ils se réunirent aussitost pour aviser aux moyens de venger la mort cruelle de leur frère aisné. Ils s'adressèrent à ceste fin au duc de Brabant et au comte de Flandre, qui se mirent en armes pour se joindre à eux.

Avant de se mettre en campagne, les cinq frères se rendirent maistres par surprise du chasteau d'Enghien, qui estoit occupé par les soldats du duc Albert, et par le moyen de quelques-uns de leurs hommes, déguisés en mendiants, qui coupèrent la gorge à la garde et occupèrent la forteresse.

Après que le seigneur de Sotteghem se fut venu joindre aux cinq frères, ses cousins, avec quelques troupes (combien que le trespassé ne luy fut amy), ils se campèrent entre Enghien et Hoves, où le duc Albert se disposoit à les assaillir avec quelques troupes, qui estoient venues à son secours de la Hollande et de la Bavière. Mais le comte de Conversant, qui estoit en avant, rempli de courag pour venger le sang de son frère, alla teste baissée attaquer le duc, et le chargea si furieusement qu'il le mit

en déroute, luy donnant la chasse avec grande perte de ses gens, qui tous eussent esté taillés en pièces, si Englebert, leur frère, eust receu les ordres qui luy avoient esté envoyés de se mettre au passage pour couper la retraite. De leur costé les Flamands parcouroient les campagnes, bruslant les villages, pillant les monastères et saccageant les chasteaux. C'est ainsi qu'ils réduisirent en cendres la ville de Soignies et le chasteau d'Havrecq.

Les cinq frères, encouragés par leurs succès, prirent la résolution d'aller attaquer la ville de Mons, où le duc s'estoit rétiré, lequel, se voyant pressé, moyenna la paix par l'intermise du comte de Flandre, sous les conditions suivantes :

Que le jeune Wauthier, neveu du trespassé et héritier de la seigneurie d'Enghien, jouiroit paisiblement de toutes ses terres, sans estre obligé de servir le duc en personne;

Que durant la vie dudit Wauthier nul sergent du Haynaut pourroit exploiter sur les terres d'Enghien;

Que le duc dédommageroit le comte de Flandre et le seigneur de Sotteghem des frais de la guerre;

Qu'il feroit une fondation pieuse pour le repos de l'ame de Wauthier; ce qu'il fit l'an suivant, en fondant et dotant un collège de treize chanoines à La Haye et des obits annuels en l'église de Quesnoy, où le corps dudit seigneur a esté ensépulturé.

Le chevalier Nicolas de Pottes voulant prétendre quelques tailles sur les vivres et marchandises passant par Nimy pour Mons, les bourgeois s'y opposèrent, et la cause estant mise à la cour fut en faveur de la ville.

Le marché du jeudy de la ville d'Ath avoit esté rendu franc par le comte Baudain-l'édifieur; le duc Albert, voulant encore plus gratifier la ville, ordonna que dès le mercredy soir jusques au vendredy matin, tous les Hennuyers ne pourroient y estre arrestés pour dettes.

1369 — 1373.

Pierre André, évesque de Cambray, estant mort après avoir gouverné dix-neuf ans, on luy donna pour successeur Robert de Genève, qu'aucuns font fils du comte de Boulogne, auparavant évesque de Térouanne, lequel fut par après fait cardinal et sera cause d'un grand schisme dans l'Église. Lorsque Robert estoit encore évesque de Cambray, il excommunia le duc Albert de Bavière, parce que voulant usurper quelques revenus sur l'Église, il l'avoit pour cest effet détenu comme prisonnier dans le Haynaut, pour le faire condescendre à ses désirs, mais ce fut inutilement, et il ne consentit à lever l'excommunication qu'il n'eut fait satisfaction et réparé sa faute par une marque publique de repentir. Le duc, en réparation, donna trois plats d'argent en guise de chandeliers pour pendre devant le maistre-autel de Cambray, et y ordonna la fondation de trois cierges, qui se bruslent encore aujourd'hui.

Louis de Male, comte de Flandre, n'avoit qu'une fille de sa femme Marguerite de Brabant, du nom de sa mère, laquelle devoit estre héritière non seulement de la Flandre, de l'Artois et de Malines, ains aussi des duchés de Brabant, Limbourg et du marquisat d'Anvers, parce que Jenne de Brabant n'avoit point d'enfants. Charles, roy de France, jetta les yeux sur elle en faveur de Philippe, son frère, duc de Bourgogne. Pour traiter ce mariage avec le comte de Flandre, il alla à Tournay, où il avoit demandé le duc de Brabant et le duc Albert, gouverneur du Haynaut, pour en solliciter le comte, qu'il voyoit plus pencher en faveur du fils du roy d'Angleterre, comme il témoigna, s'estant absenté de Tournay, feignant d'estre malade. Le dessein fut lors dilayé jusqu'à ce que Marguerite, comtesse d'Artois, mère du comte de Flandre, entreprenant l'affaire, fit si bien par ses puissants attraits, qu'elle fit condescendre son fils, et l'an suivant fut conclu le mariage de Marguerite de Flandre, avec Philippe-le-hardy, duc de Bourgogne.

En l'an 1371, Jean de Malines, prieur du Val des Escoliers, estoit en grande estime dans la vertu et science, et pour ses beaux talents avoit esté fait grand pénitencier de la ville, lorsque l'évesque de Cambray, de l'avis du duc Albert, le fit inquisiteur sur les Juifs, qui lors estoient dans Mons, en considération du fait exécrable que ceux de leur nation avoient commis dans Bruxelles, où ayant poignardé quelques hosties consacrées, ils en virent sortir quantité de sang, dont le duc Wenceslas fit passer par le feu tous les criminels, sauf un qui estoit riche bourgeois d'Enghien, lequel ayant esté condamné à la mort, pour n'avoir pas décélé le dessein sacrilège des autres, dont il avoit connoissance, fut obligé en eschange à une grande somme d'argent, laquelle fut employée à bastir la tour quarrée que l'on voit encore au chasteau d'Enghien.

Le duc de Gueldre Eduard, ayant esté tué dans une bataille, son duché passa à Guillaume de Juliers, malgré les oppositions de ceux d'Utrek. Le duc Albert prit le party de ce prince contre eux et leur déclara la guerre, ce qui les força à faire la paix. Le duc Guillaume estant ainsy devenu paisible possesseur de la Gueldre, s'allia avec la maison de Bavière, en contractant mariage avec Catherine de Haynaut, qui avoit esté auparavant promise au duc Eduard.

Après ces affaires de Gueldre survinrent grands troubles à Liège, dans lesquels le duc régent prit grande part en faveur de l'évesque, Jean d'Arkel. Ce prince, ayant esté condamné dans une affaire par le supresme tribunal, qu'on nommoit *les vingt-deux*, il en fut si irrité qu'il cassa ces juges. Ce coup d'autorité souleva une sédition, que le duc Albert chercha vainement à appaiser. L'émeute commença par la ville de Thuin, où un bourgmestre, de nom Jean Hartis, fut tué sur place. Son corps fut transporté dans plusieurs villes, pour exciter à la vengeance, et le peuple prit les armes contre le prince évesque, qui se vit forcé d'abandonner la ville de Liége, pour se refugier à Maestrek. Alors le duc Albert lui conseilla de rétablir ce tribunal, mais en limitant ses pouvoirs.

De leur costé les bourgeois demandoient de l'évesque :

Qu'il ne nommeroit pour gouverneurs des villes que des seigneurs du pays ;

Qu'il rétabliroit le tribunal des vingt-deux sans conditions ;

Qu'il exileroit ceux qui avoient tué le bourgmestre de Thuin.

L'évesque accepta ces propositions malgré les avis du duc Albert ; il reconnut par la suite qu'il avoit commis une grande faute ; mais il n'estoit plus temps de la réparer. Son autorité en souffrit grandement.

Des desbats qui s'estoient élevés, en 1372, entre Wenceslas, duc de Brabant, et Guillaume, marquis de Juliers, par suite desquels une bataille eut lieu entre eux, où le duc de Brabant fut fait prisonnier au grand regret de l'empereur Charles, son frère, qui vouloit armer toute l'Allemagne pour le faire relascher ; mais l'évesque de Liège et le duc Albert, régent du Haynaut, moyennèrent la paix, d'après laquelle le marquis de Juliers amena son prisonnier à Aix, où il fut relasché.

Philippe de Leyde, né en la ville de ce nom, estoit, en l'an 1373, en grande estime pour avoir pris le degré de docteur en droit canon à Orléans et enseigné à Paris l'an 1369. Il retourna par-deça et fut fait conseiller du comte Guillaume et chanoine de Sainte-Waltrude et de Condet. Ayant esté depuis député à Rome vers Grégoire XI, il le fit chanoine d'Utrek, et plus tard il devint suffragant d'Arnould de Horne, évesque de ce diocèse. Il a mis au jour un livre intitulé : *De reipublicæ curâ et sorte participantis*, imprimé à Leyde en 1516.

1374 — 1378.

Le chasteau de Wedelant ayant autrefois esté engagé par l'évesque d'Utrek à Guillaume I.er, comte de Haynaut, pour une forte somme de deniers, le duc Albert luy réclama ceste somme

ou le chasteau. L'évesque ne voulant point y condescendre, le duc luy déclara la guerre et se mit en campagne avec Guillaume, duc de Gueldre; Adolphe, comte de Clèves, et Jean, comte de Blois. Ayant assiégé les chasteaux de Gildenbourg et de Hollesteiu, il s'en rendit maistre. Ce que voyant l'évesque d'Utrek, il demanda la paix, qui lui fut accordée, à charge de payer quatre mille escus : ce qui fut fait.

En ceste mesme année le Haynaut fut troublé par les extravagances d'une secte d'hérétiques, composée d'hommes et de femmes pesle-mesle, qu'on appelloit *Secta chorisantium*. Sortis de l'Allemagne, ils vinrent d'abord à Aix, à Maestrek, et à Liège, et pénétrèrent ensuite dans le Haynaut et la Flandre. Ils couroient comme des furieux dans les rues presque nuds, entroient dans les maisons et les églises, où ils exécutoient des danses indécentes, poussant des cris épouvantables et invoquant tous les diables. Le nombre de ces furieux s'accrut considérablement, sans qu'on put y apporter remède. Comme le mal ne diminuoit pas, le peuple obligea les prestres de faire des exorcismes sur ces malheureux, supposant qu'ils estoient possédés du diable. Les historiens du temps disent qu'on les conduisoit à ceste fin à Liège et qu'ils guérissoient par ce moyen.

En l'an 1375, après que Grégoire XI, à la sollicitation de Sainte-Catherine de Sienne, eust transporté le Saint-Siège à Rome, d'Avignon où il avoit esté pendant septante-et-un ans, il mourut, et le peuple romain, qui craignoit que si l'on choisissoit un François il ne voulut retourner en Avignon, se mit en armes pour avoir un Italien; on choisit l'archevesque de Bary, Napolitain, pour lors absent, sous le nom d'Urbain VI, lequel à son arrivée fut reconnu et de rechef confirmé par les cardinaux. Mais peu de temps après, par les menées de Jenne, royne de Naples, ennemie d'Urbain, quelques cardinaux françois s'assemblèrent, prétendant que l'élection avoit esté faite par violence. Ils firent en conséquence un nouveau choix, qui tomba sur Robert de Genève, évesque de Cambray. Il s'en alla de suite à

Avignon, où il s'establit comme pape, sous le nom de Clément VII; et ce pour le grand malheur de l'Église, qui vit naistre en luy un schisme qui la tourmenta plus de quarante ans, s'estant maintenu en Avignon, jusqu'à sa mort, arrivée en 1394, contre les papes Urbain et Boniface IX. Pierre de Lune prit ensuite sa place, et le schisme se continua jusqu'au concile de Constance, qui mit fin à ce triste schisme par l'élection de Martin V.

En l'année 1378, le cardinal Robert avoit retenu son éveschée de Cambray jusqu'à sa prétendue élection au Saint-Siége, et lors on mit à sa place Gérard de Dainville, auparavant évesque d'Arras, puis de Térouanne, qui vescut fort peu et eust pour successeur Jean de T'Serclaes, chanoine de Cambray, issu d'une maison noble de Bruxelles, laquelle s'est continuée depuis dans la maison de Tilly.

Dans ces troubles de l'Eglise les François suivirent le party de Clément; mais le comte Louis de Flandre, nonobstant les alliances qu'il avoit avec la France et son amitié avec Clément, quand il estoit encore évesque de Cambray, demeura toujours sous l'obéissance du pape Urbain, se fondant sur les lettres dudit Clément, qui, avant son élection, luy avoit escrit qu'Urbain estoit vray pape. Ce qui fut cause que dans la Flandre, le Brabant et en Liège on reconnut Urbain pour Souverain Pontife. Le duc Albert, régent du Haynaut, demeura neutre avec tout le diocèse de Cambray, composé du Haynaut et en partie de Brabant et de Liège, jusques à un plus grand esclaircissement, et ce d'après l'avis de l'évesque Jean de T'Serclaes, qui s'estoit attiré grand crédit par sa vie sainte, son austérité et sa charité envers les pauvres, auxquels il donneit largement tout ce qu'il pouvoit espargner.

L'antipape Clément, pour faire croire à son élection canonique et celle d'Urbain de nulle valeur, pour avoir esté forcée, députa deux cardinaux, qui furent receus en France comme envoyés du pape; mais descendant en Haynaut, ils ne purent esbranler le duc Albert ni ses sujets, non plus que les Brabançons, qui les receurent honnorablement sans autre effet. Le

comte de Flandre les fit prier de ne point venir chez luy, pour ne vouloir démordre de l'obéissance d'Urbain. Ce que voyant les cardinaux retournèrent en France, passant par Valencènes et Cambray.

1379 — 1382.

Le duc Albert, à la requeste des habitants de Mons, dresse, en 1379, plusieurs édits en faveur des moulins de ceste ville et de la navigation; entre autres, que les bateaux allant de Mons à Tournay pourront passer librement par Condet sans estre deschargés.

En 1380, les guerres de Flandre, prennent leur commencement au grand dommage du pays, qui, pendant l'espace de sept ans, parmy les désastres continuels, vit souvent la terre trempée du sang de ses habitants, ainsy qu'on le voit au long dans les historiens. Les Hennuyers, allant au secours du comte de Flandre, donnèrent souvent des preuves de leur courage, si comme à la défaite de Rosebeque, où Wauthier, seigneur d'Enghien, agé seulement de vingt-et-un ans, en compagnie des seigneurs de Montigny, de Lens, de Berlaymont, se jettant sur les Gantois, d'un courage invincible, en coucha trois mille sur la place. Le mesme seigneur estant fait gouverneur d'Audenarde, ayant espié quelques troupes qui estoient à l'abbaye de Baudelo, les mit toutes en déroute avec leur chef; et ayant fait une levée nouvelle de quatre mille hommes, pour joindre le comte, qui estoit devant Gand, il prit en chemin et brusla la ville de Grandmont, pour luy avoir refusé l'entrée et s'estre liguée avec les Gantois. Et finalement, estant au siége de Gand, comme il eust descouvert l'ennemy voisin de son quartier, leur courant sus, il fut entouré d'une troupe qui s'estoit mise aux embusches, et, après avoir vendu sa vie bien cher, fut tué sur le champ, avec Gaspar, son frère naturel, et le seigneur d'Oignie.

Après la mort de Wauthier d'Enghien, sans hoirs, Englebert, son oncle, seigneur de Ramcru, voulant entrer en la succession, releva les terres de Rebecq et de Tubize de la duchesse de Brabant; mais son frère aisné, comte de Conversant, qui avoit espousé Jenne de Sanseverino et demeuroit au pays de Naples, ayant entendu la mort de son neveu, vint en Haynaut et releva la terre d'Enghien du duc régent, devant qui il fit comparoistre Englebert, son frère, pour alléguer ses prétentions sur ladite terre. Il dit entre autres choses qu'il croyoit que ses deux frères aisnés estoient morts en Italie, et de la sorte la terre d'Enghien fut adjugée à Louis, et Englebert y eut aussy quelque partage.

Le comte de Flandre, pour venir plus tost à chef des Gantois, fit en sorte que le duc Albert défendit à tous ses sujets de ne donner aucuns vivres à ceux de Gand. Et combien que plusieurs ne laissèrent de les secourir, les vivres commençant à leur manquer, ils entremirent ledit duc vers le comte pour la paix, laquelle néantemoins, après plusieurs assemblées pour ce sujet, n'eust point lors son effet.

Quelque temps après, le roy de France et Philippe, duc de Bourgogne, gendre du comte de Flandre, ayant levé une puissante armée dans la France et l'Artois, descendirent en Flandre avec quarante mille hommes, et couchèrent sur la place plus de vingt mille Flamands, avec leur chef Philippe d'Artevelle, et lors la ville de Bruges se soumit au comte par l'intermise du duc Albert; dont quelques troupes, qui croyoient la prendre et piller, mescontentes de cest accord, prirent résolution de se jetter dans le Haynaut pour y butiner; mais Guy de Chastillon, comte de Soissons, seigneur d'Avesnes, qui estoit dans l'armée, détourna le coup avec ses cousins, le comte de la Marche, le comte de Saint-Pol, le seigneur de Coucy et Louis, comte de Conversant, seigneur d'Enghien.

Le seigneur de Diximude cherchoit l'occasion de se venger de ceux de Valencènes pour avoir mis à mort, depuis quatre ans, Daniel Busse, son cousin, et avoit jà fait un gros de trois cents

lances, pour courir ès environs de la ville; mais Guy de Chastillon s'opposa à ses desseins et modéra son courroux, empeschant de la sorte le ravage des terres de Haynaut; ce qui lui fit gagner l'affection des bourgeois de Valencènes et de tout le pays.

Le roy de France, estant dans Tournay, fit un édit que nuls soldats, sous peine de la vie, n'eussent à entrer dans le Haynaut pour y faire quelque foulle. Lors Guy de Chastillon, qui faisoit compagnie au roy, prit congé de luy, et passant par Valencènes, fut receu de toute la ville avec très-grand honneur, pour les faveurs qu'elle en avoit receues, et puis alla dans Landrechies visiter Marie de Namur, sa femme, et Louis, son fils.

Comme le comte de Flandre, conjointement avec le roy de France, faisoit les répartissements des gouvernements des villes voisines de Gand, l'on avoit de la peine d'en trouver un pour Courtray, laquelle avoit esté presque toute bruslée et pillée par le roy, en vengeance de ce qu'ils avoient pendu dans l'église Notre-Dame cinq cents esperons dorés de la défaite de l'an 1302. Jean de Jeumont y fut advancé; il fortifia la ville et la défendit contre les efforts de ses ennemis.

Dans ce mesme temps, le duc Albert, poussé par un zèle de religion, se résolut d'envoyer une armée dans la Prusse au secours des chevaliers teutoniques, et de faire à cest effet un appel à ses preux chevaliers. Les principaux seigneurs respondirent à cest appel et s'enroslèrent pour ceste entreprise. Parmi ceux du Haynaut, on remarquoit les seigneurs d'Antoing, de Ligne, d'Havrecq, de Longueval, de Boussu, etc. Ceste expédition fut touteffois différée jusques en l'an 1385, auquel an le comte d'Ostrevant fut nommé par le duc, son père, chef de ceste armée.

Ce fut à ceste occasion que le duc Albert establit l'ordre des chevaliers de Saint-Antoine, conformément à l'institution qu'en avoit faite le pape Boniface VIII, en 1298, par une bulle,

laquelle ne donnoit entrée dans ceste chevalerie qu'à ceux de la première noblesse, munis de leurs quartiers, et aux docteurs qui s'estoient rendus nobles par leur science. Et pour mieux les distinguer d'une autre confrérie de Saint-Antoine commune à chascun, le mesme pape ordonna que lesdits chevaliers porteroient un collier au bas duquel pendroit un T d'or ou d'argent, selon leur noblesse, avec une clochette d'argent. Ceste chevalerie estoit anciennement très en vogue, ayant un connestable, un mareschal de camp et plusieurs autres officiers. Toutes ces places estoient très-estimées et les plus grands seigneurs tenoient à grand honneur de les occuper.

1383 — 1385.

L'an 1383, les Flamands ayant surpris par escalade la ville d'Audenarde, tuèrent un grand nombre de bourgeois dans leurs maisons, chassèrent les femmes et les enfants de la ville, les laissant dénués de leurs commodités. Ces malheureux se refugièrent dans Tournay, Mons et Valencènes. Toutefois il permit aux Hennuyers de racheter ce qui estoit à eux dans ladite ville; mais tout ce qui appartenoit aux Flamands et aux Tournaisiens servit de butin.

Les eschevins et conseil de la ville de Mons establissent, en 1384, la confrérie des archers dite de Saint-Sébastien, pour soixante bourgeois, à charge qu'en certains cas ils seroient obligés aux comtes de Haynaut et à la ville. Ils estoient anciennement taxés à dix sols pour la création des confrères lors de leurs noces et à celles de leurs frères et sœurs, comme aussy à la mort de leurs enfants à cinq sols.

L'on bastit dans Mons une chapelle dédiée à la Vierge surnommée *au Soleil*, contre la porte d'Havrecq, où Jean Convet, prestre, fonda une messe avec une rente de vingt livres, laquelle a esté appliquée à la grande aumosne de la ville. Après qu'on

eust démoli ladite chapelle, pour estre trop voisine et enclavée dans les rempars, on ne laissa plus qu'une image de la Vierge contre la muraille.

Louis de Male, comte de Flandre et d'Artois, mourut à Saint-Omer, où il s'estoit retiré. Son corps fut ensépulturé en l'église de Saint-Pierre à Lille. Marguerite, sa fille, femme de Philippe-le-hardy, luy succéda. Ainsy se trouvèrent réunis sous les mesmes princes le duché et le comté de Bourgogne, les comtés de Flandre, d'Artois, de Nevers, de Rethel, et les seigneuries de Salins et de Malines.

En l'année 1385, Jenne, duchesse de Brabant, travaille à un mariage double des enfants du duc de Bourgogne Philippe-le-hardy et du duc Albert de Bavière, comte de Haynaut, et ce pour rompre le dessein du duc de Lancastre, qui, par ses ambassadeurs envoyés au Quesnoy, recherchoit l'aisné du duc Albert pour sa fille; comme aussy pour unir ensemble toutes les provinces des Pays-Bas. Ladite duchesse, comme tante, sollicita une assemblée à ce sujet dans Cambray, où l'on célébra les mariages de Guillaume et Marguerite de Bavière, enfants du duc Albert, avec Jean et Marguerite de Bourgogne, enfants de Philippe-le-hardy. Guillaume eust pour son apanage le comté d'Ostrevant, plus une somme de cent mille livres, une fois donnée, avec le gouvernement de Haynaut et ses revenus, sauf quatre mille livres de rente, que le duc se réservoit sur les forests de Vermandois. Marguerite de Bourgogne eust la terre et chastellenie d'Arcque en Brabant, avec cent mille livres. On choisit l'octave de Pasques pour la solemnité de ces deux mariages, qui se firent en Cambray, où se trouvèrent le roy de France, le duc de Bourbon, la duchesse de Brabant, Guillaume et Jean de Namur, avec les pères et mères. Le tout se passa avec une si grande pompe et splendeur, que la ville de Cambray n'en avoit encore vue de semblable. L'on y fit des joustes et tournois, où le roy courut la lance contre le seigneur d'Espinoy; et Jean de Donstiennes, seigneur du pays de Haynaut, emporta le prix.

1386.

La guerre de Flandre continuoit toujours avec le mesme caractère de cruauté ; les Gantois refusoient opiniastrement de se soumettre à leur prince. Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gendre du comte de Flandre, voulant ayder son beau-père en ceste guerre, leva des troupes dans le Haynaut et la Hollande pour aller ravager le pays des Quatre-Offices, d'où les Gantois tiroient tous leurs approvisionnements. C'est pour exécuter ce projet qu'il y envoya messire Gislebert Gruter, d'Utrek, avec belles troupes de Hollandois, tous gens d'eslite, lequel estant arrivé à Hansdic mit le feu auxdits Quatre-Offices et occit plusieurs des habitants; mais enfin par une certaine rencontre des Gantois, ses gens furent tous défaits et luy y laissa la vie.

Les Gantois allèrent sur l'issue du mois de may devant Ardenbourg et l'eschellèrent sur le point du jour, pensant la surprendre et massacrer les chevaliers qui y estoient en garnison, si comme le seigneur Longueval, le seigneur de Lalaing et autres, mais principalement ce vaillant et généreux capitaine hennuyer messire Jean de Jeumont, car ils le hayssoient grandement pour les sévères supplices qu'il faisoit endurer à leurs gens lorsqu'il les prenoit prisonniers.

D'autre costé, les Anglois joints aux Gantois assiégèrent de tous costés la ville de Biervliet, où estoit en garnison Asa, fils bastard de Louis de Male, comte de Flandre; mais ils n'y profitèrent rien, car Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, vint au secours tellement qu'ils furent contraints se retirer.

Durant ce, Fréderic, duc de Bavière, frère d'Estienne II, duc de Bavière, vint de Bavière et amena quant soy sa nièce Isabelle, fille dudit duc Etienne, et arriva environ la Pentecoste à Bruxelles chez Jenne, duchesse de Brabant. Après avoir près d'icelle séjourné trois jours, vint droit à Mons, et de là alla trouver au Quesnoy le duc Albert, qui là estoit avec sa femme. Le sujet de ce voyage s'esclaircira par l'histoire suivante :

Il faut entendre que Charles v, roy de France, estant au lit mortel, déclara à ses frères, les duc de Berry et de Bourgogne, que son désir estoit que son fils Charles, son successeur au royaume, fust allié en Allemagne, pour ce qu'il avoit vu et expérimenté que l'Anglois en vouloit de mieux pour l'alliance qu'il avoit faite avec la fille du roy d'Allemagne. Cecy présupposé il faut de rechef entendre que Fréderic, frère d'Estienne, duc de Bavière, vint rendre service au roy de France Charles vi, contre les Anglois et Flamands, dont arriva qu'estant au voyage de Berghes et Bourbourg en Flandre, avec les ducs de Berry et de Bourgogne, oncles dudit roy Charles vi, lesdits ducs luy demandèrent s'il n'avoit nulle fille à marier pour autant qu'il falloit une femme au roy, leur neveu. Ledit duc Fréderic dit qu'il n'en avoit aucune, mais bien que son frère, le duc Estienne, en avoit une agée de 14 ans et belle de corps. C'est ce qu'il nous faut, dirent ces ducs de Bourgogne et de Berry, car le roy voit volontiers choses belles. Si luy conseillèrent que sous ombre de faire quelque pèlerinage à Saint-Jean d'Amiens, il amenast quant soy sa nièce à ladite ville, et que là le roy la pourroit voir et convoiter à femme, et que eux apporteroient ce qu'ils pourroient pour induire le roy à s'arrester à elle pour la prendre en mariage. Le duc Fréderic, ayant entendu tout ce discours, le communiqua à son retour de Flandre en Bavière à la duchesse de Brabant et au duc Albert de Bavière, son oncle, lesquels trouvèrent ceste alliance bien convenable pour la conversation de leurs estats et l'honneur. Semblablement le duc Estienne de Bavière, en estant imbu par sondit frère Fréderic, trouva ce mariage bien honnorable pour sa maison ; mais il trouvoit estrange que sa fille seroit emmenée en France sans estre requise, sans avoir esté sollicitée du roy ; de plus il croyoit que luy viendroit à grand blasme et honte que si sa fille, ayant esté amenée en France, luy seroit renvoyée. Fréderic, ayant entendu la response de son frère, en fit part aux ducs oncles du roy, comme aussi à son oncle Aubert de Bavière et à la duchesse de Brabant, et cuydoit bien, depuis qu'on eut mis toutes ces choses en nonchaloir, attendu qu'on parloit du mariage du roy Charles susdit avec la fille du duc de

Lancastre en Angleterre; semblablement avec la fille du duc de Loraine. Touteffois la duchesse de Brabant avoit remis sus ces affaires au traité des alliances qui se firent en Cambray entre les enfants du duc Philippe de Bourgogne et le duc Albert de Bavière, y assistant le roy de France, comme l'on a vu cy-dessus, car lors ladite duchesse de Brabant en parla ouvertement aux oncles dudit roy, sans le sceu dudit roy, de son mariage avec la fille d'Estienne, duc de Bavière. Voire, dirent lors lesdits oncles du roy à la duchesse, nous n'en ayons plus de nouvelles. Or sus, taisez-vous donc, dit la duchesse, et je feray que ceste affaire ira avant en cest esté. Ainsi elle pratiqua si bien envers Estienne, duc de Bavière, qu'il permit à son frère Fréderic de mener par-deça sa fille, en luy disant: Mon frère, vous emmenez ma fille sans nulle asseurance que le roy de France la voudra prendre en mariage, que si il ne la prend elle sera à jamais vergoigneuse d'avoir fait ce voyage. D'autre part, que si vous ne la rammenez, vous n'aurez jamais pire ennemy que moy. Allez donc au nom de Dieu.

Ainsi, comme j'ay dit cy-dessus, ledit duc Fréderic vint en Bruxelles et de là au Quesnoy avec sadite nièce. De Quesnoy la duchesse Marguerite, comtesse de Haynaut, l'emmena avec soy en Amiens accompagnée de sa belle-fille de Bourgogne. Là estoit jà venu le roy, ses oncles et son conseil, de mesme la duchesse de Brabant. Le roy, qui en avoit esté averty par ses oncles, désiroit esperduement de voir celle de laquelle on luy avoit parlé. Enfin les trois duchesses, Bourgogne, Brabant et Bavière, amenèrent ladite dame bien attourée en présence du roy, laquelle s'agenouilla, et le roy la leva sus par la main, la regardant sans cesse. Adonc, dirent chacun des seigneurs là présents: Par ma foy, elle nous demeurera. Ce qu'ils opinèrent fort bien, car depuis le roy en dit autant à son familier, le seigneur de la Rivière, et ledit seigneur au duc de Bourgogne, lequel vint trouver la duchesse de Bavière, comtesse de Haynaut, qui s'estoit retirée au Quesnoy avec ladite dame et l'avoit en garde, et luy dit que le roy vouloit bien tost estre guéry de sa maladie; qu'il vouloit haster les espousailles d'avec la damoiselle de Bavière. A cest

effet, peu de jours après, le roy envoya à ladite damoiselle une couronne royale.

Alors se partirent de Quesnoy les trois susdites duchesses de Bourgogne, de Brabant et de Bavière, et amenèrent en carosse la royne future à Amiens, magnifiquement parée et ornée, où l'évesque du lieu les espousa en présence d'un merveilleux nombre de princes, seigneurs, dames et damoiselles le 6 de juillet.

Durant les solemnités des noces, le roy entendit que les Gantois avoient pris la ville de Dam en Flandre. Si conclut lors d'aller audit pays en personne pour recouvrer ladite ville, et partit d'Amiens le 25 juillet et assiégea ladite ville le premier jour d'aoust avec un camp de cent mille hommes. A un certain assaut qui se donna par tous les seigneurs, fut fait chevalier Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, par ledit roy de France ; car audit assaut il fut vu des premiers avec sa bannière desplièe monter à la bresche, si bien qu'il se monstra lors un très-vaillant chevalier. Cependant par le susdit assaut ne fut rien acquis ; touteffois les Gantois, après qu'ils eurent soutenu le siège l'espace presque d'un mois, abandonnèrent à la sourdainne de nuit la ville, et le 27 d'aoust les François y entrèrent. Puis le 12 de septembre partit de Flandre pour entendre aux affaires de son frère Louis, comte de Valois, que les Hongrois désiroient pour roy, par le mariage qu'il feroit à l'héritière de Hongrie.

De son costé le comte d'Ostrevant se retira dans le Haynaut, résolu de faire esclore les desseins de son père, en conduisant une armée dans la Prusse au secours des chevaliers teutoniques. A ceste fin il fit une journée d'estat dans Mons, et demanda quelque levée d'argent pour soutenir les frais du voyage et de l'armée, dans laquelle parurent plusieurs seigneurs, Hennuyers, Hollandois et Bourguignons, sous ses drapeaux, qui d'un costé portoient un Saint-George avec les armes de Bavière et de Haynaut escartelées, et de l'autre une herche d'or sur un fond de gueules avec ceste devise : *Evertit et æquat.*

Après que le comte Guillaume se fut transporté dans la Prusse

avec son armée, il fut long temps attendant secours des autres princes chrestiens, et n'en voyant point d'apparence, il quitta son entreprise et retourna chez soy, trouvant sa mère trespassée et enterrée à La Haye.

Cependant l'on commença à entendre à une paix, entre la Flandre et le duc de Bourgogne. A cest effet furent faites trèves depuis la fin de novembre jusques au premier de janvier, durant lesquelles les députés de Gand vinrent à Tournay, et après eux le duc de Bourgogne. La présomption et opiniastreté desdits députés ne se voulurent jamais mettre à genoux devant le duc, disant que la ville de Gand ne les avoit enchargés de faire tel devoir, ce qui desplut fort au duc. Touteffois, à la prière des duchesses de Bourgogne et de Brabant et de la comtesse de Nevers, qui, suivant l'avis du duc Albert de Bavière là présent, se jettèrent aux pieds du duc de Bourgogne, comme aussi fit à leur exemple la comtesse de Flandre, sa femme, priant pour la ville de Gand; ledit duc pardonna tout et la paix fut accordée et seellée en Tournay le 18 décembre, sept ans après que ceste guerre eust esté encommencée, par laquelle on estime que plus de deux cent mille hommes furent mis à mort.

Il y eut grande quantité de neige qui tomba de l'air au mois d'octobre, dont arriva qu'en la ville de Mons, icelles estant liquifiées, firent grands dommages en divers endroits de ladite ville, car entre autres elles emportèrent une partie de la porte ancienne de Nimy.

En ceste année 1386, le duc Albert de Bavière donne à la ville de Mons privilège sur les héritages rendus à nouveaux héritiers, en modérant celuy que le comte son frère avoit donné en l'an 1356. — (Voir l'Appendice, LXVI.)

L'on commence à bastir la nouvelle porte de Nimy en la ville de Mons, au lieu où elle est de présent, avec le boullevercq qui est joignant icelle. L'on dressa semblablement le pont qu'on y voit sur plusieurs pilliers de pierres des Escaussines; et lors fut la

porte ancienne mis bas et anéantie, car à la vérité elle estoit de peu de défense pour être exposée droitement à la visière du canon planté sur l'ennemy sur le mont des Sept Frères. Durant ce le roy de France faisoit à la ville de l'Escluse en Flandre grands préparatifs de guerre pour pousser la mer avec deux cent quatre-vingt-sept bateaux et se jetter en Angleterre; il avoit avec soy vingt mille, tant chevaliers que escuyers, vingt mille arcbalestriers et vingt mille gros varlets. Le duc de Bourgogne Philippe vint à Bruxelles, de l'Escluse, accompagné de Guy, seigneur de Trimouille, connestable de France. De Bruxelles ils vinrent en la ville de Mons; madame d'Ostrevant estoit lors en ceste dite ville et alla au-devant de son père. Si furent aussy le grand bailly de Haynaut messire Guillaume de Ville, seigneur d'Audregnies, accompagné des seigneurs de Chievres, de Mastaing et de Naast, lesquels furent suivis de quinze cents jeunes hommes armés de ladite ville de Mons.

Le duc y séjourna le jour suivant seulement, pour voir les fortifications nouvelles qui se faisoient en ladite ville, telles que dessus, sçavoir la porte nouvelle de Nimy avec le pont et boullevercq; l'ancienne estoit située où est maintenant l'entrée du rempart de Saint-Laurent et conduisoit droit à la chaussée de Saint-Lazare. Quant à la nouvelle, l'on voit encore que la clef de la voutare contient les armoieries du duc Albert de Bavière.

Donc le duc de Bourgogne se partit le lendemain de Mons et fut conduit par madame sa fille à Valencènes. Le duc Albert entendant sa venue alla au-devant avec ses barons et bourgeoisie, laquelle estoit magnifiquement armée. Si le logea en sa salle, et luy alla prendre pour logis avec madame d'Ostrevant l'hostel de Vicoignette. De Valencènes le duc de Bourgogne alla à Douay, et de Douay en Arras, attendant le roy pour passer de l'Escluse en Angleterre. Ce voyage fut rompu par les vents, qui long espace de temps rendirent la mer tempestueuse. Sur ce les Anglois se moquèrent de tels desseins et dirent : *Parturiunt montes nascitur ridiculus mus,* car ceste entreprise avoit cousté au royaume de France trente cent mille francs.

Jean, bastard du roy de Portugal, estant religieux sous-diacre en l'ordre de Saint-Jean de Compostelle en Espagne, fut, à la requeste des nobles dudit royaume de Portugal, dispensé par le pape Urbain de quitter son monastère, et est reconnu roy de Portugal il prit à femme Philippe, fille de Jean, duc de Lancastre en Angleterre, de laquelle il engendra fils et filles, du nombre desquels fut Isabelle troisiesme, qui fut femme de Philippe-le-bon, duc de Bourgogne, comte de Haynaut, etc.

Fut permis aux bourgeois de la ville de Mons, par le duc Albert de Bavière, de pouvoir ériger une fontaine publique en leurdite ville. Sur ce il y a lettre dudit duc contenant ledit pouvoir donné aux bourgeois.

Pour le bastiment de ladite fontaine l'on jetta l'œil sur trois sources de fontaines, sçavoir : de celle de Casteau, de celle en Broqueroy et de celle de Harmignies. Après plusieurs recherches et devoirs faits, l'on trouva que le lineau ou conduit de celle de Broqueroy estoit plus propre droit et plus puissant à faire rejaillir l'eau sur le Marché de Mons, que non point des autres. A cest effet l'on dressa un vase à six pans sur ledit Marché, ancrés de six colonnes. Au dedans dudit vase furent encore assises six autres colonnes, qui environnent une autre qui tient le milieu, par le creux de laquelle l'eau monte et se dégorge par six endroits divers entre lesdites six colonnes en tout, lesquelles ont esté posées pour soustenir les statues sçavoir : de Notre-Seigneur, qui est la fontaine de vie, et des douze apostres, par lesquels le monde a sucé l'eau de vie. Ceste fontaine prend son origine au-dessus de l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroy, dedans un bois où se trouvent à la source de beaux vases de pierres conservés en places massonnées et voutées, tellement que ladite source ou origine jusques à la ville de Mons et au Marché, l'eau est conduite par canaux, ou buses de bois, bien en nombre de deux mille et plus, prenant la buse à dix pieds de longueur. Aucuns historiens (entre lesquels Ferreolus Locrius, à l'an 449) ont voulu dire que ceste fontaine de Mons auroit esté embesognée par le

comte Auberon de Haynaut; mais le contraire appert par lettres du susdit duc Albert de Bavière, octroyées en ceste année à ceux de la ville de Mons.

(Voir l'Appendice, LXVII.)

Le duc Albert de Bavière mit d'accord le duc de Gueldre avec Jenne, duchesse de Brabant, laquelle assiègeoit la ville de Grave sur ledit duc de Gueldre. Entre les conditions dudit accord fut celle qui suit, sçavoir : que Grave seroit rendue à ladite duchesse et que les prisonniers de part et d'autre seroient relaxés; cest accord ne dura guères à cause que le Gueldrois le rompit.

Le duc Aubert de Bavière reconnoist par lettres authentiques du 16 décembre de ceste année, que les comtes de Haynaut venant à la succession doivent faire serment en la ville en Mons.

1387 — 1388.

Au mois de février environ, les carnevals du Caresme, mourut madame Marguerite de Briga, femme du duc Albert de Bavière. Son corps fut enterré en la chapelle de la cour à La Haye en Hollande, à costé du grand autel en un tombeau relevé que j'ai autrefois vu. Après sa mort ledit duc demeura l'espace de six ans veuf sans se remarier, durant lequel il entretint une damoiselle, son amie, nommée Alix de Poelgeest, laquelle voulut acquérir telle autorité que mal luy emprit, comme l'on voyera cy-après.

Le 22 du mois de mars, ainsi que les navires des marchands de Flandres, Hollandois, Zélandois, Ostrelings, Liégeois, Brabançons et Hennuyers retournoient avec leurs marchandises de La Rochelle, les Anglois, qui s'estoient cachés à l'embouchure de la rivière de Tamise, se jettèrent en mer, sous la conduite de mes-

sire Richard d'Arondel, et se ruèrent sur lesdits marchands, qui se défendirent assez bien l'espace de quatre heures; enfin les Anglois se rendirent maistres de leurs navires et ammenèrent sur iceux neuf mille tonneaux de vin.

Au jour de l'Ascension de Notre Seigneur se prend en la ville de Maubeuge un feu si véhément qu'il brusla les deux principales églises. Toutes les maisons et édifices aux environs du Marché et aucunes de par-delà la rivière de Sambre, du costé du pont furent consumées par ledit feu.

L'an 1388, trespassa, en la ville du Quesnoy, le duc Guillaume de Bavière, comte de Haynaut, Hollande, Zélande et seigneur de Frise, après avoir esté frénétique et en sens perdus l'espace de dix-neuf ans; ce que l'on dit avoir esté arrivé par punition divine, pour autant qu'il molesta et donna beaucoup de fascherie à l'impératrice sa mère. Son corps fut apporté à Valencènes et inhumé en l'église des Frères Mineurs, au chœur, près le corps de sadite mère.

De sa femme madame Macthilde il ne laissa enfant. A raison de quoy le duc Albert de Bavière, son frère puisné, luy succéda en tous ses domaines de Haynaut, Hollande, Zélande et Frise.

ALBERT.

Ce duc Albert, après la mort de son frère, fut incontinent reconnu et receu par les provinces de Haynaut, Hollande, Zélande et Frise pour leur légitime comte et seigneur. Il fit sa magnifique entrée en la ville de Mons par un samedy, le 3 du mois d'avril, et presta serment en sa qualité de comte de Haynaut au milieu du Marché de ladite ville.

(Voir l'Appendice, LXVIII.)

Le duc Albert fut un prince sage et libéral aux pauvres et

églises. Il receut en son jeune temps l'ordre de chevalerie faisant la guerre au pays de Grenade en Espagne contre les infidelles Maures et Sarrazins. Il eut deux femmes, sçavoir ; madame Marguerite de Lighenitz, fille du duc de Briga en Poulogne ; la seconde fut Marguerite de Clèves, fille d'Adolphe, comte de Clèves et de la Marke, et de Marguerite, fille de Girard, comte de Mont, paravant chanoinesse de Sainte-Cécile en Coulogne ; elle estoit aussi sœur à Adolphe, qui fut premier duc de Clèves.

Fut fait sur le Marché de la ville de Mons un champ clos dedans lequel se battirent ensemble Rasse, dit Cassart, de Thuire, et Everard de le Haye, gentilshommes, en présence de Guillaume de Ville, seigneur d'Audregnies grand bailly de Haynaut, et autres seigneurs avec un nombre infiny de bourgeois, pour maintenir l'honneur d'une damoiselle intéressée par l'un d'iceux combattants. Les duels furent depuis défendus en Haynaut et autres siens domaines par Philippe-le-bon duc de Bourgogne.

Fut fondé en la ville de Mons l'hospital de Saint-Julien par messire Jean des Allemans, fils bastard de l'empereur Louis IV de Bavière et oncle du duc Albert, comte de Haynaut, qui à cest effet donna et se deshérita, avec sa femme madame Mehault de Wolnehost, de son hostel situé en la rue de Bertaimont, pour illec estre receus et alimentés jour et nuit les pauvres pèlerins estrangers. Outre la donation de son hostel susdit, donna encore certaines rentes et revenus en faveur desdits pauvres, qui en sont bénéficiés encore de présent en la manière que dessus. Depuis on y bastit le dormitoire avec une chapelle en l'an 1431, par les libéralités des personnes pieuses, notamment de Jean Fiché, qui est celuy qui fit poser au-dessus du portail, par dedans, un tableau de crucifix contenant au-dessous tels vers :

> L'an mil 4 cent trente ung fit Jean Fiché
> Dit Toussaint faire ce taule.

La seconde chapelle, telle qui se voit de présent, fut bastie l'an 1603, et la place commune pour réchauffer lesdits pauvres fut érigée l'an 1431.

1389.

Le 20 du mois de juin, par un dimanche, fit Isabelle de Bavière, royne de France, son entrée joyeuse en la ville de Paris avec autant de magnificence et suite des princes, tant du royaume qu'estrangers, entre lesquels fut Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant. Les parades des disners furent somptueuses; les joustes continuèrent jusques au vendredy. Au jour du vendredy emporta le prix un gentilhomme de Haynaut qui estoit à la suite du comte d'Ostrevant, appellé Jean de Flaron. Entre les dames qui accompagnoient ladite royne estoit madame Marguerite de Bavière, fille du duc Albert, comte de Haynaut.

Après la mort de messire Arnoul de Horne, évesque de Liège, le chapitre de Saint-Lambert eslut messire Thierry de la Marke; iceluy renonça et refusa ladite élection, dont fut eslu Jean de Bavière, fils du duc Albert, comte de Haynaut, agé seulement de seize ans, lors chanoine de Cambray, lequel fut conduit à Liège par le duc son père et Guillaume, comte d'Ostrevant, son frère, et autres grands seigneurs qui tous estoient bien en nombre de douze chevaux. Les Liègeois receurent très-courtoisement leur nouveau évesque et sa suite.

Mourut Jean de T'Serclaes, évesque de Cambray, ayant gouverné son évesché l'espace de dix ans louablement. Son corps fut ensépulturé en l'église Notre-Dame, près du portail qui est à la main gauche, où il y a une épitaphe assez commune et de peu de monstre attachée contre un pillier.

A luy succéda André de Luxembourg, frère au comte de Saint-Pol. Il acheva heureusement le voyage de Hiérusalem par grande dévotion, et gouverna son peuple fort paisiblement, se maintenant en son estat vertueusement et humblement, encore qu'il fut fort noble.

S'esmeut desbast et contention en Cambray entre les bourgeois et chapitre de Notre-Dame, à cause que le bailly dudit chapitre avoit pris prisonnier un certain bourgeois appellé Bau-

duin de Boursiers, assez près de l'église cathédrale, où ledit chapitre a toute jurisdiction et seigneurie; et d'autant que ledit Bauduin ne fut rendu aux prévost et eschevins, qui le redemandoient, appellèrent à ban perpétuel ledit bailly comme usurpateur et robeur de justice, et firent frumées les portes de la ville, tellement que, par assemblée et clameur du peuple, ledit chapitre fut contraint de remettre ledit Bauduin au lieu où il avoit esté pris et de consentir que par caution il fut eslargi. A raison de quoy monseigneur Philippe de Bourgogne, comte de Flandre et de Bourgogne, comme gardien desdits du chapitre, en voulut avoir la connoissance, dont finablement ordonna que le ban fait par lesdits presvost et eschevins seroit rappellé et mis à néant, et que, à certain jour, Bauduin de Boursiers, ou autre personne, honneste pour luy seroit ramené en la place où ledit Bauduin avoit esté pris par lesdits prévost et eschevins, et là seroit rendu au bailly du chapitre pour le serrer dedans la prison du chapitre, et que la ville de Cambray rendroit et payeroit audit chapitre trois cents francs pour ses despens. Et pour l'amende de monseigneur de Bourgogne, le prévost de Cambray, six desdits eschevins et douze bourgeois de la ville viendroient à certain jour à Arras, et là, en la présence de monseigneur, ou de madame Marguerite s'il n'y estoit, et quatre des chanoines de l'église de Cambray, diroient: « Notre très-redoubté seigneur, « vous vous estes tenu pour offensé pour la rendition et eslar« gissement de Bauduin de Boursiers, et pour ce que nous avons « fait appeller à ban le bailly du chapitre et aucuns de ses ser« geants et le vous amendons à votre volonté pour vous et pour « ladite église. » Et en notre absence ils diront paroles semblables en la présence de notredite compagne.

Environ le mois de novembre mourut le pape Urbain, auquel succéda Boniface IX, Napolitain, appellé Thomas Tomacellus, esleu à l'âge de 30 ans. Il fut doué de grandes vertus pour son âge. On luy attribue l'invention des Annates, c'est-à-dire qu'il voulut que le Saint Siège jouiroit du revenu d'un an de tous les bénéfices vacants en la Cour Romaine. Jean Ekius monstre par ses escrits que lesdites Annates sont plus anciennes.

1390.

Fut instituée la grande et générale procession de la ville d'Ath, qui s'observe encore de présent le quatriesme dimanche du mois d'aoust, avant la feste de la Décollation Saint-Jean-Baptiste. Paravant ladite procession se souloit faire le jour de Saint-Julien à cause que les bourgeois d'Ath avoient et ont encore aujourd'huy ledit saint pour patron, lequel estoit honnoré spécialement en l'église de Vieze-Ath, de laquelle estoient lesdits bourgeois tous parochiens et avoient leur sépulture commune. Sur ce qui est dit de ladite procession instituée en ceste année, se trouve tels vers :

Je dy que justement l'an mil trois cents nonante
La grande procession noblement apparante
Se fit huict jours devant la décollation
De monseigneur sainct Jean en grande dévotion,
Laquelle auparavant on avoit ordonnée
Le jour Saint-Julien sans manquer chasque année ;
Mais depuis quelques ans cest ordre fut changé
Pour certaines raisons du peuple et du clergé,
De sorte qu'au mois d'aoust le quatriesme dimanche,
Ceste procession tous les ans recommance.

Nouvelle charte est ordonnée par le duc Albert, comte de Haynaut, pour le pays de Haynaut, sur les délits commis par gens du peuple.

(Voir l'Appendice, LXIX.)

A cause que Richard, roy d'Angleterre, avoit fait proclamer une feste de joustes, qui se devoit tenir le dimanche plus prochain du jour Saint-Michiel en septembre, Guillaume, comte d'Ostrevant, qui estoit jeune, et comme parle Froissard, libéral et de grande volonté de se faire paroistre aux jeux de joustes, délibéra de se trouver audit jour assigné : aussi en avoit-il esté sommoncé de la part dudit roy. A cest effet se partit du Quesnoy et alla trouver son père, le duc Albert, à La Haye en Hollande,

pour luy mander congé de faire ce voyage d'Angleterre, à intention de voir ledit roy, son cousin, et ses oncles, qu'il n'avoit jamais vus. Le duc Albert luy voulut du tout dissuader, disant qu'il n'avoit que faire en Angleterre, et que jà il estoit allié à cause de son mariage aux royaux de France, et que mesme sa sœur avoit en mariage l'aisné fils du duc de Bourgogne. Le comte d'Ostrevant respondit à son père qu'il ne vouloit aller en Angleterre pour chercher quelque alliance, mais seulement pour jouster, voir ses cousins, oncles et pays ; et d'autant que la feste estoit jà annoncée et en estoit adverty, il dit que s'il ne se trouvoit qu'il seroit réputé orgueilleux et présomptueux ; partant il prioit bien instamment son père de luy accorder sa requeste. Le duc répliqua : Vous estes vostre, faites ce que vous voudrez ; mais il me semble que, pour toute paix, il vaudroit mieux que n'y allissiez. Quant le comte Guillaume vit qu'il ennuyoit son père en telles devises rentra en autre discours. Cependant il avoit jà paravant retenu chevaliers et escuyers pour estre de sa compagnie audit voyage d'Angleterre, spécialement le seigneur de Gommegnies, qui connoissoit bien les Anglois pour avoir demeuré entre eux plusieurs fois, lequel fut envoyé par ledit comte Guillaume en Angleterre, afin de signifier au roy et aux seigneurs anglois que ledit comte viendroit à ladite feste, dont ledit roy, son cousin, et les seigneurs ses oncles en furent grandement réjouis.

Si se partit ledit comte Guillaume de Haynaut, bien accompagné et garny de chevaliers et escuyers, passa parmy le pays d'Artois et puis vint à Calais, où il se trouva avec le comte de Saint-Pol, Walerand, qui avoit à femme la sœur dudit Richard, roy d'Angleterre, et alloit passer par mer pour se trouver aussy à ladite feste des joustes. Cependant ledit comte d'Ostrevant passa la mer par un jeudy et s'en vint à Cantorberie. Le vendredy il alla en cœur jeusne visiter le sépulchre de Saint-Thomas, archevesque dudit lieu, où il fit belles et riches offrandes et se tint en ladite ville tout le jour ensuivant. Le lendemain il alla à Glocestre ; et pour ce qu'il menoit grande route de chevalerie et d'escuyrie, et pour leur suite et bagage qu'ils menoient, il alloit

à petites journées et à l'aise des chevaux. Le dimanche après messe il se départit de Glocestre et s'en vint disner à Dardefort, et puis monta tantost après disner et chemina pour estre ce dimanche que la feste se commençoit à Londres en Angleterre. Audit dimanche se tenoient les joustes en la place dit Smetville; là se trouvèrent soixante chevaliers qui devoient jouster et furent illec conduits à chaisnes d'argent par soixante dames devant le roy et la royne. En ceste journée emporta le prix comme estranger Walerand, comte de Saint-Pol, qui fut une couronne d'or très-riche. Ainsy qu'on faisoit fin aux joustes en ce dimanche et que l'on apprestoit le soupper, arriva le comte d'Ostrevant, lequel fut receu courtoisement et honnorablement tant du roy et royne que des seigneurs anglois, principalement ses oncles. Le lendemain qui fut le lundy, les joustes recommencèrent devant la royne et ses dames et damoiselles. Alors vint le comte d'Ostrevant accompagné d'un bon nombre de chevaliers principalement de Haynaut, lequel à ce jour emporta comme estranger le prix d'un formail d'or très-riche, que la royne luy présenta. Lesdits joustes continuèrent jusques au samedy, auquel jour le roy s'achemina au chasteau de Windersrose et furent priés de là aller le comte d'Ostrevant, le comte de Saint-Pol et les chevaliers et escuyers de France qui estoient venus à ladite feste. Ce chasteau estoit distant de Londres d'environ de demy-lieue. Le roy taschoit de festoyer à merveille les chevaliers estrangers, notamment le comte d'Ostrevant, son cousin, lequel comte fut en ce lieu requis et du roy et de ses oncles de vouloir recevoir l'ordre des chevaliers de Bleue Jarretière. A la parole dudit roy et de ses oncles, ledit comte respondit qu'il en prendroit sur ce conseil; et de fait il manda avis au seigneur de Gommegnies et à Fierabras de Vertaing, bastard, lesquels ne luy destournèrent à recevoir ledit ordre. A raison de quoy se fit chevalier de dite Bleue Jarretière. Cependant les chevaliers et escuyers de France qui là estoient furent grandement esmerveillés, disant que vraiment le comte d'Ostrevant se monstroit plus Anglois que François, et qu'il marchandoit bien d'être disgraccié du roy de France et du duc de Bourgogne; de plus qu'il

viendroit un temps auquel il s'en repentiroit. Finalement qu'il ne sçavoit ce qu'il faisoit, attendu qu'il estoit bien aimé du roy de France, du duc de Touraine, son frère, et aux royaux, tellement que, quant il venoit à Paris ou ailleurs par devers eux, ils luy faisoient et monstroient plus d'honneur qu'à nuls de leurs cousins. Ainsi parloient les seigneurs françois. Cependant ledit comte d'Ostrevant en prenant le susdit ordre ne pensoit se rendre coupable en rien, ny préjudicier à l'alliance de France; ains son intention estoit de complaire au roy, son cousin, et ses oncles, et s'entremettre au besoin en cas advenant entre France et Angleterre.

Après que les seigneurs françois, allemands et hennuyers se fussent partis d'Angleterre et retournés en leurs pays, nouvelle vinrent au roy de France que ledit comte d'Ostrevant avoit receu en Angleterre l'ordre de Bleue Jarretière. A raison de quoy ledit roy fut grandement irrité contre luy. Quoy, disoit-il, il n'y a pas un an qu'on me prioit que son frère fust évesque de Cambray; regardez maintenant que, s'il l'eust esté, comme cela me seroit préjudiciable. Les Hennuyers ne nous firent jamais bien et ne feront, car ils sont trop orgueilleux, présomptueux et fiers, et ont toujours plus favorisé les Anglois que les François. Or sus un jour viendra qu'ils s'en repentiront tout à fait. A raison de quoy je veux, disoit-il à son conseil, que ledit comte Guillaume nous vienne faire soudainement hommage de son comté d'Ostrevant. Et de fait il escrivit audit comte lettres assez dures pour venir à Paris par devers luy à ce fin que dessus; à défaut de quoy il lui osteroit ledit comté et lui feroit guerre. Le comte d'Ostrevant, voyant que le roy estoit indigné contre luy, assembla son conseil; les seigneurs de Fontaine, de Trazegnies, de Senzelles, grand bailly de Haynaut, messire Rasse de Montigny, Mathieu Fiefvet, abbé de Crespin, docteur en droit canon, Jean Sammart et Jacquemart Barrier, de Valencènes, qui tous advisèrent que le meilleur seroit d'escrire au roy de France et à son conseil sur forme et manière de prendre jour, de respondre clèrement aux demandes qu'on feroit par bouche, de personnes créables, non

par lettres, et cependant on envoyeroit notables personnes du conseil en Hollande par devers le duc Albert, comte de Haynaut, pour avoir son avis sur le sujet susdit pour à sçavoir respondre. Le duc dit aux députés : Je n'en pensois, ne attendois pas autre chose. Guillaume mon fils n'avoit que faire en Angleterre; je luy ay baillé et livré le gouvernement du comté de Haynaut, or qu'il fasse ses affaires par le conseil dudit pays. Tirez-vous vers le duc de Bourgogne; cestuy poura mettre ordre et moyenner les affaires de mon fils. Sur ce les députés, sçavoir le seigneur de Trazegnies, le seigneur de Senzelles, Jean Sammart et Jeaques Barrier retournèrent de Hollande, et alors furent commis le seigneur de Trazegnies, le seigneur de Herecies, messire Rasse de Montigny, Jean Sammart et Jeaques Barrier pour aller vers le roy de France et le duc de Bourgogne. Enfin nonobstant tout ce que put faire et apporter ledit duc, le conseil du roy conclut que le comte d'Ostrevant devoit venir à Paris pour relever du roy son comté d'Ostrevant, qu'autrement la guerre s'ensuivroit en Haynaut, à laquelle poussoient grandement les seigneurs de Coucy et Olivier de Clisson. Le contraire besognoient les seigneurs messire Jean le Mercier et messire de la Rivière.

Les Gesnois emprirent à faire la guerre en Barbarie, province d'Afrique, à cause que les barbares couvroient parmy la mer en grand nombre de navires de ça de là, et endommageoient les costes de Genua et isles adjacentes. A cest effet levèrent gens avec les Véuitiens, qui aussi en recevoient de l'intérest; et à leur requeste le roy de France leur envoya secours. Les Anglois avoient fait une trève de trois ans pour entrevenir à cet exploit. Sur tout l'armée fut estably pour chef le duc de Bourbon, oncle du roy de France Charles VI, sous lequel tous seigneurs se rangèrent, tant de France que d'autres royaumes et pays, qui passèrent tous la mer, de Genua en Afrique, laissant illec leurs chevaux et varlets. Entre les seigneurs hennuyers y estoient : messire Gérard d'Enghien, seigneur de Havrecq; Jean, seigneur de Ligne, et autres.

L'armée avoit pour patronesse la Vierge Marie. A cest effet le duc de Bourbon, chef d'icelle armée, faisoit porter devant soy une bannière parsemée de fleurs de lys sans nombre; au milieu estoit figurée une blanche image de la Vierge Marie, et sous icelle estoit un escusson de Bourbon; tous seigneurs bannerets portoient en particulier leurs pennons et bannières. Les seigneurs hennuyers tels que dessus portoient aussi les leurs, et de plus l'estendard de Guillaume, comte d'Ostrevant. Sur ledit estendard estoit d'un costé figurée l'image de saint George avec les armoieries de Haynaut; de l'autre estoit figurée une herche d'or sur le fond ou champ de gueules, avec sa devise: *Evertit et æquat.* Il vouloit possible signifier par ce dictum qu'il estoit pour déraciner la malice pour repasser la justice. Or l'armée navale prit pied à terre le mercredy avant la feste de Sainte-Magdelaine, au havre de Thunes, en présence des barbares, qui ne se bougèrent. Cependant cest exploit ne fut de grande conséquence, car celuy qui estoit commis à la défense de ladite ville de Thunes composa, rendant tous les esclaves chrestiens qu'il destenoit avec quelque somme d'argent. Fut aussi accordé par lesdits barbares qu'ils se conteneroient à l'avenir en leurs pays. Au retour de cest exploit mourut, en la ville de Milan Gérard d'Enghien, seigneur de Havrecq, auquel succéda son fils Jeaques.

Fut érigée en la ville de Mons la chapelle et confrèrie notable de Saint-George, en nombre de cinquante confrères, et la pluspart chevaliers et gentilshommes. Une semblable avoit institué à Vinderose, Eduard VI, roy d'Angleterre, l'an 1342, pour le nombre de quarante chevaliers. Je trouve qu'en Mons furent lors confrères, Guillaume, comte d'Ostrevant; le seigneur de Vertaing, séneschal de Haynaut; le seigneur de Ligne, le seigneur de Trazegnies, le seigneur de Boussu, le seigneur de Roisin, et autres grands seigneurs.

Ladite chapelle fut bastie au lieu où sont de présent les chambres des greffiers en la maison de ville. Elle avoit son entrée où est placé le corps de garde. La nouvelle telle que l'on voit de présent fut bastie et achevée l'an 1601. La consécration d'icelle fut faite

l'an 1603 par messire Guillaume de Berghes, archevesque de Cambray, en l'honneur de la Vierge Marie, Saint-Laurent et Saint-George, le 23 de février.

Se célèbre en ladite chapelle la première messe de chascun jour par un certain prestre qu'on nomme *le chapellain de messieurs du Magistrat;* ladite messe fut fondée l'an 1412, le 9 de septembre, par Jean et Colin de le Porte frères, fils de Pieron de le Porte et demoiselle Cécile Pieuse, sa femme, et Jean Eslers, clerc.

La seconde messe, qui se célèbre ordinairement par un des Frères Mineurs, fut fondée par Louis de Presières, comme il appert le tout par mémoriaux anciens escrits.

Quant aux confrères de ladite chapelle, ceux qui estoient résidant en la ville de Mons, ils avoient de coustume de porter à la procession générale de Mons une robe sans chapperon, blanche ceinture, escharpe verte, chapeau vert, avec une verge blanche en la main, selon l'ordonnance qu'en fit depuis Guillaume de Bavière VI, comte de Haynaut, en l'an 1405.

1391 — 1393.

Trespassa Louis, comte de Dunois, fils de Guy, comte de Blois. Son corps fut ensépulturé en l'église des Frères Mineurs de Valencènes. Il estoit fils unique et avoit pour mère Marie, fille de Guillaume, comte de Namur. Il eut à femme Marie, fille de Jean, duc de Berry en France, de laquelle il ne laissa enfant, dont son père Guy et sa mère Marie, se voyant d'age et destitués d'espoir d'avoir enfant ensemble, vendirent le comté de Blois à Louis, duc d'Orléans, pour la somme de deux cent mille escus, encore bien que ledit Guy avoit deux frères, sçavoir Louis et Jean.

Le 22 décembre, le duc Albert, duc de Bavière, comte de Haynaut, affranchit à la requeste des manants de la ville de Chièvres, le marché du mardy de chasque semaine de toute imposition

que recevoient les comtes de Haynaut, sur les marchandises et denrées que l'on souloit apporter en ladite ville de Chievres, et ce afin d'induire les estrangers à plus facilement apporter en icelle ville leurs marchandises et ainsi repeupler la ville, laquelle estoit comme un désert et peu habitée, pour le feu qui peu auparavant avoit consumé la plus grande partie de la ville, dont les bourgeois entreprirent à cest effet de payer au comte de Haynaut annuellement la somme de trente-six livres cinq sols blancs, qui est la somme qu'en pouvoit tirer annuellement au profit du comte sur les estrangers apportant marchandises et denrées en ladite ville de Chievres. Outre ledit affranchissement est contenu, par privilège, que durant ce marché de mardy, tenu en chasque semaine, tous desbiteurs ne peuvent estre calengés et arrestés. *Item,* est défendu à tous de porter ou faire porter bierre foraine en icelle ville pour la débiter ou vendre, sous peine de vingt sols d'amende à chasque forfait, au profit du comte et de la ville par moytié, et est enjoint aux cambiers de la ville de ne brasser bierre jugée suffisante par les mayeurs et eschevins comme afforeurs; que s'ils contreviennent à ce devoir, ils encourront trente sols d'amende, les vingt pour le comte, les dix pour la ville. Ceste amende fut encourue par les cambiers l'an 1488, estant mayeur Jean Chevalier, dit Foullon Leurent. L'affranchissement dudit marché tenu le mardy de chasque semaine fut confirmé, l'an 1572, par Philippe II, roy des Espagnes, comte de Haynaut.

L'an 1392, en la ville de Cambray furent ordonnés et proclamés jeux de tournois et joustes, qui furent bien magnifiques, par Guillaume, comte d'Ostrevant, et Walerand, comte de Saint-Pol.

Un peu après le 13 février fut le beffroy de Tournay bruslé d'un feu fortuit.

Le 26 de juin, Charles VI, roy de France, faisant marcher son armée pour faire guerre au duc de Bretagne, à cause qu'il soustenoit auprès de soy son ennemy messire Pierre de Craon, luy survint une frénesie par laquelle il fut perclus de ses sens,

et en telle sorte qu'il courut sus l'un, tantost sus l'autre de ses gens l'espée au poing, jusques à tant qu'il fut harassé, dont il le fallut tenir et garder. On envoya faire offrandes en divers lieux aux saints qu'on a accoustumé les invoquer, pour obtenir de Dieu par leurs mérites guérison de frénésie. On n'oublia point d'envoyer au monastère de Haspre, situé entre Valencènes et Cambray, un homme de cire en giste d'un roy avec un très-beau cierge pour estre allumé devant le corps de saint Achaire, qui repose audit monastère dedans une chasse. De la vie dudit saint, voyez Meïer, historien de Flandre, à l'an 1392.

Le roy, estant tombé en telle frénésie, s'esleva entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans jalousie pour l'administration du royaume, à cause que les oncles dudit roy, sçavoir les ducs de Bourgogne et Berry, prétendoient chascun d'avoir l'administration du royaume et tutelle du roy, leur neveu; semblablement le duc d'Orléans, frère au susdit roy, vouloit seul, à l'exclusion des susdits ducs, manier les affaires du royaume, dont grand maux s'ensuivirent, comme l'on verra cy-après.

Le 21 septembre, qui fut la veille de la feste Saint-Maurice, damoiselle Alix, autres disent Anne de Poelgeest (fille du seigneur Jean de Poelgeest, escuyer), amie et concubine du duc Albert, comte de Haynaut, fut tuée à la cour de La Haye en Hollande. Le seigneur Guillaume Kuiser, maistre-d'hostel dudit duc, pensa et tascha de la défendre et garantir, mais il fut aussi tué par les mesmes assassins, lesquels s'enfuirent aussi tost hors du pays. Peu de temps après, en ceste mesme année, le duc Albert prit à femme dame Marguerite, fille d'Adolphe, comte de Clèves, de laquelle il n'eut nul enfant. Ceste dame fonda le cloistre des Jacobins à La Haye en Hollande, où depuis elle fut ensépulturée.

1393.

Ordonnance fut faite par le duc Albert, comte de Haynaut, que les prévost, jurés, eschevins ne autres de Valencènes peuvent citer les manants de Mons, ne faire aucun jugement sur eux, ni sur leurs biens pour cas que ce fut.

(Voir l'Appendice, LXX.)

Messire Conrard Kuiser fait grandes instances envers le duc Albert, en demandant droit et justice contre les meurtriers et auteurs de l'assassin de son fils Guillaume, maistre-d'hostel dudit duc; il inculpoit principalement : messire Philippe, vis-comte de Leyden; messire Didier, seigneur d'Aspren, avec son fils; Henry, vis-comte de Montfort; Jean seigneur de Heenstede; Jean de Vliet, Philippe de Polamen; le seigneur de Duyennoorde; Jean de Woude, seigneur de Warmont; et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes jusques au nombre de cinquante-quatre. Ainsi donc ledit duc Albert tint son lit de justice, et, avec ceux de son conseil privé, descréta ajournement personnel contre tous lesdits et autres seigneurs, et que, par faute de comparoir, fut dit qu'ils seroient appellés au ban du comté de Hollande. Or, comme ils se laissèrent contumacer, n'osant ou ne voulant comparoir, furent jugés et condamnés d'avoir fourfait corps et biens. A raison de quoy tous les susdits seigneurs se retirèrent au pays de Haynaut par devers Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, qui les aimoit et avoit en grande estime, dont iceluy comte tascha par tous moyens de les purger de ces meurtres et les reconcilier à son père, et à cest effet s'achemina en Hollande. Cependant le duc son père, en manière quelconque, ni voulut entendre. Le fils, fasché de ce refus, entendant aussi que son père le vouloit faire prendre au collet comme estant suspect desdits meurtres, se retira de La Haye et vint accompagné de tous lesdits seigneurs au chasteau d'Altona en la Hollande Méridionale, lequel chasteau le duc Albert avoit eu auparavant du seigneur de Horne, et l'avoit donné audit

comte son fils. Les autres seigneurs non suspects qui estoient demeurés à la cour auprès du duc, au lieu d'appaiser son courroux, l'enflambèrent davantage par mauvais rapports qu'ils firent, aigrissant de plus en plus le père contre le fils, entre lesquels estoit un principalement, sçavoir messire Jean, seigneur d'Arkel, lieutenant et trésorier. Le duc Albert résolut du tout de chasser son fils avec les autres seigneurs bannis de ses terres, fit lever grand nombre en Hollande, Zélande et Frise, tant de gentilhommes que des communes, envoya Conrad Kuiser pour destruire et ruiner tous les chasteaux et maisons champestres de ces seigneurs proscrits. Ledit Kuiser, poussé d'un esprit de vengeance, entreprit volontiers ceste charge, dont avec bonnes troupes de gens ruina et destruit plusieurs chasteaux au jour Saint-Pierre et Saint-Paul. Le duc Albert partit de Goricom et alla avec ses forces assiéger le chasteau d'Altona. Le comte son fils s'estoit retiré de ce lieu, sentant la venue de son père; mais avant partir l'avoit fort bien muny de toute provision requise à un siége, tant au fait d'offensif que défensif. A tout quoy il se confioit que lesdits seigneurs et gentilhommes se pourroient maintenir eux et la place. Le duc Albert faisoit tout devoir de la battre, rompant, brisant et mettant bas tours, tourions et murailles, dont faisoit grands dommages aux assiégés. Durant ce siége, messire Jean de Bavière, eslu évesque de Liége, fils dudit duc Aubert; avec ceux de son conseil et quelques seigneurs et conseillers du pays de Haynaut, vinrent au camp dudit duc, où lesdits évesque et seigneurs traitèrent un accord entre le père et le fils et aussi les seigneurs assiégés, par lequel accord fut dit que lesdits seigneurs rendroient la place vies et bagues sauves, et s'en pourroient aller librement à Bois-le-Duc vers le comte Guillaume, qui illec les attendoit. Le duc Albert ayant en ses mains ce chasteau le fit ruiner, réserve les deux grosses tours, et le comte Guillaume cédant au courroux de son père, se retira en France par devers le roy Charles VI.

La paroisse de Vieze-Ath, de laquelle estoient tous parochiens ceux de la ville d'Ath, est transportée en ladite ville du

consentement du duc Albert et d'André de Luxembourg, évesque de Cambray. Voyez l'année suivante.

Messire Michel de Ligne fit plusieurs courses sur les lisières du pays de Brabant, dont prit prisonniers plusieurs marchands de Nivelle et Bruxelles.

1394.

Le 13 du mois de may, l'on commença à jetter les fondements de l'église et tour Saint-Julien, martyr de Vienne, en la ville d'Ath. Quant à la tour, on la couvrit depuis d'une flèche contenant de hauteur cent cinquante pieds, et dedans y furent posées vingt-deux cloches, qui rendent par leurs sons un accord mélodieux, tant pour l'enseignement des heures que pour l'office divin. Ladite flèche fut renversée l'an 1606 par l'impétuosité et véhémence admirable des vents; et en la place d'icelle fut depuis autre érigée l'an 1610, laquelle est moindre de dix pieds en hauteur que la précédente. A l'occasion du renversement de ladite flèche, l'on voit tels verses en l'église Saint-Julien :

Le vent ministre du hault Dieu,
Sus dessous portant nostre flèche,
Feit une oragieuse brèche
A ce très sainct sacré lieu.

Quant à l'église, elle contient vingt-sept chapelles de belle taille et parure. Elle a en réserve une partie d'os de la teste saint Julien, qui fut donnée par certain abbé de Rode, évesque d'Enhaimeke.

Retournant à ce qui a esté ci-dessus dit touchant le bastiment et érection de ceste église, se trouvent tels verses en l'an 1623.

L'an mil trois cents nonante et quattre sans remise,
Fut la première pierre en ce lieu sainct assise,
Le tresiesme de may à dix heures du jour
En grande solemnité et salutaire amour
Dame Alix d'Ambrime d'Ath honorable abbesse
Fut celle qui l'assit en louable liesse,

Suivye en noble estat de dames et seigneurs
De filles de renom et de très nobles mœurs
Représentant au clair la royne de Sabée
Quant elle salua le fils de Bethsabée.
Le pasteur qu'on nommoit sir Jaques Cauvillon
Y tesmoigna aussi beaucoup d'affection,
Et messire Gérard Dobis, noble et fidelle
Chastelain gouverneur y fit voir son bon zelle,
Suivy de plusieurs gens de noble qualité
Mesme du magistrat et gens d'authorité,
Ce n'estoit qu'alégresse et joye en ceste place,
Pour l'espoir d'y avoir bien tost de Dieu la grace.

Joignant ladite église parochiale est un hospital surnommé de *la Maydelaine,* pour les pauvres malades, notamment de la ville, estre couchés, alimentés durant leur maladie, ou pour le service d'iceux furent establics par le magistrat du lieu, du consentement de l'évesque de Cambray, dix filles revestues de drap brun-gris, portant sur leur teste couvrechefs blancs. Elles ne sont pas vouées, mais bien, par l'ordonnance dudit évesque, elles observent certaines règles semblables à celles de religion. C'est pourquoy elles sont appellées *Hospitalières religieuses.* Donc le bon duc Philippe de Bourgogne, considérant le bon service qu'elles exerçoient envers les malades, et pour en attirer autres à faire le mesme devoir en ce lieu, donna privilège, par lettre authentique datée du 14 d'avril l'an 1449, qu'elles pourroient entrer audit hospital avec leurs biens ou moyens qu'elles avoient ou pourroient avoir, comme si elles estoient au monde, pour en disposer. De plus ledit duc, par le mesme privilège, les affranchit à leur mort du droit d'aubanité et mortemain. Voyez ce qui sera dit à l'an 1449. Outre ce, leur vie vertueuse et modeste, le diligent service qu'ont receu d'elles les malades, ont causé que les magistrats d'aucunes villes requirent depuis d'avoir aucunes d'icelles filles pour gouverner leurs hospitaux, qu'ils reformoient ou érigeoient. Icelles vinrent en la ville de Mons à l'hospital de Saint-Nicolas, en l'an 1518; en la ville de Saint-Ghislain, en 1600; en la cité de Liège, l'an 1610, dont à cest effet l'évesque et prince de Liège, Erneste de

Bavière, donna son hostel pour en bastir un hospital, où icelles filles serviroient aux malades. Elles vinrent aussi se tenir en la ville du Rœulx l'an 1625.

Mourut en Avignon l'antipape Clément, cy-devant évesque de Thérouanne et de Cambray, auquel succéda autre antipape qui prit le nom de Benoist, treiziesme de ce nom. On dit de luy qu'il fut le premier portant devant soy la sainte Eucharistie pour l'asseurance de sa personne. Il estoit appellé cy-devant Pierre de Luna, Espagnol.

Jean de Bavière, esleu de Liège, fils du duc Albert, voyant que les Liégeois taschoient ouvertement de troubler et empescher ses jurisdictions, se mescontenta grandement contre eux; et tout à fait pour les punir transporta sa cour spirituelle en la ville de Diest. Ce mescontentement fut incontinent appaisé par l'intermise de messire Henry de Peruez et Bauduin de Montjardin, et ainsi ledit évesque esleu retourna à Liège quatre mois après avec son consistoire.

Après que, pour la maladie du roy de France, furent par édits publics défendus et interdits parmy le royaume toutes sortes de jeux et exercices publics, hormis l'arcbalestre et le jeu de l'arc à la main, ceux de Tournay firent des jeux d'arcbalestres, auxquels se trouvèrent pour tirer gens de quarante-huit villes d'alentour le pays de Tournay en nombre de trois cent quatre-vingt-sept personnes en tout, et au commencement de juillet. Ayant esté le sort jetté, tirèrent les premiers en ordre :

Ceux de la ville de Saint-Gislain, en nombre de six;
de Nivelle, de quatre;
de Willevort, de sept;
du Casteau-Cambresis, de sept;
d'Abeville, de quatre;
de Hal, de sept;
de Maubeuge, de sept;
de Thérouanne, de six;
de Dixmuide, de cinq;
de la Vère, en Hollande, de cinq;
de Soissons, de sept;
de Baux, de six;
de Saint-Amand, de dix;
de Bethune, de dix;
d'Arras, de dix;
de Paris, de dix;
d'Ath, de dix;

de Malines, en nombre de dix;	de Hesdin, de sept;
du Quesnoy, de sept;	d'Anvers, de dix;
de Douay, de dix;	de Chauvy, de cinq;
de Pequincourt, de quatre;	de Lière, de six;
de Noyon, de dix;	d'Avesnes, de six;
d'Ypres, de dix;	de Bruges, de dix;
de Bruxelles, de dix;	de Compiègne, de six;
de Mons, en Haynaut, de dix;	de Lille, de dix;
de Mortaigne, de huit;	de Namur, de quatorze;
de Chièvres, de dix;	de Laon, de dix;
d'Audenarde, de dix;	de Valencènes, de dix;
de Grandmont, de dix;	d'Amiens, de dix;
de Binche, de huit;	de Courtray, de dix;
de Cambray, de dix;	de Saint-Omer, de dix,
d'Enghien, de sept;	et de l'Escluse, de quatre.
de Condet, de huit;	

Ceux d'Ypres emportèrent le premier prix, qui fut deux flacons d'argent doré pesant dix marcs et demy ;

Ceux de Douay eurent le second, qui fut deux flacons d'argent pesant six marcs et demy.

Ceux de Dixmude gagnèrent le troisiesme, qui fut deux goblets d'argent pesant trois marcs.

Ceux de Bruxelles enlevèrent le quatriesme, qui fut deux goblets de deux marcs et demy.

Messire Jean Froissart, prestre, chanoine de Chimay, natif de la ville de Valencènes, fit mettre en lumière plusieurs œuvres de poësie, si comme : *le Paradis d'amour; le Temple d'honneur;* un *Traicté où il loue le mois de may; la Fleur de la marguerite;* plusieurs lais amoureux ; pastorales; *la Prison amoureuse; chansons royales en l'honneur de Notre-Dame dite de l'Espinette amoureuse;* balades, virelais et rondeaux ; *le Plaidoyer de la rose et de la violette.* Tellement que ledit Froissard a grandement avancé au jugement et relation de Pasquier, en ses Recherches de France, livre sixiesme, chapitre v, les chants royaux, balades, rondeaux et pastorales non encore cy-devant bien rédigés en poésie.

Se trouvent encore autres poëtes natifs de Haynaut, qui en leurs temps ont fait grandement reluire leurs esprits en l'art de poësie. Lisez les verses suivants allégués par le mesme Pasquier :

De Jean de Mehum s'enfle le cour de Loire
En maistre Alain Normandie prend gloire
Et plaint encor mon arbre paternel.
Octavian rend Congnac éternel,
De Molinet, de Jean Le Maire et Georges,
Cheulx de Haynaut chantent à plaines gorges.

Le duc de Lancastre en Angleterre, après avoir esté veuf de ses deux femmes, sçavoir, madame Blanche de Lancastre et de madame Constance d'Espagne, prit à femme Catherine de Ruet, fille de messire Paon de Ruet, chevalier de Haynaut, qui avoit esté gentilhomme de chambre à madame Philippe de Haynaut, royne d'Angleterre. Ladite Catherine de Ruet avoit esté de sa jeunesse mise au service de la duchesse de Lancastre. Le duc de Lancastre, à cause de sa beauté, la prit pour concubine, d'icelle il eut hors de mariage trois enfants, entre lesquels messire Beaufort de Lancastre et Thomas, qui fut évesque de Lincol. Ainsi donc que ledit duc fut veuf de ses deux femmes, il la prit en mariage, non sans estonnement des seigneurs et dames de la cour, qui se devoient soumettre à elle pour estre la seconde après la royne.

1365.

Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, ainsi qu'il séjournoit encore en France à la cour du roy, advint qu'estant assis à la table royale par un jour des Trois Roys, un des héraults du roy vint trancher la nappe devant luy, disant qu'il n'appartenoit à personne, quel grand prince qu'il fust, de s'asseoir à la table du roy s'il n'avoit armes et escu. Le comte respondit qui les avoit aussi bien que nul autre. Il eut là quant et quant un viel hérault qui luy dit : Monseigneur, pardonnez-moy, car le

comte Guillaume, votre grand-oncle, a non seulement esté vaincu des Frisons, mais est encore sans avoir esté vengé, gisant au tombeau de ses ennemis en Frise. A ce propos le comte, bien honteux, de ce jour en avant ne faisoit que songer par quels moyens il pourroit amender ceste escorne, et se retirant de France tout confus vint en Haynaut. Or pour autant qu'il n'osoit encore comparoistre devant les yeux de son père, il luy escrivit secrètement l'affront qui luy avoit esté fait en France, le suppliant très-humblement qu'il luy pust adviser comme il se pourroit venger d'un tel affront fait à luy et à toute sa race. Le duc Albert entendant ces nouvelles dit que ce déshonneur ne luy seroit jamais plus reproché ni à ses enfants, car je veux, dit-il, moy-mesme aller en Frise requérir le corps de mon oncle Guillaume, rapporter ses armes et venger sa mort si plaist à Dieu l'année prochaine. Depuis fut tost après le fils reconcilié avec le père, comme pareillement tous les autres seigneurs qui estoient avec luy et l'on tenoit soupsonnés du meurtre de messire Guillaume Kuiser, maistre-d'hostel dudit Albert, et d'Alix de Poelgeest, concubine dudit duc, comme cy-devant a esté dit; lesquels seigneurs tous ensemble retournèrent à La Haye en la cour des comtes de Hollande.

1396.

Le 9 d'avril arriva grand feu en la ville de Maubeuge, entre la rivière de Sambre et la porte de Maladrie, lequel consuma grand nombre de maisons, mesme l'on dit que fut lors bruslé le vieux chasteau, qui estoit situé où sont de présent les prisons, appellé Chastellenie. Les habitants de ce lieu et circuit dudit chasteau sont exempts de droit qu'on dit *soigny*, c'est-à-dire de droit seigneurial, que les autres manants de la ville payent. A raison encore de ce chasteau les chiens du grand veneur de Haynaut, qui est le seigneur d'Aymeries, doivent estre gardés et alimentés en la ville de Maubeuge, lequel grand veneur doit

livrer au séneschal de Haynaut, seigneur d'Houde, tous les ans quatre cherfs. Quant au prison qui est en la place dudit chasteau ruiné, le mayeur de ladite ville est héréditaire gardien d'iceluy.

A la requeste de Sigismond, roy de Hongrie, les François s'armèrent et luy donnèrent secours contre le Turcq. Leur chef fut Jean de Bourgogne, comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne Philippe-le-hardy, accompagné de nobles et puissants hommes de France, entre autres des seigneurs de Vienne, de Coucy, Boucicaut et la Trimouille. A la bataille qui se devoit donner entre le Turcq et ledit roy de Hongrie, près de Nice, environ le mois d'octobre, ledit roy avoit ordonné pour l'arrière garde le comte de Nevers, qui, se mescontentant, de ce dont cependant que les Hongrois s'appareilloient à combattre, il les devança et alla combattre courageusement les Turcqs. Les Hongrois voyant qu'il avoit du pis, et son armée estoit mise en desaroye, l'abandonnèrent, dont ledit comte de Nevers fut prisonnier avec autres seigneurs et gentilshommes. L'empereur des Turcqs Bajazet fit destrancher et mettre à mort trois cents desdits gentilshommes en pure leurs chemises, entre iceux messire Henry d'Antoing, Hennuyer. Quant au comte de Nevers, fut délivré après avoir payé sa rançon de deux cent mille escus d'or. Messire Philippe d'Artois, comte d'Eu, le comte de la Marche, le sire de Coucy, Henry de Bar, Guy de la Trimouille furent aussi délivrés.

Durant les appareilles que les François faisoient pour passer en Hongrie contre le Turcq, Guillaume, comte d'Ostrevant, se tenoit au Quesnoy en Haynaut, et ses barons, chevaliers et escuyers de Haynaut le poussoient à accompagner son beau-frère le comte de Nevers, et qu'ils luy tiendroit compagnie. Le comte Guillaume se montra bien porté à tels desseins; touteffois avant se résoudre vint trouver son père à La Haye en Hollande pour prendre avis de luy. Si remonstra que son beau-frère le comte de Nevers passoit sur l'esté en Hongrie et de là en Turquie pour faire guerre aux Othomans, et qu'il luy feroit plaisir s'il l'accompagnoit, que moult chevaliers et escuyers de Haynaut désiroient

de l'accompagner. Sur ce le duc Albert, son père, dit que vouloir acquérir les armes sur ceux qui nous ont jamais forfait et offensé, il n'y avoit raison; mais plus tost de la vaine gloire, et qu'il laissast Jean de Bourgogne, son beau-frère, entreprendre ceste guerre, et que luy fist son cas à part. Et puis qu'il désiroit acquérir honneur aux armes, qu'il allast guerroier les Frisons, qui luy refusoient d'obéir, et luy donneroit assistance. Le comte d'Ostrevant entendant son père ainsi parler prit cest avis à cœur, se résoudant de tourner ses armes contre les Frisons, et ce principalement pour l'enhortement d'un certain escuyer de Haynaut, appellé Fierabras, bastard de Vertaing, mais personnage sage et bien expérimenté aux armes, lequel rapporta audit Guillaume comme les chevaliers et escuyers de Haynaut estoient prests de le suivre en Frise. Si aussy luy conseilla à cest effet d'attirer à sa solde, en son secours, les Anglois avec son cousin le comte d'Erby. Le comte d'Ostrevant rapporta ses desseins au seigneur de Gommegnies et autres chevaliers hennuyers, qui tous l'animèrent davantage à les effectuer. A raison de quoy fut faite une ordonnance par le commandement dudit comte, que nuls chevaliers et escuyers auroient à sortir le pays de Haynaut pour aller guerroyer en Hongrie ou ailleurs, sans congé expresse dudit comte. Or iceluy comte envoya en Angleterre Fierabras de Vertaing pour avoir gens d'armes et archers. Le comte d'Erby, qui estoit jà prié, se monstroit délibéré à tenir compagnie au comte Guillaume, si avant que le roy et son père luy donnassent congé. Durant ce arriva le duc de Gueldre en Angleterre. Si luy demanda le duc de Lancastre ce qu'il luy sembloit de ce voyage en Frise. Le Gueldrois dit qu'il estoit périlleux, et que la Frise n'estoit pas facile à estre conquise; que plusieurs comtes de Hollande et Haynaut, qui se sont dits seigneurs d'icelle, lors qu'ils l'ont voulut réduire à leur obeissance, ils ont esté pris et demeurés. Quant au péril du voyage, il dit que les Frisons estoient gens sans honneur, ignares, sans mercy; enviant tous seigneurs, tant grands que petits; que la Frise est environnée de mer fermée d'isles, remplie de crouliers, tellement qu'on ne sait comment gouverner en icelle, dont je ne

conseille pas à mon cousin le comte d'Erby, votre fils, d'aller en la Frise non plus que moy, qui en ay esté sollicité par mon beau-frère le comte d'Ostrevant. A ces propos, le duc de Lancastre fut refroidy d'envoyer sondit fils au voyage de Frise, et fit entendre à son fils que la volonté du roy estoit qu'il demeureroit en Angleterre.

Neantemoins Fierabras de Vertaing ne laissa à faire diligence pour avoir gens en Angleterre, et fit si bien qu'il eut chevaliers et escuyers avec deux cents archers. Si ordonna le roy pour l'advancement de ses cousins de Haynaut de mettre à ses despenses vaisseaux sur la rivière de Tamise, pour mener les Anglois jusques à la ville d'Enchuse, située ès extresmités de Hollande. Les Anglois vinrent à ladite ville. Leurs chefs et capitaines estoient trois seigneurs anglois, nommés l'un Cornevaille, l'autre Colleville, et le tiers estoit escuyer, homme bien vaillant aux armes, portant un menton d'argent au lieu du sien, qui luy avoit esté emporté en certaine noise où il s'estoit trouvé.

Le duc Albert partit de La Haye en Hollande avec Guillaume, son fils, comte d'Ostrevant, et s'en vint en son pays de Haynaut, spécialement en la ville de Mons, en laquelle il fit assembler les trois Estats du pays, en présence desquels monstra et fit remonstrer sa haute entreprise qu'il avoit pour guerroyer les Frisons, ensemble le droit en action qu'il avoit de ce faire. Et en faisant ces remonstrances il leur fit lire plusieurs lettres patentes apostoliques et impériales, saines et entières, avec seels de plomb et d'or, par lesquelles apparoissoit et apparut évidemment le droit qu'il avoit en la seigneurie de Frise, en disant :

« Seigneurs et vaillants hommes, nos sujets, vous sçavez que « tout homme doit son héritage garder et défendre, et que « l'homme pour son pays et pour sa terre peut de droit esmou- « voir guerre. Vous sçavez que les Frisons doivent par droit « estre nos sujets, et ils sont très-inobédiens et rebelles à nous et « à notre hautesse et seigneurie, comme gens sans foy et sans « loy. Et pourtant, très-chers seigneurs et bonnes gens, vous « sçavez que de nous-mesme nous ne pouvons entreprendre « ceste guerre si n'avons assistance de vous et de vos moyens,

« partant nous vous prions qu'à ce besoin nous vous veuillez « aider, c'est à sçavoir d'ayde d'argent et de gensdarmes, afin « que puissions faire venir lesdits à notre obéissance. »

Celle remonstrance de telle ou pareille substance ainsi dite, tantost iceux trois Estats, d'un commun accord, s'inclinèrent à la pétition dudit duc, comme ceux, dit Froissard, qui très-désirant estoient et ont tousjours esté trouvés tels de faire plaisir, service et toute obéissance à leur prince et seigneur ; dont ils lui firent avoir tout prestement sur son pays de Haynaut la somme de trente mille livres sans en comprendre la ville de Valencènes, laquelle fit sur ce très-bien son devoir, à la requeste que ledit duc Albert fit semblable à celle qu'il avoit fait aux trois Estats de Haynaut.

Les choses ainsi conclues, ces bons vaillants princes, le duc Albert et le comte Guillaume, voyant la bonne volonté de ses sujets, furent moult joyeux et contents; de quoy il ne se faut estonner, car ils expérimentoient qu'ils estoient d'iceux estroitement aimés et en seroient très-hautement honnorés. Et d'autant qu'ils se sentoient assez bien fournis d'argent et finance, ils eurent conseil d'envoyer par devers le roy de France pour luy remonstrer leurs entreprises et prier d'avoir secours de luy. A cest effet furent envoyés deux vaillants et prudents seigneurs, sçavoir monseigneur de Ligne et monseigneur de Jeumont, qui estoient chevaliers bien aimés des François, spécialement le seigneur de Ligne, car le roy de France l'avoit fait son chambellan et l'aimoit fort. Ces seigneurs exploitèrent si bien leur commissi on que le roy et son conseil avec le duc de Bourgogne promirent assistance à leur maistre, combien que plusieurs grands seigneurs n'estoient d'avis de ce faire, pour autant qu'il sembloit que Guillaume, comte d'Ostrevant, avoir receu l'ordre de Jarretière Bleue en Angleterre et s'estoit allié aux Anglois, et que partant il eut à mendier secours aux Anglois et non aux François. Touteffois les plus avisés seigneurs, considérant l'alliance qu'il avoit faite avec Marguerite de Bourgogne, fille du duc Philippe, disoient que ledit Guillaume, comte d'Ostrevant, estoit plus François qu'Anglois, qu'il se peut bien deslier de Bleue Jarretière et non pas de sa femme.

Sur ce le roy de France ne tarda guères de mettre sus une armée de cinq cents lances, tant de Picards comme de François, desquels il fit chefs et capitaines pour les conduire en Frise, à l'aide du duc Albert et le comte Guillaume, ses cousins, sçavoir monseigneur Walerand, comte de Saint-Pol, et monseigneur Charles d'Alberet.

Mais ledit Albert, ayant entendu par les seigneurs de Ligne et Jeumont les caresses et dons que le roy et les seigneurs de France leur avoient faits et qu'ils avoient impétré secours tel que dessus, il fit assembler les chevaliers et escuyers, gentilshommes et vassaux de son pays de Haynaut et y furent ceux qui s'en suyvent :

Le seigneur de Vertaing, son séneschal de Haynaut, homme très-renommé en armes ;

Les seigneurs de Ligne et de Gommegnies, qu'il fit mareschaux de ses gendarmes hennuyers ;

Les seigneurs Jeaques, seigneur de Havrecq ; Michelet de Ligne, de Lalaing ;

Willem de Houdaing, de Chin, de Cantain, de Quesnoy, de Floyon, avec son frère Jean ;

Les seigneurs de Boussu et de Jeumont ;

Les seigneurs Robert du Rœulx, de Moncheau, de Fontaine et de Herselles ;

Les seigneurs Jeaques de Sars, Willem de Herines et son frère Pinkart ;

Les seigneurs de Lens et de Berlaymont ;

Messeigneurs Anceaux de Trazegnies, Otthe d'Escaussines avec Girard, son frère ;

Le seigneur d'Itte avec Jean, son frère ;

Messires Anceaux de Sars, Bridaulx de Montigny, Danaux de la Poulle avec Guy, son frère ;

Le seigneur de Mastain ; messires Floridas de Williers ; Eustace de Vertain ; Fierabras de Vertain, bastard ; le seigneur d'Ostevene ; messires Rasse de Montigny et Thuy de Merse ; le seigneur de Roisin.

Messire Jean d'Audregnies avec Persan, son frère, et plusieurs autres gentilshommes et escuyers ;

Tous lesquels estoient assemblés en son hostel de Mons.

Ledit duc Albert pria ces seigneurs que tous se voulussent appareiller et se pourveoir de bons compagnons chascun selon sa puissance, les priant de se vouloir rendre au my-aoust en Hollande, à la ville d'Enchuse, où il les attendoit pour de là aller guerroyer les Frisons. Lesdits seigneurs accordèrent à sa requeste.

Cependant les dames et damoiselles hennuyères, voyant que les unes : leurs pères, frères, oncles et marys ; les autres : leurs amis par amour, entrer en une guerre si périlleuse et mortelle, taschèrent par tous moyens de les divertir, car plusieurs d'icelles sçavoient bien comme au temps passé les Hennuyers avec leur seigneur le comte Guillaume y estoient demeurés morts. Et moult bon gré en sçavoient à la duchesse de Brabant, qui avoit défendu par tout son pays de Brabant que nul gentilhomme ou autre sien sujet s'avançast d'aller à ceste guerre, mais bien se mescontentoient à Fierabras de Vertain, d'autant que luy plus que autre seigneur avoit esmeu le comte d'Ostrevant à ceste guerre, si est que, pour tout devoir et propos qu'elles firent envers leurs parents pour les divertir, elles profitèrent peu.

Après que le duc Albert et Guillaume, son fils, eurent vu et entendu la bonne affection des seigneurs de Haynaut, ils retournèrent en Zélande pour proposer le mesme aux seigneurs zélandois. A quoy s'inclinèrent grandement : le seigneur de la Vere ; messires Floris de Bourselle et Floris d'Abel ; le seigneur de Zenenberg ; messires Clais de Boysel et Philippe de Cortien, et autres seigneurs et gentilshommes qui monstrèrent auxdits leurs seigneurs l'affection qu'ils avoient de les suivre et assister à ladite guerre de Frise.

De Zélande, lesdits princes se rendirent en Hollande et firent la mesme requeste aux Hollandois, seigneurs, gentilshommes et escuyers, dont messires Jean d'Arkel, lieutenant de Hollande Jean de Brederode et Philippe, vis-comte de Leyde ; les seigneurs de Wassenaire, d'Aspren, Dronglen de Henckelon. de Leydenbourg et de Wadenbourg, et autres, tant chevaliers que gentilshommes, promirent auxdits princes toute assistance de corps et de moyen pour ladite guerre.

Ce qu'ils monstrèrent de fait, car tout prestement ils se mirent en armes, et aussi firent les bonnes villes et gens du pays, qui délivrèrent aux susdits leurs princes grand nombre d'arcbalestriers, picquenaires et gens d'armes, et ne demeura guères que de toute part gens d'armes qui commencèrent à se rassembler et descendre vers ladite ville d'Enchuse, là où l'assemblée se faisoit et venoient vaisseaux de toutes parts, tellement qu'on tenoit qu'ils estoient plus de trente mille mariniers, et disoit-on que la ville d'Harlem en avoit bien livré elle seule douze cents. Tous lesquels vaisseaux, en nombre de quatre mille et quatre cents barques furent très-bien pourvus de tous vivres et pourveances de guerres, tant et suffisamment que mieux on ne pourroit.

Le dimanche après la feste de l'Ascension le duc Albert se rendit en la ville d'Enchuse pour donner ordre à son armée. Là le vinrent trouver toutes manières de gens d'armes Là se trouvèrent premièrement les Anglois avec leurs chefs le comte de Lescalle. En après vinrent les Hennuyers en très-belle arroy avec leurs chefs monseigneur de Gommegnies et monseigneur de Jeumont; puis vinrent les Allemands avec leur chef le comte de Solmes; puis les Hollandois et Zélandois avec leur chef messire Jean d'Arkel, et autres seigneurs. Quant aux François, qui avoient pour leurs chefs le comte de Saint-Pol et le comte de Namur, ils vinrent onze jours après les autres.

Les Frisons entendant les puissantes forces qu'assembloit le duc Albert pour les fondre sur eux, s'assemblèrent et prirent conseil pour se défendre à l'encontre de luy. Aucuns seigneurs frisons, entre iceux, si comme : messire Yve Jouere, personnage d'une hauteur de corps excessive et qui avoit fait plusieurs exploits d'armes en Prusse, Hongrie, Turquie, Rode et Cypre; messire Feu de Dorekerq, messire Gérard Canin et messire Thierry de Valturg, furent d'avis de n'attaquer ni combattre ledit duc Albert entrant en leurs pays, mais bien de se munir ès villes et forteresses; car à la longue, disoient-ils, leurs ennemis se desgousteront du pays qui, pour les fossés et marescages, donnera empeschement tant aux gens de chevaux que de pied de marcher. Mais le peuple avec autres gentilshommes, nommés entre eux

juges des causes, avisèrent le contraire, sçavoir qu'il falloit combattre leurs ennemis. On s'arresta sur cest avis.

Le duc Albert partit de la ville d'Enchuse et se mit en mer avec son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, accompagné bien de cent quatre-vingt mille hommes combattants, bien armés, et arriva pour descendre en Frise au lieu dit *Cuindert*, le jour Saint-Bartholome. Les Frisons s'estoient mis en trois batailles, dont en chascune y avoit bien dix mille combattants, et vinrent tous ensemble jusques à une Louewere, qui est une défence d'un profond fossé où ils se tranchèrent. Cependant comme ils virent que les Hennuyers, Hollandois et Zélandois approchoient et mettoient pied à terre, voicy que six mille de leurs gens issirent des tranchées pour aviser s'ils pourroient empescher la descente à leurs ennemis. Durant ce y eut une femme frisonoise qui s'approcha des nostres, et ayant levé sa robe et sa chemise monstra son derrière en barbottant certains propos qui peuvent possible estre : Prenez-là votre bien-venue. Soudainement elle eut son derrière enferré d'un milliard de coups de flèches et occise par ceux qui s'aventurèrent à courir sur elle avec espées nues. Nos gens donc s'avançoient de descendre de leurs navires, et les Frisons taschoient à force de picques de les repousser avec autant de courage que l'on peut imaginer ; mais les archers hennuyers, hollandois et zélandois, et autres, qui combattoient en belle ordonnance, firent tel devoir que les Frisons furent contraints avec perte des leurs de quitter les digues, de se retirer au gros de leurs gens, qui estoient bien au nombre de trente mille combattants. Les nostres reposèrent sur lesdites digues ledit jour Saint-Bartholome, qui estoit de dimanche, et le lundy, en avisant les Frisons. Durant ce temps se firent quelques escarmouches de part et d'autre.

Le lundy au matin, les Hennuyers, Hollandois, Zélandois et leurs aidants se mirent en bataille avec bel ordre, leurs archers entre eux et devant, et faisant sonner trompettes, commencèrent à venir pas à pas pour passer ledit fossé. A cest effet ils taschèrent par assaut de le passer, mais les Frisons se défendoient très-bien aux tranchées qu'ils avoient au-devant dudit fossé. Cependant

durant cest assaut monseigneur de Ligne, monseigneur le séneschal de Haynaut, monseigneur de Jeumont et autres chevaliers hennuyers virvolvèrent tant ledit fossé qu'ils trouvèrent une sente ou chemin par lequel ils passèrent outre avec leurs gens, et se vinrent ruer sur les Frisons, que ceux qui défendoient la digue contre les Hollandois, laissant ce devoir, vinrent courir et férir sur les Hennuyers, qui les receurent très-vaillamment et tellement qu'ils ouvrirent l'armée des Frisons. Alors les Hollandois et Zélandois passèrent ce fossé et s'en vinrent aussi jetter sur les Frisons. La bataille fut très-furieuse : lors il y eut maints hommes renversés, maintes testes abattues, bras et jambes coupées, les escus desrompus, les chabassets enfondrés, avec cas effroyables et hideux parmy les blessés mourants. Finalement les Frisons, ne pouvant supporter une si grande fourmilière de gens, furent rompus et tournés en fuite qui ça qui là, tant d'hommes, tant de chemins, et se pensant sauver entre les fondrières et marescages, plusieurs y furent estouffés et noyés; autres, fuyant par les chemins et sentiers ordinaires, furent poursuivis et attrappés. Ceste bataille arriva le jour de la Décollation Saint-Jean-Baptiste. Les Frisons furent en ce jour occis en nombre merveilleux. Mille quatre cents des leurs furent faits prisonniers. Ceux que les Hollandois peuvent attraper ils les occirent sans aucun mercy.

Après ceste victoire le duc Albert marcha avec le gros de son armée vers la ville de Staveren. Cependant les Frisons, voyant les intentions dudit duc, amassèrent de rechef grandes troupes de gens et vinrent de rechef se battre avec iceluy; mais ce fut encore avec notable perte des leurs. Le duc demeura maistre de la campagne et lors fit tendre ses pavillons, attendant l'espace de dix jours si les Frisons le viendroient encore esveiller. Durant ce temps aucuns aventuriers anglois allèrent, nonobstant la défense du duc, se jetter dedans le pays, et comme ils pensoient retourner avec leur butin qu'ils avoient fait, les Frisons, qui s'estoient mis en embusche, se jettent sur eux, dont ils furent contraints se sauver dedans une forteresse prochaine de là, où les Frisons les assiégèrent. Le duc entendant cela envoya les troupes de Delphe pour les secourir. A leur arrivée, les Anglois sortirent

d'un costé sur les Frisons et les Delphois les chargèrent de l'autre, dont en demeura d'iceux sur la place jusques à quatre cents; les autres se mirent en fuite.

Après cela le duc repartit son armée en diverses parties pour par plusieurs endroits assaillir les Frisons, qui, se sentant jà foibles et malheureux, trouvèrent en leur conseil de se soumettre audit duc, qui receut leur soumission à condition qu'il mettroit de ses gens ès villes et forteresses, et autres articles observeroient, les jureroient et signeroient en lettres authentiques sous leurs seaux : ce que lesdits Frisons accomplirent.

Cela fait ledit duc envoya l'un des plus notables chevaliers avec plusieurs seigneurs et gentilshommes à l'abbaye de Fleurchamp (depuis appellée *Ondeclooster)* pour lever le cercueil du comte Guillaume, son oncle, jadis comte de Haynaut, Hollande, Zélande, etc., qu'ils apportèrent avec ses armoieries et blasons. Ce fait, le duc se retira et vint en Hollande, d'où il envoya ledit corps en Haynaut, à Valencènes, où il fut posé auprès de ses ancestres. Le comte d'Ostrevant retourna en Haynaut.

Avant passer plus outre je diray que, durant le séjour que fit le duc Albert en Haynaut, pour avoir assistance du pays à faire la guerre aux Frisons, il donna plusieurs privilèges.

Mourut André de Luxembourg, évesque de Cambray. Son corps fut ensépulturé en l'église Notre-Dame, hors du chœur, à costé gauche, où se voit encore par terre son monument de cuivre figure, avec quelques verses, lesquels on ne peut lire parfaitement, à sçavoir :

Andreas de Luxembourg. . . . .
Pace gregem pavit, annos sep'emque beavit
Anno milleno quinquies octuageno
Quatuor si demas . . . .

A luy succéda Pierre d'Ailly, dit en latin *Alliaco*, natif de Compiègne, évesque du Puys en Vellay, chancelier de Paris et docteur en la sainte théologie, M.r de Jean Gerson, trésorier

de la sainte chapelle à Paris, et grand aumosnier du roy de France. Cy-devant il avoit esté aussi à Cambray archidiacre de Cambresis. Il a mis en lumière un commentaire sur le maistre des sentences sous le nom de *Petrus de Alliaco*, comme aussi plusieurs autres œuvres sur l'Écriture Sainte, et a esté fait depuis cardinal. Lorsqu'il enseignoit dans Paris, il eut pour escolier Jean Gerson, qui lui a succédé à la charge de chancelier, et a très-bien escrit de matières diverses; il fut un des plus zélés pour estouffer, dans le concile de Constance, le schisme dangereux qui divisoit l'Église. Audit concile assistoit son maistre Pierre d'Ailly, en qualité de cardinal.

Furent envoyés, par la duchesse de Brabant, des députés en Haynaut vers le comté Guillaume, pour s'accorder avec luy sur ce qu'il avoit permis à messire Michiel de Ligne de faire courses sur le pays de Brabant, dont le desbat entre ladite duchesse et le comte susdit fut appaisé.

1397.

Ainsi que Guillaume, comte d'Ostrevant, passoit son hiver en la ville de Valencènes, il fut mandé à La Haye en Hollande du duc son père, et allant assiéger le chasteau de Louvestein le jeudy avant la my-Caresme. Dedans iceluy s'estoit fortifié messire Brunston de Nerwinde, chevalier et receveur-général de Hollande, pour ne vouloir rendre compte de sa charge au mandement du duc Albert. Ce chasteau fut rendu audit comte le vendredy devant les Pasques, après que les assiégés eussent fait grandes diligences pour le maintenir. Après cest exploit ledit comte retourna en Haynaut, environ le my-may, et lors donna exemption aux manants d'Ath de n'aller au chef-lieu de Mons et Valencènes pour matière de rentes. Lesdits bourgeois avoient lors des anciennes coustumes, sçavoir : qu'un bourgeois forain ne devoit aucune taille, servitude ni meilleur

cattel au seigneur sous lequel il demeuroit, ny aucunes loix pour meslées. Et de plus si un bourgeois estoit détenu en quelque prison, ayant ses meubles arrestés, et il requit son franc bourg d'Ath, ledit mayeur par un sergeant le pouvoit aller quérir, ou donner journée au seigneur ou justicier pour luy faire droit à l'enseignement des eschevins. Si estoient lesdits bourgeois forains francs et exempts d'aller en ost ou chevauchée sous quelque seigneur que ce fut; mais estoient sujets (quant besoin eut esté) de venir en ladite ville à cheval ou à pied (selon leur qualité ou estat) à leurs fraix, ayder à garder icelle, tant que mestier estoit, sans pouvoir sortir s'ils n'en avoient le congé du seigneur chastellain.

Se prit un grand feu au faubourg de la ville de Mons dit Bertaymont, qui consuma entièrement ledit bourg avec l'église Saint-Nicolas et l'hospital dit Canart, joignant icelle église, lequel servoit à recevoir les pauvres pèlerins et les coucher la nuit. Cest hospital avoit esté fondé par sire Jean Canart, prestre, et estoit situé où est de présent sur la chaussée une pierre eslevée avec un escriteau engravé. Cest hospital n'ayant depuis ledit feu esté rebasty, les biens et revenus d'iceluy furent incorporés partie à ceux de la Grande Aumosne des pauvres de la ville de Mons, partie à l'hospital de Saint-Nicolas en ladit ville. Quant à l'église, je ne sçais si le bastiment d'icelle qui se voit présentement est celuy qui fut érigé de nouveau immédiatement après ledit feu, ou encore par après; tant y a que la dévotion et diligence des pasteurs parochials ont fait augmentér ladite église de diverses chapelles et autres bastiments. Si comme notamment de la Vierge mère, qu'on appelle vulgairement *Notre-Dame de Messine*, par les mérites de laquelle se font miraculeuses guérisons, à l'endroit des pauvres affligés, c'est pourquoy madame Anne de Croy, dame d'Enghien et veuve de feu messire prince d'Aremberge, donna la haute table d'autel, qui s'y voit de présentement.

Le 2 du mois de décembre mourut en la ville de Mons, à

l'hostel de Naast selon Froissard, selon Meïer en la ville d'Avesnes, Guy de Chastillon, troisiesme de ce nom, comte de Blois, comte de Soissons, seigneur d'Avesnes, de Chimay, de Beaumont, de Landrechies, de Dargiers, de Nouvion; de Schonhove et de la Goude en Hollande; de Beaufort, Tongres, Maffles, etc. Il estoit fils dè Louis, premier de ce nom, comte de Blois, et de Jenne, fille unique à Jean de Haynaut, seigneur de Beaumont, frère de Guillaume, dit *le bon*, comte de Haynaut. Son corps fut enterré à Valencènes dedans l'église des Frères Mineurs, en une chapelle qu'il fit faire et est encore de présent appellée la *chapelle des Blois*, et a en icelle sa tombe relevée de terre de matière de marbre, au-dessus un personnage couché de long. Auprès de luy gist Marie de Namur, sa femme, trespassée en 1400.

Ce Guy mourut sans enfants légitimes. A raison de quoy les seigneuries de Beaumont, Schonhoven, la Goude, Beaufort et autres, assises tant en Haynaut que Hollande, venant du costé maternel, retournèrent au duc de Bavière Albert, comte de Haynaut et Hollande, etc. Le seigneur de Moreul, portant le nom de Soissons, rentra en la seigneurie de Chimay, que Jean de Croy acheta depuis. Les seigneuries d'Avesnes et de Landrechies retournèrent à Jean de Blois, dit de Bretagne, fils de Charles de Chastillon, duc de Bretagne et comte de Ponthieu.

Ledit Guy trespassé laissa un bastard appellé messire Jean de Blois, chevalier, seigneur de Treslon en Haynaut, lequel eut six fils, à sçavoir : Arnoul, seigneur de Treslon, chevalier; Jean de Blois, seigneur de Saint-Sauveur à Utrek; Guy de Blois, Louis de Treslon et Jean de Treslon, sans les filles qui ne sont icy récitées.

1398.

Durant le Caresme se trouvèrent en la ville de Rheims Ladislas, roy des Romains, et le roy de France, pour remédier au schisme de l'Église, car un certain *Petrus*, surnommé *de Luna*, eslu

par aucuns cardinaux françois de nation, se maintenoit pape du nom Benoist en la place de l'antipape Clément, décédé l'an 1394. De Rheims dont fut envoyé à Rome Pierre d'Ailly, évesque de Cambray, afin d'induire le vray pape Boniface IX à renoncer à la papauté. L'on envoya aussi à Avignon envers l'antipape Benoist pour l'induire aussi de renoncer à son droit, afin d'en eslire un troisiesme, et ce pour le bien public de l'Église universelle; car il estoit ainsi arresté au concile de Rheims que ces deux papes renonceroient à leurs droits; mais comme il fut depuis trouvé au concile qui se tint à Paris, que Boniface XI estoit pape légitime, ledit évesque de Cambray fut envoyé à Avignon par le roy ,avec les ducs de Bourgogne et Berry, vers l'antipape Benoist, afin qu'il se déportast. Ce Benoist ne leur fit aucune response, mesme sans mot dire s'enfuit en Espagne de peur qu'on ne le contraignist à renoncer au papat.

Par sentence royale fut exilé d'Angleterre Henry, comte d'Erby, fils du duc de Lancastre, cousin-germain au roy, et ce pour dix ans; aussi le mareschal d'Angleterre, le comte de Norfolk à toujours. Le mareschal soustenoit devant le roy que ledit comte d'Erby avoit dit que le roy n'estoit pas digne de porter couronne. Le comte d'Erby le démentit, estant prest de soustenir par armes le contraire. Le mareschal se retira à Venise, le comte d'Erby en France; mais comme Guillaume, comte d'Ostrevant, eut entendu qu'il fut arrivé à Calais, envoya soudainement vers luy messire Anselme de Trazegnies et Fierabras de Vertaing, chevaliers, pour solliciter ledit comte d'Erby, son cousin, de se vouloir retirer en Haynaut, et qu'il seroit le très-bien venu à luy et à sa femme. Lesdits chevaliers partirent du Quesnoy; et comme jà le comte d'Erby estoit party de Calais pour aller à Amiens et de là à Paris, le rencontrèrent sur le chemin avec sa suite et luy exposèrent leur charge. Le comte d'Erby s'excusa, remerciant grandement le comte Guillaume, son cousin, de l'offre qu'il luy faisoit puis qu'il avoit ordre de se retirer chez le roy de France, qui l'attendoit. Ce Henry, comte d'Erby, fut depuis roy d'Angleterre quatriesme du nom.

Les Frisons rompirent l'accord qu'ils avoient fait avec le duc Albert l'an 1396, et déchassèrent les Hollandois de la ville de Staveren, dont le duc fit passer en Frise une belle et puissante armée sous la conduite de Guillaume, son fils, comte d'Ostrevant, qu'il créa son lieutenant-général, et envoya avec luy plusieurs chefs et capitaines, entre lesquels messire Arnoul d'Egmont. Ledit comte estant en Frise près la ville de Hindeloopen, les Frisons le chargèrent, mais ce fut avec leur dommage, car, à l'abordée, les Hollandois se jettèrent sur eux avec tel ordre et courage qu'il tuèrent des leurs jusques au nombre de trois cents et contraignirent les autres de prendre la fuite. Les Hollandois marchèrent plus avant et bruslèrent plusieurs bourgages, chasteaux et autres maisons champestres. Le comte Guillaume alla assiéger la ville de Staveren, tant par terre que par mer, et la pressa si fort que rien ne pouvoit entrer en icelle ville, dont force fut aux Frisons de se rendre à la mercy du comte, auquel ils livrèrent les principaux et plus notables de la ville en hostage et asseurance de l'accord qu'ils feirent. Ceste ville ainsi rendue, tous les Frisons, tant des autres villes que du plat pays, craignant leur ruine, vinrent à Staveren par devers le comte Guillaume, lequel, par avis de son conseil, s'accorda avec eux, à condition de reconnoistre le comte de Hollande et ses successeurs pour leur prince et seigneur souverain et légitime, et que chascune maison du pays de Frise payeroit annuellement aux comtes de Hollande, à perpétuité, six sols tournois de rente foncière, non rachetable, en reconnoissance et pour amende de leur rebellion. Ce qui fut ainsi accepté, juré et confirmé par lettres qu'en donnèrent les Frisons audit comte, qui, cela estant fait, establit par tout des officiers de justice et retourna victorieux en Hollande chez son père.

Mourut en la ville de Valencènes Jeaques de Guyse, Hennuyer et Frère Mineur, historien de Haynaut, docteur en théologie. Il enseigné ladite théologie et philosophie en son ordre l'espace de vingt-cinq ans ou environ. Il a rédigé l'histoire du pays de Haynaut en trois volumes, qui sont manuscrits et se conservent

en la bibliothèque des Frères Mineurs de Mons. L'on tient qu'il sont escrits de la main de l'auteur, mais j'en doute, pour ce qu'il finissent en sens imparfait, et je tiens qu'il doit avoir un quatriesme volume (que je n'ay pas encore veu) qu'on a supprimé. On dit touteffois qu'il est près les Frères Mineurs de Valencènes.

Le sommaire de ces annales a esté premièrement imprimé à Paris, par l'intermise d'un évesque de Beauvois, puis en Anvers par Genart, par mandement du bon duc Philippe de Bourgogne. Au reste ce Jeaques de Guyse fut un personnage très-renommé de son temps; c'est pourquoi Franciscus Swertius, parlant de luy, dit en ces termes: *Hominem ad majora natum mors invida intercepit.* Son corps fut ensépulturé en l'église des Frères Mineurs de Valencènes, devant l'autel de Notre-Dame de Pitié où l'on voit une pierre de marbre, sur laquelle est représenté un personnage en habit de cordelier, tenant un livre en sa main avec telle épitaphe:

« Chi gist maistre Jeaques de Guyse docteur et frère mi-
« neur auteur des chroniques de Haynaut qui trèspassa l'an
« MCCCLXXXXVIII le six de febvrier. Priez Dieu pour son ame. »

A cause que le nombre de peuple croissoit en la ville de Mons l'on commença à parler d'ériger en église parochiale la chapelle de Sainte-Elisabeth, située en la rue de Nimy de ladite ville; mais ceste affaire ne vint à son effet, et le tout fut réservé jusqu'à notre siècle, ainsy dit Nicolas de Guyse.

1399.

Les Frisons se révoltèrent de rechef pour la troisiesme fois contre le duc Albert, qui entendant ces nouvelles, dressa une puissante armée de Hennuyers, Hollandois, Zélandois et Anglois, de laquelle il fit chef le comte d'Ostrevant, son fils, lequel fut accompagné de plusieurs signalés seigneurs et capitaines. Entre iceux fut Jean de Bavière, évesque eslu de Liège, frère audit

comte. Ledit comte arriva le premier jour de may avec son armée à Staveren en Frise, laquelle ville tenoit encore pour le duc Albert. Les Frisons sachant ceste puissante armée leur estre si prochaine, envoyèrent vers le comte d'Ostrevant luy prier mercy, promettant d'estre prests à obéir à son père et à luy. Le comte ne fit pas de cas de telle soumission et ne voulut ouïr les Frisons en leur demande, dont ceste mesme vespre vint encore avec ses navires jusques à Bolswaert, où il se logea et refit ses gens. Les Frisons voyant qu'ils ne pouvoient fléchir le comte eurent intention de le charger ceste nuit. Le comte en fut adverty, dont disposa ses gens. Les Frisons vinrent avec grande puissance et cris effroyables pour se ruer sus les Hollandais. Le comte alla au-devant d'eux, dont le point du jour estant venu les deux armées s'entrechoquèrent l'une l'autre avec grande furie de part et d'autre, enfin les Frisons furent entièrement défaits. Après ceste victoire, le comte alla à Dockingen avec toute son armée et munit ladite ville de vivres; puis tira à Lunen, où il séjourna cinq semaines, durant lesquelles vinrent plusieurs seigneurs Frisons mander pardon et les receut à mercy. Il fit piller et brusler les villages qui ne le voulurent reconnoistre. Puis ceux de Groningen vinrent vers luy, qui promirent et jurèrent toute fidélité au duc son père, comte de Hollande, et ses successeurs : ce qu'ils firent avec peu de stabilité; car incontinent après leur partement ils dressèrent avec autres obstinés Frisons des embusches secrètes pour attraper ledit comte pendant qu'il séjournoit en Frise; mais leurs desseins furent descouvertes, qui causa que ledit comte tailla tout en pièces les Frisons au mesme lieu où ils s'estoient mis en embusche. Ce fait, ledit comte ordonna messire Floris d'Alkmar, son lieutenant au pays de Frise, et messire d'Egmont, seigneur de Wateringhen, frère du seigneur d'Egmont au gouvernement de la ville de Staveren, puis retourna victorieux en Hollande vers son père.

Mourut Jean de Gand, duc de Lancastre en Angleterre. Son fils Henry, comte d'Erby, estoit lors en France exilé d'Angleterre. Si advisèrent ceux de Londres et aucuns seigneurs qui

haïssoient le roy Richard, d'envoyer vers ledit comte, afin qu'il retournast en Angleterre et qu'ils le couronneroient roy d'Angleterre. A cest effet ils envoyèrent en France par-devers luy l'archevesque de Cantorberie, lequel arriva à l'Escluse en Flandre, de là à Ardenbourg, à Gand, à Audenarde, à Ath et Condet sur l'Escault; de là il vint à Valencènes et descendit à l'hostel du Cigne, sur le Marché, et là s'arresta trois jours, allant de ça de là parmi la ville inconnu, en habit d'un moine pèlerin. Le quatriesme jour il s'en alla et prit un homme pour le conduire à Paris, donnant à entendre qu'il allait en pèlerinage à Saint-Maur-des-Fossés. Enfin ayant trouvé le comte d'Erby, luy exposa sa charge. Ledit comte retourna incontinent en Angleterre, prit, à l'assistance des seigneurs prisonnier le roy Richard, et receut la couronne et le royaume desdits seigneurs, qui lui firent hommage. Il fut du nom Henry VI, roy d'Angleterre.

Furent achevés les conduits de la fontaine allant en la ville de Mons du bois de l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroy; il y a cinq cents pieds de buses assises sur l'héritage de ladite abbaye, et partie d'icelles sont placées au-dessous de l'église : ce que l'abbé du lieu voulut détourner, et de fait il s'opposa ; mais en l'an 1407 il détomba du procès qu'il intenta contre ceux de ladite ville de Mons.

1400.

Les Frisons, voyant que le comte d'Ostrevant s'estoit retiré avec toute son armée hors du pays, et que, par le commandement de son père, il estoit allé en Haynaut, ils se rebellèrent pour la quatriesme fois, nonobstant tous accords et serments, de sorte qu'ils allèrent assiéger la ville de Staveren, où estoient avec bonne garnison hollandoise les seigneurs d'Alkmar et d'Egmont.

Le duc Albert, bien estonné de telles subites rebellions,

envoya aussi tost messire Arnoul d'Egmont, seigneur d'Yselstem, et messire Walerand de Brederode avec une grande et puissante armée de gens tous à l'eslite.

Si tost que les Frisons entendirent les Hennuyers et Hollandois avoient passé la mer, ils se retirèrent tous et s'esvanouirent comme fumée.

Mourut madame Catherine de Bavière, duchesse de Gueldre et Juliers, femme du duc de Gueldre, fille du duc Albert de Bavière. Elle ne laissa aucun enfant. Ce fut une très-vertueuse princesse et fut grandement regrettée du duc son mary.

Mourut Marie de Namur, comtesse de Blois. Son corps fut transporté à Valencènes et mis au tombeau de son mary Guy, comte de Blois, en la chapelle de Blois, aux Frères Mineurs.

Fut bastie et fondée la chapelle de Saint-Antoine en Barbefosse, près le village de Havrecq, par messire Gérard d'Enghien, seigneur de Havrecq et Liquerke, et madame Hélaine de Serain, sa femme. Ce lieu se dit Barbefosse à cause d'une défaite des barbares que tuèrent les nostres qui s'estoient mis en embusche dedans une fosse. Et d'autant que ce lieu ou fosse estoit situé au milieu des bois, il faut noter que les anciens seigneurs de Havrecq y souloient prendre leur refection après l'exercice de la chasse, et à cest effet y firent faire un puys, qui se voit encore de présent. Depuis se vint illec tenir un hermite du nom Antoine, lequel obtint d'un seigneur d'Havrecq de pouvoir ériger illec un oratoire en l'honneur de Saint-Antoine, lequel saint opéra depuis plusieurs miracles en ce lieu envers les personnes infirmes et détenues de maladie, notamment en la personne de Piérart Vabine, natif de Gottegnies ; ce que voyant le susdit seigneur de Havrecq, messire Gérard d'Enghien, fit bastir en ce lieu une ample chapelle ou église qu'il fonda et renta, afin y célébrer une messe pour le salut de son ame et pour ses parents.

Dix ans après advint que, comme aucuns chevaliers de Hay-

naut qui estoient en l'isle de Rode, faisant le voyage de Hiérusalem, racontoient à aucuns seigneurs françois, chevaliers de Saint-Antoine de Vienne, comme ledit saint faisoit plusieurs et notables miracles au pays de Haynaut, et notamment au lieu susdit Barbefosse, lesdits chevaliers de Saint-Antoine esmeus de ce, obtinrent du Saint Père, notre pape, de pouvoir transporter l'ordre de Saint-Antoine de Vienne au pays de Haynaut. A cest effet furent commissaires députés et envoyés audit pays et vinrent en la ville de Mons pour ériger une chapelle en l'honneur de Saint-Antoine, au monastère du Val des Escolliers; mais comme ils virent que le prieur et religieux du lieu ne vouloit permettre ladite chapelle estre érigée en leur monastère, ils s'adressèrent au susdit seigneur de Havrecq, auquel jà l'un desdits commissaires estoit assez famillier, et obtint de luy ledit hermitage de Saint-Antoine, tellement qu'en l'an 1415 ledit seigneur de Havrecq dota assez amplement ce lieu, à cause d'un concordat qui se fit entre luy, d'une part, et l'abbé de Saint-Antoine de Vienne en France et le commandeur de Baillœul en Flandre, d'autre. Par lequel concordat furent establis audit lieu de Barbefosse quatre chanoines prestres réguliers avec trois convers. Des quatre prestres fut l'un dit *commandeur*, avec charge de loger et alimenter les pauvres pèlerins passagers et infirmes, de sorte que ce lieu fut rendu hospital aux pauvres malades. Lesdits religieux et hospital ont esté en estre environ l'espace de deux cents ans, au bout desquels, comme ces religieux estoient assez disssolus et refroidis en leur charge, consommant plus tost les biens de pauvres que les avançant, le pape Clément VIII donna ce lieu et les appartenances au collège des Jésuites résidant en la ville de Mons, lesquels s'estoient nouvellement habitués en icelle ville. L'abbé de Saint-Denis en Brocqueroy pensa incorporer ce lieu à son abbaye pour en faire une priorie; mais il fut prévenu des susdits Jésuites, car, *Jura succurrunt vigilantibus*.

Durant le temps que lesdits religieux ont fait leur résidence en ce lieu, la confrèrie de Saint-Antoine y estoit très renommée pour

les seigneurs qui se tenoient confrères et venoient de loins pays illec honnorer ledit saint, afin de les préserver eux et leur famille de maladie ardante et pestilentieuse; ce qui a causé que la libéralité de ces seigneurs et autres de moindre qualité a augmenté les revenus du lieu. Ces seigneurs confrères, pour signe et marque d'avoir fait le voyage en ce lieu, avoient de coustume de pendre en tableau de bois parmy l'église leurs effigies avec leurs armoieries. Ils souloient porter au col une corde nouée en divers endroits, à bas d'icelle pendoit une potence avec une clochette d'argent. Ce qui fut en si grande estime que, l'an 1423, Jeaques, roy de Hiérusalem et Sicile, comte de Castre, ayant entrepris la protection de l'ordre de Saint-Antoine, ordonna par testament que ses successeurs ou héritiers auroient à porter ladite potence et clochette en fin or.

De là est venu que les seigneurs et gentilshommes confrères de l'ordre de Saint-Antoine ont entouré leurs armoieries de ladite corde, potence et clochette, comme font aujourd'huy les seigneurs de la Toison d'or dans leurs armoieries.

Si les seigneurs estoient affectionnés et servoient bien largement Saint-Antoine pour estre préservés de maladie contagieuse, le populace ne l'estoit pas moindre, car à cest effet mesme ils se rendoient avec leurs familles et biens serfs audit saint, ainsi que le témoignent certaines lettres patentes à moi communiquées.

(Voir l'Appendice, LXXI.)

Retournant à ce qui a esté dit de l'église de Saint-Antoine en Barbefosse, en icelle se voyent aucunes sépultures de seigneurs, celle du fondateur messire Gérard d'Enghien, seigneur de Havrecq. C'est la platte pierre posée à l'entrée du chœur, d'une grandeur admirable sans escriteau. La sépulture de son fils Gérard, seigneur de Serain, Walechain et Liquerke, qui mourut l'an 1420 avant son père, se voit aussi en la nef avec platte pierre, sur laquelle est escrit qu'il trèspassa l'an 1420, le neuviesme jour du mois de novembre.

Près de ce lieu est le chasteau et village de Havrecq, qu'autres escrivent Havrech, Havrez et Havré. Ces mots sont tirés de celuy de *have*, qui signifie en langue gothique *houblon*, et celuy *reez*, qui signifie en mesme langue *contrée*, ou du mot *reich* qui, en langue theutonique, signifie *riche;* dont je crois que l'abondance de houblon qui croit en ce lieu susdit auroit donné ce nom de *Havrecq*.

Sa situation est entre les bois bien plaisante. Il est distant de la ville de Mons une lieue.

La seigneurie s'estend presque jusques aux portes d'icelle ville, je dis mesme en la ville.

Les anciens et premiers seigneurs tirent leur origine des comtes d'Ostrevant, et a titre d'icelle seigneurie ils ont esté tous, avec leurs successeurs, chastellains héréditaires du Casteau de la ville de Mons. A raison de quoy se trouve une ancienne chronique qui dit :

« *Reliquæ autem Normannorum in Sylvam Carbonariam dilapsæ ne ob Sylvarum Ambages expeditum iter habentes obvium habuerunt Chastellanum de Montibus, filium Epponis Comitis Ostrevandiæ ex regiâ Francorum stirpe, qui non procul a Castriloco pugnans victor evasit undè a cæde Barbarorum locus vocatur Fossa Barbarorum* (Barbefosse) *usque in hodiernum diem.* »

Les seconds seigneurs ont esté ceux de la maison ainsi appellée d'un certain Alberecht, tige de ladite maison venant de ceux d'Enghien.

Les troisiesmes seigneurs ont esté les seigneurs d'Enghien en Haynaut, qui sont descendants de la race des anciens comtes goths, qui ont fait leur demeure en la Gaule Belgique, je dis de ces Goths qui ont subjugué l'Europe et l'Espagne, et lors que la seigneurie de Havrecq tomba en la maison d'Enghien, fut lors que messire Sohier d'Enghien, fils second de Huges, seigneur d'Enghien, et de Jenne de Luxembourg, espousa Ide, héritière de Havrecq, fille de messire Gossuin, seigneur de Havrecq et

chastellain de Mons. Ce fut ledit Sohier qui transféra aux seigneurs de Havrecq, ses successeurs, les armoieries de Havrecq, semblables à celles des seigneurs d'Enghien, réserve les couleurs, car celles d'Enghien sont gironnées de dix pièces, cinq d'argent et cinq de sable, et sur chacun giron de sable sont trois croisettes recroisettées au pied fichées d'or, et celles d'Enghien gironnées de cinq pièces d'or et de gueule.

Les troisiesmes seigneurs de Havrecq furent les comtes de Dunois, qui descendoient d'un certain Louis, dit le bastard d'Orléans, fils naturel de Louis, duc d'Orléans, frère puisné de Charles VI, roy de France. Ces comtes de Dunois dont achetèrent ladite seigneurie de Havrecq de messire Jeaques d'Enghien, qui avoit espousé Marie de Coucy, *aliàs* Sarrebrugge, fille au comte de Roussy.

Les quatriesmes seigneurs furent les seigneurs de Croy, descendants de la maison royale de Hongrie; l'un desquels, qui fut messire Henry de Croy, comte de Porciau, seigneur d'Arscot, Beaumont, Seneghen, etc., eschangea avec lesdits comtes de Dunois les seigneuries de Toutevillle et Longueville qu'il avoit du costé de sa femme, dame Charlotte de Chasteaubryant, baronesse de Loigny, pour avoir desdits Dunois la baronie de Havrecq, avec ses appendances, laquelle demeura en la maison de Croy, et jaçoit dame Marie, jusques à tant que Clare de Croy, fille de messire Charles Alexandre de Croy et de Iolande de Ligne, resta seule héritière, si cest qu'elle s'allia par mariage à messire Charles-Philippe-Alexandre de Croy, marquis de Renty, lequel fut créé premier duc de Havrecq l'an 1627 par Philippe IV, roy d'Espaigne.

Quant aux faits héroïques des seigneurs de Havrecq, l'on trouve aux histoires que Gérard de Havrecq suivoit les armes sous Charles Martel et fut à la bataille qui se donna à Vincy, près de Cambray, en l'an 717.

Se trouve qu'en la guerre des Normans, qui enflambèrent toute l'Europe, que le chastellain de Mons, seigneur de Havrecq, emporta belle victoire sur iceux au territoire mesme de Havrecq au lieu qui se dit *Barbefosse*.

Se trouve qu'en la guerre de Namur, un certain messire Oston de Havrecq estoit chef d'aucunes compagnies de gensdarmes sous Bauduin, comte de Haynaut, et qu'il avoit en sa conduite toute la noblesse du pays de Haynaut.

Se trouve qu'en la bataille qui se donna en 1072 en Brocqueroy entre Richilde, comtesse de Haynaut, et Robert-le-Frison, comte de Flandre, messire Gérard, seigneur de Havrecq, portoit le guidon de ladite comtesse.

Se trouve qu'en les guerres saintes, mais notamment en celle de 1197, les seigneurs de Havrecq ont fait beaux exploits d'armes sur les infidèles sous la conduite de Oston de Trazegnies, de sorte qu'aucuns sont d'opinion qu'ils ont rapporté de la Terre Sainte leurs armoieries près semblables à celles d'Enghien.

Cependant avant aller plus loin, je diray icy tant seulement que comme les anciens seigneurs de Havrecq estoient barons puissants et nobles héréditaires, vis-comtes et chastellains de Mons, ont mérité aussi d'estre pour leurs offices et mérites appellés *Porte guidons* du comte de Haynaut, maistres-d'hostel de la cour dudit comte, donc à bon droit, l'an 1574, Philippe II, roy des Espaignes, créa en pleine cour à Bruxelles, en présence de l'empereur Charles V, son père, messire Charles-Philippe de Croy, qu'ils avoient levé de fonds baptismales, premier marquis de Havrecq, lequel fut depuis créé chevalier de la Toison d'or l'an 1599, et puis premier chef des finances du pays et conseil d'Estat. Son fils aisné, Charles-Alexandre, qui fut après luy seigneur de Havrecq, fut aussi de l'ordre de la Toison d'or.

Retournant au chasteau d'Havrecq, je trouve que son bastiment

est très-ancien, d'autant que d'iceluy est fait mention au siècle 1000, au temps de la bataille donnée en Brocqueroy; qu'il fut pris par deux fois ès guerres de Brabant, trois fois ès guerres de Flandre, une fois ès guerres de France, sous le duc de Bourgogne, de sorte qu'après avoir esté ruiné par feu, les seigneurs de Croy le réparèrent; mais que, depuis l'an 1579, à cause des troubles du pays et guerres intestines, il fut délaissé par les seigneurs, d'autant qu'ils estoient occupés aux affaires publiques, tellement qu'il fut gasté, tantost par les paysans, tantost par les garnisons, jusques à tant qu'après l'an 1600, il reprit son premier lustre sous le comte de Fontenoy, messire Charles-Alexandre, qui y fit bastir tout le bastiment que l'on voit estre soutenu de pilliers et arçures, et y fit réparer tout ce que le temps, feu et guerre avoient ruiné. La structure dudit chasteau a de longueur environ trois cents pieds, contenant trois estages l'un sur l'autre, avec tours bien massonnées et eslevées, notamment celle qui se dit du nom d'Enghien, avec pont magnifique. Il y a de l'eau à l'entour de largeur environ cent quatre-vingts pieds. La cour de dedans a en longueur quatre-vingts pieds, en largeur septante.

La rivière de Hayne environne les jardins, lesquels sont embellis de fleurs, herbages, arbres, viviers et labyrintes, et entourés de part et d'autre de hayes et portiques magnifiquement élabourés.

Audit chasteau y a une chapelle érigée, en laquelle l'archevesque de Cambray, Maximilien de Berges, remit et consacra un autel l'an 1602, à la requeste dudit comte de Fontenoy, en mémoire et l'honneur de la Vierge Marie, saint Philippe et sainte Iolende. En icelle reposent plus de trois cents reliques de saints, approuvées par lettres authentiques du pape Clément VIII, qui, à l'occasion d'icelles, donna indulgences remarquables.

L'on y voit ici un estendard que les mutinés soldats de Ruremonde firent bénir avec certaines cérémonies par Henry Cuyck, évesque de Ruremonde, et puis l'offrirent après qu'ils eurent receu leur payement audit comte de Fontenoy, qui sortoit d'ostage.

Il y a tel escriteau au costé desdits estendards :

Joye à qui chantera cy pendus estandars,
Le seigneur de ce lieu ayant esté hotaige
A Ruremonde auprès des mutinés soudarts
Une mort accomplit que curés d'advantaige
Les receut d'eux (ô Debte) et pour servir à Dieu
Obéir à son prince et aider sa patrie,
Il y fust aresté : et l'évesque du lieu
Les benit de sa main avecq cérémonie.

Retournant à la seigneurie de Havrecq, qui de baronie a esté érigée en marquisat à l'an cy-dessus dit, sçavoir 1374, et en l'an 1627 en duché, par Philippe II, roy des Espagnes, je dis qu'elle comprend certains villages et droits, et premièrement le chasteau et village de Havrecq où l'église parochiale est dédiée en l'honneur de Saint-Martin. La collation d'icelle fut, par autorité du comte de Haynaut, donnée à l'abbé de Saint-Denis pour le salut de ceux qui tombèrent morts à la bataille en Broqueroy. En ce village sont six cents communiants.

Secondement, le village de Ghlin, qui a son origine pour l'abondance de glands qui y croissoient cy-devant avant que les bois de ce lieu fussent sartés. L'église est dédiée en l'honneur de Saint-Martin. La collation d'icelle dépend du collège de Saint-Géry en Cambray, par le don qu'en fit Jean, seigneur de Ghlin, chevalier, à cause du droit de patronage qu'il résigna audit collège. Ce village comprend six cents bonniers de bois au milieu desquels est un hermitage dédié en l'honneur de la Vierge Marie, où y a belle et bonne fontaine pour la commodité des passagers. Ce lieu est fréquenté toute l'octave de l'Assomption de ladite Vierge, principalement des Montois. Audit village l'on a trouvé sur les champs aucuns sépulchres de Romains, massonnés en terre avec admirables pierres, notamment l'an 1612 et plus l'an 1626, dedans lesquels ont esté trouvées médailles de cuivre figurées de testes d'empereurs romains et escriteaux conformes sur icelles ; des pots petits

de terre jusques au nombre de six avec une cuillière d'airain, une lampe de terre, aucuns ossements qui se reduisoient en cendres à leur attouchement, un petit coffre attouré de ferrailles tout démangé.

L'on conjecture que ce monument a esté caché en terre l'espace plus de 1180 ans, car à l'an 445 furent les Romains déchassés de la Gaule Belgique par Clodion, roy de France. Or, après l'an 445 la monnoie des empereurs de Rome n'estoit plus coursable, cause pourquoy on n'en usoit aussi pour mettre ès tombes ; il faut donc dire que ceste monnoie a esté posée avant ledit an 445, et que ceste tombe et corps ont esté cachés bien et plus de 1180 ans. Tant y a qui voudra voir l'une des pierres dudit monument la pourra voir avec estonnement gisant audit village en la maison appartenant à Gilles Vinchant, mon père. Joignant le lieu où on a trouvé ladite sépulture se trouve à l'opposite autre terre, où l'on trouve sous terre plusieurs tilleaux posés en forme de croix, qui fait croire cy-devant en ces endroits une bataille auroit esté donnée entre les Chrestiens et Romains infidelles, et que les morts des uns et autres auroient esté séparément enterrés : les Chrestiens au camp où se trouvent monuments croisés, les Romains en autre.

Cecy soit dit par curiosité, et pour retourner aux dépendances de la seigneurie, je dis que :

Tiercement en est le village de Gognies-Caussie, que fit faire l'archevesque de Coulogne Brunon, lieutenant de la Gaule Belgique, au nom de son frère l'empereur, et ce pour la commodité de la ville voisine. L'église de ce village est dédiée en l'honneur de Saint-Quintin et dépend de la collation de l'abbaye de Liessies.

Quatriesmement, les villages de Havay et Ithy, qui furent autrefois du patrimoine de sainte Aldegonde, patronesse de Maubeuge, comme il appert par son testament, auquel ils sont dits en langue latine : *Havacum* et *Ithiacum*. Havay a son église parochiale dédiée en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste

dépendant de la collation du chapitre de Cambray; Ithy a une chapelle bien ancienne en bastiment, où jadis estoit honnoré Saint-Quintin pour les miracles qui se faisoient; aujourd'huy en icelle est principalement honnorée la sainte Magdelaine.

Cinquiesmement, les villages de Ghilage et Beaulieu; au premier est la chapelle Saint-Ligier; au second celle de Saint-Jeaques.

Entre les droits de ladite seigneurie de Havrecq sont la haute justice qu'a le seigneur de Havrecq en la ville de Mons, au lieu où est le Beguinage d'icelle située. Autre se trouve en l'abbaye d'Espinlieu-lez-Mons, et consiste à ce qu'à toute création d'abbesse nouvelle le seigneur dudit Havrecq doit estre servi d'un chapeau de fleurs de soie que luy envoye la nouvelle abbesse prenant possession de son abbaye.

Voilà ce que je peux dire de la seigneurie, baronnie et marquisat de Havrecq.

Mourut en la ville de Mons, monseigneur Godefroy, dit Pinquart de Gavre, seigneur de Fresin, Olignies et Mussaing. Son corps gist au Val des Escolliers de Mons avec sa femme noble dame Marie de Dugelles, en tombeaux relevés.

Grande pestilence par toute l'Europe; au Pays-Bas, notamment en la ville de Tournay.

Le 20 d'aoust l'empereur Ladislas fut déposé de l'empire pour sa fadesse et négligence. A luy succéda, le 10 de septembre, Rupert, ou Robert, duc de Bavière, comte et palatin du Rhin; il fut couronné par l'archevesque de Coulogne Fréderic.

1401 — 1402.

Le duc Albert voulut que messire Jean d'Arkel, lieutenant et trésorier de Hollande, rendist compte de son entremise aux finances qu'il avoit eues l'espacc de dix ans : ledit seigneur refusa de ce faire. Par quoy ledit duc Albert remit ceste affaire au comte Guillaume d'Ostrevant, son fils, lequel fit aussitost saisir et confisquer toutes les terres et seigneuries que ledit seineur d'Arkel avoit en Hollande, l'ajournant à comparoistre personnellement, et par contumace le bannissant du pays de Hollande. Ce qui fascha tellement ledit Arkel qu'il osa bien envoyer un cartel de desfi au duc Albert, qui le receut au chasteau de Nyemburg, près d'Alckmar, et tost après ledit Arkel à main armée, ayant failli à surprendre Oude-Water, prit et pilla le chasteau de Ghyssenburg et brusla Werckendam et autres places; ce qu'ayant fait, il envoya un autre cartel de dèsfi au comte d'Ostrevant, qui estoit à Mons en Haynaut, lequel luy fut présenté en présence de Philippe-le-hardy, duc de Bourgogne. Le comte receut ce cartel d'un bon visage, et fit bonne chere au messager, et luy donna quelques présents, luy commandant expressément de dire à son maistre : « Que s'il avoit bien en sa puissance de le desfier, qu'un jour viendroit qu'il auroit bien en sa puissance de luy pardonner ou non. » Tost après le comte partit de Haynaut et alla trouver son père à La Haye.

Le duc Albert quitta aux manants de la ville de Binche le droit de mortemain, et ce d'autant qu'en ladite ville la pestilence avoit engendré grande pauvreté, dont ladite ville estoit presque toute abandonnée. L'abbé de Bonne-Espérance, Pierre de Malonia consomma plus de deux mille florins pour assister les pauvres d'icelle ville entachés de pestilence.

Fut ordonné par Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, de quelle sorte en la ville de Mons les gens d'église se devront comporter pour les obsèques et services des trèspassés. Il y a sur ce esclarcissement fait par le mesme comte l'an 1406.

(Voir l'Appendice, LXXII.)

En 1402, le 14 d'avril, mourut Guillaume, duc de Gueldre, sans laisser enfant de madame Catherine sa femme, fille d'Albert, duc de Bavière. A luy succéda son frère Régnaut, quatriesme de ce nom.

Jean de Verchin, chevalier de grand renom, séneschal de Haynaut, envoya en divers pays par un sien hérault plusieurs lettres aux chevaliers et escuyers, afin d'estre fourny à faire aucunes armes qu'il avoit entreprises. C'estoit la coustume de ce temps que les chevaliers entreprenoient en leur jeune âge d'aller en divers pays pour, par armes et combats, faire et monstrer leurs forces et courage. Pour à quoy faire ils semonçoient aux chevaliers de divers pays leurs entreprises pour se pouvoir battre ensemble. Or, pour voir de quelle semonce ils usoient, j'apporteray icy la teneur de la lettre qu'escrivit en ce temps ledit messire Jean de Verchin, pour sçavoir ce qui estoit des autres semonces.

(Voir l'Appendice, LXXIII.)

Le susdit séneschal de Haynaut, accompagné de messire Jeaques de Montenay, Normand, chevalier; de Tanequin du Chastel, chevalier, et Jean de Carmen, notable escuyer, fit grande espreuve de ses forces et armes au royaume d'Arragon, présent le roy Martin, lors qu'à certain jour et lieu il s'esbastit à l'encontre de quatre seigneurs arragonois. A raison de quoy ledit roy voyant que lesdits seigneurs, ses vassaux, à la première rencontre et espreuve de haches qu'ils firent avec ledit séneschal de Haynaut et ses compagnons, avoient du pire et encouroient fortune, fit cesser les armes; mais comme ledit séneschal insistoit et prioit le roy à genoux qu'il permist que l'exercice des autres armes fust accompli, ledit roy descendit de l'eschaffaut sur lequel il estoit, et dit audit séneschal qu'il entreprenoit le reste des armes sur soy et donneroit contentement à chacune des parties;

sur quoy ledit séneschal ne monstrant, mais dissimulant le mal talent qu'il en avoit, aquiesça au dire du roy, car ledit roy craignoit mauvaise aventure aux seigneurs arragonois, attendu que ledit séneschal et ses compagnons estoient gens puissants de corps et bien esprouvés aux armes, lesquels tous honnorés de beaux dons par le roy.

Fut trouvé près de la ville de Dam en Hollande, au lieu dit *Puomer*, une femme marine que les femmes de ladite ville, passant et repassant ledit Puomer pour traire leurs vaches, la tirèrent à force de bras dans leur barque, laquelle, après avoir esté nettoyée du mousset marin qui estoit surcru à l'entour d'elle, fut trouvée comme une autre femme. Elle fut revestue d'habits et accoustumée de manger viandes ordinaires comme les hommes.

1403.

Après plusieurs desgats faits par le comte d'Ostrevant sur les terres et seigneuries du seigneur d'Arkel en Hollande, et réciproquement par ledit seigneur sur les terres du comte de Hollande, enfin le duc Albert, voulant accomplir ses desseins, alla le jour Saint-Pierre et Saint-Paul, le 29 juin, assiéger la ville de Gorricum appartenant audit seigneur d'Arkel, accompagné du comte d'Ostrevant, son fils, et autres seigneurs. Il avait dressé une armée en laquelle estoient Hollandois, Zélandois, Frisons, Anglois et Hennuyers, lesquels, comme la ville fut abloquée, ils eurent tous leurs quartiers à part. Le duc fit furieusement battre la ville en divers endroits; mais les assiégés, encore que la grosse tour du chasteau fut ruée bas par les engins dressés alencontre, et que lesdits assiégés estoient fort endommagés par les coups de traits qui voloient en l'air comme une gresle contre eux, si est pourtant qu'ils faisoient grande diligence à réparer leurs murailles et les défendre, si bien mesme qu'ils firent trois sorties; la première sur les Hennuyers, qui ne leur profita de

rien, car ils furent contraints se retirer, estant poursuivis par lesdits Hennuyers jusques à dedans les portes de leur ville. Le siège ayant duré trois mois, messire Jean de Bavière, évesque eslu de Liège, fils du duc Albert, et autres seigneurs qui l'accompagnèrent, vinrent au camp par devers ledit duc et moyennèrent un accord entre luy et le seigneur d'Arkel, par lequel fut conclu que ledit duc et son fils le comte d'Ostrevant entreroient en la ville, où le seigneur d'Arkel se mettroit à genoux devant eux et leur requerroit pardon de son fait, et qu'en signe de la victoire obtenue par ledit duc, la bannière de Hollande boutteroit hors un jour tout entier au chasteau de Gorricum; dont sur les conditions arrestées et accomplies le camp se leva, et chacun se retira chez soy.

Au mois de septembre prit son commencement l'hospital de Saint-Jeaques en la ville de Mons, situé en la rue de Nimy. Ce lieu fut acheté par les moyens particuliers de certains compagnons natifs de ladite ville ayant fait le voyage de Saint-Jeaques en Galice, et tenant une confrèrie en l'église parochiale de Saint-Germain audit Mons, pour y ériger un hospital et chapelle, afin d'héberger illec les pauvres passants, spécialement les pèlerins allant et retournant du voyage dudit Saint-Jeaques en Galice, dont à cest effet ledit lieu fut en ceste année et audit mois que dessus amorty pour le chapitre Saint-Germain, et lesdits confrères, qui estoient lors bourgeois notables, y érigèrent et fondèrent illec ledit hospital et chapelle, tant par leurs moyens et acquests particuliers que par la libéralité des gens aumosniers.

L'an 1408 furent achevés les bastiments dudit hospital et chapelle.

Audit an, en Caresme (selon la computation moderne l'an 1409), fut accordé aux confrères, par le chapitre canonial de Sainte-Waltrude, de pouvoir pendre cloche et la sonner pour la célébration de messes.

L'an 1409, au septiesme jour de février (selon la computation moderne 1410,) Pierre d'Ailly, évesque de Cambray, après son retour du concile de Pise en Italie, bénit, consacra et dédia ladite chapelle par un samedy suivant, immédiatement la feste Saint-Jeaques et Saint-Crestophle, et lors octroya quarante jours de pardon aux pauvres voyageurs qui y seront à ce jour en ledit hospital.

De mesme à tous ceux et celles qui visiteront en ce jour de la dédicace ladite chapelle, et donneront quelque aumosne pour l'avancement d'icelle.

De surplus, à chacun jour de l'octave de ladite dédicace, donna vingt jours de pardons, comme il appert plus amplement par ses lettres.

L'an 1414, le pape Jean XXII donna audit hospital et chapelle les privilèges contenus en la bulle traduite de latin en langue françoise de ce temps.

(Voir l'Appendice, LXXIV.)

La confrèrie dudit hospital a pour son dictum : *A bon port*.

Le 12 de novembre de la même année 1403 furent, par tempeste de mer, jettées au bord sur le sable, près de la ville d'Ostende, huit balaines desquelles on tira plus de vingt-cinq tonneaux de graisse; elles avoient chascune en longueur de septante-quatre à septante-cinq pieds.

Quelques factieux bourgeois, nommés pour leur maldisance *Hedrots*, ne voulurent obéir au mandement de leur évesque Jean de Bavière en Liège, dont ledit Jean se retira de Liège avec sa cour pour la seconde fois, et partit en la ville de Huy, et de là à Maestrek. Cependant on s'enquesta sur lesdits Hedrots, et plusieurs d'iceux furent exilés du pays par sentence publiée.

1404.

Le jour Saint-Paul, au mois de janvier, le duc Albert de Bavière, comte de Haynaut, Hollande, Zélande, seigneur de Frise, trespassa, après avoir gouverné lesdits pays en qualité de tuteur durant la maladie de son frère vingt neuf ans ; en qualité de comte et seigneur desdits pays, seize ans. Son corps fut enterré à La Haye en Hollande auprès de madame Marguerite de Briga, sa première femme, à costé du grand autel, sous une mesme tombe.

De sa seconde femme Marguerite de Clèves, fille d'Adolphe, comte de Clèves, il ne laissa aucun enfant.

De sa première, Marguerite de Lighenitz, fille du duc de Briga, en Poulogne, il eut trois fils et quatre filles.

Les fils sont :

Guillaume, comte d'Ostrevant, qui fut depuis comte de Haynaut, Hollande, Zélande et seigneur de Frise, duquel nous parlerons cy-après.

Albert, seigneur de Nubinghen, mourut jeune.

Jean, évesque de Liège, duquel aussi nous parlerons.

Les filles sont :

Catherine ; elle eut en premières noces le duc Éduard de Gueldre, comte de Zutphen. Après le trespas duquel, estant encore vierge, espousa le duc Guillaume de Juliers et de Gueldre ; mais elle n'eut aucun enfant. Elle souloit, avant espouser son second mary, porter sur ses manches : *Je suis vierge et veuve.*

Jenne espousa, en l'an 1370, Wenceslas, roy des Romains et de Boheme, fils de l'empereur Charles IV ; elle n'eut aussi enfant.

Marguerite espousa Jean Lasseure, duc de Bourgogne, comte

de Flandre, d'Artois, fils du duc Philippe-le-hardy, duquel elle eut Philippe-le-bon, duc de Bourgogne, qui fut depuis comte de Haynaut, et six filles : la première et aisnée fut Marguerite de Bourgogne, mariée deux fois : la première à monsieur Louis de France, duc de Guyenne, dauphin de Viennois, second fils du roy de France Charles sixiesme; en secondes noces, à Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connestable de France; n'eut enfant ne de l'un de l'autre; elle mourut à Paris le 2 février l'an 1441, et fut enterrée aux Carmes. La seconde fille, Catherine de Bourgogne, fut accordée au second Louis, roy de Sicile, duc d'Anjou, et mariée à Philippe d'Orléans; elle n'eut enfant. La troisiesme fut Marie de Bourgogne, femme d'Adolphe, duc de Clèves. La quatriesme, Isabeau de Bourgogne, femme du comte de Ponthieu en Bretagne. La cinquiesme, Anne de Bourgogne, femme de Jean, duc de Bethfort, frère du roy Henry v d'Angleterre. La sixiesme fut Agnès de Bourgogne, femme de Charles, premier de ce nom, duc de Bourbon.

Iolende fut femme du duc Albert d'Austriche, duquel elle eut un fils nommé aussi Albert, lequel espousa la fille de Sigismond, roy de Hongrie, depuis empereur des Romains; après le trespas duquel ce jeune duc Albert hérita, à titre de sa femme, aux royaumes de Hongrie, et fut aussi depuis eslu roy des Romains, mais ne régna pas long-temps, car il mourut en fleur d'age. Sa femme s'accoucha tost après sa mort d'un fils qui fut nommé Lancelot, lequel mourut à l'age de vingt-deux ans sans laisser enfant. Cest Albert, conjoint à Iolende de Bavière, avoit un cousin-germain, fils du frère de son père, nommé Fréderic, duc d'Austriche, qui depuis fut aussi empereur du nom troisiesme, et eut à femme la fille du roy de Portugal, de laquelle il eut Maximilien, archiduc d'Austriche, qui fut aussi empereur, et eut à femme Marie, fille héritière unique de Charles-le-belliqueux, duc de Bourgogne, qui fut tué devant Nancy, de laquelle il eut un fils marié à Jenne, fille de dom Ferrand, roy d'Arragon. D'icelle nasquit Charles v, empereur, et Ferdinand, aussi empereur, avec quatre filles, sçavoir : Aliénore, Jenne, Marie, Elisabeth.

Quant à sa seconde femme, Marguerite, fille d'Adolphe, duc de Clèves, le duc Albert n'eut d'elle enfant. Il eut toutefFois par-dessus ses enfants légitimes deux bastards, sçavoir : Adrien, qui fut tué à Papendrecht l'an 1418, et Guillaume, chevalier, seigneur de Scagen. Ce Guillaume fut par deux fois au Saint-Sépulchre en Hiérusalem et une fois au mont de Sainte-Catherine, auxquels voyages il fut fait chevalier, et à son retour ordonné chastellain de Medenblyck. Depuis le bon duc Philippe de Bourgogne, devenu comte de Hollande et de Zélande, luy donna en West-Frise les seigneuries de Scagen, Bersinghorn et Harinck-Luysen, et fit ledit messire Guillaume bastir un chasteau audit lieu de Scagen, et fit diguer près de la Zype et du village de Saint-Martin une grande estendue de pays qu'il affranchit de la mer, nommée Nyeulandt. Il eut à femme Alix, fille de messire Jean de Hodenpuyt, de laquelle il eut plusieurs enfants, fils et filles, etc.





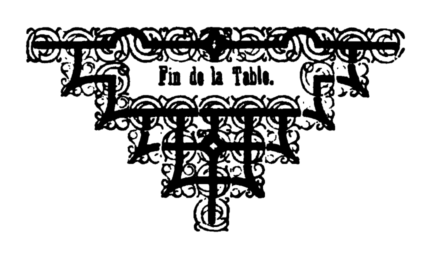
TABLE.

LIVRE SIXIÈME.

LE HAINAUT SOUS LA MAISON D'AVESNES.

LIVRE SEPTIÈME.

LE HAINAUT SOUS LA MAISON DE BAVIÈRE.



Typographie d'Emm. Hoyois, à Mons.

Publications

de la Société des Bibliophiles Belges, séant à Mons,

qui se trouvent

chez les principaux Libraires du Royaume.

Nota. *Les ouvrages publiés par la Société portent tous un timbre sec, et, à partir du N.° 9, ils sont numérotés et revêtus de la signature du Président et du Secrétaire. — Le format adopté est l'in-8.°*

N.° 1. Gouvernement du Pays d'Haynnau, depuis le trépas de l'archiduc Albert, d'heureuse mémoire. 1621. Un vol. 1835. Il reste trois exemplaires de cet ouvrage........................... Prix : 10 fr.

N.° 2. Rapport sur les Antiquités de Mons, fait par le Magistrat de cette ville à la fin du XVIme siècle. 1836........................ 2 fr.

Notice sur Henri Delmotte, décédé Président de la Société....... 3 fr.

N.° 3. Ritmes et Refrains tournésiens, poésies couronnées par le Puy d'Escole de rhétorique de Tournay. 1477 — 1491. 1837. Il ne reste plus qu'un exemplaire de cet ouvrage.................... 27 fr.

N.° 4. La Chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin. 1837. 15 fr.

N.° 5. Vision de Tondalus; récit mystique du douzième siècle, mis en français pour la première fois, par Octave Delepierre. 1838. 5 fr.

N.° 6. La Défense d'Antoine de Lalaing; augmentée de la Correspondance inédite du comte de Hoochstraeten avec Marguerite de Parme, lors de sa mission à Anvers, et d'une Notice sur ce seigneur. 1838. 10 fr.

N.° 7. Particularités sur Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, extraites du registre n.° 1 des résolutions du Conseil de la ville de Mons, de 1409 à 1425, avec plusieurs *fac-simile*. 1839. 12 fr.

Notice sur Charles Delcourt, décédé Secrétaire de la Société...... 3 fr.

N.° 8. Le Vœu du Héron, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne. 1839....... .... 3 fr. 50 c.

N.° 9. Mémoires du Comte de Mérode d'Ongnies, 1665, 1840... 10 fr.

N.° 10. Voyages et Ambassades de Guillebert de Lannoy, de 1399 à 1450; avec glossaire et dictionnaire des noms géographiques; accompagné de la carte-itinéraire des voyages de Guillebert de Lannoy... 10 fr.

N.° 11. Mémoires de Messire Jean, Seigneur de Haynin et de Louvegnies, Chevalier. 1465 — 1477. 2 vol. 1842............ .... 18 fr.

N.° 12. Livres de la Trésorerie des Chartes du Hainaut, 1435. Inventaire des Meubles de l'Hôtel de Guillaume IV, à Paris, 1409... 2 fr. 50 c.

N.° 13. Sur l'Histoire monumentale et administrative des Églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, à Mons; documents inédits publiés d'après les originaux des archives publiques. Planches et notes. 9 fr.

N.° 14. Tableau fidèle des Troubles et Révolutions en Flandre et dans ses environs, arrivés depuis 1500 jusqu'à 1585.............. 8 fr.

N.° 15. Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes, 1290 — 1297; et Mémoires sur l'histoire, la juridiction civile et le droit public, particulièrement des villes de Mons et de Valenciennes, XI.me — XVIII.me siècle 1847........................... 5 fr.

Notice sur H.-J. Hoyois.................................... 3 fr.

N.° 16. Annales de la Province et Comté du Hainaut, contenant les choses les plus remarquables advenues dans ceste province depuis l'entrée de Jules César jusqu'à la mort de l'Infante Isabelle; par François Vinchant, très-grand in-8.°° — 6 volumes. Les trois premiers sont en vente; le quatrième est sous presse. Prix du volume, 10 fr.

N.° 17. Albums et œuvres poétiques de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Caractères gothiques. 1849........... 10 fr.

Notice sur Aimé Leroy;............... .... 3 fr.

